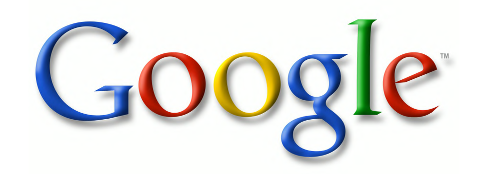
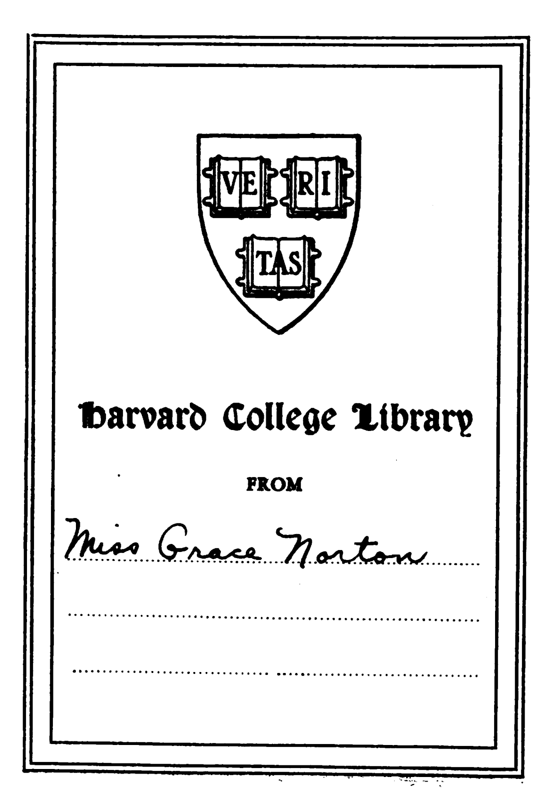



VE
RI
TAS
Harvard College Library
FROM
Miss Grace Norton

PIERRE DE CHANGY, Escuyer

DE L'INSTITUTION

DE

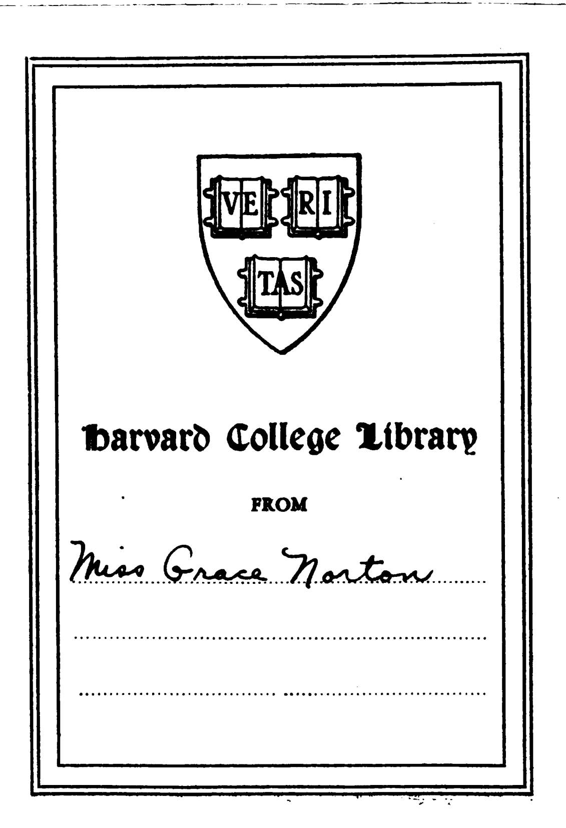
LA FEMME CHRESTIENNE



LIVRE DE L'INSTITUTION

DE

LA FEMME CHRESTIENNE


VE RI
TAS
Harvard College Library
FROM
Miss Grace Norton

PIERRE DE CHANGY, ESCUYER

DE L'INSTITUTION

DE

LA FEMME CHRESTIENNE



LIVRE DE L'INSTITUTION

DE

LA FEMME CHRESTIENNE

TIRAGE

20 exemplaires sur Papier des Manufactures impériales du Japon (nos 1 à 20).

30 exemplaires sur Papier Wathman (nos 21 à 50).

425 exemplaires sur Papier de Rives, à la forme (nos 51 à 475).



N° [redacted]

LIVRE DE L'INSTITUTION

DE

LA FEMME CHRESTIENNE

TANT EN SON ENFANCE QUE MARIAGE ET VIDUITÉ

AUSSI DE L'OFFICE DU MARY

Nagueres compoſez en latin

PAR

JEHAN LOYS VIVES

Et nouvellement traduictz en langue françoyſe

PAR

PIERRE DE CHANGY, Escuyer

Avec Préface & Gloſſaire, par A. Delboulle



HAVRE

LEMALE ET Cie, IMPRIMEURS ÉDITEURS

M DCCC XCI



PRÉFACE

APRÈS *avoir fait des recherches à peu près vaines dans maintes bibliothèques, j'ai écrit un peu de tous côtés et à des hommes aussi savants qu'obligeants pour obtenir quelques renseignements sur Pierre de Changy et sa famille ; mais leurs réponses n'ont rien ou presque rien ajouté à ce que m'avaient appris quelques lignes de Du Verdier, de Moréri, de l'abbé Papillon et de quelques autres bibliographes. Ce qui est bien certain, c'est que les de Changy furent d'abord attachés à la maison du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et qu'ils durent leur nom aux pouvoirs féodaux*

qu'ils exerçaient soit dans le village de Changy près de Charolles, soit dans un autre village du même nom, près d'Epoisses, dans la Côte-d'Or. Il est probable que l'aïeul de Pierre, l'auteur de la traduction que nous offrons au public, fut messire Micquiel, Michel ou Michault de Changy qui, à ce que raconte Chastellain, l'historien des ducs de Bourgogne, fut fait chevalier par la main du seigneur de Croy dans un combat contre les Gantois (Chron. II, 264). *Dans un compte de 1447, il est cité comme écuyer tranchant, et plus tard on le trouve premier maître d'hôtel du duc. Il figure encore dans un banquet offert par le duc de Bourgogne à tous les seigneurs et dames de Paris : « Messire Michau de Changy et messire Jehan de Kestergate, amman de Bruxelles, dit encore Chastellain, y acquirent l'appartenir du los comme souverains conduiseurs ». C'est encore le même sans aucun doute, ainsi que me l'a fait remarquer M. Emile Picot, qui fut mis par Antoine de La Sale, l'auteur des* Cent Nouvelles nouvelles, *au nombre de ces conteurs qui amu-*

*saient de leurs joyeux devis la cour du duc Philippe le Bon, ce qui prouve qu'il était aussi brave que bien « enlangagié », comme on disait en ce temps-là. Jean Andras, écuyer, seigneur de Changy, lequel, selon d'Hozier vivait en l'an 1491, fut probablement le fils de Michault et le père de notre traducteur. Une épître en distiques adressée au lecteur, composée par Simon Romyglaeus, Angevin, et mise en tête de l'*Institution de la femme chrestienne, *nous apprend que Pierre de Changy fit longtemps la guerre,* bella ferocia gessit. *Atteint dans sa vieillesse de mille infirmités,* « hunc mille affligit morbis comitata senectus », *afin de se consoler de ses ennuis et de ses souffrances, il se mit à traduire pour ses filles l'ouvrage de Louis Vivès :*

Natabus præcepta suis castissima vertit.

Plus jeune, il s'était diverti, au milieu des camps, à mettre en français quelques extraits de Pline l'Ancien qui parurent sous le titre de « Singularitez de Pline », un tout

petit volume dont j'ai vu un exemplaire à la bibliothèque de Rouen. C'est à cette traduction que Simon Romyglaeus fait allusion dans ces vers :

Me miserum, aiebat, qui bella ferocia gessi
Pro patria, corpus dum juvenile foret;
Qui Plini bis tres in gallica verba libellos,
Mars, verti in castris, sanguinolente, tuis.

Selon les uns, Pierre de Changy mourut en 1553, selon les autres en 1563. Brunet prétend que ses ouvrages auraient été publiés après sa mort par son fils Blaise, curé d'Epoisses, auteur de « l'Histoire authentique de l'escuyer Girard et de damoiselle Alyson, contenant l'honneur, fidélité et integrité des dames » : *on voudrait savoir sur quels documents il appuie cette affirmation. Quoi qu'il en soit, la première édition de l'*Institution de la femme chrestienne, *celle dont nous donnons le texte, parut en 1542, chez Jaques Kerver, à Paris, à l'enseigne des deux cochetz. Brunet n'a pas connu cette édition ; il en cite une autre du même imprimeur, à la date de 1543, qui portait ce titre :* « Livre

très bon, plaisant et salutaire de l'institution de la femme chrestienne ». *Quoique cet ouvrage ait eu plusieurs éditions, il est néanmoins devenu très rare, et il est assez curieux, assez intéressant, pour que M. Lemale ait entrepris de le remettre au jour dans son gracieux costume du XVI[e] siècle pour la joie de ceux qui aiment les beaux et bons livres.*

Cette traduction est presque une œuvre originale, en ce sens que Pierre de Changy abrège, supprime les longueurs du texte, dont il prend le commun (1), *c'est à dire les idées principales, et prête ainsi au judicieux, mais un peu verbeux latiniste du XVI[e] siècle, cette naïveté, cette bonhomie qui s'accorde si bien avec le savoureux langage du vieux temps. Il a des tours heureux, des expressions pittoresques, un peu crues parfois, que ne rencontrent presque jamais ni Mayerne*

---

(1) Comme on peut le voir en consultant le texte latin, cette expression est particulièrement juste pour l'*Office du mari,* qui vient à la suite de l'*Institution de la femme chrétienne.* Ce n'est qu'un abrégé très sommaire du traité de Vivès, *de Officio mariti.*

Turquet, ni Linocier qui, après lui, ont traduit textuellement Loys Vivès. Souvent il ajoute à l'original des traits charmants comme ceux-ci : La bonne fille se doit rendre obeyssante sans murmurer, hongner, respondre, fumer, ou dire patenostres de cynge. — Une couleur fait les joues vermeilles, l'autre les levres corallines. Lorsque tu es ainsi deffigurée, Dieu ne te cognoist point entre ses brebis, tu as falsifié sa monnoye. — *On chercherait inutilement dans Vivès ce joli passage sur la femme savante:* « Aussi ne contrefera son langage par termes exquis, pour se vouloir monstrer savante, et l'avoir apprins par la lecture des livres, car son tenuissime cerveau ne peult comprehendre d'entrer en eloquence, et en usant d'aucuns termes terminisans, semblera que les clercs luy ayent soufflé en l'oreille par le vent de Zephirus, qui tendra plus a derision que a louenge ». *Pierre de Changy, comme l'auteur qu'il traduit, était peut-être un peu de l'avis de ce personnage de Ménandre qui a dit ce mot trop souvent répété : « Celui qui enseigne les lettres à une femme fait mal :*

il ajoute du venin à l'aspic redoutable ». Mais au XVI[e] siècle nous sommes déjà loin de ce rude moyen âge où les nobles chevaliers ne demandaient à la femme « tendre comme rose » que d'être gracieuse, gentille et de « clere façon » ; où Philippe de Navarre dans son Traité moral des quatre âges de l'homme *prétendait que les jeunes filles n'avaient pas besoin de savoir ni lire ni écrire, sauf les « nonnains », sous prétexte que le diable est bien subtil à faire pécher, et capable de leur mettre en tête de lire « messages d'amour, lettres de folie », et qui plus est d'y répondre.*

C'est pourquoi si Loys Vivès conseille aux jeunes filles d'apprendre plutôt à lire leurs heures qu'à danser, s'il leur cite l'exemple de princesses que ne rebutaient même pas les apprêts de la cuisine, s'il les exhorte « à besongner à l'aiguille, prendre la quenouille, tourner le fuseau », il est loin cependant de leur interdire la culture de l'esprit. « N'est-ce pas grande folie mieux estimer ignorance que savoir ? Voudriez-vous, dit-il, la plus ignare être la meilleure ?

Si les jeunes filles apprennent à se farder, filer, coudre et broder, pourquoi non à connaître chose salutaire et de vertu? » *Il avait raison, mais il se trompe en affirmant que parmi les femmes qui se délectent à l'étude, on n'en saurait trouver qui fussent* impudicques, saltarelles, caqueterelles *ou* chanteresses. *Ces dernières, il les a en haine et il dirait volontiers avec un de ces Pères de l'Église dont il invoque tant de fois l'autorité :* « *il est plus tolérable d'ouïr siffler un basilique que d'entendre chanter une femme* ».

Les ouvrages les plus répandus à cette époque (en 1523, date de la publication du livre De institutione feminæ christianæ) *sont ceux que la comtesse Mahaut (XIII*e*-XIV*e *s.) et Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne (XIV*e*-XV*e *s.) avaient dans leurs* librairies : *la pastorale de Robin et Marion, Parseval le Galois, Tristan, le voyage de Marco Polo, Merlin, Florimond, Mélusine, les romans du Renart et de la Rose, les Enfances Ogier, Lancelot du Lac, les histoires du Saint Graal, Fierabras,*

Girard de Viane, les Chroniques de France, Jehan de Mandeville, bref à peu près toutes les œuvres principales de la littérature médiévale. Entre ces livres, nos vieilles épopées, mais surtout les romans d'aventure, déjà traduits dans un langage plus moderne, étaient au temps de Vivès dans toutes les mains.

Il faut reconnaître qu'il est bien sévère à leur endroit : « Ce sont livres, écrit-il avec indignation, translatez par gens oiseux, pleins de immundicitez, adonnez à vices et lubricité », et il n'est pas loin de les mettre au même rang que les Facécies *de Poge « infestissimes ». Par conséquent il conseille à la jeune fille qu'il veut former de les fuir comme la peste, et de ne lire que des histoires louables, « Sénèque, Saint Jérome et les sacrées lettres », en homme qui entend que le meilleur moyen d'enseigner la vertu, c'est, comme l'a dit Joubert avec tant de justesse, d'enseigner la piété. Nos jeunes lycéennes de quatorze à quinze ans auxquelles des maîtresses, inconscientes de ce qu'il faut dire et de ce qu'il faut taire, don-*

nent, entre autres sujets de devoir, à comparer l'Amphytrion de Plaute avec celui de Molière, ne se contenteraient pas de cette nourriture intellectuelle, un peu maigre, il faut en convenir, et elles auraient peut-être raison. Mais de nos jours n'a-t-on pas été trop loin, quand on a tracé pour elles un programme dont l'ensemble est comme une encyclopédie des connaissances humaines, capable d'effrayer un membre de l'Institut? Nous passons toujours d'un extrême à l'autre : les pédagogues de ce temps semblent vraiment avoir oublié qu'une femme n'est pas un homme, et qu'avant toutes choses il s'agit de former de bonnes mères de famille, plus raisonnables que raisonneuses, moins instruites que lettrées, et surtout plus modestes plus retenues que savantes. « La femme ne peut être supérieure que comme femme ; mais dès qu'elle veut émuler *l'homme, ce n'est qu'un singe », a dit excellemment Joseph de Maistre.*

Le célèbre protestant Agrippa d'Aubigné, dont la mère Catherine de l'Estang avait commenté un saint Basile grec, dans une

lettre adressée à ses filles passe en revue les femmes savantes de son siècle. Voici la conclusion de cette lettre dont je recommande la méditation aux pères et aux mères de famille de mon temps, à ceux et à celles surtout dont les revenus sont médiocres : « Je viens a vous dire mon advis de l'utilité que peuvent recevoir les femmes par l'excellence d'un tel savoir : c'est que je l'ay veu presque toujours inutile aux damoiselles de moyenne condition comme vous, car les moins heureuses en ont plutôt abusé qu'usé : les autres ont trouvé ce labeur inutile, essayants ce que l'on dit communement, que quand le rossignol a des petits qu'il ne chante plus. *Je dirai encor qu'une eslevation d'esprit desmesuree hausse le cœur aussy, de quoy j'ay veu arriver deux maux, le mespris du mesnage et de la pauvreté, celui d'un mary qui n'en sait pas tant, et de la dissension* ». Quand le rossignol a des petits il ne chante plus : *il y a comme cela des perles dans ces vieux auteurs du XVI*[e] *siècle.*

On en trouvera plusieurs de cette espèce dans la traduction de Pierre de Changy, et

c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à la tirer de l'oubli pour la présenter au public lettré, car « un bon livre est un bon ami ».

A. Delboulle.

Le Havre, 21 Février 1891.



Liure de linſti

tution de la femme chreſtienne, tant en ſon enfance, que mariage & uiduite.

Auſsi de l'office du mary, nagueres cõpoſez en latin par Iehan Loys viues, & nouuellemẽt traduictz en langue frãcoyſe par Pierre de Chãgy eſcuyer.

Auec priuilege.

On les vend a Paris en la rue ſainct Iaques a lẽſeigne des deux cochetz, par Iaques Keruer.

1 5 4 2.



LE PRIVILEGE

IL eſt permis a Iacques Kerver, libraire jure en l'Univerſite de Paris, faire imprimer & vendre ce preſent livre. Et deffenſes a tous autres Libraires & Imprimeurs de non imprimer ou faire imprimer ledit livre ſus telle ou autre quelconque copie, juſques a quatre ans finis & acomplis, a compter du jour & datte de ceſte preſente Impreſſion, ſur peine de confiſcation deſdictz livres & d'amende arbitraire. Faict le ſeptieſme jour de Novembre mil cinq cens XLI.

Ainſi ſigne,

I. MORIN.



SYMONIS ROMYGLAEI ANDEGAVENSIS

AD LECTOREM CARMEN

Quantum verſorem libri miraberis hujus,
Si tibi deſcriptus, candide lector erit.
Hunc mille aſſligit morbis comitata ſenectus,
Ne lecto poſſit tollere membra ſuo.
Pleno ore ut pullis jejuna miniſtrat hyrundo,
Sic aliena cibos portat in ora manus.
Dum glacialis hyems, dum frigida bruma rigeſcit,
Et gravat annoſum terra nivoſa ſenem;
Dum quoque frigidulum corpus jubet abdere pluma,
Vivaci ingenio neſcit obeſſe gelu.
Me miſerum (aiebat) qui bella ferocia geſſi
Pro patria, corpus dum juvenile foret.
Qui Plini bis tres in gallica verba libellos,
Mars, verti in caſtris, ſanguinolente, tuis.
Et ſiam modo truncus iners, & inutile lignum :
Hoc omnes muſæ vos prohibete meæ.
Dixit, & arripuit librum præcepta docentem,
Inſtituenda quibus virgo pudica domi est;
Officium uxori conſtat quibus, atque marito,
Lugenti et viduæ triſtia fata viri.

Gallorum expreſſit lingua quæ sermo latinus
Texerat, ignaris, Roma diſerta, tui.
Qui ſexaginta, aut plures evaſit ad annos,
In lecto nec vult delituiſſe ſuo.
Natabus præcepta ſuis caſtiſſima vertit.
Primevo faciant talia flore patres.

BLASII DE CHANGY AUCTORIS FILII

AD LECTOREM EXASTICHON

Si quid in hoc primum occurrat naſcente libello
Aures quod radat, lector acerbe, tuas,
Nil prius effundas, quam tu deſcenderis in te,
Et vitia ingenii ſint bene nota tui.
Ergo nihil cum ſit, Momus quod carpat acutus,
Contineat virus lingua proterva ſuum.

EJUSDEM AD FRATREM SUUM IACOBUM DE CHANGY
UTRIUSQUE JURIS DOCTOREM

EPIGRAMMA

A patre ſuſcipias verſum, germane, libellum,
Proque tua expreſſum commoditate legas.
Optima conjugibus tradit præcepta futuris
In quorum numero, vel bene fallor, eris.

Ergo lege, & præcepta tene ſervanda maritis,
Ut ſint conjugii tempora fauſta tui;
Eligeque uxorem quæ prædita moribus iſtis
Seſe offert, in ea quos pater eſſe jubet.

PETRI PESSELIERE ANTISSIODORENSIS AD DEFENSIONEM INTERPRETIS

SAPPHICON

En furit magnis reſonans catervis
Zoilus, tetrum parat atque virus:
Suſtinet tandem quoque perpolitas
Cædere gemmas.

Multa quæ Vives latius teneret,
Quæque Parnaſſo viridique lauro
Digna, vel doctis hominum paterent
Undique ſcriptis,

Gallicum hunc Vivem violaſſe clamat
Congruos muſæ maculantem honores,
& relinquentem numeros ſecundo
Ordine ſtructos.

Vulnerant noſtrum nihil iſta tela.
Ipſe nam claras ſibi præparavit
Orbitas, pandens rudibus puellis
Dogmata mira.

Cernere hoc, lector, tibi fas, amæne :
Qui ſacras rerum latebras decenter,
& vides cunctos reſeraſque nodos
Numine dextro.

Hic tibi vivos aperit liquores,
Mentium & cultus, ſuperumque dona.
Porrigit ſanctæ cythara ſonanti
Semina terræ.

Ergo nunc ceſſes, tacituſque cedas,
Zoile ardenti violente lingua.
Nec tua in ſanctum cupias movere
Spicula pectus.

DIONISII BREMANDI PARISIENSIS AD PETRUM GRENERIUM

EPIGRAMMA

Hunc tibi devoto cur donem pectore librum,
Vel tua me virtus admonuiſſe poteſt.
Illa quidem per se nullo non munere digna,
Exigit e noſtro candida dona penu.
Virtutem ratio ſequitur, quæ provida rerum,
Conjugii te mox ad ſacra jura vocat,
At cum vix ovum quiſquam diſcernat ab ovo,
Rarior & cigno fœmina recta nigro.
Noveris hinc rectas : ſiquidem docet iſte libellus
Vivere cum Chriſto qua ratione queant.

Hic eſt præterea qua vivat lege maritus,
Et ſtet in officio quatenus ipſe ſuo.
Accipe, conveniunt tibi munera: nam niſi fallit
Me mea mens certe mox Neonymphus eris.

DIXAIN

DU SUSDIT PESSELIERE A BLAISE DE CHANGY, CURE D'ESPOYSSE, SUS LA MORT DE SON PERE, TRADUCTEUR DU PRESENT LIVRE.

Plains tu le cas? Es tu mis en deſtreſſe,
De ce que Mort a ſes dardz deſbendé
Sus l'eſcuyer de ſi grant proueſſe,
Tant d'eloquence, et tout art prebendé?
Vray Dieu, quel change! Il eſt bien amendé
La Mort penſant l'opprimer & eſtaindre,
Apres qu'a faict en francoys Vives paindre,
Luy a changé ceſt eſtat douloureux,
Ce nom obſcur (pour ce riens ne doibs plaindre)
A aſſeurance et renom glorieux.



ENSUYT LA TABLE

DES

CHAPITRES CONTENUS EN CE PRESENT LIVRE

TABLE DES CHAPITRES DU PREMIER LIVRE

TABLE DES CHAPITRES DU SECOND LIVRE

TABLE DES CHAPITRES DU TIERS LIVRE

TABLE DE L'OFFICE DU MARY





A MARGUERITE, MA FILLE

De la librarie du ſeigneur ſainct Anthot, conſeiller en noſtre ſouveraine court a Digeon, ton frere maiſtre Jaques docteur es droictz m'a apporté a Changy ung livre en latin, composé par homme eloquent, contenant honneſte erudition de la Femme chreſtienne, diviſé en trois livres particuliers, ſelon les trois eſtatz que peult avoir une femme. Le premier eſt des meurs et conditions d'une fille. Le ſecond du bon regime d'une femme maryee. Et le tiers de la contenance d'une vefve. Et pour ce qu'il m'a semblé bon & utile pour livre domeſticque, je l'ay traduict et tranſlaté en françois pour ton inſtruction, & lecture de noz parentes, esperant que par la recordation des enſeignemens d'icelluy, tu augmenteras ta vertu & renom, tant en l'aage nubile auquel tu es de present que en autre

eſtat, quant tu y parviendras, et qu'il ſera beſoing d'enſeigner les autres, ſi tu en as charge. Car je trouvoys indecent telz et ſi bons enſeignemens pour Filles, Femmes & Vefves y contenus leur eſtre occultes & muſſez par tel et ſi hault latin a elles non entendibles.

Si te prie le lire, entendre et suyvre a ton povoir en quelque eſtat que tu te treuve : car combien que la matiere ſoit commune & vulgaire, tu y trouveras pluſieurs bons & utiles enſeignements.

Ton pere

DE CHANGY.





PREFACE

OU

PROLOGUE DE L'ACTEUR



AME Catherine d'Efpaigne, royne d'Angleterre, la fanctité de vos meurs, et le hault vouloir de voftre efperit adonné aux fainctes estudes, m'ont induit de vous efcripre aucune chofe pour l'inftitution de la femme chreftienne, non encores traictee, en fi grande abondance & varieté d'efcripvains. Platon, Ariftote, & autres philofophes, qui ont efcript des affaires famillieres & biens publicques, ont touché aucunes chofes fervans a l'office de la femme. Les Docteurs de l'Eglife ont infcript des Vierges & Vefves par dedans leurs volumes, plus pour les perfuader que informer. Tous infiftent a la louenge de Virginité & Chafteté

en leurs oeuvres magnifiques & excellens, pleins de ſanctité, mettans la main en choſes haultes & divines, plus toſt que es baſſes, inferieures et communes. Pour cecy avons redigé les enſeignemens d'icelle inſtitution, plus par leurs auctoritez que par noſtre opinion, commenceans au premier aage de honneſte pucelle jusques a son mariage, pour le premier livre du present volume. Le second est des le mariage de la bonne matroſne, jusques a la viduité. Et au troiſieſme eſt inſtitué l'eſtat de la veſve : combien que en chaſcun d'iceulx y ait aucune choſe de tous leſditz eſtatz, affin que la Vierge ne vueille lyre ſeulement le premier, la maryee le second, et la veſve le tiers. En iceulx je ſuis plus brief que aucuns n'euſſent voulu, car les reigles de commandemens doivent eſtre succinctes et briefves, pour plus facilement les relire, comprendre et reciter : autrement donneroient plus de deſtourbe que d'enſeignement, à l'exemple des ordonnances de l'Eglise, qui trop plus succinctement ſont inferez que les narrations des hyſtoires.

Quant aux inſtitutions des hommes, elles

ſeroient par trop prolixes & longues, tant ont offices divers, a la maiſon, & dehors, en negoces privez & publicques : mais les meurs & conditions des femmes, par petit volume peuvent avoir leurs commandemens. Dont le premier & le principal eſt Pudicité : parquoy je tiens en execrable vice les hommes par la ſollicitude deſquelz elle eſt viciee, perdue & irrevocablement eſtaincte. Aucuns ont eſcript matieres villaines, vicieuſes & deſhonneſtes, demonſtrans leur cueur infaict de venin, & corrompu de vices, qui appeteroient chaſcun eſtre semblable a eulx, mais entre iceulx, Ovide a eſcrit commandemens d'iniquité, comme ſouverain ouvrier par ſon livre de l'Art d'aymer : parquoy m'eſt advis que oncques homme plus juſtement ne fut banny de Romme. Autres diront auſſy de moy que je donne inſtitutions & commandemens trop auſteres, aſpres & ſeveres : mais la nature & exigence de la matiere le requiert. Car ce ſouverain bien de Pudicité doit eſtre gardé comme la paupiere des yeulx, qui ne peult ſouffrir immundicité, tant ſoit petite. Auſſi

Vertu confifte en chofes rudes, difficiles & dures. La voye d'icelle eft eftroicte, pource que peu de gens y entrent : fi eft le joug doulx & la charge legiere a gens de bon vouloir, quoyque foit arcte & eftroicte : mais le chemin de vices eft patent & penible. Je ne ignore pas que plufieurs impudens, lafcifz, perdus & adonnez a vices & malverfations trouveront mes dictz rigides, fafcheux et afpres; car comme chevaulx gaiz & petulans haniffent a toutes jumens. Ilz vouldroient que toutes femmes fuffent mefchantes,vaines & faulterelles joyeufes d'eftre aymees & follicitees de plufieurs qui fe dient leurs ferviteurs ou mieulx leurs defviateurs.

Tels me diront plus toft refveur que precepteur : mais ce n'eft chofe nouvelle aux malvivans d'avoir en hayne toutes bonnes monitions. Sainct Hierofme recite qu'il avoit efcript ung traicté de Virginité, auquel il fut contrainct aller contre les vices & publier les aftuces, aguetz, fineffes & embufches du dyable, pour la garde de la pucelle, affin d'y obvier, dont il fut eftimé des vicieux criminateur, non moniteur. Je

me reconforte que j'auray avec moy gens ſcavans & graves : chaſtes pucelles, vertueuses matroſnes, conſtantes veſves et tous bons chreſtiens, qui non ſeulement vouldroient eviter peché, mais auſſi les occaſions, circonſtances & moyens, tendans ou induyſans a iniquité. Je admoneſte legierement les femmes de bon vouloir de leur charge & office. Aux autres, l'on parle plus avant, affin qu'elles voyent comme en ung miroir les inconveniens esquelz elles peuvent tumber pour en avoir honte & ſ'en retirer. Encores ay delaiſſé aucunes choses, que n'ay voulu particulierement explicquer, pour ce qu'elles ſeroient turpes, inhoneſtes & pernicieuſes, avec documens de Chaſteté, qui mieulx se doivent entendre que eſcripre.

A toy j'ay dreſſé mon oeuvre, qui as eſté Vierge, Maryee, Veſve, puis maryee, esquelz eſtatz tu t'es gouvernee si sagement et vertueusement que tu dois eſtre exemple aux autres. Touteſfois je ſcay que mieulx tu ayme vertus eſtre louees & exaltees que toy meſmes : mais en extollant & louant les

vertus l'on eftime celles qui les fuyvent. Marie ta fille lyra mes monitions prefentes, pour te fucceder en bonnes meurs, & autres qui vouldront apprendre & continuer a bien vivre.





LE PREMIER LIVRE

EST DE

LA PUCELLE

CHAPITRE PREMIER

DE L'EDUCATION ET NOURRITURE PREMIERE DE LA VIERGE



UINTILIAN voulant inftituer & defcripre ung orateur, dit qu'on doit commencer a le morigerer & endoctriner des fon enfance, eftimant que pour le faire fingulier en eloquence, l'on y doit accommoder & employer tout le temps de fa jeuneffe, voire des qu'il eft au berfeau : par plus forte raifon, l'on doit commencer la cure de la vierge chref-

tienne de bonne heure, pour la parfaire en vertus, non pas differer jufques a la croiffance, mais dès le commencement qu'elle eft alaictee. Ce que je dis devoir eftre faict de laict maternel, s'il eft poffible, comme l'ont confeillé plufieurs Philofophes. Car ce eft & fera plus grant charité & mutuel amour entre la mere & la fille, quant autre n'y aura mis la follicitude : car les nourrices font acouftumees d'eftre appellees meres. Veritablement la mere eftime la fille mieulx eftre fienne, laquelle non feulement elle a portee en fon ventre & enfantee, mais auffi fouvent l'a portee entre fes bras, nourrye de fes propres mammelles, alimentee de fon fang blanchy, receu fes premiers rys, endormye en fon giron, fouvent baifee, veu fes petites mynes, ouy les premiers motz qu'elle cuyde jazer de fa langue balbuciente & befgueante. Tels actes font incorporer & imprimer fervente amour & pitié non feulement entre les humains recevans telle mutuelle nourriture, mais auffi entre les beftes brutes, qui tant estiment & recongnoissent leurs nourricieres qu'ils les fuyvent plus toft que leur mere,

& deffendent ceulx qu'ilz alaictent jusques a la mort. Et ne fcay par quel moyen il advient que non feulement les petis fuccent le laict de leur mere, mais auffi leur amour, meurs & complexions, dont fouvent advient que les enfans n'enfuyvent en riens les meres pudiques, ni font a elles femblables en corps ne courage. La fable en eft toute notoire d'ung enfant qui fut nourry d'une truye, lequel de fa nature prenoit plaisir a fe coucher en la fange. Pour ce confeillent les fages au deffaut des meres eflire honneftes nourrices, singulierement es filles.

Icelluy Quintilian dit que l'on doit avoir efgard que les propos de la nourrice ne foyent vicieux, car l'enfant de jeuneffe prent viles façons difficiles a retracter, comme difons que le pot retient longuement la premiere mauvaife liqueur dont il eft abreuvé. Bien change le filz telles meurs par la nourriture qu'il a hors. Es filles y a plus grant dangier de soy acouftumer a chofe turpe ou vaine: car pour leur mol fens, avec leur refidence domefticque, a difficulté fe retirent de ce qu'elles ont apprins ou veu faire

en leur rude & tendre jeuneſſe. Pour ce dit sainct Hieroſme que l'on doit eviter nourrices legieres, laſcives, garruleuſes & pleines de babil, & par plus forte raiſon luxurieuſes.

CHAPITRE II

DE L'AUTRE INFANCE

La pucelle alaictee parlant & cheminant ſe doit eſbattre et ſolacier ou jouer avec ſes pareilles, en preſence de la mere ou de ſa nourrice ou d'autre femme aagee, pour temperer les jeux diſſoluz, contenances, parolles indecentes, injurieuſes ou audacieuſes, en meſpriſant ſes compaignes, que par telz actes elle ne ſe habitue a vices difficiles a reprimer & corriger. Meſmement ne doit la pucelle continuer de hanter les enfans maſles, pour non ſe acouſtumer a ſoy delecter avec les hommes.

L'affection croiſt entre les enfans nourris & ſouvent converſans enſemble, a laquelle tendent plus les femmes, d'autant qu'elles ont l'eſperit plus prompt a volupté, & en tel

aage juvenil qui ne ſçait encores juger entre bien & mal, l'on doit craindre mauvaiſe acouſtumance. Peſtilante eſt l'opinion d'aucuns qui veullent que les filles ſachent le bien & le mal, & ont ſantaſie que par ce mieulx ſuyvront vertu & eviteront les vices. Mieux vault ignorer le mal que le ſçavoir, teſmoings nos premiers parens, leſquelz pour vouloir ſçavoir le mal gouſterent du fruict de vie & ne ſe voulurent contenter de ſçavoir le bien que Dieu leur avait appris.

Plus prompte eſt la fille au mal qu'elle ſçait que a celluy qu'elle ignore, dont les pere & mere sont cauſes ſouvent de leurs vices, & le mal qu'elles ont apprins en jeuneſſe tant en geſtes que en parolles, elles le continuent. Pour ce doivent eſtre ſongneux les parens que la fille n'ait contenances, rys, faictz ou actes indecens a leur aage pour en rire, les baiſer, louer ou embraſſer, pour l'approuver : car ſouvent la pucelle ſe efforcera dire ou faire choſe qu'elle verra plaire a ſes parens, en quoy par telz blandiſſemens elle ſe pourra habituer. J'ay veu pere donner ung ſoufflet a ſon jeune filz pour ung rapport qu'il luy ſai-

ſoit du faiƈt domeſticque a son retour, quoy que le pere le vouluſt bien ſçavoir, affin qu'il ne induiſt ſon enfant a eſtre rapporteur de nouvelles, comme luy acouſtumoient les ſemmes. En tel cas eſt bon & louable les reprendre & redarguer ſelon la qualité de leur aage, doulcement, rudement ou par effect, pour les acouſtumer en vertus & craindre vices. A ce pourvoyront mieulx les parens quant les tiendront en crainte, les verront coucher & lever, boire & manger a leur table, pour reprimer es filles pluſieurs folles contenances & parolles indecentes, eſquelles par continuation elles ſe pourroient inveterer, comme plus facillement le boys est tord & ploye jeune que apres la croiſſance.

CHAPITRE III

DES PREMIERES EXERCITATIONS

L'AAGE de la pucelle advenu auquel elle eſt ydoine a ſçavoir & apprendre, ſera induiƈte au ſervice de Dieu, a ſoy contenir, parer neƈtement, & a

gouverner quelque chofe parmy la maifon. Aucuns diffinient le temps a la feptiefme annee (comme Ariftote), les autres a cinq comme Quintilien. Je remetz tel affaire a la deliberation & difcretion des parens pour y avoir l'advis & confeil, felon la qualité, efperit & habituation des perfonnes. Mais je ne loue pas ceulx qui, pour le fol amour de leurs enfans, les retirent totallement de labeur pour crainte de maladie ou autrement : car ilz penfent augmenter leur corps & la force d'iceulx, & ilz les degaftent : car par ce les enfans ont liberté effrenee en mil vices par oysiveté, & mefmement les filles, lefquelles facillement fe retirent de mal par legier labeur & crainte. Mais f'elle deffault, & qu'on leur lafche la bride a commandement, ilz fe precipitent en tous maulx, sinon que par naturelle inclination, ilz se adonnent a bien & vertu, dont en voyons peu.

La fille apprendra plus toft a lyre fes heures que a danfer, & les dix commandemens plus toft que des chanfons : & avec ce de befongner a l'eguille, en chanvre, lin & laynne utiles au mefnage & confervation de frugalité, dont eft

expedient a femme de eftre curieufe. Je ne veulx pourfuyr moindres befongnes plus avant que felon la qualité des perfonnes : mais il ne me vient a plaifir que femme de quelque eftat qu'elle soit ignore le faict domefticque, tant soit princeffe ou royne : que pourroit-elle mieulx faire pour se occuper ? Elle aura plusieurs devises avec hommes & femmes : mais de quoy peult elle parler utillement, f'elle n'a fçavoir ? Ou il fauldra a longuement parler que fa penfee foit legiere, vague, inconftante & pelerine.

Il eft bon de lyre, & je le confeille : mais attediee de lecture n'eft decent la veoir oyfeufe tout le demourant du jour. Sainct Hierosme ordonna a une princeffe des Scipions faire ouvrages de laynne, prendre quenouilles, tourner le fufeau, mettre au giron le cabaffon, befongner a l'eguille, de foye ou fur le meftier, retordre du fillet, le defvuider & mettre en pelotons : car toufjours a efté l'art des femmes ufer en laynne et fil. Les Romaines avoient couftume de donner a leurs filles quenoilles & fufeaulx pour premier meuble a porter en l'hoftel de leur nouveau mary,

avec ſon ſiege couvert d'ouvrage de laynne pour apprendre ce qu'elles devoyent ſaire a commencer meſnage. Caya ſut une royne laquelle print grant cure & ſollicitude en ouvrages de laynne & autres, dont par les payens ſut reputee deeſſe des bonnes meſnagieres, & ſouvent es nopces rememoree : affin que la nouvelle maryee ſuſt admonneſtee de l'enſuyr par ouvrages, comme les chreſtiennes la ſageſſe de Rebecca, amyableté de Rachel & fidelité de Sarra. Telles occupations d'œuvres ſont argumens de femme prudente, diligente & pudique. Lucreſſe ſut trouvee a Romme par les princes digne entre les haultes dames de plus grant louenge : pour ce que entre icelles ſut veue plus ſe occuper avec ſes damoyſelles a la beſongne domeſticque.

Ceſar, auguſte monarche & empereur de tout le monde, fait apprendre a ſes filles & niepces ouvrages de laynne pour ſubvenir a leur nourriture, ſe neceſſité le requeroit. Terence, en deſcripvant la fille pudique & de reſpargne, dit que en laynne & toille doit querir ſa vie. Le ſage Salomon dit que la femme doit faire ouvrage de ſes mains de

laynne, lin ou toille : car tous appartiennent a ufage de vie, & eft tres honnefte occupation a femmes. Anne feit a son filz Samuel furpelis de fes mains. Penelope en vingt ans que fon mary fut abfent feit robes aux mary, freres, enfans & parens & leur envoyoit : defquelz habitz Alexandre le Grand faifoit cas, & les demonftroit aux roynes de Perse pour les induyre a faire le femblable. Les anciens ont efcript que grant honneur eftoit aux Espaignes a celle qui gaignoit le pris de la labeur de fes mains pour plus avoir befongné : defquelles femmes l'on veoit les ouvrages en publicque pour donner gloire a celles qui diligemment & induftrieufement avoient labouré. Encores a present eft la vertu de diligence demonftree par les oeuvres, pour ce que c'eft chose vile de vie oyfeufe.

La royne Ifabelle de Caftille, femme de Ferdinand roy d'Arragon, voulut fes quatre filles sçavoir filer, couldre, befongner de l'eguille, & paindre en laynne & foye. Desquelles la premiere & troisiefme furent roynes en Portugal, la feconde femme de

l'archiduc d'Auſtriche, mere de Charles a preſent empereur ; & la quatrieſme joincte au roy Henry huytieſme d'Angleterre. La fille apprendra auſſi a ſaire cuyſine & appreſter viande a ſes parens: non pas par immoderee curioſité & ſuperfluité, mais ſelon qu'il appartiendra aux domeſticques. Elle la fera deuement cuyre a ſes progeniteurs, ſreres & ſeurs ou autres proches parens eſtant fille & maryee a ſon mary & a ſes enſans, dont elle rapportera grace & louenge d'iceulx de tel induſtrie & sçavoir, plus que de le faire donner par ſes ſervantes, meſmement a ceulx qui ſont malades. Elle n'aura honte de ſoy empeſcher de la cuyſine, ſans laquelle les egrotans & deſgouttez ne viennent en convaleſcence, ny les ſains vivent.

Achiles roy avec la ſerviette ſeit la cuyſine, & prepara viande aux princes Ulixes & Neſtor, quant ilz vindrent a luy pour la reconſiliation avec Agamenon, & les receut en convive honneſte, ſobre & temperé qu'il appreſta luy meſmes, tant eſtoit humain. Doncques a la fille appartient le regard en tel ſervice de ſrugalité & necteté de viandes,

dont l'on eſt plus honneſtement & a gré ſervy & content. Il n'eſt indecent a la fille qu'elle ſoit ceincte & environnee d'ung devantier ou ſerviette, appreſter pour ſes pere, mere, mary ou enſans, soient haytiez ou debilitez. Plus eſt deturpee la main de la vierge de la tendre a homme legierement que de la maculer de quelque ſaulſe, & plus feroit deſhonneur a elle eſtre veue en la dance que en la cuyſine, ou de contracter cartes & dez que la viande.

J'ay veu en Eſpaigne & en Gaule faire bonne eſtime & reputation des filles, femmes & brux, & eſtre tenues moult chieres & aymees pour les viandes qu'elles sçavoient appreſter : & par le contraire, autres inutiles hayes & deſextimees, pour ce qu'elles ne se vouloient empeſcher ou entremettre du faict de la cuyſine, & ſe excusoient que de tel art ne ſcavoient riens. Auſſi ſera honneſte a la jeune fille de cultiver herbes & violettes es courtilz & jardins ſelon leur vacation & exercice, pour les induire par apres a meilleur & plus grant beſongne.

CHAPITRE IV

DE LA DOCTRINE DES PUCELLES

UCUNES filles font peu ydoines aux lettres, comme auffi font aucuns mafles; les autres y font propres, & entre icelles les unes font a inciter, & autres viennent a contraindre. Je voy plufieurs femmes fufpectes aux hommes de leur doctrine. Assez peu je appreuve le grant fçavoir de femme ague & frauduleuse : mais aux bien vivantes eft garde & cuftode de pudicité, exemplaire de vertu, & doulx efguillon pour le fuyvre.

Ariftote a la queftion qu'on luy faifoit pourquoy les meneftriers & tabourineurs qui font louez es feftes, nopces & convives, qui font appellez Dyonifiens, eftoient communement adonnez a voluptez, mal vivans & povres, fubjectz a tous vices, refpondit eftre par ce qu'ilz font ordinairement es feftins, bancquetz & autres affemblees pleins de delices, efquelz ilz ne voyent ne oyent que

voluptez, lascivetez & clameurs, entre gens desmesurez a saulter, baiser, toucher, rire, boire & manger : pour ce toute leur vie ne veullent suyvre autre train, que veoir & ouyr ce qu'ils ont appris entre gens immoderez de resjouyssance, toutes cures de bonnes meurs rejectees. Ainsi est des femmes & filles lesquelles ignorent ou ne considerent point par lecture, ou par hanter les vertueuses & arrestees, quel bien est pudicité, ny en quel inconvenient elles tombent si elles la perdent, ou quelz maulx s'ensuyvent de exclurre de soy chasteté.

Hommes & femmes vont comme l'on les impulse : pour ce par lettres & bons exemples l'on apprent a penser aux remonstrances de vertus & honneur & abhomination de vices, mieulx par trop que si elle n'avoit ouy ou leu que c'est de bon renom : car tant moins elle l'estimeroit. Et par le contraire, qui ne hanteroit que gens vicieux n'aura aucune bonne remonstrance, & si par lecture d'elle ou d'autruy n'est instruicte, n'aura gros esgard a son vice : mais preferera sa turpitude legiere & momentanee volupté a toute

vertu, pour ſuyvre ſes menus plaiſirs, la ou par lire bons exemples elle ſe retire, & devant ſes yeulx meċt l'honneſteté & probité des mandemens & monitions eſcriptes, par leſquelles voit quelle elle doit eſtre, & la grant difference de vertu & de vice. Si vous revolvez & expliquez les aages ſuperieures, vous trouverez peu de femmes doctes qui ayent eſté impudicques, & ſi peu en lyrez que pour une l'on en treuve deux cens autres, qui eſt cauſe de la perdition de tant de filles imbecilles auſquelles l'on ne tient propos que de laſciveté.

Cornelie, mere des Graconiens, exemple de pudicité, apprint ſes enfans & les endoċtrina par ſon ſçavoir; ſi feit Portia, fille de Caton, laquelle attira a elle de la ſapience de ſon pere. Cleobuline, fille de l'ung des ſept ſages, adonnee aux lettres, veſquit ſi vertueuſement qu'elle eut en horreur tous plaiſirs venereiens, & demoura vierge toute ſa vie. La fille Pitagoras la ſuyvit en exemple : car elle tint l'eſcolle apres le deces de ſon pere, & fut maiſtreſſe des vierges. Sainċt Hieroſme recite les dix Sibilles par leur grant ſçavoir

avoir gardé virginité. Hortenſe, fille d'ung orateur, fut admiſe a propoſer par devant les ſeigneurs de la choſe publicque telle oration, que les poſterieurs non ſeulement l'ont eu en admiration pour faconde & louenge muliebre, mais ſouvent l'ont faiƈt lire pour imitation. Diodorus eut cinq filles illuſtres en pudicité & doƈtrine.

Une royne de Grece compoſa hyſtoires, & autres innumerables ont eſté moult ſçavantes, leſquelles par la leƈture des bons exemples & hyſtoires louables ont eu les vices en execration & exaulcé pudicité, chaſteté & autres vertus, dont elles ſont demourees ſans macule & fedité. Se voulez alleguer les chreſtiennes, liſez de Tecle diſcipule de ſainƈt Paul, de Catherine d'Alexandrie ayant ſurmonté grands philoſophes & pluſieurs autres.

Au temps de ſainƈt Hierosme les devotes & ſainƈtes dames eſtoient moult ſçavantes & doƈtes auſquelles ſouvent il eſcripvoit, comme a Paule & Euſtochie, a Fabiole, a Marcelle, a Furie, a Demetriade, a Salvine & a pluſieurs autres. Sainƈtz Ambroiſe & Auguſ-

tin ont reçeu lettres & eſcript a pluſieurs matroſnes pleines de probité & d'entendement.

L'emperiere Eudocie n'a pas eſté moins eſtimee par son ſçavoir & experience de vertu que par l'empire : laquelle a compoſé pluſieurs livres pleins de bonne erudition.

Les quatre filles d'Eſpaigne, deſquelles avons faict mention cy devant, ont eſté veues de notre aage moult ſçavantes & deviſer avec les ambaſſadeurs en latin : deſquelles n'ont eſté veues de memoire d'homme plus pudicques ne mieulx aymans leurs marys ne a qui tant deſpleuſt laſciveté & vice. Se voulons faire mention d'autres princes, Thomas Morus ſage chancelier non ſeulement voulut ſes filles eſtre tres chaſtes, mais auſſi doctes, pour eſtre plus fermes & conſtantes en pudicité. L'eſtude des lettres en premier lieu occupe la penſee, puis l'eſlieve en cognition de choſe vertueuſe pour revocquer & repulſer les cogitations de turpitude, & ſe la perſonne eſt induicte ou inclinee a choſe vile ou voluptueuſe, par bonnes lettres elle en eſt retiree. Anciennement la deeſſe Pallas & les muſes n'eſtoient ſervies que par les vierges adonnees

aux lettres Le cueur tendant a ſapience par lecture non ſeulement aura abhomination de luxure, mais auſſi rejectera pluſieurs menues & legieres penſees de volupté, deſquelles ſont detenuz les eſperitz des joyeuſes pucelles, comme de dances, chanſons & jeux inordonnez.

Plutarque dit que jamais femme qui ſe delecte a l'eſtude ne ſe ingerera d'avoir plaiſir en dances & ſaltations. Mais vous me demandez en quelle eſtude de lettres la femme ſe occupera; j'entends en eſtudes de ſapience qui induyſent a bonnes meurs, inſtituent la vie, & enſeignent la raiſon de bien & catholicquement vivre. De grant eloquence elle en a moins affaire que de probité & chaſteté. S'elle eſcript pour recreation & eviter oyſiveté, ce ne ſoyent vers impudicques, viles chanſons, mais de la ſaincte eſcripture exemples ou ſentences de philoſophes, ou bien hyſtoires louables pour ſe rendre meilleure & ſervir a elle & a la doctrine de ſes enfans ou compaignes. En aſſemblees de gens ſçavans querra eſtre comme incongneue, & eſcoutera pour apprendre, la veue baissee, pudibunde ou craintive.

Sainct Paul ſingulierement commande aux femmes taire en l'egliſe, car il ne leur y eſt permis de parler. Quant elles veulent apprendre, facent interrogatz a leurs marys en l'hoſtel. Il eſcript a Thimotee ſon diſciple : la femme doit comprendre par ſilence & taciturnité avec toute ſubjection, & ne luy eſt loyſible enſeigner publicquement ny avoir auctorité ſur ſon mary. Et pour ce que l'ennemy de nature congneut la complexion de la femme, il seduict Eve par prevarication, comme inconſtante : pour ce ne luy appartient de enſeigner ny preſumer de ſoy aucune choſe ſçavoir que par faulſe opinion ou par erreur ne perſuade & tranſfunde aux autres ſon ignorance.

CHAPITRE V

QUELLES ESCRIPTURES ELLE DOIT LIRE



ux chreſtiennes je parle de non lyre que ſeulement ce qui appartient a la crainte de Dieu, ny ſemblablement oyr ne parler. La couſtume eſt mau-

vaise de plufieurs qui efcripvent livres des-quelz on ne peult rapporter aucun proffit, compofez par gens oyfeux ou inutiles. Femme pudicque ne f'empefchera de lyre livres d'amours, ne de batailles, & moins de les reciter & racompter : car c'eft pefte d'applicquer bufchettes feiches pour corrompre les corps de la perfonne, ja ardens & fomentez de delectations & de vices. Femme molle & imbecille en sa chafteté, rememorant les batailles, apprefte venin de fa renommee par fes penfees & en fon cueur. Si aux princes chreftiens eft doubteux faire la guerre, comme la pourra faire la femme, non pas de fes mains, mais qui pis eft en fon efperit? Elle affez ignare qui doit rejecter fes amours, veult elle lyre les amourettes d'autrui pour foy occuper en la recordation d'iceulx & goufter du venin des voluptez d'autruy? Car a les lyre elles font detenues de telles amatoires cogitations. Mieulx feroit n'avoir appris lettres, mais avec ce avoir perdu les yeulx & oreilles que les lyre & ouyr. Dict l'evangile que mieulx eft aveugle & sourd aller en paradis que avec integrité de corps

succumber aux enfers. Les gouverneurs du bien commun doivent avoir esgard non seulement aux droictz publicques des foires & marchez & des proces, mais aussi aux meurs publicques & privees, & prohiber par mulctes de peines chansons fetides & libidineuses, ordes & sales, lesquelles aucun bien vivant ne peult ouyr sans facherie, indignation ou provocation de volupté, & pugnir ceulx qui les composent, qui ne labourent sinon pour corrompre les meurs de la jeunesse, comme ceulx qui mettent venin es fontaines publicques. Aussi chascun en particulier ne doit souffrir en son hostel non seulement livres inutiles, mais aussi pleins de lascivetté & pestiferes, attirans a vice, comme Lancelot du Lac, le Romant de la Rose, Tristan, Fierabras, Merlin, Florimond, Paris & Vienne, Pierre de Provence & Maguelonne, Melusine, les Facecies de Poge infestissimes, & plusieurs autres translatez par gens oyseux, pleins de immundicitez, adonnez a vices & lubricité. Quelle delectation ou fruict peult estre en telles folles & apertes mensonges ? L'ung en tue dix, l'autre trente ; l'autre re-

çoit cent playes, puis retourne a la bataille. L'ung arreſte toute une armee, l'autre fend un homme d'armes juſques aux dentz. Somme je n'ay veu gens de bon vouloir prenans plaiſir de lire Senecque, Ciceron, sainƈt Hieroſme ou les ſacrees lettres, qui ſe ſoyent delectez en telz livres pernicieux. C'eſt merveilles que les pere & mere ou marys permettent a leurs filles & femmes lire telles hyſtoires inutilles pour mieulx aguyſer leur vouloir & reveiller leurs eſperitz a cautelles, & a reciter fables frivolles. Et quoy qu'elles ſoyent joyeuſes en ſens des auƈteurs, je ne vouldroye par icelles allicer la volupté de la femme chreſtienne.

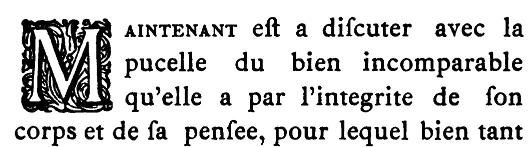
Pluſieurs poetes doƈtiſſimes Grecz & Latins ont eſcript diƈtiers joyeulx, doulx, plaiſans & pleins de grant ſens, dont Grece & Italie avoit admiration. Ovide compoſa ung livre de l'Art d'Amours, dont a juſte achoiſon il fut mis en exil par les Senateurs de Romme, & quant il fut rappellé, il eſcripvit le Remede d'Amours, auquel tres bien il deffend lire a gens chaſtes telles folles, vaines & superſticieuses eſcriptures des poetes. Ceſar Auguſte

repudia & relegua les interpretateurs d'Ovide, & de telles menfonges. Ceulx qui falfifient les monnoyes, les inftrumens, poix & mefures font dignes de grant pugnition : auffi sont ceulx qui adulterent les bonnes doctrines de sapience. Filles & femmes doivent eviter telz livres dampnables, comme le serpent ou fcorpion : car en iceulx n'y a que corruption de bonnes meurs. Celles qui veulent garder entiere pudicité ne tiendront telz livres en leurs mains, ny contamineront leurs bouches de chanfons impudicques, & fe parforceront de rendre les autres femblables a elles. Plus toft liront les vies des Sainctz & Sainctes, Boece de Confolation, la Vie des Peres, la Fleur des commandemens, & autres efcriptures falutaires, efquelles elle aura grant delectation, imprimera fon vouloir, & adonnera fon defir au fervice de Dieu. Lors fe contentera de fon petit sçavoir fans foy fonder en parfonde theologie; qu'elle ne prenne les chofes faulfes pour les vrayes, les pernicieufes pour les salutaires, & les ineptes pour les approuvees ; f'elle fe treuve en difficulté, fe remettra en la cre-

ance de l'Egliſe. En ce aura grant delectation & joyeuſe volupté, & ſe occupera en telz auсteurs les dimanches & ſeſtes, & parſois es autres jours, pour eſlever ſa penſee en Dieu, comme bonne & devote chreſtienne, pour les lyre apres qu'elle aura mis ordre a ſa maiſon & a ſon faict domeſticque. Ne penſés pas les ſeſtes avoir eſté inſtituees pour jouer, dancer ou deviſer avec voz compaignes & voyſines, quant il ſault rendre compte de toutes parolles oyſeuſes, mais afin que par plus grande solicitude de cueur pacifique & a repos penſiez en Dieu en ceſte brieve vie tranſitoire, & en la ſuture eternelle, conſiderant, comme dict sainct Paul, que cy n'avons cité ne demeurance permanente, & en l'autre n'aurons remuneration que du bien ou mal que ferons en noz vies.

CHAPITRE VI

DE VIRGINITE



MAINTENANT eſt a diſcuter avec la pucelle du bien incomparable qu'elle a par l'integrite de ſon corps et de ſa penſee, pour lequel bien tant

de cas viennent a confiderer que l'on n'y voit commencement ne fin. Selon l'efcript de fainct Paul, l'Eglife univerfelle eft vierge, efpoufe feule de Jesu Chrift : par ce de grant honneur font dignes les membres de ceulx qui la gardent en leur corps & vouloir par imitation de la mere et de fon seigneur. L'Eglise eft vierge & mere, & n'y a chofe en quoy Dieu plus fe delecte qu'en virginité feur des anges. Il voulut avoir mere vierge, difciple vierge, l'Eglife vierge. Les autres vierges il les efpoufe en foy & entrent aux nopces avec luy. Quelque part que voife l'aigneau fans macule qui nous a lavé de fon fang, cent quarante mil vierges le fuyvent. La vierge ne fe doit eflever de foy reputer entiere de corps, fi de vouloir et penfee elle est corrompue. Que proffite avoir le corps pur & nect, fe le cueur eft infaict & ardant de viril amour qui deffeiche l'affection des delices de Paradis ? Telles font les folles vierges qui n'ont point d'huylle en leurs lampes, dont elles font exclufes d'entrer avec l'efpoux : car ce pendant qu'elles en vont achepter, l'huys eft fermé, et ne

ſont point congneues quand elles frappent a la porte. Ores que le ventre ne ſoit remply de virile operation, l'ame eſt enflee de ſemence dyabolique. Entendz comme tu puis plaire a ton eſpoux, quant tu veulx suyvre les boucs & les taureaulx : car tu deſpriſe de garder les aigneaulx de Dieu & ne recongnois le ſouverain paſteur. Doulce pucelle, ton pris eſt inextimable ſi au corps chaſte tu adjouſte pure pensee, en laquelle tu porte & en ton ame le roy des roys, comme la vierge ſouveraine laquelle conçeut le filz de Dieu en ſon cueur & penſee premier que en ſon corps.

Toutes perſonnes bien vivans engendrent Jesu Christ ſpirituellement, mais la ſeule vierge corporellement & ne luy eſt pas peu d'eſtre mere, eſpouſe, & fille de Dieu. La pucelle quiert eſpoux beau, riche, ſort, d'ancienne race, bon & sage, tel elle treuve : car ſa generation eſt inenarrable, gloire & richeſſe ſont en ſa maiſon ; il a toute puiſſance au ciel & en terre & par ſa ſapience il congnoiſt toutes choses. La vierge conſiderera par quelle ſollicitude doit garder ſa virginité qui la faiƈt ſemblable a l'Egliſe, com-

paigne de Marie, feur des anges, mere de Dieu, efpoufe de Jefu Chrift. Et non feulement entre les chreftiens, mais auffi entre les infideles & fans loy, virginité a toufjours efté prifee et honnoree. Cibele, Dyane, Minerve & plufieurs autres, ont efté reputees entre eulx deeffes, exaltees de Virginite, & auffi les Mufes pleines de fciences. Sainct Hierofme tefmoigne les dix Sibilles avoir gardé virginité. A Rome le temple de la deeffe Veste n'eftoit deffervy & miniftré que par vierges, qu'ilz appelloient Veftalles, aufquelles les Senateurs & Poteftatz portoient grant honneur & reverence. Les beftes brutes en font le femblable, comme nous lifons de la licorne, & le lyon f'en efmerveille.

CHAPITRE VII

DE LA CURE ET SOLLICITUDE DE VIRGINITE

MOULT est a extimer le bien qui fouvent des princes, des genfdarmes & grans exercites de guerre a garanty les pucelles. Nous lifons plufieurs

ravyes par courſes de chevaliers & tyrans avoir eſté delaiſſees & renvoyees par ſeule reverence de virginité, exiſtimans pour briefve & momentanee delectation ne vouloir tel bien par eulx eſtre diminué, & aymoient mieulx telle crudelité eſtre perpetree par autre aucteur que par eulx. O mal advisee pucelle, indigne de vivre, qui volontairement te prive de tel bien & de ſi grant pris, quant adventuriers adonnez a tous vices le abhorrent, & tous lubricques, ſ'ilz ont opportunité de le preveoir, & penſer a la conſequence, ſ'en retirent, quant tel bien ne peuent retenir ne rendre. La ſaulse & aveuglee ne crainct de perdre ce que pour or et argent jamais ne pourroit recouvrer, dont ſ'enſuyvent regretz infinis. Pudicité perdue, toutes choſes luy ſont triſtes, dolentes, lamentables, & non ſans cauſe. Les parents ſ'en ſentent deſhonnorez, dont rendent larmes & ſouſpirs, quant pour la joye & labeur de leur nourriture en ont tel guerdon. Les amys & familiers deteſtent ſa turpitude, les voyſins en tiennent leurs comptes. Ses compaignes en ſont ſables

& chanſons. Les ennemys la monſtrent au doid & reprochent tel ſorſaiƈt a elle & a ſes parens. Ceulx qui paravant diſſimuloient leur amour l'ont appertement en hayne, dont pluſieurs ont eſté jugulees & meurtries de leurs plus prochains.

Ung prince d'Athenes enſerma ſa fille non chaſte en une eſtable avec un cheval deſtaché, lequel par ſamine la mangea & devora. Pluſieurs hyſtoires liſons de ceulx qui ont occis leurs filles ou parentes avec leurs luxurieux & adulteres, leſquelz aymoient mieulx les perdre entierement que nourrir adulterees & viciees. Deux freres en Eſpaigne en preſence de la baille tuerent leur propre seur en couche, incontinent apres l'enſantement. Oudit lieu, en mon enſance, trois pucelles suffocquerent d'une ſerviette une de leurs compaignes qu'elles surprindrent en lubricité. Autres innumerables exemples & hyſtoires en pourroient eſtre racomptees, & n'eſt merveilles de telz inconveniens : car lors la corrompue perd tout honneur, tant eſt exſequee, & a en hayne parens & amys, & tous ceulx qui luy en font remonſ-

trançe, & ne les vouldroit jamais veoir pour continuer ſa turpitude. Autrement eſt de la femme maryee ou veufve abandonnee : car ſ'elle vient a conſiderer ſon forfaict, elle le abhorrera, & n'aura repos jour ne nuyct, tant ſera exagitee du flagel de ſa conſcience. Nul ne la regarde qu'elle ne recorde ſon malfaict. Si aucuns parlent enſemble, elle eſt en doubte que ce ſoit de ſon vice ; qui tient propos de folle femme, elle l'attribue a elle. Toujours eſt en doubte & en crainte que ſon peché ſecret ſoit publié : par quoy elle a regret perpetuel, comme l'on dit des dampnez en enfer. Autant en ſouffrent les hommes adonnez a telz vices, mais les femmes plus aigrement, d'autant que les excès de luxure ſont appelez plus deſhonneſtes & reprochables, quoy que naturellement ſoyent appetiſſans d'honneur & de gloire. Aux hommes ſont neceſſaires pluſieurs vertus, Prudence, Eloquence, Memoire, Justice, Force, Liberalité, Magnanimité, Art pour vivre, Aſtuce a gouverner le bien publicque, dont ilz ſont peu a culper ou vilipender ſe aucunes deſdictes vertus

leur deffaillent : mais a la femme riens n'y eft defiré ou neceffaire que pudicité, & fi elle feule deffault, c'eft comme f'elles deffailloient toutes a l'homme, car lors la femme eft reputee mefchante & vicieufe, quelque autre vertu qu'elle ayt en soy, quant n'a peu garder le feul trefor qui luy eftoit commis fur fa foy, & par tant de remonftrances commandé. Pour ce doit eftre curieufe songneufement & moult attentive a la garde & cuftode de pudicité, laquelle on ne luy peult defrober ne attoucher oultre fon gré ; car par elle le demourant eft fauf, & icelle perdue toutes autres vertus font effacees.

Lucreffe disoit : Quel bien peult avoir la femme, pudicité violee ? Et touteffois elle avoit cueur chafte en corps corrompu par violence, dont elle mit l'efpee au travers du corps pour les feparer l'ung de l'autre. Oftés de la femme Beaulté, Richeffe, Eloquence, Sçavoir, Aliance : retenez Chafteté, tout va bien. Au contraire fi la nommés impudicque & luxurieufe, vous la defchiffrez vile, fale, nude, fede, defhonnefte & deftituee de tout bien.

CHAPITRE VIII

DE LA CURE DU CORPS EN LA PUCELLE

De vertus eſt noſtre principalle intention d'eſcripre : mais pour ce que les habitz du corps ſont enunciatifz du cueur & de la penſee de la vierge, leſquelz ſ'ilz ne ſont deuement regis nuyſent beaucoup, il eſt decent en toucher quelque choſe. En premier lieu Ariſtote commande en ſon hyſtoire des animaulx que les parens gardent ſongneuſement les filles en leur jeune aage de puberté, qu'elles ne converſent par trop grant familiarité avec les hommes & jeunes enfans, & meſmement ſeulles, quoy qu'ilz ſoyent prochains parens. Car en icelluy temps ſingulierement elles ſont promptes a vanité & menus plaiſirs, ou quel temps pour leur ſimplicité & jeuneſſe ne ſont encore cautes ny fortes a ſoy contregarder, ny reprimer les mouvemens & paſſions de la chair, comme quant elles ſont aagees, aucunement experimentees, & congnoiſſans les fallaces de pluſieurs. Lors

eſt a craindre qu'elles voyent, oyent ou penſent choſes laſcives, & deſhonneſtes, difficiles a divertir de leurs penſees. Ou temps nubile leur proffiteront jeuſnes & abſtinences qui ne debilitent le corps, pour reprimer, reſtraindre & refrener l'ardeur de leur jeuneſſe. Leur viande ſoit facille & legiere, non aromatiſee d'eſpices & ſaulſes, ny exquiſe en friandiſe & chaleur, en ſouvenance de noſtre premiere mere, par ce dejectee de paradis terreſtre.

Pluſieurs jeunes filles acouſtumees de viandes delicates, au deffaut d'icelles en ont quis & cherché dehors, avec naufrage & periclitation de leur pudicité. Leur boire sera tel que nature l'a appareillé, eaue pure & liquide, & ſelon le pays peu de vin, mitigué & attrempé d'eaue, pour digerer la viande, non pour enflammer le corps. Valere recite les Romains n'avoir prins uſage de vin, pour crainte de cheoir en inconvenient, car il eſt prochain a intemperance. Ou elle uſera de cervoiſe, ſelon le climat du lieu & l'eſtomac de la personne. Le commun proverbe eſt, que ſans vin &

viande ſe refroidit luxure, & non ſeulement cela ſert aux bonnes meurs, & a cohercer le corps de petulence & laſciveté, mais auſſi a plus ferme ſanté, car ſobreſſe eſt concierge de vie. Galien & autres qui ont eſcript la nature des corps humains dient que aux jeunes gens & a femmes meſmement eſt moult nuyſable & aux vieilz proffitable.

Doncques ſi la diſpoſition de l'eſtomac le peult ſouffrir, la fille doit uſer d'eaue qui eſt froide de ſa nature en ſon aage pueril, ou comme dit l'apoſtre a Thimotee, uſer ung peu de vin pour les frequentes infirmitez. Dit oultre qu'en la force du vin giſt luxure & eſt bon non en boire, ne manger chair que peu ſouvent, mais ſeulement des potages. Dit auſſi ſainct Paul qu'il macere ſon corps pour le rendre ſubject au commandement de raiſon et de ſon ame, affin qu'il obſerve ce qu'il commande aux autres. Ainſi l'adoleſcente retiree de viandes feruentes eſt ſeure de chaſteté. Je ne veulx par ce condempner les choſes comeſtibles que Dieu a creees, pour en uſer, en luy rendant graces, mais bien veulx induire enfans et pucelles de refrener

leur gouſt et appetis desmeſurez de ce qui les provocque a volupté. Dit ſainꝃ Hieroſme que les feux de la montaigne Ethna ardent continuellement, la terre de Vulcain, ne le Soleil, ne ſont ſi eſtuans & fors en chaleur que le ſang juvenil & la mouelle de ſes os remplis de vin & viande, diſant qu'il vault mieux l'eſtomac douloir que la pensee, commander au corps que le ſervir, vaciller du pied que de pudicité.

Hilarion religieux en ſon hermitage ſoy repaiſſant de fruiꝃz, herbes & racines, maceroit ſon corps par jeufnes, pour ce que encores il sentoit aucunes fois en luy quelque ſcintille de luxure. Lors diſoit a ſon corps : je ſuppediteray ta concupiſcence par ſorte que tu auras plus penſee de viande que de volupté. Les diſciples & ſerviteurs de Jeſu Chriſt ont eû en leur ſanꝃtité aliments envoyez du Ciel, ſimples & menus pour ſatiſfaire ſeulement a nature. Helisee repeut luy & ſa ſuytte de choux agreſtes & ſauvages qu'il adoulcit par farine, non par eſpices aromaticques. Sainꝃ Jehan Baptiſte, nonciateur de la vraye lumiere, fut ſubſtanté de locuſtes

& miel ſauvage. Abacuc porta a Daniel le diſner de ſes moiſſonneurs en Babilonne. Helie fut refocillé de pain cuyt en cendre & d'eaue envoyee du ciel, combien que eſgallement Dieu euſt peu envoyer perdris & faiſans. Tous philoſophes & maiſtres de Sapience preſchent & exaltent le peu de viande & facille, affin que la penſee ſoit ſobre, & le corps continent.

Socrate par ſa diette evita griefves maladies. Senecque ſatiſfit a ſa nourriture de pommes aigres & d'eaue, & tellement attenua ſa perſonne par ſobreſſe, que ſes veines ouvertes rendoient peu de ſang. Zenocrates par grant abſtinence ne peut eſtre attiré a aucune volupté par quelques belles dames que ſes diſciples envoyaſſent a ſon lict. Platon en ſes loix retire le vin en uſage des adoleſcens. Se nous voulons conſiderer l'excellence de la nature de l'homme & ſa dignité, nous entendrons combien il eſt vil & diffame ſoy habandonner a luxure par delicatement & mollement vivre. Et quoy qu'il ſoit licite aux riches mondains vivre plantureuſement, ce doit eſtre moderement, en rarité & ſobrieté.

Ovide donnant remede d'amours admonefte temperance, & non fervir a table de viandes provocans a luxure. Ainfi que j'ay dit de viandes chauldes, eft a entendre de tout exercice par lequel le corps eft efchauffé, comme de unguens precieux, baingz, eftuves, faltations, confabulations, & regardz impudicques des hommes : car ce font chofes qui allument l'ardeur pernicieufe. Nature bonne nutriciere fe contente de peu, par quoy doivent pucelles avoir en horreur totallement les bancquetz, convives fuperflus & defmefurez. Le lict doit eftre plus nect que mol. Les veftemens decens a l'eftat & faculté, fans ordure ne tache, comme l'ame & le corps. Et par le contraire le cueur fragille fe delecte en foye & habitz indecens, en façon ou voluptuofité, & f'ilz ne font telz, il les repute durs & afpres. Ceulx qui font veftus mollement font es maifons des roys & des princes, felon l'Evangile, qui fignifie que la religion chreftienne ne cherche point leurs falles. Le fommeil de la fille doit eftre non pas long, fuffifant touteffois a la valitude de fa perfonne. En deue diligence doit eftre

nourrye, non en telle tardité que celles qui ne peuvent eſtre coiffees a point pour aller a la meſſe.

Aux choſes deſſus dictes doit eſtre ſur le tout adjouſtee occupation de quelque negoce temporel, car la fraulde dyabolicque jamais ne exerce mieux ſon art que entre les oyſeux, pour les attirer a lubricité & vanité, non ſeulement le ſexe femenin, mais les plus fors hommes & conſtans. Ovide recitant l'amour de Egiste a la belle Clitanneſtre femme de Agamenon, avec le vouloir de tuer le mary, ne rend autre raiſon, ſinon qu'il eſtoit deſidieux & ſans occupation. Pour ce il eſcript pour remede d'amours eſtre preciput, que la ſaiette de cupidité ne nous ſurprenne oyſeux, car ſe tu oſte oyſiveté, l'art de cupidité demeure perie & extainéte. Sainét Hierosme perſuade a Dymetriade, apres qu'elle aura faiét ſes oraiſons & prieres du matin, qu'elle traiéte laynne & lin a faire toille, a ce que les jours ne luy apparent trop longz, & ſoy occuper en ouvrages (quoy qu'elle fut des plus riches dames Romaines) tant pour eviter pareſſe que pour le bon exemple de ses damoiſelles.

Dit oultre qu'il n'y a riens plus precieux ny plus acceptable a Dieu que diſtribuer aux povres de la labeur de ſes mains ou a ſon propre uſage. Sainct Paul commande, qui ne laboure ne mange, qui eſt loy en l'egliſe chreſtienne. Pour ce eſt indigne de viande qui consumme le jour & ſa jeuneſſe en jeux & voluptez, car c'eſt vouloir faire Dieu menteur, qui a ordonné que en la ſueur de ſon corps l'on mange ſon pain; & n'ont pas moins de peché les oyſeux, pour tant qu'ilz ſont riches que autre qui ſe exemptent de labeur. Se je commande aux femmes & filles, par operations manuelles ou ſainctes cogitations, de remercier Dieu de leur eſtat & benefices, pour y occuper le temps. Quelle extime aurons nous de celles qui jour & nuyct pernoctent & sejournent aux jeux de cartes et de dez? Je le treuve aux hommes deſhonneſte, ce n'eſt peu, par recreation, mais aux femmes deteſtable : car neceſſairement elles tomberont en avarice ou blaſphemes, & abandonneront leurs vertus. S'il y a hommes, la femme orra paroles turpes & indecentes aux oreilles de femme de bien,

car chafcun f'efforce lors plaifanter & dire motz de gueulle, & fouvent atouchemens illicites ou regardz impudicques, foubz umbre de paffetemps. Plus honnefte feroit tourner les fueilletz de fes heures que des cartes, retourner le fufeau que les dez, ou tenir fa quenoille que des quilles. Il n'est homme fain d'entendement qui ne les extimaft encores mieulx trouver oyfeufes que ainfi les veoir occupees, & qui ne detefte celle qui les a apprins, & ceulx qui luy ont permis & foufert.

CHAPITRE IX

DES AORNEMENS

EN ce lieu vient a propos de differer & defchiffrer des aornemens du corps. Au fard commenceray, demandant que proffite a la vierge ny a autre lignir & farder fa face : se c'est pour plaire a foy mefmes, c'eft chofe vaine; fi a Jefu Chrift, folle; fi pour la regardeure des hommes, elle eft mefchante. La pucelle doit

complaire a fon efpoux Jefu Chrift par aornemens de vertus, & il la baifera belle. Tu es miferable fi par ta feule painĉture tu attire a toy mary ou autre; quant le fard sera paffé, comme luy pourras tu complaire? On ne le peult faire a duree, que ce ne foit chascun jour a recommencer. Se le visage est poly & il foit mouillé par fueur ou autrement liquefait, n'y a riens plus vil que la peau, & lors elle apprefte a rire aux congnoiffans. A la mienne volunté, telles fuffent auffi fongneufes de attirer vertus, car par les gomes, argent vif & autres drogues venimeufes dont elles paignent leurs vifages, tantost deviennent vieilles, ridees & difformes; les yeulx ont chaffieulx, les dentz fcabieux & mauvaife alaine. De ce me nuyft reprendre celles de mon pays, lefquelles plus en ufent, mais eft bon les en blafmer pour f'en corriger. Si autrement n'y peulx avoir mary, il vauldroit mieulx ne toy lyer que defplaire a Jefu Chrift, & prendre homme fi imbecille qu'il ayme mieulx la painĉture que toy mefmes, & la cruftulle blanche que femme pudicque. Dieu t'a donné face humaine, a

l'ymage de son filz, non point nue, car en icelle il a infundé spiracle de vie; pourquoy la veulx tu tacher & maculer? Que ne te contente de nature et de Dieu, pour te vouloir monstrer plus jeune ou plus belle que tu ne es? Une couleur faict les joues vermeilles, l'autre les levres corralines, une les fourcilz noirs & delyez, l'autre la gorge blanche : mais c'est par dissimulation & sossistiquerie provocans a fol desir, foment de luxure, & est indice de impudicité, ou sainct Hierosme ment. Lors que tu es ainsi deffiguree, Dieu ne te congnoist point de ses brebis; tu as falsifié sa monnoye, quant tu te aorne de la marque de l'Antechrist, duquel tu portes les couleurs & la livree; pour ce ne dois lever la face a Dieu si tu ne prens sa marque.

Sainct Cyprien martyr dit que aornemens d'habitz indecens & indeuz & telles painctures ne congruent, sinon a femmes impudiques & volages, qui colorent leurs faces & leurs cheveulx, & mussent le visage & ymage de Dieu de affiquetz & doreures du dyable, car elles veulent convertir, reformer & trans-

figurer ce que Dieu a faict pour y mettre marque infernalle. Par quoy je admonneste non seulement les vierges, mais les maryees & veufves, non point adulterer la facture de Dieu qui n'a voulu ny ordonné de perser & vulnerer les oreilles de la tendre jeunesse, pour y pendre anneaulx, pierreries ou perles. Dit Dieu : faisons homme a nostre ymage & similitude. Doncques ne fault muer ce qu'il a faict : ce qui est nect est a Dieu, la contremarque est au dyable. Ung bon painctre estimeroit a injure, & auroit juste indignation contre celluy qui vouldroit corriger & repaindre ung tableau ou simulacre qu'il auroit parfaict. Tu te veulx farder : c'est impugnation de divin ouvrage, & prevarication de verité. Dieu t'a dit : tu ne puis faire ung cheveul de teste blanc ou noir, & pour contrarier a sa voix, tu veulx pervertir ta figure & faire tes cheveux de flave couleur; tu peche en la teste qui est la meilleure partie du corps. Apres les commandemens des chrestiens, je te adjouste Licurgue, homme tres sage, legislateur des Lacedemoniens, lequel par ses loix expulsa des femmes tou-

tes farderies & aornemens d'or, d'argent & de pierreries, affin qu'elles eſtudiaſſent paremens de vertus.

Si tu te prepare a Dieu & aux hommes vertueux, tu es aſſez belle, & ſi tu ne complais au dyable ny aux mauvais hommes, ne t'en dois ſoucier. Que proffitent oreilles perforees que Dieu & nature ont produictes entieres ? Pour carcans, orillettes, jaſerans gorgerins, chaines, braſſeletz & telz affiquetz & metaulx, penſes-tu eſtre meilleure ? O grande vanité d'entendement de toy excuſer que tu te monſtres plus riche ! Car ſouvent te font deſextimer. Assez ſçait voiſin que voiſin peult. Tu porte boutons & fers d'or par volupté, qui ne donnerois ung denier aux mendians qui te environnent. Tu ſpolie & oppreſſe tes voiſins, par adventure ta famille, tes enfans, ton propre mary, & fais vendre chevance pour reſplendir d'or & pierres precieuſes a ceulx qui te regardent. Eſt-ce charité chreſtienne de te vouloir ainſi embellir ? N'as-tu pas au bapteſme renoncé a Sathan & a ſes pompes ? Mire toy bien lors, car tu te trouveras par elation

ſatellite d'enfer & ſervante. Apres ce ſ'enſuyt qu'il faut vivre plantureuſement & friandement entre tant de fameliques. Tu veulx paſſer le temps en confabulations, jeux & voluptez, entre tant de miſeres & labeurs de tes voyſins. Tu es exceſſivement paree & veſtue entre tant de nudz & indigens, & toutes gorres dyabolicques en faictz & en dictz s'en ensuyvent. Telles ne ſont diſcipules ou ancelles du povre Jeſu Christ. Je ne te veulx eſtre vilipendee en habitz, mais les avoir decens pour veſtir, non pour ſuperbir. Suyvez la mere, Vierge precieuſe, que les celeſtes honnorent, les enfers craignent & les hommes reverent, de laquelle la robe eſtoit de ſimple drap, mais le dedans eſtoit paré & redoublé d'or & de precieuſes gemmes d'humilité. Eslis lequel tu veulx preextimer, corps d'or ou ame d'or, car d'or ne puis eſtre entierement, & de ce il en fault venir en compte & de brief. Des odeurs le cueur de bon chreſtien ne appreuve jamais feteur, immundicité ne puanteur. La Magdaleine merita de l'ongnement precieux & odoriferant qu'elle eſpandit ſur le chef de

noſtre Seigneur, mais de ceulx qu'elle appropria a ſoy, ilz luy furent infructueux. La pucelle doit eviter odeurs ſuperflus comme venin & preſage d'impudicité. Bien est odorante la bonne & gracieuſe fille qui ne porte muſc ne ſenteur ; l'on ſent de loing ſa bonne converſation & renommee. Quelque dame qui ſe eſtime dira que odeurs ſont decentes a nobleſſe & a richeſſe, mais es tu chreſtienne ou gentille ? Si tu es ſans foy je ne diſpute plus avec toy. Se tu te clame chreſtienne, ſaches que telz diſcrimes par orgueil retirent de cognoiſtre Jesu Chriſt : car ce ne ſont aornemens du corps ne de nature, mais nutriment de elation, quant on eſt curieux de porter ſur ſoy odeurs artificielz. Vray eſt l'ancien dit, qu'il n'eſt riens plus ſuperbe que la femme aornee, & ne me vault alleguer le temps preſent & la couſtume, pour te excuser de faire comme les autres : car c'eſt comme les folles. Mauvaise & dampnable acouſtumance n'eſt pas us, mais meſus & corruption. Se c'eſt couſtume des ſages & des bons, on la doit tenir & ſuyvre : mais non pas des folz, ſinon ceulx

qui les reſſemblent. Quintilien dict, le ſeul conſentement & approbation des bons doit eſtre dict couſtume de vie. Quant tu vois mauvaise acouſtumance eſtre tiree en conſequence, ſoyes le chef pour l'abollir, & la gloire t'en demourera, par ce que les autres dames te ſuyvront en exemple. Comme des pervers mauvaiſes meurs ſont induictes, ainſi des vertueux doivent eſtre extirpees, & ſe l'on vouloit touſjours obtemperer aux inventions nouvelles, l'on yroit touſjours de mal en pis. Deſquelles doncques eſt venue la couſtume de laquelle tu te jacte pour excuſe, ſinon des folles, legieres & variables, ſubjectes a leurs menus plaiſirs, qui ont voulu ſuyvre les femmes gentilles & payennes, meſcongnoiſſant Dieu & temperance de vie ? Mais toy, chreſtienne, n'aſ tu pas renoncé au ſainct ſacrement de bapteſme au dyable & a toutes ſes pompes (comme dit eſt), pour les ſurmonter en vertus ? Si tu veulx ſuyvre les infideles, prens exemple aux vertueuſes, non aux jeunes, legieres, plongees en vices & voluptez.

Denys, le Syracufien roy, envoya precieux aornemens a fes femme & filles a Romme, lefquelles les mefpriferent, difans que plus leur viendroient a defhonneur que a gloire. Pierre, roy des Epirotiens, par fon legat envoya a Romme habitz de foye nouveaulx & bagues d'or : mais une feule ne fut trouvee entre les dames qui en vouluft accepter. Claudia dame des vierges Veftalles vefquit en renommee doubteuse de sa pudicité, par ce qu'elle paroit fon corps de aornemens exquis, & par trop grant avidité. Chafcune a honte d'eftre vaincue de fa compaigne en paremens, & dient qu'elles le peuent auffi bien faire que leur voyfine. Lors fe veulent monftrer & converfer entre les hommes au danger & periclitation de leur bon renom. Apres la feconde bataille punique de Romme loy fut promulguee que aucune femme ne fe paraft d'or ne de robe de diverfes couleurs, laquelle dura jufques a ce que la luxure d'Asie envahit la cité de Romme : car quant l'on veit les habitz nouveaulx, lors comme furibondes & effrenees demanderent licence de porter tel aornement qu'il

leur plairoit. Caton, grave consul & sage, leur diſſuadoit par oraiſons & propos pleins de ſçavoir qu'il feit au Senat. Toutes fois par la ſollicitation des tribuns & prevostz du peuple, par importunité des femmes & leur pertinacité, obtindrent la laſcheure de la bride de leur orgueil, combien que Caton remonſtraſt & leur prediſt pluſieurs maulx qui en viendroient.

Les Egyptiennes (comme recite Plutarque) ne uſoyent point de ſouliers, ſelon la couſtume du pays, affin de demourer a la maiſon. Auſſi ſe oſtes aux femmes draps de ſoye, doreures & gemmes, facillement les tiendras closes en la maiſon, & tel aornement n'eſt a honneur, mais plus toſt manifeſte argument de volupté.

Democrates & Sophocles recitent entre les Grecs proverbe vulgaire eſtre que les bonnes meurs ſont aornemens des vertueuſes femmes, non les robes ne doreures. Ariſtote, philoſophe tres ingenieux, commande les femmes eſtres ſobres en habitz & aornemens ou appareil, plus que la loy ne le permeƈt, par conſideration que l'ex-

cellence des veſtemens de la forme corporelle, ny l'abondance des doreures, ne vallent point tant a la louenge de la fille ou femme, que d'eſtre modeſte en telz affaires & eſtudier de bien vivre. Ainſi le deſchiffrent tous ſages Gentilz, affin que la femme chreſtienne ſuyve pluſtoſt les dictes graves, ſages & honneſtes, que l'erreur des folles & l'exemple des inſenſees : car telz aornemens ne ſervent que pour illaqueer & attirer le cueur des hommes.

En ſe cuydant farder plus belles, extendent les rethz du dyable en leur corps, pour coinquiner les ames des aſſiſtans. Tu n'es pas femme chreſtienne, mais miniſtre du dyable & ſatellite ; parquoy en indignation ſera prononcee griefve punition de Dieu, comme deſcript le prophete Eſaye : pour ce que les filles de Syon ſe ſont eſlevees cheminans le col eſtendu par variation de leurs yeulx, & procedent en gravité d'orgueil par leurs acouſtremens, Dieu les a rendues chauves, & leurs aornemens leur feront ignominie : car Dieu oſtera la façon de leurs ſouliers, carcans, jazerans, braſſe-

letz, orillettes, aneletz, verges, pierreries, gorgerins, miroers, paſſemens, bordures, paſdane, ſaphirs, rubis, perles, chaines, martres, ſenteurs, creſpes, ſeinctures; & en lieu de ce leur donnera puanteur pour ſuave odeur, corde pour ſeincture, & la haire pour gorgieres. Aux hommes qui ſont ſurprins par exceſſifz aornemens, ilz tomberont en glaive & mendicité, & les fors en bataille, & lors ſera pitié de veoir les portes en terre deſolee. Riches arguent qu'elles doivent uſer de leurs biens & de leurs facultez a leur plaiſir. Elle eſt moult opulente qui eſt riche en Dieu. Les biens de vertus ſont ſpirituelz, divins & celeſtes, qui nous demeurent en poſſeſſion ſpirituelle & eternelle. Mais ſi par telz ſumptueux habitz & paremens tu attire les yeulx des jeunes gens & les ſouſpirs des adoleſcens, tu nourris leur concupiſcence, tu allume & enflamme leurs deſirs ; ores que tu ne perille, comme il te ſemble, toutes fois tu pers les autres, & comme venin du baſilique tu infaictz ceux qui te regardent; en ce ne te puis excuſer : car combien que tu ſoye

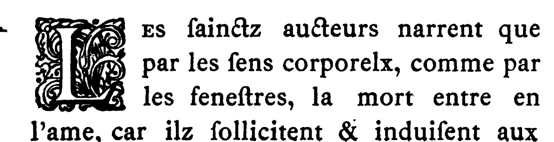
chaſte & pudicque, l'acouſtrement te redargue d'improbité, & ne peulx eſtre comptee entre les vierges de Jeſu Chriſt, qui veulx ainſi vivre pour eſtre aymee ou eſtimee. Il n'eſt decent a filles ſe jacter de ſes richeſſes, car elles paſſent comme umbre. Se Dieu t'a preſté abondance, c'eſt pour en uſer en bon art & choſes ſalutaires, en ſorte que les povres ſ'en ſentent & les indigens ſ'en apperçoivent. Nourris & ſubviens aux neceſſiteux, tu en rapporteras uſure : car Dieu le te centupliera.

Je ne veulx conclurre, par ce que dit eſt de meſlouer la bonne reputation des filles honneſtes & propres en leurs habitz decens & convenables. Sainctz Pierre & Paul, colonnes de l'egliſe, commandent les femmes eſtre en habit aorné, avec vergongne & ſobrieté, non intentives a tordre leurs cheveulx, les parer d'or & de marguerites, ou uſer d'habitz precieux oultre leur eſtat & vocation, mais demonſtrer bon vouloir & pitié par bonnes oeuvres. Par ce ne veulent icelles avoir habitz ſales & mal decens, mais veullent reprimer l'aornement ſuperflu, car le ſimple eſt plus facile a garder que la

multitude. La pucelle ne fardera sa face, mais la nectoyera, ne la blanchira de glaire d'oeuſz, pluſtoſt la lavera d'eaue clere, ſe mouiller la veult, ne laſſera ſes cheveulx pour muer couleur mais pour les deſmeller. Elle ſe aornera au mirouer ; non pas pour paindre, mais que au viſage n'ait aucune macule ou acouſtrement indecent, mais ſur tout eſtudiera de compenſer la difformité du corps a la beaulté de l'ame. Pluſieurs dames ont prins groſſe diligence de vilipender leur forme & beaulté, affin que moins fuſſent convoitees. Quant a l'habit viril, il eſt totallement prohibé aux femmes de droict divin & civil. Femme ne le peult attempter, qu'elle ne ait perdu honte & vergongne, a laquelle peu ſerviront nos preſentes remonſtrances

CHAPITRE X

DE LA SOLITUDE DE LA VIERGE



LES ſainctz aucteurs narrent que par les ſens corporelx, comme par les feneſtres, la mort entre en l'ame, car ilz ſollicitent & induiſent aux

delices du monde dont l'ame eſt detenue, ſi par prudence n'y eſt remedié. Pour ce a la pucelle doit eſtre rare & tardive l'yſſue de la maiſon en lieu publicque, quant dehors ne ſont ſes negoces : car la y a dangèr de quelque aſſault de la plus precieuſe choſe qu'elle ait, c'eſt de ſa pudicité. Et ſ'il eſt expedient qu'elle ſorte, ce ſoit avec la mere, comme auſſi avec elle doit eſtre a la maiſon.

Sainct Hieroſme conſeille de non laiſſer la fille, ſe la mere veult faire ſejour dehors, & ſ'elle va aux bancquetz, convives, festins, nopces ou aſſemblees d'hommes ; que la fille n'abandonne la mere de veue. Ou ſ'il eſt indecent a la fille d'y aller, qu'elle la laiſſe a honneſte femme gardienne de pudicité, & non a quelque vieille nourrie a la maiſon : car comme la ratte elle eſt touſjours aguettee, & n'eſt rien ſi pernicieux ou doubteux, que pour don, promeſſe ou preſent, elle diſſimulaſt, de ceulx qui la viendroient veoir ſecrettement. Peu de utilité eſt deffendre le boys par dehors, ſi par dedans il eſt gaſté de pourriture. J'ay congneu femmes eſtimees a la garde des pucelles,

peu reprendre les filles qui fe jouent en lafciveté avec les adolefcens. Pour ce l'on doit preveoir que la matrofne ayant la fille en garde ne ait homme, enfans ou freres legiers & promptz a volupté auquel elles ne puiffent refifter. Et ne fuffit qu'elle foit chafte, mais prudente en gravité de meurs, qui la rendent venerable & en crainćte, non feulement de parolles, mais de regard, fans eftre prompte par trop ou efgaree, affin que en fa prefence & en fon abfence elle foit a feureté.

La macquerelle doit eftre dejećtee & fuye plus que le ferpent, & dechaffee d'une ville comme larrons ou boutefeux, car de leurs yeulx gećtent venin, & de leur doulx parler pervertiffent les entendemens des adolefcentes, & font caufe de maulx innumerables quant elles hantent en une maifon. La juftice fe doit informer de quoy elles vivent, car aucunes en y a qui ufent de incantations & fuperftitions, dont nous lifons exemples divers. A cefte caufe la bonne fille doit declairer a fa mere fe aucune l'a voulu tempter, & le publier, affin de proffiter a

elle & aux autres. La fille ne doit tenir propos qu'elle ne vueille que chascun sache, du moins sa mere, ny soy accointer d'une servante plus que de l'autre, & plus tost se rendra compaigne, a celle qui ne sera belle, lascive, ne cointe ou jolye. S'elle chante, que ce soit doulcement, & chansons honnestes, graves & decentes. Avec ses compaignes ne doit racompter les folz propos d'amours que on luy a tenus, ne repeter les louenges que par menterie & complaire luy ont esté dictes, ne hantera celles qui tiennent telz propos, mais se delectera avec ses semblables en jeux honnestes, selon le temps, autresfois en confabulations de choses devotes sans faire mention de convives, dances, superflus habitz ou voluptez. Elle parlera sobrement, louera peu, ne vituperera jamais, ains plus tost excusera, se elle peult, le meffaict duquel on parlera. Elle ne devisera avec homme seul qu'elle puisse. Separee, aura occupation par labeur de ses mains, pour eviter oysiveté, lyra ou fera prieres & oraisons; ainsi trouva l'ange la Vierge & Mere. Aussi n'est bon qu'elle demeure

en cogitations feule, quoy qu'elles foyent bonnes au commencement, car moult facillement elles font perverties. La fille en oultre felon fon aage commencera d'alleger fa mere de labeurs domefticques, laquelle apres Dieu & fon pere, elle aura en grant reverence & amytié, & fera en diligence ce qu'elle commandera. Si par fa labeur & induftrie elle peult fubvenir a la nourriture de fes pere & mere, fe reputera heureufe de rendre graces a ceulx a qui elle est tenue, de alimenter ceulx qui l'ont nourrie. En fes particulieres oraifons remerciera Dieu de fa virginite ou continence, priant de telle la continuer. Fera requefte a Dieu pour fes parens & amys, fe recongnoiftra vierge chreftienne, epoufe de Jefu Chrift, imitatrix de Marie, eftre peu de chose d'avoir virginité corporelle, fi la penfee n'eft pure & nette ; contemplera la vie modefte & la grande humilité de la glorieufe dame Marie tant belle, tant noble, de lignee royalle, enceincte du filz de Dieu, laquelle ne defdaignoit miniftrer & fervir fon mary Jofeph charpentier. Jamais ne prefuma d'elle plus

que de ſes compaignes, pour nobleſſe, ſpecioſité, dignite ou privilege, ains toutes les ſervoit & preferoit par ſon humilité. Les painctres & ymageurs pour embellir leurs ouvrages, la compoſent en habitz de ſoye, pleins de pierres precieuſes : mais oncques ne ſe delecta en telles ſuperfluitez. Son veſtement fut humble a merveilles, affin de apprendre les riches & conſoler les povres, pour accroiſtre le cueur des inferieurs, rabaiſſer les ſuperbes & haultains, pour tous reduire a juſte moderation & maniere, & que celles qui abondent ne deſeſperent, & les indigentes ayent confidence.

Par tel exemple je admonneſte ma pucelle vivre en bon vouloir, non point fainct ou ſimulé, pour abuſer les gens par ypocriſie, & apparoir catholicque, car elles ne peuvent tous decevoir que enfin leur fallace ne vienne a congnoiſſance. Les prieres & oraiſons de la vierge ſont de moult grant efficace envers Dieu, quant elle prie premierement pour elle en augmentation de vertus & conſervation de pudicité ; auſſi pour ſes progeniteurs, freres, ſeurs, parens

& amys, selon les bons desirs de son entendement ; non pas qu'elle pense que au long mouvement des lebvres l'on complaise a Dieu, mais par bonnes & entieres pensees & contemplations des benefices de Dieu, en eslevant le cueur en hault. Lors sont aggreables les prieres, quant l'on adore en esperit, non pas penser es negoces temporelles, car la meditation ne doit point estre dissonante aux parolles. A l'apparence se taira & en esperit contemplera les faictz de Dieu, & dira avec l'espouse : Je dors & mon cueur veille. Aussi ne contrefera son langage par termes exquis, pour se vouloir monstrer sçavante, & l'avoir apprins par la lecture des livres ; car son tenuissime cerveau ne peult comprehendre d'entrer en eloquence, et en usant d'aucuns termes terminisans, semblera que les clercs luy ayent soufflé en l'oreille par le vent de zephirus, qui tendra plus a derision que a louenge.

CHAPITRE XI

DES VERTUS DES FEMMES ET EXEMPLES QUELLES DOIVENT ENSUYR

COMME entre les vices aucuns ſont deſhonneſtes, les autres abhominables & execrables : auſſi entre les vertus aucunes ſont plus louables. Pour ce la femme apprendra par livres, ſermons & autres enſeignemens, les vertus de ſon ſexe & de ſa vocation. Il eſt decent une chaſcune eſtre aornee de vertus, mais aucunes ſont principalles es maryees, autres es veufves, & autres es religieuſes, mais j'entendz de parler de celles qui congruent a toutes. En premier lieu fault entendre chaſteté eſtre la principalle vertu de la femme, princeſſe des autres vertus, laquelle faict eſtimer la femme : mais ſ'elle deffault, elle efface toutes les autres. Les philoſophes ſtoiciens eſtimoient le ſouverain bien eſtre aſſis & ſitué en ſapience, & reputoient ſeulement ſages les Riches, Roys, Princes, Seigneurs, Citoyens, Officiers, les beaulx & fortz. Et par

le contraire vilipendoient les folz, les povres, ferfz, bannis, pelerins, difformes. Ainfi eft a juger de la femme pudicque, car elle eft belle, venufte, noble, fecunde, doulce & remplie de tous biens; mais par le contraire, l'impudicque eft la mer & trefor de tous maulx. Les compaignes de pudicité, c'est crainte & fobriété. La face eft nue, f'elle n'eft couverte de crainte, & fobresse nourrit continence. De crainte provient moderation & temperance que l'on ne penfe, dye ou face infolence par affection, parolles arrogantes, jactance ou ambition. La fille ne penfera de foy meriter honneur, ny le appetera. Mais aura honte & crainte fi elle eft louee & exaltee, ou collaudee, foit de fa forme, de fon parenté ou de richeffe, en confideration que en brief telz biens perif-fent, car ilz ne font permanens, & aux fuperbes eft appareillee peine eternelle. Sobrieté maintient continence, & ebrieté la dechaffe. Nul eft ignorant des vices provenans de gourmandise. Sobreffe adjoufte & refpargne, rend frugalité & abondance, decente au mefnage, comme recite Platon & Ariftote.

L'homme quiert & apporte, la femme conſerve. De ſobreſſe de corps naiſt sacieté de cueur, que les deſirs & affections ne ſoyent temulentz & perturbateurs de tranquilité. Nature eſt contente de peu. Ce que l'on a doit ſuffire, plus que ſuyvre les biens d'autruy, que envie & curioſité ne ſ'en enſuyvent.

A la femme eſt decent devotion des choſes ſainctes, car contre envie ſouvent doit batailler, combien que ce ſoit vice ridiculeux aux femmes, dont ſouvent elles ſont oppugnees ; mais la ſobre n'aura envie ſur autruy, ne curioſité de la deſpenſe de ſes voiſines. Femme pudibunde, ſobre & moderee ne meſdira ou ſera enflee par yre, courroux & debatz avec celles qu'elle hante. Qui reſiſtera a femme iracunde & crudele, pleine de ultion & vengeance? Comme aux grans beſtes, orgueil, ire & envie ſe repreſentent a la femme imbecille & incaute, pour mouvoir guerre & diſſention, en ſorte que legiere offenſe eſt tres griefve a leur tendre cueur, & ſemble intollerable, digne de atroce vengeance, & ſe complainct de petites choſes comme de grief-

ves injures. Pour ce, ſ'elle ne evite ou ſurmonte telz ennemys, elle aura dangier de hayne perpetuelle, ce que mieulx ne peult faire que par crainte & ſobreſſe, par leſquelles elle attirera a ſoy les autres vertus. Apres cela la pucelle rememorera par lyre ou ouyr innumerables exemples des vertueuſes femmes & conſtantes, notamment des ſainctes vierges, pour les inciter & ſuyvre, ou ſe rendre ſemblables au mieulx qu'elle pourra ; ſingulierement celle preſtantiſſime vierge Marie, de laquelle la vie non ſeulement doit eſtre exemple aux vierges, mais aux maryees & veufves, auſquelles elle a donné forme & patron pour les provocquer a chaſteté. Aux vierges eſt vierge modeſtiſſime, aux maryees eſpouſe chaſtiſſime, & aux veufves religioſiſſime en viduité, laquelle a contempné toutes choſes, pour trouver en Dieu accompliſſement de tous ſes bons deſirs. Vierges qui deſirez garder pudicité, prenez en elle imitation. Maryees, ſuyvez la par cure de complaire a voz marys, comme l'avez juré. Veufves, regardez icelle pour prendre ſoulas de la perte de voſtre compaignie. Les hyſ-

toires anciennes des infideles recitent plusieurs dames nobilitees & exaulcees par seule pudicité, desquelles faict mention sainct Hierosme es hystoires de Grece, en son Catalogue, disputant contre Jovinien, dont aucunes sont cy recitees, pour ce que mieulx l'on retient les exemples que les enseignemens, & n'est difficile a faire ce que l'on voit avoir esté faict. Il recite de plusieurs vierges qui ont esleu plus tost danger de leur vie que de pudicité.

En Athenes trente tyrans, apres que en la salle du convive eurent meurtry & tué Phedon, firent venir ses filles vierges dancer sur le pavé tainct du sang de leur pere. Lesquelles faignans d'aller a l'esbat de nature se precipiterent en ung puys, affin que par mort preservassent leur virginité. Cinquante vierges des Lacedemoniens, que l'on vouloit violer, esleurent voluntaire mort, sans que une seule voulust consentir a corruption, dont apres survindrent grandes batailles & subversion de villes. Autre fois apres la victoire des Lacedemoniens, le cappitaine victeur emmena quinze vierges, & garda que

de ſes gens ne fuſſent violees. Apres que les pucelles furent racheptees de leurs parens, jamais ne voulurent retourner en leur pays, juſques a ce que a genoulx elles euſſent empetré abſolution des juges qui accuſoient le deffenſeur de leur pudicité. Une vierge des Veſtalles que vouloit emmener ung prince par force tant eſtoit belle, ſe creva la veue, pour l'affection que avoit icelluy prince en ſes beaulx yeulx; & pluſieurs autres ont eſté plus curieuſes de leur virginité que de leur vie. N'eſt donc merveilles ſe femmes chreſtiennes gardent integrité, quant les infideles ont tant eſtimé chaſteté. Se voulez exemples de ſainctes vierges, lyſez leurs legendes, Barbe, Catherine, Agnès, Lucie, Cecille, Agathe, Marguerite, les unze mille vierges & autres innumerables, leſquelles ont prins option de mourir plus toſt que habandonner leur corps a luxure. Tant de vierges ont eſté jugulees, suffoquees, submergees, trenchees, aymans mieulx le diſcrime de la mort que de chaſteté.

Sainct Hieroſme & ſainct Ambroiſe ne condemnent point celles qui ſe ſont tuees

pour deffendre chafteté, a l'exemple de faincte Palais martyre, laquelle fe precipita en la riviere, avec fa mere & fes feurs. Eufebe en l'hyftoire ecclefiafticque recite la noble dame Sophronie avoir couppé & ouverte fa poictrine d'ung coufteau, pour preferver & deffendre fa pudicité ; & neantmoins qu'elle fe tua, l'Eglise l'a adjouftee au nombre des martyres. Nous lifons en l'eglise ces exemples de chafteté, & la femme impudique n'a pas crainte avec fon bordeau fe mefler parmy les fainctes Vierges, & de invocquer celle dont elle porte le nom, qui eft tant differente & diffemblable par fa luxure & mauvaife volunté, fans avoir efté contraincte, & ces dames ont tant fouffert pour garder leur integrité. Tu celebre la fefte d'une vierge, & de ta bouche fede & immunde te ingere de baifer fes relicques, & veulx telle te regarder ou efcouter pleine de volupté. Mieulx te vauldroit ne les approcher, & t'en reputer indigne de peur que ne f'en vueille venger de toy, pour l'injure que tu fais au fexe, & d'eftre appellee par fon nom que tu viole par tes crimes.

CHAPITRE XII

QUELLE CONTENANCE DOIT AVOIR DEHORS

IL eſt expedient parfois ſortir de la maiſon, mais le moins eſt le meilleur, pour pluſieurs raiſons. Premierement, car tant de fois que la vierge va en lieu publicque, elle reçoit jugement de ſa forme, prudence & probité, voire aucunes fois capital & assez dangereux. L'ung approuve ſes meurs & façons, l'autre les vilipende, & il n'eſt riens plus tendre que le bruyt & renommee des femmes, ny plus legier a meſdire, en ſorte qu'il ſemble que leur reputation ne pende que a ung fil de ſoye ou d'araignee, tant ſont les jugemens ſuſpicieux; pour ce tant plus ſongneuſement doit eſtre gardee leur bonne renommee, que aucunement ne ſoit maculee ou denigree, ſoit par mauvaiſe grace, legieres parolles, ſoy par trop deſtraver que autrement. Car ſe aucune notte ſe eſlieve de la pucelle, touſjours croiſt & eſt ſempiternelle, ſans eſtre

effacee, ſinon qu'il appare du contraire par bons argumens. Se tu parle peu en publicque ou honneſtes aſſemblees, tu es eſtimee creue; ſi abondamment, legiere; ſi sagement, malicieuse; ſi follement, hebetée; ſi facillement on ne reſpond, ſuperbe; ſi trop toſt, mal nourrie; ſi par doulx regard en terre, diſſimulatrice. Si tu ris a l'ung, l'autre eſt mal content. L'ung te meċt aux champs pour eſprouver ta patience; l'autre te loue pour ſe gaudir de toy : par quoy moult eſt louable de demourer en la maiſon, pour eviter telz dangiers, qu'il ſemble choſe repugnante a vertu de hanter & eſtre veue ſouvent en lieux publicques. Combien ſeroit meilleur garder la maiſon que de ouyr tant variables & iniques cenſures & improperes, & se adonner a tant de perilz!

Pour ce eſt ce commandement grief aux femmes vivre incongneues. A ce concorde Thucidides qui deſcript la femme tres bonne, de laquelle l'on faiċt moins de rapportz, sermons, comptes ou parolles, ſoit de louenge ou vitupere. Elle ſe doit contenir en ſon meſnage, ſans eſtre de pluſieurs congneue,

non eftre divulguee en la cité par chanfons ou eftre defignee par noms fuppofez, comme la blanche, la borgne, la petite, la grande, la grasse, la barbue ou autrement. Elle ne doit doncques mettre le pied hors du lieu privé, car par vanité vont pour regarder ou eftre veues. Et fi la vierge par commandement ou que le cas le requiere forte en rue ou en affemblees, avant que fortir de l'huys, qu'elle fe apprefte comme a la bataille, recogitant ce qu'elle verra, qu'elle orra ou qu'elle dira; car a peine fera de retour qu'elle ne ait quelque affault ou legiere penfee de fa pudicité, d'hommes ou des dardz & cautelles de l'ennemy de nature, pour folliciter ou pervertir fon bon vouloir : contre lefquelz elle fe doit pourveoir du bouclier de vertus, de bons commandemens & exemples, avec ferme propos de garder fon honneur, car elle ne va que a vanité & fpectacle. S'elle plaift aux hommes, ou les hommes a elle, ja fe eflongne de Dieu, & de l'efpoufe de Jefu Chrift, eft faicte adultere. Si elle voit bien, qu'elle le ayme pour honneur de fon efpoux Jefu Chrift, & f'elle voit mal, qu'elle le evite pour amour

de luy. Elle fe compofera en parolles & continence, en forte qu'elle ne foit reputee fervante ou membre du dyable, pour provocquer autruy a peché, rememorant la vierge Marie avoir efté fi moderee en fes geftes & fi modefte, que fi aucuns yeulx promptz & adonnez a volupté la regardoient, incontinent leur folle ardeur eftoit eftain&te, comme le charbon vif en l'eaue. Par telles & semblables cogitacions, la pucelle suyvra fa mere, les yeulx baiffez, non la tefte eflevee, ou avec quelque femme grave & morigeree, ou autre compaigne de vie approuvee, attrempee en fon parler, & de louable crainte & fainćte vergongne, ainfi que recite Homere de la pudicque Penelope. Davantage, fe la fille fe treuve en affemblees, ne tiendra fon col, poićtrine ou front defcouvert, & n'aura les yeulx mobiles; ne fe enquerra qui eft celle ou celle, car a peine doit elle congnoiftre fes voifines, mais couvrera fa face, & ne ouvrera l'œil que autant qu'il luy eft neceffaire pour veoir fon chemin; ne convoitera de regarder ou eftre veue. Ainfi le commande fainćt Hierofme, qui veult la jeune femme

en aſſemblees eſtre toute couverte & bouchee, hors les yeulx pour ſa conduicte, qui eſt moult contre celles qui ſe denudent devant & derriere, qui ne peult eſtre ſans vice : car les chaſtes l'ont en abhomination, & les voluptueux en ſont inflammez. Pour ce ſont trouvez les gandz pour couvrir les mains, affin que tout le corps ſoit auſſi muſſé.

Nous liſons les vierges Mileſiennes, leſquelles par nulles mulctes de peines l'on ne pouvoit garder de elles ſe tuer & pendre, ſinon que par edict fut publié que celles ſeroient trainees apres la mort, toutes nues & deſpouillees par la ville. Pour telle peine ceſſerent, de peur d'eſtre veues deſcouvertes. O pudicité incredible, digne de louenge & recitation en telles payennes, qui contempnoient la mort, & reveroient crainte & pudeur!

Choſes merveilleuſes recite Pline, que les corps des hommes en mer ſubmergez ſont trouvez ſur l'areine, le ventre deſſus, & les ſemmes, le ventre deſſoubz : par ce nature prent ſollicitude de ce que les femmes meſpriſent. A cheminer ne ſoient trop haſtives,

ne trop tardives, mais avec contenance. En aſſemblees d'hommes doit avoir en viſage & en tout le corps attrempance, cueur modeſte & chreſtien. Elle ne doit regarder les hommes, ne penſer que on la regarde, ou que l'on parle d'elle. Aucunes filles ayans opinion de leur formoſité cuydent que l'on ne penſe que en elles, qu'on deſire a les veoir, & que l'on ne tient propos que d'elles, quoy que les hommes penſent ailleurs. Lors ſe ſoubzrient & treuvent quelques propos joyeulx, affin d'avoir occaſion de rire & complaire aux regardans. Et ſemble a chaſcune de celles qui ſont preſentes, qu'elles veulent perſuader d'avoir bonne grace, en quoy elles demonſtrent leur legiereté & follie. Ma vierge que je forme & enſeigne meſpriſera ſa beaulté, ne ſe eſtimera venuſte, ne gracieuſe, ne rira de choſes ineptes, recitations infructiferes ou indecentes, ny ſe reſjouira d'eſtre attentivement regardee, comme eſtant le blanc de la butte, ou tirent les confabulations des jeunes gens, plus toſt en doit plorer, voyant l'excellence de ſon bien eſtre agitee, oppugnee & aſſaillie de tant d'ennemys : car elle ignore

ſi a tous elle pourra reſiſter, & retarder la flamme de la luxure des adoleſcens. Son ris doit eſtre ſobre, non exceſſif, car il eſt indicatif de cueur legier. Si jeunes gens rient abondamment en ſon entretenement, ne fera le ſemblable, pour eſtre folle reputée. Mais quoy qu'on luy die, eſtimera que ce ſoit pour le plaiſir & vanité de ceulx qui ſe efforcent luy vouloir complaire, dont ne doit faire compte, ains plus toſt penſera que leur parler n'eſt que gaudiſſerie et paſſetemps, car autrement on reputeroit a ignorance ou imbecilité, ſ'ilz ne ſçavoient entretenir les dames. Sur le tout ne ſe ſouffrira deſcouvrir, ne deſcoiffer ou indeuement toucher. Se aucun le attempte, changera de place faignant autre affaire. Riens ne donnera a homme, ne recevra de luy, car le benefice prins vend liberté. Pour ce eſt uſité le proverbe d'Eſpaigne & de France : que femme ou fille qui veult ſon honneur garder ne doit prendre ne donner.

Bien je me donne merveilles de gens graves tant impudens qui approuvent le babil & garruloſité des filles, & donnent louenge a celles qui ſçavent jazer, cauſer et entrete-

nir les hommes longuement, & dient que c'eſt la couſtume du pays. Je vous prie me dire, que peult tant habler la pucelle peu ſçavante avec le jeune imbecille, mal experimenté en bon art, tres expert en malice. De quoy ſont leurs devis ſi loingtains, ou la matiere de leurs confabulations ? De Dieu, de Noſtre Dame ou du cher-temps ? N'eſſe pas approcher les eſtoupes du feu, qui leur preſte matiere de ardoir l'ung contre l'autre, pour contraindre la fille a parler, & dire les laudes & ſuffrages d'enfer ? Telles ſont appellees femmes de court. Auſſi Sathan leur appreſte a ſa grant salle chaires parees pour y eſtre entretenues, puis apres les fera dancer au ſon de ſes meneſtriers. Si telles ne ſont impudicques de corps, ſi ſont elles proſtituees & violees de cueur & de penſee, & par adventure ne reſte que le lieu propre & convenable. Qui vouldra louer tel affaire, ſinon ceulx qui ne congnoiſſent l'umbre & vertu de pudicité, qui vouldroient toutes femmes eſtre preſtes a volupté, pour reſſaſier leur luxure, tant ſont ſubmergez en leurs vices, qu'ilz ne congnoiſſent ceulx

d'autruy. S'ilz desfpouillent & evacuent les tenebres de leurs delices, on les croira a juger de vertus. Avec homme ne fera decent a la vierge avoir collocution en lieu feparé & diftrait des autres, feul avec feule, quoy qu'ilz foyent prochains parens. Plufieurs exemples en avons de freres & amys, qui en font tombez en gros fcandales et inconveniens. Ainfi viola Amon fa feur Thamar, enfans de David, & Camius fa feur Biblie.

Sainct Auguftin jamais ne voulut hanter fa feur difant eftre dangereux veoir jeunes femmes, pire parler a elles, tres mauvais les toucher. L'abbé Pion alla vifiter fa feur les yeulx fermez. Pour ce je admonnefte prochains parens, tant foient freres & feurs, quoy qu'ilz foient chaftes & de bonne continence ne jouer avec les pucelles, les baifer, defcoiffer, ne communicquer par trop grant familiarité enfemble, ny devifer entre eulx au coing d'une falle, pour parler de chofes que les autres ne puiffent ouyr, car c'eft cuyre, maturer ou efchauffer la pucelle a penfer d'impudicité : par quoy l'on doit fuyr les occafions. Et quoy qu'ilz foient aucuns

prefens a leurs devifes, les propos doivent eftre fans fufpition, car aucuns font d'efperit fi malicieux, qu'ils ufent de parolles tant ambigues, couvertes & obliques, que f'ilz font accufez d'icelles, ils les denient, quoy qu'elles tendent a turpitude, & dient que l'on a finiftrement interpreté les motz, car ilz le difoient en autre fens & autre intention, & par bonne fimplicité. Cela ne donne argument de bon efperit, mais induftrie de faulx vouloir & fallacieux.

S'il eft expedient de dire & prononcer fentence de tes meurs ou y refpondre, j'ayme mieulx que aux mauvais tu foys veue peu docte que aux bons peu pudique. Si rumines l'exemple predict de la vierge Marie, trouveras es evangeliftes peu de parolles par elle dictes a l'annunciation de l'ange, a la vifitation de la dame Elizabeth. Elle fut vifitee des Roys loingtains, adoree des pafteurs, elle offrit fon filz au temple, elle le perdit en Hierufalem, elle fut aux nopces de Architriclin, & finablement a la croix, efquelz actes elle a toufjours gardé taciturnité, demonftrant que en publicque n'avoit accouftumé

de parler. Les vierges la doivent ſuyvre, & a ſon exemple avoir peu de parolle. Silence eſt grant aornement a la femme, en quoy repoſent chaſteté & prudence, & mieulx deffendras ta cauſe par moyenne taciturnité devant bons juges que par longs ſermons. Ung adoleſcent a Romme, accuſé d'adultere demonſtra mieulx ſa pudicité par grant ſilence, baiſſant les yeulx en terre & la face, que par la longue oraiſon de ſon advocat.

Saincte Suſanne ſe purgea du crime a elle imposé par ſe taire plus que par remonſtrances. Dit ſainct Ambroiſe : Suſanne ſe teut, & vainquit ſes ennemis, ſans ſe deffendre envers Daniel ſon juge de parolles. Elle ne fut delivree par ſon plaider, mais la taciturnité de ſa langue parla pour ſa chaſteté. Dit oultre ou livre des Vierges : j'ayme mieulx que la voix deffaille a la fille que l'avoir trop abondante. Si les femmes ſe doivent taire a l'egliſe, encores plus les vierges, eſquelles pudeur aorne leur aage, & taciturnité leur probité ; pour ce telle ſe contiendra la fille que non ſeulement entre les hommes, mais auſſi entre les femmes,

ſon parler ſoit rare & modeſte, non arrogant ou haultain avec ſermens ou maledictions : car ſ'il eſt difforme en l'homme, trop plus eſt flagicieux en la femme. Auſſi ne ſoit ſa voix delicate, affectee, rompue, ou changeant en compoſition d'auſterité, & viſage fronce : car c'eſt indice de cueur viril, & n'y a tel que d'aller rondement en beſongne, ſelon ſon naturel, & ne contreſaire ſon langage. Aucunes ſont ſi petulantes & exceſſives en leur parler, qu'elles dient tout ce que leur vient a la bouche, & eſtudient de mentir quant les vrays propos leur deffaillent, & s'ilz ne peuent plus parler d'autruy, elles devinent des menſonges pour ſe garder d'elles meſmes D'ung corbeau en font ſix, d'ung œuf douze, d'ung gendarme ung cent, d'ung petit chien ung aſne, d'ung loup ung elephant, & voulentiers reçoivent & escoutent qui mieulx ſçavent narrer les menſonges. Autres ſont ſi inciviles, que quelque ſecret qu'on leur dye, il leur tarde de veoir leur compaigne pour le reveler. Pour ce conſeille le ſage ne dire ſon ſecret a mere, femme, fille ne ſeur. Nous liſons de pluſieurs femmes, conſtantes en

grant taciturnité pour taire ce qu'elles ſçavoient, quoy qu'elles fuſſent en torture. La Pitagoree ſe couppa la langue de ſes propres dentz, & la cracha contre le tyrant qui la faiſoit mettre a la queſtion, pour non eſtre contraincte de parler. Pluſieurs ſe ſont tuees pour y obvier, & autres ont ſouffert griefves tortures plus toſt que reveler le forfaict de leurs amys. En publicque ne doit la vierge contendre ny avoir debat, non ſeulement de petite choſe, ny auſſi de grandes : car mieulx vault ſouffrir detriment de ſon bien que de ſon renom & bonne reputation.

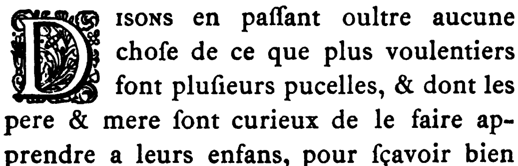
Veritablement, comme dit Ovide, quelle garde de pudicité peult eſtre en la vierge d'avoir tant de oeillades & d'entretien ? S'elle n'eſt de pierre, elle eſt allumee, tant par le regard des autres que par l'abondance des viandes & vins des convives, avec les confabulations, jeux, propos & atouchemens, deſquelz le dieu Bacchus donne licence & advertiſſement. Ja ne ſe trouvera fille ne femme voulant bien complaire a ſes parens ou mary, graves & honneſtes, ou qui deſire garder ſon bon renom, a telles aſſemblees, ſi

n'eſt oultre ſon vouloir, & que le cas neceſſairement le requiere. Aucuns folz penſent que les pucelles ne peuent mal verſer, ſinon qu'elles couchent avec les hommes. Toy, chreſtienne, eſpouſe de Jeſu Chriſt, eſcoute le texte de l'Evangile : De toutes paroles oyſeuſes & delectables cogitations, il en fault rendre compte. Quantes en ſont dictes es aſſemblees publicques & feſtins, non ſeulement oyſeuſes, mais pernicieuses, avec regardz indecens & contenances deſmeſurees, provenans des dards de concupiſcence & folle amour ! Auſſi qui voit femme & la convoite par conſentement amoureux & delectable, il adultere. Autant fault entendre de celles qui convoitent les hommes. Finablement, je ne puis entendre que aux pucelles & petis enfans ne ſoyent interdictes les dances communes, nopces, bancquetz, veilles de nuyct & aſſemblees, pour les deſordonnees contenances, beuveries, diſſolutions, jeux & autres vices qu'ilz y voyent faire, dont ilz ſont longuement ſouvenans, & par apres veullent eſſayer ce qu'ilz ont veu faire aux autres; car ſouvent chaſcun s'eſtudie a

plaiſanter & faire quelque choſe de nouveau, & les plus grans y font plus de follie & de deſordre, & il eſt bon & decent de eviter le peril & dangier auquel les parens ne vouldroient veoir tomber leurs enfans. Joinct que non ſeulement il nuyt a l'introduction de vertu, mais auſſi a la ſanté du corps, pour les exces que l'on y faict. Pour ce dit bien le Sage, qu'il vault mieulx aller a la maiſon de pleurs que a la mayſon de joye.

CHAPITRE XIII

DES DANCES ET SALTACIONS



DISONS en paſſant oultre aucune choſe de ce que plus voulentiers font pluſieurs pucelles, & dont les pere & mere ſont curieux de le faire apprendre a leurs enfans, pour ſçavoir bien dancer. Je ne veulx cy diſputer de l'exercitation approuvee par Platon & pluſieurs ſtoiques, qui la tiennent utile aux enfans. Ciceron & Quintilien la declairent neceſſaire a l'orateur, affin que par formation & mou-

vement ou gefte de tout le corps, l'on ait grace & contenance en faiɛ̃tz & en diɛ̃tz. Icelle art ancienne (comme plufieurs autres) n'eft plus en ufage. Je viens a celle faltacion qui eft frequente aujourd'hui entre nous. Laquelle aucuns Grecz ont approuvee, comme plufieurs autres fedes & ineptes, repudiees par la gravité romaine : car nous ne lifons aucunes des dames d'icelle gardant chafteté avoir efté curieufe de dancer. Salufte recite de Sempronie, qu'elle chantoit & dançoit plus que n'eftoit decent a preude femme. Ciceron en deffendant ung citoyen de Romme nommé Murena, accufé qu'il avoit faulté en Afie, ne ofa ou voulut excufer tel faict, mais conftamment le denya, & confeffa que peu faulte ou dance qui que foit fobre & attrempé, f'il n'eft fol ou pris au cerveau, foit en convive honnefte ou en fecret. Es feftins & bancquetz defmefurez, & es lieux de delices & jeux plaifans, le dancer eft le dernier vice. En plufieurs villes des Itales, pour reprimer les dances exceffives, furent donnez grans pardons & indulgences par le pape aux femmes & filles qui porteroient

ſoulliers de quatre doidz de hault ſoubz le pied, pour cheminer & inceder en tous lieux par plus grant crainte. Nous avons en noz citez chreſtiennes eſcolles pour apprendre a dancer, que l'on permet comme les bordeaulx pour luxurier : ce que les infideles ne ſouffriroient jamais, pour les contractations impudicques & baiſiers immoderez qui ſ'i font. A quelle fin peuent venir tant de deoſculations pour enſuyr les columbes fecundes en amour? Anciennement aux ſeulz proches parens eſtoit licite baiſer les vierges, maintenant chaſcun ſ'en meſle. Nous ſommes freres & ſeurs par le bapteſme, mais amitié & charité peult couſter & eſtre entre nous ſans telles approches. Quel plaiſir ou proffit vient de ſaulter plus hault que la corpulence de la fille ne peult porter, a eſtre entre deux hommes eſlevee & avancee des bras, ou tripudier toute la nuyct ſans facieté? Et ſ'il fault aller a la meſſe ung peu loing, elle ſ'en faſche, & a mal au pied comme le cinge pour aller a l'egliſe, & leur convient avoir chevaulx ou chariotz, tant ſont tendrettes. Elles treuvent le preſcheur tant long qu'elles ſ'i endorment,

mais le meneſtrier ſommeillera plus toſt que ces ſaulterelles. A les veoir dancer de loing ſemblent qu'elles ſoient folles. Ceulx de loingtain pays ſ'en fuyent, quant premierement les voyent, penſans qu'elles ſoient enragees a toujours ſaulter en ung lieu. Se telle peine corporelle leur eſtoit enjoincte pour penitence, la penſeroient dure & griefve. Telles forceneries deſmeſurees furent premierement controuvees du dyable, qui ne peult arreſter. Les enfans d'Iſrael danſerent entour le veau conflatille, en abſence de Moyſe, dont il en mourut xxv mille hommes par punition divine. Celles qui y aſſiſtent, regardent les habitz, geſtes & contenances de celles qui danſent, & chaſcune a ſon quolibet, quoy que chaſcune face du mieulx qu'elle peult; & en ce congnoiſtrez leur follie, car elles ſe efforcent ſagement faire choſes tant imprudentes. Ou liſez vous aucunes ſainctes femmes en avoir eſté curieuſes? Tant plus eſt grave & prudente, tant plus deteſte telle follie, & ne va voulentiers veoir ces tripudiations, repugnantes a la garde de pudicité, a regarder tant d'hommes en pourpoint,

nudz ou en chemise, qui s'efforcent de complaire & solliciter les cueurs des pucelles par la fenestre des yeulx du subtil ouvrier d'enfer. Mieulx feroit labourer & piocher aux jours de feste que de commettre telles œuvres.

Sainct Ambroise escript a sa seur : Femme de bonne conscience se doit resjouir, mais non en viandes & comessations, ny en simphonies nuptialles ou menestriers, car la chasteté y est suspecte. Pour ce je desire la vierge que je veulx enseigner s'en abstenir, car le matin & en sobrieté, vous y voyez les jeunes gens peu y vacquer. De telz sabbatz proviennent (comme dit est) baisiers deshonnestes, puis regardz & atouchemens impudicques, avec propos lubriques. L'on se desguise en barbare. L'une est descoiffee, l'autre descouverte, joincte entre deux huys, ou sollicitee par serrer les mains ou autres signes ; par ce tant est le mestier traystre, que on ne s'en peult saulver. Se le corps est eschauffé, le desir inflammé, le cueur palpite. Le vouloir est en doubte, & lors y a danger, que, qui seroit en lieu commode, qu'on ne

paſſaſt oultre. Somme, l'on n'en ſçauroit faire bon latin entre femmes & filles ayans leur honneur en ſinguliere crainte & recommandations ; par quoy eſt decent eviter le peril pour non ſuccomber en icelluy. Que pouvoit pis demander la fille de l'adultere, pour ſa dance, que le chef de ſainct Jehan Baptiſte ? Apres le convive royal, la fille danſa & ſaulta, en preſence de grant turbe & aſſemblee, en quoy ne peut apprendre de ſa mere que dommage de ſon impudicité. Je diray bien qu'il n'y a riens que tant provocque a luxure que l'indeue & inſolente eſmotion de corps, deſcouvrir les membres que nature veult eſtre abſconſez, jouer des yeulx en tournant la teſte, & eſpancher ſon chef, pour vouloir eſtre veue : car en tels actes n'y a point de deſir ny regard vertueux.

CHAPITRE XIIII

DES AMOURETTES

DES collocutions avec les hommes & menus plaiſirs, des dances naiſcent les amourettes ; par convives, jeux, riz & voluptez gouvernans le royaul-

me de cupidité & de luxure. D'icelles ſont illaquees & trompees les penſees des gens, mais ſingulierement des femmes, eſquelles plus domine volupté. O miſerable pucelle, ſi tu t'en retourne ſurprinſe d'amours ! Mieulx te fuſt ſi euſſes eſté ſurprinſe du corps par fraction de quelque membre que de coinquiner & ſouiller ta penſee, & perdre ta principalle richeſſe, & lors congnoiſtras que mieulx euſt vallu de demeurer a la maiſon. Je me efforceray touteſfois d'y donner remede, ſi encores n'avoys eſté maculee, & ſe tu as faict la folle, de te retirer. En premier lieu, je delaiſſe a eſcripre ce que par les ſages philoſophes a eſté dict de la cupidité d'amour, duquel procedent tant de parjuremens, frauldes, menſonges, malaiſes, regretz, batures, occiſions & everſions de villes & regions, en ſorte qu'on le dict eſtre aucteur de tous tes delices.

Sainct Hieroſme (apres Ariſtote, Senecque & Plutarque) dit que folle amour donne oblivion de raiſon, meſcontentement de ſoy meſmes. Il eſt prochain a la rage, trouble les conſeilz, deſrompt les eſperitz des haulx &

genereulx. Les grandes entreprifes & cogitacions attire aux infimes & viles, faict fes fuppoftz quereleux, aveugles, irafcibles, temeraires, injurieux, penfifz, fufpicionneux, ennemys de fes parens, hayneux des remonftrans, odieux de vertu par fruition de cupidité infatiable, & apres que l'on vient a recongnoiftre fon erreur, l'on eft fi honteux que l'on ne fçait que dire. Troye en tefmoignera pour Heleine ; l'empire des Lacedemoniens pour les vierges ravyes. Roderic laiffa & perdit les Efpaignes pour le raviffement de la fille du conte Julien ; Adam mift tous fes fucceffeurs en peine pour Eve ; David fes fubjectz pour Berfabee ; Salomon fe mefcongneut pour eftrangieres ; Sanfon pour Dalida ; Jafon pour Medee, et tant d'autres que l'on eftimoit fages & conftans, tant hommes que femmes, lefquelz n'ont peu mettre bride a leurs folz amours. Que fera ce doncques de jeunes pucelles, ftimulees de la chair, du monde & du dyable, f'elles n'eftudient a fuyr les occafions ? Comment pourront refifter lors tant contrainctes a menus plaifirs, quant amour a incité le

grant prophete David a faire mourir ung innocent ? Salomon a ydolatrie ? Sanson a debilitation ? Medee a lacerer ſon frere & tuer ſes enfans ? Catilina a occire ſon propre filz, & tant d'autres ? Par fol amour l'on hait ſes parens, & pluſieurs meres ont eſté infaictes de venin de leurs filles pour suyvir leurs plaiſirs. Les ozieres ſerrent les ſercles pour retenir le vin au tonneau, & les petites ceremonies obſervent l'eſtat de religion ; ſ'elles eſchappent, le vin eſt en dangier par continuation. Ainſi par pluſieurs converſations d'hommes reiterees, peu a peu les amourettes ſe embraſent en cueur juvenil, dont l'on faict au commencement petit eſtime : mais au long aller & a continuer les petis commandemens ſont excedez, qui font eſpancher la vertu de pudicité & ouvrir le ſercle, que riens ne demoure de bon au vaiſſeau : par quoy ne doivent les femmes contempner les reigles & enſeignemens ordonnez a la vertu d'honneſteté, quoy qu'il ſemble qu'elles ſoient exigues & petites.

Si doncques tu n'es touchee de ce venin, aye en ſouvenance que l'amour eſt en ton

vouloir, & as en ta main l'auctorité et puissance de recepvoir ou rejecter icelluy : & se tu reçois amour, tu es subjecte a luy, non a toy, & ne chasseras tel hoste de ton logis quant tu vouldras. Lors tu es si aveuglee, conturbee et alienee, qu'il ne te chault du faict de ta maison, ains te commetz du tout au gouvernement de tes amours. Il n'est vice auquel l'on ne se expose pour suyvre ses menus plaisirs, frauder ses amys, chasser ses parens, hayr ses prochains, empoisonner ses affins, suffocquer ses enfans, trahir son prince ou son pays : & toutes ces choses sont legieres a ceulx qui sont surprins de folles amours. Il n'est lors grief laisser sa region, diminuer son manger, divertir son dormir & n'avoir joyeulx repos. Les sages doivent procurer de non tomber en telle frenaisie, mesmement les femmes, ausquelles est plus expedient s'en donner garde. Le commencement d'amours n'est que passetemps, joyeuseté, plaisir, suavité : mais soubz umbre de telle doulceur gist venin pernicieux, qui croist comme feu. Pour ce a ces premieres occasions delectables, fault forte resistence, &

prendre & ofter les regnardeaulx & urebers qui defgaftent les jeunes vignes. Amours prennent force par cogitations & penfees en ceulx qui les retiennent longuement, & par telles dilations f'enfuyt dommage & playe incurable. Vous ne devez ouyr ny efcouter le folliciteur de volupté, non plus que l'enchanteur. Il commence par louer la pucelle, il fe jacte eftre furpris de fa beaulté & de fa grace fouveraine, qu'il fainct mieulx aymer que foy mefmes. Il faict prefent & don par parolles de tout fon bien, & finablement qu'il feiche et perit pour fon amour : car il congnoift les vaines penfees de plufieurs filles, lesquelles fe delectent en leurs louenges. Ainfi deçoit l'oyfeleur les oyseaulx. Il te clame & recite belle, venufte, ingenieufe, faconde, noble & gracieufe, & par adventure n'en eft rien : mais ta folie te faict voluntiers & joyeufement ouyr telles menfonges, & par ce tu penfe eftre telle. Il ne te dit point que tu foys prudente, conftante, ne pudique ou catholicque, car il prefcheroit contre fes relicques : ou f'il le dit, & il efpere te decepvoir, il ment en fa penfee. Il regnie & parjure qu'il

mourra ſ'il n'a ta grace, voire juſques a larmoyer, & ainſi dit a une autre. Eſtu ſi inſenſee d'y adjouſter ſoy? Combien de tant de milliers amoureux en as-tu veu mourir? Telz torments d'amours crucient, mais ils ne tuent point : car l'on eſt gary quant l'on eſt eſconduyt.

Toutefſois mieulx vauldroit qu'il periſt que toy ou tous deux. Les jeunes gens tiennent telz propos, mais toutes entendez que le plus ſouvent n'y a goutte d'amour, & ne cauſent que pour decepvoir la jeune novice, ou qu'ilz ne ſoient ſans propos : car ilz n'ayment que leur plaiſir & la volupté de ton corps. Et ſi une fois il en jouyſt a ſaturité, tantoſt il ſ'en faſche & en quiert une autre pour refreſchir ſes yeulx & renouveller ſa luxure : lors congnoiſtras quel amour il avoit a toy. S'il euſt aymé toi & ton ame, tu euſſe eté longuement avant qu'il euſt eu de toy faſcherie ou ſatiété, quant il t'euſt vu proſperer de vertu en vertu. Pource il aymoit ſeulement la courte & briefve volupté de ton corps, lequel apres qu'il a eſté deſcouvert, diffamé & defflory vient en des-

daing, & tel amour eſt eſvanouy par ſacieté de la copie & volupté d'icelluy. Chaſcun jour nous en voyons les experiences en toutes villes : par quoy ne fault reciter les vieulx exemples. Vous lirez & verrez ſix cens mil hommes apres qu'ilz ont abuſé les pucelles, les avoir delaiſſees, & de grant amour tomber en hayne capitalle, juſques a les envoyer au bordeau & lieux meſchans, batre, tuer & accuſer. Il n'eſt cité en laquelle chaſcun jour ne ſoient telz cas advenus ; dont plus je m'eſmerveille de la folie des filles, leſquelles ne craignent de ſoy noyer & ſubmerger en mer de tant de maulx. Dont viennent tant de lieux communs & bordeaulx, comme dit ſainct Hieroſme, tant de pucelles proſtituees & abandonnees, voire de bonne maiſon & noble lignee, napleuſes, paſles, malades, infaictes ou mendiantes, ſinon par telz exemples ? Si tu n'as reſpect & eſgard a vertu, honneſteté ou pudicité, ou que les exemples des ſainctes vierges & leurs actes ne te revocquent, au moins te doivent eſmouvoir telles fins miſerables que tu ne pourras eviter, ſi tu veulx ſuyvre les voyes de celles qui ont

toute honte perdue & mangé leur pain blanc le premier. Le galant te decepvra, ou pour ce que c'eſt ſa couſtume, ou pour ce que c'eſt le pris & le guerdon de folle amour, ou que l'on ſ'ennuye & faſche de la copie de telle volupté. Pour ce proffiteront les enſeignemens deſſuſdiĉtz, que l'abondance de viande ne nourriſſe legiere amour, oyſiveté ne converſation avec les hommes.

Les poetes faignent que le dieu Cupido frappe de ſon dard les dieux & deeſſes & ſa propre mere Venus, & quant on luy demande pourquoy il delaiſſe Mynerve, Dyane & les Muſes, reſpond que Mynerve le conjure & menaſſe quant il va juſques a elle & quant il ſe repreſente, elle reſiſte & obvie aux occaſions. Dyane erre & court parmy les foreſtz en ſolitude, & les Muſes reverendes ſont touſjours laborieuses en exercites honneſtes : parquoy d'amours ſe retirent & eſlongnent. Pour ce ſ'il advient que la vierge ſoit ſurprinſe d'amours, il fault excogiter remede en la forfaiĉture, avant qu'elle ſoit contrainĉte de perpetrer & commettre cas qui luy donne regret perpetuel. Pre-

mierement doit avoir dueil d'eſtre tombee en tel inconvenient, gouffre de tous maulx & ne doivent eſtre ouyes celles qui se dient avoir eſté contrainctes, car c'eſt excuſation en peché. L'amour ne ſe peult extorquer, n'avoir que par pur & voluntaire conſentement ; pour ce fault rememorer que l'on n'a excuſe ſur le dyable, ſur les pourſuytes, dons, preſens, promeſſes ou menaſſes. Car le mal ne peult venir que de ta propre volupté, par laquelle tu as accepté & receu les occaſions, quoy que tu te retire de l'operation. Tu ne permettras ton eſperit a revolver en tes penſees telles delectations ; mais au contraire conſidereras que tu as dict, faict ou pensé pluſieurs follies ſans eſgard, ſans craincte, & a faulte de bon ſens, par les premiſſes d'amours ; comme tu y as conſommé grant temps inutillement, & en folles ſollicitudes par leſquelles tu as delaiſſé occaſion de vacquer a pluſieurs bonnes œuvres ; comme tu as eſté bien aveuglee de te ſubmettre a tant de dangiers & inconveniens. Car par la recordation des choſes deſſus dictes tu rendras grace a Dieu de t'avoir tant preſervee,

& en te recongnoiſſant povre ver de terre, brebis de Dieu, prochaine a pourriture, & que tu es miſe en ce monde pour bien faire, non pour voluptuer & vivre a ton plaiſir, Dieu te aydera a te retirer. Lors dois oublier tes menus plaiſirs, eſquelz tu as pris delectation. Ne regarde ce que tu as aymé, ne en vueille ouyr parler, & ſ'il vient ou ſe repreſente en ta cogitation, retourne ta penſee ailleurs par lecture, oeuvres ou oraiſon; les exemples & ouvrages te divertiront, meſmement par rememoration de la mort; ou te occupe en honneſtes chanſons, ou collocutions d'aucunes choſes pures & chaſtes, en ceſſant de veoir & ouyr choſes vaines, & evitant toutes occaſions pour non reduire en ta memoire les voluptez paſſees.

Si tu es grevee en ta fantaiſie par ſouvente recordation de ton amy, penſe plus en ce qu'il a en luy de mal, de vice ou de difformité que aux biens qu'il a : car il n'eſt homme mortel qui n'ait cas a improperer, a quoy premierement dois penſer quant te ſouvient de luy. En apres, rememore que ſoubz umbre des vertus que tu eſtime en luy ſont

mucez maulx innumerables, & maintes chofes pernicieufes foubz honnefte face. Beaulté rend fes fuppoftz fuperbes & fafcheux ; Nobleffe provocque infolence, Richeffe grande intollerabilité & audace, & Force, immanité & cruaulté ! Revolve & ramene en ta penfee non pas ce qu'il a bien faict, ou dit a ton plaifir, mais ce que t'a defpleu & fafché quelque fois, en proferant chofes ineptes, folles, abhominables, controuvees, pleines de menfonge ou de mauvaife grace ; & de ce prens conjecture de ce qui eft occulte & en dedans : car l'on ne peult celer le mal ou le vice. Les vertus fe demonftrent toufjours moins, & les vices font plus grans qu'ilz n'apparoiffent ; mais chafcun f'efforce de fe monftrer meilleur ; pour ce fouvent advient que nous deffaillons en affinité de vices & vertus.

Le prodigue eft appelé liberal, le temeraire, fort & audacieux, le caufeur, eloquent, le vollage, ingenieux. De ce font deceues les pucelles, car elles jugent legierement de ce qu'elles voyent par dehors, & cil qui va veoir f'amye fe aorne en habitz

& parolles le mieulx qu'il peult, pour demonſtrer que riens ne luy deffault, dont ilz emmiellent les poiz & mettent gluy entour la viande, comme l'oyseleur, & le hain ou hameçon en l'amorſe, comme le peſcheur. Lors ſe Dieu te faict grace de te retirer, tu feras honteuſe de tes precedentes follies, & recongnoiſtras le dangier duquel tu es eſchappee, quant du nombre des inſenſees il te aura reduyt entre les prudentes.

Quelle femme chreſtienne a jamais aymé, ſinon celluy qu'elle a eu pour mary ? Aucunes filles ſe glorifient avoir pluſieurs amoureux, pour veoir leurs pourſuytes & ſe delecter en icelles.

Par telles frauldes ſont incitees en la dition & regime du dyable, avec lequel elles yront prendre le loyer de leur ſervice avec les folz amateurs vaincus de Sathan, pour ardre avec luy, car le pris & loyer de peché, c'eſt la mort.

CHAPITRE XV

DE L'AMOUR DE LA VIERGE

FFIN que la pucelle ne ſoit totallement fruſtree d'aymer (qui eſt prochain a charité) en premier lieu, elle aymera Dieu ſouverainement, Jeſu Chriſt ſon eſpoux, ſa ſeur la vierge Marie, les Sainctz et Sainctes de Paradis, l'Egliſe de Dieu, & ſon bon Ange qui l'a en garde. Succeſſivement elle aura fin de ſon amour a ſes pere & mere qui l'ont engendree, & par grant labeur & ſolicitude, ſans leſquels elle ne fuſt nee, & les doit avoir en reverence, comme ceulz qui ſont, quant a elle, au lieu de Dieu, & a iceulx doit ayder a ſon povoir. Endure, pucelle, d'iceulx tes parens, et te adonne a leur ſervice toute ta vie, en ce que les pourra ſoulager de ta perſonne & de tes biens. Tu leur dois obeyſſance, honneur & reverence, acomplir leurs commandemens ſans contumace ne regret en geſtes, en regardz ny en couvertes parolles.

En oultre tu aymeras ton honneur, les vertus & le bon renom pour venir a felicité perpetuelle.

Si tu as bon amour es chofes deffus dictes, tu ne prepoferas a Dieu homme vivant, jouvenceau a ton efpoux Jefu Chrift, bordeau a l'eglife, macquerelle a la glorieufe Vierge, ny la compaignie des impudiques aux devotes vierges. Tu ne prefereras les eftrangiers a tes parens, ton corps a ton ame, les vices aux vertus, ny auffi ceulx qui efcripvent & remonftrent pour te garder de ceulx qui te veulent perdre, ny la momentanee & tranfitoire delectation pour la vie pardurable, ny auffi la mifere des enfers a la beatitude eternelle. Ne adjoufte pas plus de foy aux fatallites du Dyable que aux miniftres de Jefu Chrift, mais plus accepteras les commandemens de Dieu que les perfuafions d'hommes cauteleux. Meilleure eft la foy de Jefu Chrift que la confidence d'homme perdu. Tu enfuyvras plus toft la vierge Marie que luxure, & eftimeras plus bon confeil que la parolle de la macquerelle. Tu ne violeras les lois de l'Eglife pour fervir a fornication, & mieulx

debvras eſtre comptee & nombree entre les ſainctes dames que entre les impudicques. Tu ne delaiſſeras tes parens pour ſuyvre tes amateurs, ny aymeras le corps plus que l'ame. Tu ne te commettras au plaiſir ne vouloir de celluy qui te veult perdre. Tu eſliras joye parfaicte plus que les joyes temporelles parmeſlees de tant de douleurs. Ayes en recordation le proverbe commun : ce que delecte eſt brief & tranſitoire, mais ce que crucie & tourmente eſt eternel. Toy doncques, jeune fille occupee en tant d'amours, invocque Dieu, Jeſu Chriſt, Marie, l'Egliſe, les Vierges & Sainctes. Lors cupidité ne te viendra aſſaillir, quant te verra environnee & garnie de tant venerables gardes ; & ſi le dard de Cupido t'eſt gecté, il rejalira & retournera a l'encontre de luy, quant ne trouvera lieu pour toucher la pucelle ſi bien armee de deffenſe. De l'obedience, tu la dois par nature a tes progeniteurs, par droict divin & civil qui te obligent plus que le veu du religieux, lequel obeyt a ſon prelat & ſuperieur ſur peine d'excommunication & griefve offenſe en tout ce que luy eſt ordonné.

Mais en oultre l'amour filialle doit eftre demonftree en faictz & en dictz; & par plus forte raifon les enfans, notamment la bonne fille fe doit rendre obeyffante fans murmurer, hongner, refpondre, froncer, fumer, ou dire patenoftres de cinge. Ung religieux, par commandement de fon prelat, arroufa fi longuement ung bafton fec planté en terre, qu'il reverdit & florit par la vertu de obedience. Si la fille est refufante de faire cas legier, la mere la doit contraindre a faire autre chofe plus griefve. A celle qui refufa porter a l'arfon de la felle du cheval la boette, fa mere luy fift porter les manteaulx, comme elle avoit veu faire a ung page, lequel au reffuz de porter les licolz des chevaulx, fon maiftre luy fift porter deux trefteaulx fur la felle devant luy pour le matter, & apprendre a obeyr, & ne refufer les commandemens raifonnables. Par telle obeyffance la fille acquerra bonne renommee de ne defdaigner aucun fervice, & fe acouftumera de faire joyeufement ce que luy fera ordonné, & par telle nourriture fera prompte & habituee au vouloir du mary qu'elle aura. Et fi autre-

ment elle eft nourrie fans eftre tenue fubjecte, & qu'on lui vueille complaire, elle le vouldra continuer en quelque eftat qu'elle fe treuve.

CHAPITRE XVI

DE CHERCHER ESPOUX

Le fage Poete ou douziefme livre des Eneides recite que la jeune princeffe fille interroguee de fes progeniteurs, lequel des deux pourfuyvans fon amour, elle aymeroit le mieulx Turnus ou Eneas : lors, fans mot fonner, avec larmes & honteuse rougit en la face et baiffa les yeulx, donnant a congnoiftre & fignifiant que la vierge ne doit vouloir que ce feulement que ordonneront fes parens. Pour ce eft decent a la pucelle fe taire, quant pere & mere tiennent propos de fon mariage, aufquelz elle en doit laiffer la cure : car d'iceulx elle n'eft point moins aymee que de soy mefmes, & congnoiffent mieulx ce qu'il lui fault, car ils font plus experimentez & plus fages par l'ex-

perience de plus grant prudence avec la charité & affection qu'ilz ont de la bien loger. Par quoy n'eſt decent a la fille deſirer nopces ou declairer ſon affection, qui eſt moult contre celles qui ſont legieres a faire ſecrettes promeſſes, dont adviennent faſcheuſes pourſuytes aux parens, a la fille, & deſeſtime & deſhonneur de celluy qui par apres ſera ſon mary.

Les matroſnes Romaines avoient couſtume que la fille le jour de ſes nopces n'entroit point en la maiſon de ſon mary, ſinon qu'elle eſtant a l'huys y fuſt portee, demonſtrant que comme preſſee & par violence elle entroit en maiſon, en laquelle elle devoit laiſſer ſa virginité, tant eſtimoient pudicité ! Mais quant ſes parens ſont occupez par ſon mariage, doit prier Dieu & ſa Mere affectueuſement qu'il luy doint vertueux mary, avec lequel elle puiſſe vivre en bonnes meurs & en paix pour eſtre plus incitee a vertus que a vices. Quoy que la pucelle doyve touſjours ſe recommander a Dieu, trop plus ſingulierement le doibt faire, quant il eſt queſtion de la maryer, et par jeuſnes, abſtinences, aulmoſ-

nes & oraifons luy prier qu'il luy doint tel party que avecques luy elle puiffe bien concorder, & faire fon falut. Car l'obligation dure jufques a la mort, & tous benefices viennent de Dieu : par quoy l'on y doit bien penfer, confeiller & deliberer; & principallement qu'elle n'ait affaire a ung fol ou infenfé, car l'on ne sçait de quel cofté le prendre pour le gaigner. Pour ce dit le Sage: tu as donné ta fille, tu as bien, fe tu l'as maryee a homme fage. Pour a ce parvenir eft moult utile fe maryer a fon pareil, fans vouloir trop hault fpeculer, comme font plufieurs qui fe mefcongnoiffent. Je defestime les parens & filles mal advisees qui fe arreftent a une feule chofe, foit beaulté, richeffe ou nobleffe. Mieulx feroit avoir mary difcret, qui euft ung peu de chafcune des chofes deffus dictes.

Ung prince de Grece interrogué pour dir fon advis de maryer une fille a ung riche mauvais, ou a ung povre bon, feift telle refponfe : J'aymeroys mieulx homme fans argent que argent fans homme. Ung jeune filz alla au confeil laquelle des deux il pren-

droit, ou la riche & de grant lignage, ou l'autre egalle a luy en facultez & alliance. Le fage le renvoya aux petis enfans qui jouoient enfemble, & difoient que chafcun print fon pareil. Ce n'eft pas petite cure a une fille de eflire mary, ne legierement le doit accepter : car il n'y a riens qui defnoue tel lien que la mort, comme dit eft. Elle fera mife en felicité perpetuelle, f'elle eft donnee au fçavant, arrefté & difcret ; & miferable, f'elle eft concedee a eftourdy ou mauvais. En ce vient bien a precogiter, ruminer, confeiller & deliberer, car en mariage y a plufieurs fafcheries a tollerer : pour ce eft l'affemblee joyeufe de vertueux mary. Folles font les filles qui poftpofent bonté a formofité, richeffe ou nobleffe. Richeffe le faict fuperbe, Formofité, fafcheux, Nobleffe mefcontenter de toy. Vouldrois tu eftre femme d'ung fol pour fes richeffes ? Autant te feroit une ftatue d'or. Appeterois tu ung noble intemperé pour fon fang ? Autant feroit fe maryer a l'effigie de Cefar ou Scipion. Je demande efquelles beftes te vouldrois plus delecter, aux afnes, thoreaulx ou pour-

ceaulx ? Pour ce eſt le proverbe commun que pluſieurs filles reſſemblent la loupve, quant elles delaiſſent le ſçavant pour le mal nourry. Vous ne voyez homme qui prenne femme qu'elle n'ait don de Dieu, & quelque douaire de fortune ; mais aucunes ſont qui ayment ſans propos & ſans raiſon, pour ſeule petite fantaſie inutile, ou ſeulement apparente : contre leſquelles je fais invectives plus aigres, par ce qu'elles refuſent hommes honneſtes pour ſuyvre leur folle fantaſie.

Gens qui ne ſe meſcongnoiſſent, ſçavans & de bonne part, ont honneſte gravité & converſation ; mais autres, abandonnez a volupté, eſtudient plus complaire aux filles par pluſieurs gracieuſetez & menus plaiſirs, hors de bon eſperit humain, & comme petis enfans dediez aux jeux, ſuyvent ceulx qui mieulx jouent : ainſi filles & jeunes femmes dediees a delices & laſciveté, cuydent les jeunes hommes eſtre plus ſages quant plus eſtudient a leur complaire. Tant eſt leur jugement corrompu que les folz ſont aymez, eſtimez & honnorez, & les ſages hays & contempnez, jusques a eſtre appellez folz, ydiotz

& de mauvaiſe grace, pour ce qu'ilz ne ſçavent leur entregent avec les dames, en audace, comme les autres : par quoy ſont dignes de ſentir douleur perpetuelle & ſouffrir peine de leur erreur, tant qu'elles vivront. Vous verrez ſouvent ces danſeurs, cauſeurs, vanteurs & gaudiſſeurs, par entretenir les filles, qu'ilz trouveront meilleur party, & feront plus eſtimez que gens clercs ou ſçavans qui vont le droit chemin en bonne ſimplicité ; & plus toſt ſe arreſteront aux habitz, montures, caquetz, entretenemens, et telles choſes exterieurement apparentes, qu'elles ne feroient a vertu & a bonne conduicte.

Aveuglee pucelle, aymes tu mieulx ſouſpirer toute ta vie en or & draps de ſoye, que de te reſjouyr en eſtaing & drap de laynne ? As tu gloire ſi enracinee en ton cueur de gemir avec ung gendarme, plus toſt que d'eſtre eſtimee ſans crainte ? Veulx tu mieulx eſtre batue & moleſtee en haulx habitz, que eſtre aymee en ſimple & vulgaire couleur. Se tu choiſis le pire, ton damp. Nous liſons pluſieurs marys griefvement oultrager & tuer leurs femmes. Juſtine, tres noble vierge

entre les Romaines, exuperant & excedant en beaulté les pucelles de fon aage, fut accordee par fes parens a ung jeune prince fol & eftourdy. Laquelle par fa feule formofité vint en fufpition a fon mary, en forte que a certain jour, elle fe inclinant pour delafcer fon foulier, le mary par fureur de jaloufie couppa le col a icelle fa femme nouvelle maryee, fur la fepulture de laquelle fut mis tel epitaphe.

Juftine fuis foubz cefte lame,
Jadis chafte & jeune dame,
En mary tant infortunee,
Que de vice m'a fufpectee;
Et pres mon lict paré d'honneur,
Auquel vierge avoit prins ma fleur,
En me baiffant trencha ma tefte,
A grant tort, Dieu j'en attefte.
L'exemple monftre aux imbecilles
De ne maryer a folz leurs filles.

Non feulement les parens confeillent bien leur fille de les conjoindre par mariage a gens modeftes & bien nourris, leur pareilz, mais a eulx mefmes, quant par gendres & belles filles (que nommons bruz) bien morigerez, ilz prevoient a leur vieilleffe : car

ſ'ilz ſont faulx & mal vivans, ilz ſe garniſſent d'ennemys, dont nous en avons exemples journellement. Noſtre Seigneur delivra la belle mere par les prieres de ſainct Pierre ſon gendre de la fiebvre qui luy vint a gros plaiſir d'avoir tel allyé eſleu entre les diſciples. La bonne dame Ruth, ſon mary mort, ſuyvit ſon beau pere, le conſola, & nourriſt par ſon labeur, & fut de meilleure grace envers ſes allyez que ne euſſent eſté ſes propres enfans.

Mais avant que proceder a l'extremité & fin du preſent premier livre, vient a reſpondre a la forcennerie d'aucunes pucelles, & es reſveries des matroſnes & autres imprudentes qui, par leurs raiſons frivolles, veullent perſuader eſtre expedient aux vierges preſtes a maryer ſouvent eſtre veues en rue, hanter lieux publicques, richement ſe veſtir & aorner, frequenter les hommes, jazer avec les gaudiſſeurs, ſçavoir bien danſer & voltiger, & aymer celluy que l'on dit luy eſtre propice, affin que par ce plus facillement elles treuvent leur party & meilleure condition. Combien que cy devant y ait eſté

a suffisance respondu, toutesfois pour satisfaire non seulement aux prudentes, mais aussi aux rudes, ignorantes & mal experimentees, je demande quel homme sage le conseilla jamais pour en avoir auctorité? Vous sçavez que l'on ne doit faire des maulx pour en attirer du bien, & qui ne evite les occasions tombe en peril. Je dis doncques que toy, Vierge, se tu n'estois maryee que par telles corruptelles, discrimes & malversations de pudicité, il te seroit expedient jamais ne te maryer ou avoir seul Jesu Christ pour espoux, plus tost que de se maryer au Dyable & apres a homme : car par ce tu en auras deux, dont l'ung te servira de adultere.

Je t'ay explicqué cy devant les inconveniens & dangiers qui en peuent survenir aux vierges chrestiennes aymans Dieu, vertu & leur honneur, lesquelles approuveront nostre sentence.

Ne reste que a parler aux folles, legieres & subjectes a menus plaisirs & voluptez, lesquelles postposent Jesu Christ a leur delectation mondaine. Je considere deux choses

des meilleures que peult porter la femme au mary : c'eſt entiere pudicité & louable renommee. Vous ne trouverez homme ſi abandonné a beaulté de femme ou richeſſe, quoy qu'il ſoit pervers & deſraiſonnable, qu'il n'eſtime ces deux choſes en la femme. Or vient a conſiderer quelle pucelle a integrité de chaſteté & honneur, celle qui eſt continuellement a la maiſon, ou celle qui ſouvent converſe en lieux publicques. A l'hoſtel n'y a occaſion de deliſt, dehors chaſcun en dit ſa ratelee.

De la pucelle domeſticque nul ne rend faulx jugement; de la vagabonde, chaſcun luy donne ung quolibet, dont elle eſt arrouſee comme de l'eaue quant il pluvine.

Laquelle a voſtre advis eſt des hommes plus eſtimee pudicque, celle que bien peu ilz voyent, ou celle qu'ilz rencontrent a chaſcun quarrefourg de ville, frequentant les aſſemblees communes? Telles veullent eſtre veues & convoitees, & ſont joyeuſes d'eſtre pourſuyvies affin de donner a leur cueur vollage paſſetemps, aux yeulx divers regardz, aux oyes parolles & chantz melodieux, & a leur

corps delectation : autrement leur fembleroit que elles fuffent religieufes. Effe point affez d'eftre veue aux fermons & affemblees du divin fervice? Telle vierge folitaire eft elle point a preferer aux quaqueterelles? Vertu eft fi digne que ceulx qui la cherchent & fuyvent font aymees & en reputation, non feulement des bons, mais auffi des mauvais. Pour ce en tous convis la louenge de telle pucelle fera exaltee par deffus les autres, & trouvera par telle nourriture plus toft & meilleure adreffe la bonne fille que celle qui regarde a l'huys les paffans, pour attirer de chafcun ung brocart ou fornette : pour ce mieulx eft de parler d'une fille que la veoir en affemblee; car tant font les entendemens divers que l'on ne fcaurait faire ou dire chofe qui ne defplaife a aucun, & parfois a ceulx qui avoient en vouloir d'aymer & pourchaffer la fille, lesquelz fe retirent par telz moyens de quelque legiere contenance ou mallegrace qu'ilz voyent en elle, ou fors quelque ung des parens le recite quant l'on f'en confeille a eulx, dont fouvent f'en retardent plufieurs mariages.

Des habitz, ſe par iceulx tu penſe eſtre aymee par fard ou autres paremens, quant tu les auras oſtez tu luy ſeras odieuse, quant te verra en autre ſorte le matin ou le ſoir : car il eſt neceſſaire de ſe deſcouvrir & aller ſimplement avec le mary, & tel bien ceſſe auſſi facillement qu'il incite. Mais celle qui ſe montre touſjours une ne deffraude point ſes amours. Si tu es veue paree, cointe & painĉte, apres que l'on aura conçeu opinion de ta formoſité, l'on te prendra en hayne quant on verra la faulte. Bien je veulx improperer l'orgueil des imprudentes leſquelles portent en leurs habitz & acouſtremens leur vaillant, surquoy eſt aſſigné leur mariage : qu'en pourroit on juger ſinon temerité & impudicité, ou ſouſpeſonner que aucun y ayde ? De ce, & de converſer ſouvent avec les hommes, vient au commencement petite renommee & bruyt ſecret, lequel par apres ſe espanche & augmente comme la tache d'huylle meſmement en telles matieres : car en compaignie frequente l'ung sollicite par nobleſſe, l'autre par richeſſe, force corporelle, forme elegante, par faconde, eloquence ou presens ;

en quoy fault groffe vertu pour y refifter. Se la fille entendoit ce qu'ilz dient en abfence d'elle, lors elle congnoiftroit leurs fallaces.

Les hyftoires poetiques narrent la vierge fille Dargin avoir mefprifé les delices des villes, pour eftre venatrice & chaffeufe, mais aucuns revocquent en doubte fon integrité, pour ce que en chaffant parmy les boys & foreftz elle eftoit avec les jeunes hommes. Si la fille prent couftume de converfer avec les gaudiffeurs, elle le vouldra continuer en mariage. Or n'y a mary de fi pacient eftomac qui en fuft content, & qu'il n'aymaft mieulx fa femme eftre folitaire que hanter la multitude des hommes.

En affemblees les jeunes gens louent les filles d'eftre fimples, ingenieufes, bien nourries & deliberees, affin de les decevoir & corrompre. Telles filles treuvent aucunes fois condition & adreffe, mais peu ou avec infenfez; & quant aucuns hommes fe voyent surpris par leur loquacité, dances, doulx regardz, entretenemens & attrayements des filles voluptueufes, lors ilz regrettent leur follie, & fouvent font manger

a leurs femmes poires d'angoiſſe par mauvais traictement.

Tu n'auras jamais bon mary lequel par art & fraulde tu as circonvenu, trompé & deçeu, & pour concluſion ſ'il eſt homme ſi fol ou legier, qui mieulx aymaſt telle femme que la ſolitaire, paiſible, de doulx maintien, & en ſimple acouſtremens, que mon voiſin luy donne ſa fille (car jamais je ne luy donneroys la mienne), puis qu'il prefere legiereté a vertu.

Des amours fault racompter quelques choſes, veu qu'elles precipitent les pucelles en mil dangiers. Si tu ayme quelqu'un avant qu'il ſoit ton mary, & que tu luy donne ſignification de ta volunté pour l'eſpouſer, il aura ſuſpition que auſſi legierement tu en aymerois ung autre comme luy, qui encores ne t'eſt rien, & ſi tu es ſi legiere de te habandonner a luy, ſ'il te laiſſe, il faict ſagement, car il prevoit que plus legierement te expoſeras a volupté maryee que pucelle, dont jamais ne te aura en bonne reputation. Ainſi par ultion & vengeance divine la bonne amour qu'il convenoit avoir en mariage eſt

perdue & eftaincte par la luxure precedente. L'experience en eft commune es citez : pour ce en eft le proverbe de ceulx qui fe joignent par trop grosse amour, que fouvent vivent en douleur. Chafcun jour en voyez reciter fables de ceulx qui fe maryent par fecretz amours, ou au defçeu de leurs parens, quant on voit fouvent divorce advenir avant que le pain des nopces foit mangé. Aucunes folles pucelles rejectent les nouveaulx amoureux & dient qu'ilz ne les fçauroient aymer en mariage, quant paravant n'eft intervenu aucun amour entre eulx, qui eft bien une raifon de impudicité, quant tu ne ayme pas celluy qui eft joinct avec toy par les loix de Dieu & de l'Eglise, & advis de tes parens : mais pour ce que par avant tu as prins amytié avec l'autre par fa converfation, tu apporte ta luxure efchauffee a fon lict. Ainfi font femmes publicques.

Le feu dure peu, f'il n'eft contregardé & entretenu de boys : auffi ne faict l'amour, f'il n'eft nourry d'honnefteté & vertu. Pour ce, dit Ciceron, que entre les mauvais n'y a amitié permanente. Les mariages ne

doiventeſtre contraiɛtz par telz moyens, fragiles & debiles : car ſe le mary n'ayme de bon amour, la femme ſera miſerable. Le miſtere d'amour ſacré ne peult continuer par hayne; comme je ne vouldrois retenir ung ſerviteur oultre ſon gré, & moins une femme.

Pour ce j'ay dit que le mary ne devoit eſtre prins par force, fraulde ou fallace; mais encores davantage on ne le doit accepter pour la fille, ſinon que voluntiers, liberalement, & par bonnes pourſuytes, elle ſoit pourchaſſee en mariage. Elle ne doit eſtre preſentee par le pere ou les curateurs, mais doit eſtre diligentement requiſe par celluy qui la demande, pour ce que ſouvent argent faiɛt les mariages. Senecque dit qu'on les maine au doy, dont ſ'enſuyvent pluſieurs triſtes & dolentes aſſemblees, quant le mary ne prent la femme que comme il feroit une adultere pour ſon proffit, & la femme n'ayme que pour ſa luxure. A raiſon de quoy facillement l'ung eſt odieux a l'autre.

Ceulx qui veulent conſerver la nature des choſes pures & entieres & ne les corrompre,

depraver ou faindre par faulx jugement, eftiment le mariage copulation d'amour, de benivolence, d'amytié & de charité, aornee de toute doulceur & fuavité : par quoy ne deffraudent l'ung l'autre par focieté infeparable quant ilz fe font joinctz par bons moyens, fans feduction.

Pour ce concludz n'eftre decent que charité matrimoniale foit demenee par vilz, fragiles & abusifz commencemens : car la fille, maryee par deliberation de fes parens & pourfuyte de mary, a plus de felicité, & fon amour eft mieulx enraciné : fi a le mary, dont ne f'enfuivent reproches l'ung envers l'autre, a caufe que les parens communs, qui n'ont affection defordonnee aux affaires, confiderent plus la parité & efgallité des aages, des alliances & facultez, & mefmement des meurs, vertus, complexion & nourriture des parties, defquelles paravant ilz fe font enqueftez & informez par le menu, & fur tel fondement l'on ne peult mal ediffier, qu'il ne f'enfuyve bonne fin.

Du jour des nopces, & autres chofes y appartenantes, qui ne concernent vice ne

vertu, je m'en deporte, pour la diverſité des lieux & pays : mais ſeulement veulx alleguer le dict du Sage, que au jour de ſon honneur, l'on ne ſe doit eſlever ne exalter par arrogance en faict, en dict, ny en penſee par conſideration que le lendemain l'on retourne a ſon eſtat : parquoy ne ſe doit meſcongnoiſtre.

FIN DU PREMIER LIVRE





LE SECOND LIVRE

EST DES

FEMMES MARYEES



N ce ſecond livre ne veulx diffe-rer des louenges ou vituperes de mariage, ny veulx diſcuter les queſtions des anciens : ſ'il eſt decent a homme ſage de prendre femme, ou ſe virginité eſt a preferer a mariage, dont diſputent ſainct Auguſtin & autres Docteurs. Je ſcay que pluſieurs ont reprouvé telle ſocieté, non ſeulement hereticques (comme Manicheens qui par grant erreur comman-doient a ſe abſtenir de nopces), mais auſſi les Gentilz. Platon (qui eſtoit appellé divin)

vouloit toutes femmes eſtre communes. Les matroſnes honneſtes devroient avoir en grant hayne & pourſuyte les femmes improbes, faulſes, voluptueuſes & mauvaiſes, comme deſhonneur & tache de tout leur ſexe. Dont pluſieurs ont eſcript invectives & tragedies au grant reproche du genre muliebre, mais n'y a aucun d'iceulx qui ne confeſſe la bonne femme eſtre tres digne & ſinguliere : car c'eſt la gloire de l'homme & ſa felicité, comme eſcripvent Xenophon & Theognes, par quoy nul ne meſdit d'elle. Euripides, pour ce qu'il eut deux femmes adverſes, vilipende le ſexe par ſes tragedies, dont il fut dit leur hayneux. Et Heſiode le poete ſe efforce eſcripre pis comme leurs ennemys : mais finablement ilz concluent que comme en grant malheur tombe qui eſpouſe femme litigieuſe & inſenſee, ainſi, par le contraire, en grant volupté ſe maintient celluy qui la treuve bonne.

Salomon a aſſez meſdit des vicieuſes, par leſquelles il vint a ydolatrer & meſcongnoiſtre les benefices de Dieu, dont il en deſcript reproches merveilleuſes, & que l'homme eſt

consumé de la femme malefique, comme le boys de pourriture. Mais il exaulce la vertueuse femme, & recite que noblement se peult asseoir le mary a sa porte, & soy adonner a sapience. Luy & ses enfans luy donneront louenge, car elle est paisible, & mect bon ordre en sa maison. Finablement tous les docteurs commandent mariage & appreuvent prendre femme, ce que firent les sept sages de Grece, Pitagoras, Socrates, Aristote, les Catons, Ciceron & Senecque. Plusieurs en esperance de s'adresser a icelles bonnes femmes se maryent pour avoir enfans, eviter lubricité, & rendre ce qu'ilz ont receu de leurs predecesseurs par grace de nature, comme les animaulx naturellement sont enclins a procreer & nourrir leur semblable, pour conserver leurs especes. Aristote en ses Moralles persuade espouser femme, principallement pour la conjonction de vie.

Nous sommes promptz & enclins par charité naturelle a aymer noz parens, voisins & citoyens plus que les estrangiers. Entre lesquelz n'y a riens plus prochain que la femme, de laquelle Adam promulgua la loy & sen-

tence de nature, quant il veit Eve extraicte de ſes os, diſant que l'homme laiſſera pere & mere pour adherer a ſa femme. Qui denyera mariage eſtre choſe ſacratiſſime, que Dieu a inſtitué en Paradis entre purs & nectz de macule & de iniquité? Il l'a eſleu pour ſa mere, luy meſme l'a decoré, y monſtrant le premier miracle de ſa divinité. Touteſſois n'eſt cy a preſent queſtion pour la louenge de la conjonction du maſle & de la femelle, mais ſeulement de l'inſtitution de la ſaincte femme. Et combien que au precedent livre ait eſté ſouvent touché des femmes maryees en parlant des pucelles, touteſſois en ceſtuy ſera traicté particulierement des meurs, vertus & conditions que doit avoir la femme chreſtienne, deſirant vivre en paix, tranquilité & amour avec Dieu & ſon mary, & en bonne eſtime & reputation de ſes parens, voiſins & amys, pour inſtruire les chaſtes & retirer les mal vivantes, contre leſquelles je ne veulx invectiver ne dire mal.



CHAPITRE PREMIER

QUE DOIT PENSER LA FEMME QUI SE MARYE

FEMME qui se marye doit reduire a memoire l'origine & l'institution de mariage, & souvent revolver en sa cogitation & en son esperit les loix, droictures & charges d'icelluy, & soy apprester d'entendre si grant mistere, pour apres y pouvoir satissfaire. Le prince de si haultain oeuvre, apres qu'il eut cree le masle, trouva decent ne le laisser seul : pour ce luy adjousta compaignie de forme semblable, avec laquelle il peust converser, deviser, & suavement passer son aage, & consequemment procreer enfans; car la conjonction n'a tant esté instituee pour lignee que pour la communion de vie & indissociable societé. Le mary n'est point ainsi appelé pour nom de luxure & volupté, mais de conjonction & d'affinité. Dieu donna la femme au masle, qui n'est autre chose, sinon qu'il estoit aucteur & consiliateur des nopces par institution du sacré mariage. Pour ce in-

continent le mary ayma la femme ſelon le vouloir de l'inſtituant, & l'appella Virago, pour ce que de l'homme avoit eſté formee, ordonnant que pour leur mutuel amour, l'homme laiſſeroit par apres pere & mere, pour ſe joindre & adherer a ſa femme, pour ce qu'ilz ſeroient deux en une chair par conglutination de ce ſacrement de mariage. C'eſt ung admirable mistere de faire ung de deux, comme dit ſainct Paul, par la commixtion & copulation des maryez. Dont neceſſairement fault conclure eſtre choſe tres ſaincte, quant ainſi Dieu y aſſiſta familiairement & viſiblement : car nulle pouvoit faire que la puiſſance divine.

Ainſi penſera la femme qui convole en mariage, qu'elle n'eſt pas ſeulement appellee aux dances, jeux, convives, bancquetz ou a ſes menus plaiſirs : plus hault doit eſlever ſon cueur, car Dieu ne veult telle conjonction pouvoir eſtre ſeparee par homme vivant, quel qu'il ſoit, & tel neud ne peult eſtre deſlié de main humaine que Dieu a ſerré, ny autre doit ouvrir, ce qu'eſt fermé a la clef que porte le ſeul aigneau immaculé. Appreſte toy, femme,

pour te copuler en amour comme Dieu t'a assemblé par sacrement. Rumine les charges & subjections futures plus que les plaisirs mondains, affin que telle association te soit facille & legiere, & que tu ne mette toy & ta compaignie en moleste & fascherie inexplicable & misere perpetuelle. En ta main & puissance est tel affaire par pudicité, meurs, vertu, grace & amour : user de mary commode pour le gaigner par moyen, suyvant ses complexions, pour le reduire peu a peu selon l'exigence du cas, & vivre joyeusement avec luy, ou par ta dure teste & invincible ou trop opiniastre, le rendre austere, aspre, & rude envers toi jusques a la mort. Lors tu mesdiras par imprecations de ceulx qui ont conduit le mariage, & qui s'en sont meslez ou empeschez, parens & amys, & detesteras le jour que tu feuz joincte a tel mary, quant par tes vices tu le rendras hayneux & mal voulant, & demeureras comme ancelle & chamberiere. Par le contraire tu seras dame, l'on mettra peine de te complaire, tu te resjouyras & donneras louenge a Dieu du jour que tu as esté maryee, & graces a tes amys qui te auron

ſi bien logee & conſeillee, quant par tes vertus & amyable entretenement tu te rendz doulce, facile, & ductible au vouloir de ton eſpoux. Le ſage Mimus dit que la femme en obtemperant aux complexions & deſirs de ſon mary commande.

Pline le jeune ayant femme ſelon ſon vouloir rend graces a la tante de ſa femme de l'avoir ſi bien nourrie. Ainſi en rememorant ſouvent qu'elle eſt une avec ſon mary, que de deux ilz ſont fais une chair & que par raiſon elle luy eſt ſubjecte en faictz, en dictz & en oeuvres, celle vivra heureuſement avec luy : car en ces motz les lois de cette ſocieté ſont contenus & comprins, & tout ce que par mortel eſperit en pourroit eſtre dit. Grande eſt la vertu divine, de haulte efficace, force & puiſſance ou auctorité, quant elle dit les deux n'eſtre que ung. Autre loy n'y a en mariage, ceſte ſeulle ſuffit, car elle comprend toutes cogitations humaines, comme dit ſainct Paul. Nul n'a ſa propre chair en hayne ny en deſdaing. Auſſi veritablement n'aura l'ung des maryez l'autre, ſi par vices ne ſont diſjoinctz & ſeparez, car vertu attire touſjours

amour a foy & vice la rejecte. Autant j'en dis aux hommes, comme aux femmes, car le masle doit user de discretion, & supporter l'ignorance de celle qui meст peine a luy complaire. En ce feul commandement d'eftre deux en ung eft toute la fubftance de mariage, fe les femmes le vouloient & pouvoient entendre. Et pour mieulx penetrer leur efperit a le comprehendre, leur fault par volumes & chapitres enfeigner, affin de le mieulx retenir.

CHAPITRE II

DES DEUX CHOSES NÉCESSAIRES REQUISES A LA MARYEE



NTRE les autres vertus de la femme maryee font neceffaires deux fingulieres, par lefquelles les mariages font faciles, doulx, pacifiques, heureux & permanens, & f'il y deffault de l'une d'icelles, ilz font pefans, fafcheux, miferables, odieux & intollerables : c'eft honnefte pudicité & amour grande & fouveraine a fon mary. La premiere doit eftre apportee de la maifon

paternelle, & l'autre a la ſolenniſation des nopces, quant elle ſe ſegrege & ſepare de ſes progeniteurs, conſanguins, prochains & amys, pour ſe expoſer & ſuyvre du tout ſon mary, comme auſſi faict le religieux & chreſtien qui mect ſa volunté en la main du ſuperieur. Chaſteté eſt moult requiſe en la maryee, plus qu'en autre non eſtant abſtraincte au lien. Si tu te coinquine & ſouille maryee, violant ta foy, par ung meſme vice tu offenſe autant de gens que tu as gaſtez & ſouillez. Dieu premierement que tu dois avoir devant les yeulx, auquel tu dois purité; plus le prochain que tu as apres Dieu, qui eſt ton mary, auquel tu as promis & juré fidelité, & inviolablement garder chaſteté. Tu luy es comme Eve & Adam, fille, seur, eſpouſe & compaigne : par quoy je ne le repute pas a moindre vice, que ſi tu te fuſſe jugulee ou ſuffoquee de tes propres mains. Tu as diſſolu la conjonction ſouveraine, deſrompu le ſacré lien des choſes humaines, qu'eſt la foy, laquelle eſt gardee entre ennemys, a la guerre; tu as commis parjurement, & deffraude celluy qui te devoit eſtre le plus cher. Tu as pollu la tres

necte Eglife, en laquelle tu as receu ce facrement & juré de non le violer en la prefence de Jesu Chrift. Tu as difjoinct & dirimé civille focieté, repudié les loix, bleffé le pays, frappé amerement ton pere, batu ta trifte mere, & mis en dangier tes freres, feurs, parens & amys. Tu invite tes pareilz a femblables vices par ton fol exemple, & donne notte & vitupere a ta lignee, jufques au danger d'occire l'adultere. Cruelle mere, fe tu as enfans, tu les metz en ignominie perpetuelle, & en telle neceffité que l'on ne parlera d'eux, ou de leur pere & mere, que en vergongne : comme ceulx qui contaminent leur renommee par trahifon, homicide, facrilege. Qui te fera maintenant propice ? Tes parens, les voifins, le mary, le pays, les loix font pretz a te punir, & Dieu fe vengera de fa majefté ainfi vilipendee & mefprifee. Affin que tu ne te excufe par ignorance, tu as en garde chafteté & purité de ton mary, de laquelle il fe fie en toy par grande recommandation. Pour ce c'eft chofe moult inique de donner le trefor d'autruy, oultre fon gré.

La dame Lacene maryee, requife d'ung

jouvenceau de fol amour, luy dit: Se tu demandois ce qui eſt a moy, je t'en ferois plaiſir; mais la pudicité que j'ay eu fille eſtoit a mon pere, & maintenant la chaſteté eſt a mon mary: ainſi ne t'ay peu donner ne donneray ce que tu pourchaſſe. Pour admonneſter les bonnes maryees & catholicques, ſainct Paul eſcript que la femme n'a pas puiſſance de ſon corps, mais l'homme, en ſorte qu'elle ne peult vouer continence, ſans approbation du mary. Sainct Auguſtin reprent aigrement Celance, bonne matroſne & vertueuſe, d'avoir faict veu de chaſteté, oultre le conſentement de ſon mary, contre l'interdict de l'Egliſe. S'elle n'a auctorité du bien, penſes combien luy eſt permis le mal. La continence eſt vituperee ſans auctorité : que pourra eſtre de commettre adultere contre le vouloir du mary? Et non ſeulement Dieu a rendu la femme ſubjecte a l'homme, mais auſſi le mary a la femme, quant ſainct Paul dit, que le mary n'a pas la puiſſance de ſon corps, ainſ la femme. Mais en mettant en nonchaloir les confederations nuptialles, & en oubly pactions, promeſſes & ſermens, ſe tu

te habandonne a luxure, de quelle reprehenſion es tu digne, quant ſi durement l'on a reprins icelle matroſne, qui avoit voué chaſteté, offrant a Dieu par elle ſeule ce qui eſt a deux ? A demonſtrer la grant enormité du vice d'adultere, entendz que noſtre Seigneur en l'Evangile n'a permis diſſolution de mariage, ſinon au ſeul cas d'adultere. Femme ſuperbe, pleine de courroux, rixeuſe, pompeuſe, qui ſe charge de vin, & de mauvaiſes meurs, eſt a tollerer & ſupporter, mais l'adultere a repudier. Telz vices aſpres & incurables ſont durs a endurer, & les fault diſſimuler ; mais ne garder foy nuptiale, eſt par trop intolerable : pour ce permet la loy qu'elle ſoit jugulee & occiſe.

Homere & Job, entre les extremes maledictions, dient eſtre d'avoir femme lubrique, & plus grande injure eſt a l'homme de ſuppoſer & adulterer ſa femme, que ſi l'on tuoit ſon filz unique. Ce vice doit abhorrer & du tout fuyr femme chreſtienne, quant Payennes ſe ſont miſes a mort, pour obſerver integrité & loyaulté a leurs marys, & ont mieulx aymé faire naufrage de leur vie, & totalle-

ment la perdre, que leur pudicité, comme Lucreſſe, femme de Collatin, & pluſieurs autres innumerables. Apres la bataille des Flamens faicte a Aigues mortes, l'on pria Cayus Marius, victeur, d'envoyer les vierges des vaincus ſervir a la deeſſe Veſte, ce qu'il ne voulut accorder : par quoy la nuyct suyvant ſe pendirent & eſtranglerent pour non eſtre violees des ennemys. En une bataille des Theſſales, ung peuple leur alla au devant & ſerrerent leurs femmes & filles en lieu enclos de fagotz, feurre & boys sec, pour y mettre le feu, ſi leurs marys eſtoient vaincus ; & ainſi le accorderent toutes pour garder pudicité, donnant gloire & louenge a ceulx qui avoient ſi bien adviſé en leur faict. Touteſſois leurs marys vainquirent (comme l'on croit) par les vertus de tant de honneſtes femmes. Et ſi entre les Gentilz y a tant de conſtance, quoy qu'ilz ſoient en tenebres, n'eſſe pas vergongne aux chreſtiennes, racheptees du precieux ſang de Jeſu Chriſt, & illuminees de vertueuſes doctrines, de eſtre ainſi ſubjectes a leurs delices ?

CHAPITRE III

COMME ELLE SE PORTERA ENVERS SON MARY

Pour le deuxieſme poinct, longue recitation & difficile ſeroit a expliquer l'office de la femme. A peu de parolles l'a deſchiffré noſtre Seigneur quant il dit, icelle eſtre une avec le mary: pour ce ne le doit autrement aymer que ſoy meſmes. Il a eſté ja dit devant, mais le repeter ne ſera inutile. Car apres chaſteté, c'eſt la ſouveraine vertu de la maryee. Ce ſignifie & recommande la ſocieté conjugale, qu'elle eſtime ſon mary par deſſus tous, ſoit pere, mere, freres ou ſeurs. Ainſi comme recite Homere de la chaſte Andromache.

Si l'amytié de deux perſonnes rend ung cueur & ung vouloir entre eulx, par plus forte & efficace raiſon, le fera mariage qui precelle & excede toutes autres amytiez, & faict de deux corps ung. Le mary luy ſera beau comme Paris, vaillant comme Hector, fort comme Sanſon, doulx comme Job, &

ainſi des autres vertus & dons de grace. Lors par telle concordance d'amytié & de cueur uny enſemble, par eſtimation que l'on a l'ung de l'autre, eſt faicte une ſeule perſonne en une chair. Dieu commande a l'homme de laiſſer pere & mere pour ſe joindre a ſa femme. Par plus grande raiſon elle eſt tenue de ſuyvre & adherer au mary, comme fille d'icelluy, plus molle & imbecille, de laquelle le mary eſt le chef & la teſte, & par ce eſt a preferer : car elle a affaire de ſa deffenſe, & ſans mary elle eſt ſeule, nue, deſpourveue, & en dangier d'injure. S'elle eſt acompaignee de mary, elle a parens, maiſon, pays, richeſſes, & ce que luy eſt plus neceſſaire. La femme du roy Mitridates, nommee Hipſicratea, chercha ſon mary par les deſertz fugitif, diſant que la eſtoit ſon royaulme, ſa richeſſe & ſon pays, la ou eſtoit ſon mary, qui luy fut merveilleux ſoulas en ſa fortune. Pluſieurs deſquelles l'on pourroit reciter comptes innumerables, ſe ſont bannies, proſcriptes, & rendues fugitives ſecrettement en habitz d'homme ou diſſimulé, pour ſuyvre leurs marys. Aucunes ſont allez veoir leurs marys en priſon

pour les faire eschapper par changement d'habitz, & elles demeurerent prisonnieres pour eulx, au gros dangier & detriment de leurs personnes. La femme de Gonzalle Fernande, conte de Castille, persuada son mary qu'elle alla veoir en prison de muer & changer son habit pour se saulver, & elle demoura au peril de son mary : quoy sachant le roy de Castille, considerant tel amour & charité de la femme, pardonna a tous deux. Une dame en Angleterre s'exposa au danger de sa vie pour succer le venin du mary blessé au bras, & peu a peu attira le venin, dont la playe fut facille a guerir au medecin, ce que jamais autre ne voulut entreprendre. De telle bonne matrosne la gloire doit estre celebree. Autres ont reçeu mort voluntaire pour delivrer leur espoux, & autres ont voulu mourir avec leurs marys. Et plusieurs es anciennes histoires se sont tuees, ne voulant vivre seulles, gectees en mer ou en feu, par regretz de leurs marys. Portia, fille de Caton, apres la mort de Brutus son mary vaincu, voulut mourir, & pour ce qu'on luy osta tous ferremens, elle se suffoqua de charbons ardans.

Cornelia, femme de Pompee, difoit chofe indecente eftre de non mourir de dueil apres le decès d'ung vertueux mary. Telz actes font propofez des hiftoires anciennes & payennes, pour inciter les dames a ne refufer chofes mediocres & moindres pour la grant amour qu'elles doivent avoir avec leur efpoux, & demonftrer leur ingratitude & cruelle impieté, mefmement d'aucunes legieres, a fe preferer a leurs marys, leur dire injures & ignominies, maledictions, imprecations, & parolles de mefcontentement. Elles ont le cueur plus felon que les beftes, quant par telz actes & villennies, elles affligent & moleftent leur fang, leur corps & elles mefmes en la perfonne de leurs marys, quant au contraire le devroient confoler, & y remedier par doulce remonftrance, ou diminution de leurs biens temporelz. La femme doit entendre, que non feulement elle fe doit abftenir de objurgation pour caufe legiere ou petit dommage, mais auffi pour eflargir & diftribuer fon patrimoine, felon l'exigence du cas; autrement n'eft digne d'eftre appellee chreftienne ou bonne femme. A tard voul-

droient expofer leur bien pour la rençon de leur baron, qui pour leur prochain chreftien le devroient faire.

Il ne suffit aymer fon mary comme frere germain, parent ou autre amy : car avec l'amour, crainte ou reverence doit grande obeyffance & fervice, felon les ordonnances des droictz de nature, qui commandent la femme eftre fubjecte a l'homme & luy obeyr. Entre les animaulx les femelles naturellement obtemperent aux mafles, les fuyvent, flattent, blandiffent, & permettent eftre chaftiees d'iceulx. Auffi nature a armé les mafles de plus grant force, comme voyez entre les cerfz, & le thoreau eft plus robufte que la vache : qui demonftre que aux mafles appartient de batailler, a la femelle de le fuyvre, en fa tutelle & garde fe confier, & en doulceur f'accommoder a fes meurs pour feurement vivre. Pour ce, dit Ariftote au livre des animaulx, que les femelles font moins nerveufes & robuftes, ont la chair plus molle, le poil plus delicat, & moins de force que les mafles. Bien devons furmonter les beftes par humaine raifon ; pour ce en evitant info-

lence & arrogance, la femme ſe rendra obeyſſante a ſon mary, quant elle penſera que luy ſeul eſt ſon pere, ſa mere, ſes parens, & tout ce qu'elle doit aymer. La femme folle & inſenſee qui ne honnore ſon eſpouz, peu devroit obeyr a ſes ſuperieurs, & ſi a ſes progeniteurs elle doit obeyr & ne les vouldroit moleſter, ne inquieter ou leur deſplaire, moins le devroit faire a ſon mary par ſtatutz naturelz, & commandemens humains & divins.

Il n'eſt femme ſi honnorable qui vouluſt ou deuſt ſurmonter l'honneur de ſon mary. C'eſt choſe ridicule & execrable, que la dame pervertiſſant & gaſtant les loix de nature, prefere ſa reputation a celle de celluy qu'elle a prins pour ſeigneur & maiſtre : comme le chevalier qui veult commander a l'empereur, le payſant a ſon ſeigneur, la lune au ſoleil, & le bras a la teſte. En union de mariage l'homme eſt l'ame & la femme le corps : l'ung commande, l'autre ſert. Et, comme dit ſainct Paul, l'homme eſt la teſte de la femme. Si en paſſant oultre nous alleguons les divines inſtitutions, nous les trouverons plus valloir que les raiſons naturelles & humaines. Dieu

par ses premieres loix establit & ordonna au nouveau monde & encores rude, que Eve & les autres femmes seroient soubz la puissance de l'homme, lequel luy domineroit. Sainct Paul, maistre de divine sapience, en plusieurs lieux & passages, rend la femme subjecte au mary. Sainct Pierre, prince des Apostres, en promulgue edict pour non prendre par elle auctorité sur le mary. Ainsi obeyssoit Sarra, laquelle appelloit Abraham son seigneur. Sainct Hierosme conseille aux femmes garder l'auctorité de leurs marys. Tous ceulx de la maison doivent apprendre de toy espousee, combien l'on doit d'honneur au maistre par ton service & humilité ; tant plus sera estimee quant plus les honnoreras : car mieulx ne pourras aorner le corps que en la dignité de la teste, & tu ne le pourrois demonstrer plus grant en auctorité que par ton obseque & service. Folles femmes & insensees ne se puent mieulx demonstrer que quant veulent presider a leur mary, duquel l'honneur leur depend : car en voulant accepter l'honneur elles le perdent. Les alliances, richesses, parentez ou fortune faillent a la femme & l'honneur,

ſi le mary en a deffault. Qui pourra avoir le mary en reverence, quant on le voit subject a ſa femme? Mais par le contraire ignobilité ou povreté ne rendent mauvaiſe grace quant le mary eſt en reputation.

Orestille n'eut commendation de beaulté, lignage, ny richeſſe, tant fut meſprisee & tenue en hayne des Romains, pour ce qu'elle eſtoit femme du faulx & trayſtre Catilina; & au contraire la tenuité de Salonie n'empeſcha qu'elle ne fuſt chiere & admirable au peuple Romain, pour ce qu'elle fut femme du ſage Cathon. Parquoy n'eſt meilleure reputation que d'avoir mary honnoré : mais ſe n'eſt de toy, a peine ſera d'autruy. Affin que l'eſpouſee puiſſe complaire a ſon mary & vivre en amytié avec luy, il fault preallablement conſiderer l'eſtat, les meurs, ſacultez, nature & conditions d'icelluy, car ilz ſont de diverſes manieres. Tous marys doivent eſtre aymez, reverez & ſervis, quoy qu'ilz ſoient de diverſes complexions, mais non pas traictez d'une meſme ſorte. Pour ce doit faire la femme, comme dit Terence apres Platon, que la vie des hommes eſt comme quant l'on joue aux

cartes, ou aux dez : car l'on doit corriger par art, aſtuce & fineſſe, la perte quant l'on voit que le jeu ou la chance ne vient a point, pour differer & attendre meilleure heure ou plus convenable jeu.

Ainſi la femme ſe doit reſjouir avec les joyeulx, & ſimuler triſteſſe avec les melancolieuz, & attendre ſon heure pour enſuyvre & accommoder ſa façon de vivre, avec celle de ſon mary. Entre les liberaulx eſtre moins avare, avec gens de grant chiere faire plus grant appreſt. Si l'homme a bonnes complexions & meurs louables, les ſuyvre ; ſi perverſes, les amender & corriger par art & bon moyen pour le rendre en ce moins incommode : non pas le corriger incontinent, & en diſſimuler, comme le joueur quicte par fois ſon jeu, conſiderant que a difficulté & danger le pourroit amender. Aucuns ſont bien fortunez de biens temporelz, de corps, ou de vertus, adonnez a honneſteté & a raiſon. Telz facillement ſatiſfont a leurs femmes ; mais des infortunez doit eſtre le conſeil, par ce qu'il eſt peu d'hommes ou il n'y ait aucune choſe a regretter, ou que facille-

ment en luy fortune change: car par les accidents qui adviennent ſouvent l'on eſt retiré d'honneur & d'amour. La femme ne doit aymer le beau pour ſa forme, le riche pour ſon avoir, ne l'officier pour l'honneur, autrement l'aura en hayne luy eſtant malade, povre ou privé de ſon office.

Se tu as mary ſçavant, attire de luy divins commandemens & enſeignemens; ſ'il eſt bon, enſuy ſes vertus; ſ'il eſt infortuné, rememore ce que recite Lucain de Pompee apres qu'il fut vaincu par Ceſar. Quant Cornelie ſa femme le vint veoir, elle cheut devant luy comme paſmee & demye morte, conſiderant ung empereur de ſi grant vertu & renom eſtre venu a telle calamité & miſere. Lors Pompee l'eſleva de terre, & apres qu'elle fut revenue en ſes ſens luy diſt: Ma femme, m'amye, je m'eſbahys que au premier coup de fortune vous eſtes ainſi abatue: vous avez maintenant voye & moyen pour parvenir a gloire immortelle, non pas pour eloquence, pour conſulter ou batailler, mais par ce seulement que vous avez mary miſerable. Si tel vous l'aymez & traiſtez comme mary en ſa

fortune tant abaissee, il en sera memoire perpetuelle, & aurez plus grant gloire d'avoir aymé Pompee vaincu, que quant il estoit prince du peuple romain. Facillement femme de mauvaise grace ayme l'homme eslevé; mais embrasser & traicter le miserable, est oeuvre vertueuse. Pour ce me devez estimer & aymer vaincu, comme matiere de vertu redondante en vous; & si vous desplorez & regrettez ce qui est pery moi vivant, vous demonstrez que ce qui est perdu vous estoit plus cher & mieulx aymé que vostre propre mary. Par telles & semblables parolles ramenoit sa femme a contenance, pour ne soy estonner en fortune adverse, dont la bonne matrosne doit avoir recordation & souvenance pour oracle & exemple, & le revolver souvent en son cerveau pour ne s'affliger, & tormenter de l'infortune & accident de son mary, ny l'en hayr, desestimer ou vilipender. Plus tost, s'il y a indigence, doit estre consolé sur ce que les seules vertus sont les richesses de ce monde. En oultre, l'on doit ayder par oeuvres honnestes que la femme verra luy plaire, & aussi decentes a son estat

& parenté. Garde de cheoir en inconvenient que pour ſa miſere tu vueille qu'il exerce, ne toy auſſi, art indeue, deſhonneſte ou vicieuſe, ne le inciter a prendre labeur extreme pour vivre plus delicatement, eſtre nourrie abondamment ou mieulx paree ; mais par excercice qu'il ne fera a regret, beſongne luy & toy, pour eviter debatz & noiſes domesticques. Mieulx vault avoir pain & eaue, que contraindre ſon mary a choſes viles & villaines, ou a trop grant ſueur & peine de ſon corps. L'homme uſe de ſes droictz comme ſeigneur de la femme, mais non la femme du mary.

Davantage ne doit la maryee debatre ou contendre plus avant que le mary le prendra a gré, & qu'elle voit a elle decent & convenable a impetrer, pour non le irriter. En quoy faillent femmes innumerables, leſquelles par voix importunes tirent leurs marys a vengeance, & a choſes illicites & flagitieuſes, pour avoir aucun proffit & ſubvenir a leur vanité, orgueil & volupté. Aſſez en trouverez ennemyes des vertus de leurs marys, & ſe moleſtent quant par icelles y a dommage au

faict domeſticque, & quoy qu'elles ſemblent par nature pitoyables & devotes plus que les maſles, proffit & gaing leur faict mettre tout en oubly.

Telles furent les femmes de Job & Thobie, leſquelles reprochoient a leurs marys leur grant vertu au moyen de leur calamité. Autres tyrans ne fault pour martirizer les hommes que telles femmes, qui perſecutent leurs marys, comme Neron, Domician, Diocletian & autres tyrans moleſtoient les Apoſtres de Jeſu Chriſt. Au bon Job le dyable oſta tous ſes biens, occiſt ſes enfans, perdit ſa famille, le rendit ſur le fumier tout ulceré, & ne luy laiſſa que ſa femme (comme l'on croit) pour par ſon importunité augmenter la triſteſſe du pacient, lui reprochant ſes bienſfaictz comme crimes, demonſtrant en ce qu'elle faiſoit pis que le dyable, qui jamais ne luy reprocha ſa ſimplicité. Les vrayes richeſſes ſont celles que l'on garde ſans danger de larrons, de taignes & rouilleures. Par ce l'Evangile dit que bienheureux ſont povres d'eſperit, car ilz ſont riches en l'autre monde. Et le Pſalmiſte teſmoigne n'avoir jamais veu

jufte delaiffé, ne fes enfans en neceffité : car en cherchant paradis, les chofes neceffaires nous font concedees. Si ton mary eft difforme, tu dois aymer fon cueur & vouloir, auquel tu es efpoufee. S'il eft malade, la eft veue la bonté de la femme a le confoler, traicter & eftimer comme f'il eftoit fain, & comme fe tu voulois attirer a toy une partie de fon mal. Lors il fupportera plus legierement fon dueil & mal, quant te verra compaigne de fa maladie. Bonne n'eft pas celle qui fe refjouyt pendant la douleur du mary. Sois joincte au lict du pacient, allege fa douleur de fervice, doulces parolles & fomentations. De tes propres mains traicte le corps & les playes; recouvre les membres pour le garder de froit. Donne luy a laver & boire par toy mefmes, & ne te attendz a tes domefticques, qui n'ont a luy grant amour; autrement fa douleur augmente. D'aller veoir fes voifines, jeux, convives & dances, pendant que le trifte & dolent mary eft au lict, appartient plus a concubines que a femmes de bien. Ne te renomme maryee, finon que tu faces ce qu'il appartient a femme; car tu n'en es

digne, non plus que d'eſtre appellee tiſſerande, ſe tu ne ſçais faire des tremes.

Femme de petit vouloir ne fait compte du mary ou du voiſin plus avant ſ'ilz ſont egrotans & malades, que l'ung eſt a la maiſon & l'autre dehors. Et combien que vertu ſans lumiere reluyſt & reſplendit en tenebres, touteſſois je reciteray ce que je, & pluſieurs autres, avons veu a Bruges, d'une dame nommee Clere, vierge tendre & ſpecieuſe, qui fut amenee & joincte par mariage a Bernard Vauldeure, aagé de plus de quarante ans, laquelle le premier ſoir de ſes nopces, veit ſon mary ulceré es jambes envelopees de drappeaulx & oignement. Lors congneut qu'elle avoit eſpouſé mary malſain, caducque & maladif, lequel touteſſois elle n'eut en deſdaing lors, ny apres que icelluy Bernard cheut tantoſt en griefve infirmité, tellement que les medecins deſperoient de ſon ſalut. Elle touteſſois & ſa mere, en grant ſoing & ſollicitude entour le lict du malade, firent tel debvoir que par ſix ſepmaines entieres ne furent deſpouillees en lict, ne prindrent repos l'une ou l'autre plus d'une heure, pour ſub-

venir au pacient du grief mal & contagieux, que l'on dit la maladie de Naples ou d'Efpaigne. Les medecins perfuadoient de non luy toucher ny approcher; auffi faifoient fes parens & amys, difans qu'elle devoit entendre plus a fon ame que au corps pour preveoir a fa fepulture. De ce n'en fut eftonnee, mais le nourriffoit a toutes heures, par humecter les potages qu'elle luy faifoit, & elle mefmes le nectoyoit de drappeaulx hault & bas par les conduictz qui deffluoient, & diftilloient de fon corps. Advint depuis que icelluy Bernard vint en convalefcence par le bon & doulx traictement d'elle, comme affermoient les medecins, en forte que ung de fes voifins faceffieux & bon gaultier difoit, que Dieu avoit tué Bernard, mais fa femme l'avoit retiré & arraché de fes mains. Depuis icelluy Bernard rendit humeurs ardens de fon chef par les narines, auquel les medecins ordonnerent petites herbes pulverifees, pour luy fouffler par un thuyau, & pour ce que l'on ne peut trouver perfonne qui ne refufaft tel labeur pour l'horreur de fon infection, fa femme feule y mift ordre. Sa barbe & fon

viſage fut tant arroſé de tel humeur infaict que nul barbier y voulut mettre le rasouer; ſa femme lui tondoit des forces chaſcune ſepmaine. En oultre, il tomba en autre griefve infirmité par l'eſpace de ſept ans pendant lesquelz, par infatigable & merveilleuſe diligence, luy appreſta viandes, oignit ſes playes, & contracta chaſcun jour ſes jambes distillantes groſſes infections intollerables, en quoy elle prenoit plaiſir, comme ſ'elle euſt ſentu du musc ou bon odeur. Elle affermoit ſon alaine doulce, mais nul le vouloit approcher de dix pas. Pendant ce temps qu'il convint faire gros fraiz pour homme tant vexé de maladie, pour le nourrir & ſoulager en maiſon, de laquelle les gaings de longtemps avoient ceſſé, ſa femme expoſa en vente ſes anneaulx, doreures, bagues & habillemens, deſquelz liberallement elle ſe deſpouilloit, affin qu'en riens ſon mary ne fut neceſſiteux. Elle ſe contentoit de peu pour ſon vivre, affin de reſpargner a ſon mary tant paſſionné & affligé de douleurs. Vingt ans elle fut avec luy maryee, duquel elle eut des enfans, ſans jamais avoir eſté entachee

de la ſuſdicte contagieuſe maladie, ny auſſi ſes enfans. Finablement ce malade termina ſa vie par mort, avec ſi grant regret d'icelle Clere, que ceulx qui la congnoiſſoient, diſoient n'avoir jamais veu jeune mary, beau, riche & entier de ſon corps, laiſſer ſa femme en telles lamentations. Pluſieurs eſtimoient & taſchoient a la reſjouyr plus que a la conſoler : deſquelz elle rejectoit, deſirant ſon mary tel qu'il eſtoit ; & quoy qu'elle fuſt jeune vefve, depuis ne ſe voulut remarier, diſant que jamais ne trouverait tel qu'eſtoit ſon Bernard. A preſent eſt queſtion du bon vouloir des maryees & de leur amour qui ne vient ſeul : car il eſt toujours acompaigné de vertus, dont icelle Clere donne exemple, laquelle n'avoit pas ſeulement eſpouſé le corps de Bernard, mais ſon cueur qu'elle eſtimoit comme le ſien. Apres ſon decez elle obſerva les ordonnances & commandemens de ſon mary en grant reverence, comme ſ'il euſt eſté vivant. Euripides euſt autant loué les femmes comme il les a vituperees, ſ'il euſt eu telle compaigne. Auſſi euſt faict Agamenon apres la victoire de Troye. Telles hiſtoires ne doi-

vent estre celees, car moindres sont recitees pour memoire, affin de admonnester les maryees de leurs charges & offices. Icelle Clere jeune & delicate estoit acompaignee de servantes pour traicter son mary, s'elle l'eust souffert. Plusieurs nobles dames n'en ont pas moins faict, ce que seroit long a racompter : mais communement nous recollons plus les meffaictz passez que les actes vertueux.

Nous lisons la noble dame, femme de Temistocles, prince de Grece & d'Athenes, & plusieurs autres princesses avoir esté cuysinieres, medecines & cirurgiennes a leurs marys. La royne de Bretaigne succeoit les playes de son baron. Les dames romaines ne souffroient leurs vieulx marys & malades estre traictez que de leurs propres mains. Toy, maryee, estime tu estre plus noble de sang ou de richesses que ces bonnes matrosnes? Bien est vray que celles qui sont illustres de vertus & de haulx faictz sont les plus nobles; mais pour noblesse de lignee si tu fais autrement, tu demeureras ignoble & obscure, & ne sera congneue ta noblesse, morte ne vive, quoy que d'icelle tu

en face cas & eſtime en ta penſee. Si tu viens a improperer que tu as chevance ou apporte douaire & mariage pour faire penſer ton mary, il eſt doncques maryé a l'argent, non a toy. Femme inſenſee, penſe tu eſtre eſpouſe ſeulement pour ce que tu couche avec luy? Et que en ce ſoit le ſacremenr de mariage? Car ſi tu es inſeparable compaigne, pourquoy as tu horreur de toucher les playes & fiſtures de celluy qui eſt un corps avec toy par conjonction sacramentalle? A tard le ferois tu a tes progeniteurs, freres, ſeurs ou parens, quant tu le deſdaigne a ton mary, qui eſt a preferer a tous. Auſſi telles femmes délaiſſantes leurs malades n'ayment ny ſont aymees. Conſidere entre les beſtes brutes les femelles leſcher les playes des maſles, ſoit entre les beufz, chiens, lyons, ours ou autres. Et s'il ne vous deſplaiſt que je parle hardiment, celle qui ne veult veoir ni traicter les membres douloureux ou pourris de ſon mary, eſt ſouſpeſonnee que mieulx traicteroit l'adultere, comme advient aucuneſfois : car elle en eſt retiree plus par vice que par nature. En paſſant oultre je parleray d'autres eſpeces des infortunez. Si

l'homme est de mauvaises meurs, tu le dois supporter, non esguillonner par meschanseté: car jamais autrement n'auras fin de mal & misere; mais le dois admonnester doulcement, quant il est a sens rassis, de mieulx vivre, & par moyen remonstrer les inconveniens. Si par continuation il te escoute, tu proffite a toy & a luy; s'il s'en escarmouche, ne l'en presse lors plus avant. Tu fais en ce ton debvoir en ayant patience; & en supportant sa mauvaistie & malefice, tu en auras gloire du monde & remuneration de Dieu qui t'envoye telle persecution, comme dois penser, pour ton salut & tes pechez, affin de rachepter eternelz tourmens par petites peines de ce monde. Il y a aucuns marys folz, abandonnez des medecins, volages, prins du cerveau, opiniastres, incorrigibles : iceulx la femme les doit traicter par prudence & petits expediens, comme l'on apprivoise la beste sauvage, & fera comme la bonne mere, laquelle est plus curieuse de l'ung de ses enfans difforme, debile ou mutilé que des autres, par pitié qu'elle en a. Ce que dit est, c'est de tous cas d'infortune : car tel qu'il est, Dieu,

l'Egliſe et tes parens le t'ont donné, & tu l'as prins pour mary, maiſtre & ſeigneur; par quoy tu dois garder ta foy & ta promeſſe; en quoy faiſant de bon vouloir, par conſideration des choſes deſſuſdictes, rien ne te ſera grief.

L'improbité & meſchante teſte d'aucunes matroſnes a rendu difficile de ſçavoir comme l'on doit obeyr au mary. Je dis quant aux choſes honneſtes, ou qu'elles ne ſont en ſoy bonnes ou vicieuſes, il n'eſt point de doubte que la maryee doit obeyr a ſon eſpoux; car le chef de la femme c'eſt le mary, oultre ce que la femme doit a Dieu par ſes commandemens, elle ne luy doit aucune choſe offrir ou donner oultre le gré du mary, ſoit vouer continence ou autre choſe, car elle n'a pas puiſſance de ſon corps, comme avons dit. Par ce, ſi le mary a affaire de ton ſervice, tu ne dois aller non ſeulement je dis aux dances ou jeux publicques, mais je dis plus avant, que tu ne doibs aller aux convives ne autres lieux de delices; car c'eſt affaire a femme abandonnee. Saches que tu n'y trouveras point Dieu. Il veut bien que tu aille a l'egliſe,

au ſermon, et pour ouyr la parolle de Dieu; mais que ce ſoit quant tu ſeras delivre des negoces & charges du mariage. Tu veulx viſiter les chappelles : fais que ce ſoit quant le mary n'aura que faire de toy a l'hoſtel. Dieu ayme mieulx telle obeyſſance de mariage, & en y ſatiſfaiſant a telles charges, mieulx on luy peult complaire que par ſacrifice. L'Evangile ordonne de non approcher a ſon autel, que preallablement on ne ſoit reconcilié a ſon amy ou ennemy : par plus forte raiſon, ce ne doibt eſtre en hayne du mary, qui doit eſtre aymé sur tous autres, car obedience eſt preferee a ſacrifice. Que te proffite viſiter les chappelles, ou faindre longue devotion a l'egliſe, quant le mary expreſſement prohibe le contraire ? Tu quiers Dieu au mouſtier, & tu as laiſſé le mary malade, faſché, ou preſt a deſjeuner. Aupres du lict en le ſervant ou a table eſt l'autel de Dieu, de ſa mere, des Anges & des pardons. La eſt paix, concorde & charité, pour ceulx qui ſont aſſociez & conglutinez par telle conjunction inſeparable. Dieu a reſervé a luy ſouverain honneur & reverence, & donné

aux hommes mutuelle charité, ſinguliere-ment aux maryez.

Reconcilie toy a ceulx a qui tu es tenue, facillement tu auras appoinctement a luy : car il n'a gueres affaires de noſtre ſervice, & nous enjoinct pitié, amour & charité, pour vivre amyablement & paiſiblement ; & n'y a meilleure voye pour obtenir & avoir la grace de Dieu que la charité & benevolence des hommes. Pour ce la femme aſſiſte a glo-rieuſes matines en conſolant le malade. Elle tourne bons fueilletz de ſes heures, quant elle le recouvre, & environne ſacrees chaſſes quant elle circuyt la couche du pacient. Pluſieurs ſont qui frequentent les egliſes, plus pour confabulations & accouſtumances que par devotion ; contre leſquelles n'eſt beſoing de diſputer : car aſſez a eſté dit que a l'egliſe ſe doivent taire & a l'hoſtel inter-roguer leurs marys. Lors ſ'il erre, il eſt ſeul coulpable & la femme excuſee, quant ce n'eſt choſe qui concerne la foy. Quant aux choſes iniques & contre l'honneur de Dieu com-mandees par le mary, elle n'y doit aucune-ment obtemperer : car Jesu Chriſt eſt la teſte

& le chief de l'homme, ſur tous ſuperieur. Tel eſt & ſi fort le lyen de mariage que (comme dit Ariſtote de l'Office de la femme) les meurs du mary, c'eſt la loy donnee de Dieu a la femme par compaignie de conjonction ſacramentalle. S'elle les enſuyt de bon vouloir, facillement regira ſa maiſon, autrement vivra a difficulté. De quoy eſt expedient que non ſeulement elle obtempere a ſon vouloir en choſes proſperes, mais auſſi en adverſes. S'il y a deffault en luy par debilitation d'aucuns membres, ou alienation d'entendement, parquoy il lui faſſe choſe indigne ou indecente, le attribuera a douleur ou ignorance, & le mettra en oubly : car tant plus qu'elle le ſervira, tant plus elle aura de grace envers luy quand il ſera delivre de la maladie.

Plus doit complaire la maryee a l'homme, que ſ'elle avoit eſté acheptee comme eſclave; car de grant pris eſt ſa ſocieté, & de grant valleur, comme unye en la vie commune & procreation des enfans.

Femme mal adreſſee, ſ'elle euſt veſcu avecques homme fortuné & de grant ſens &

ſçavoir, elle n'euſt jamais eſté par ſa vertu illuſtree, ne demonſtree : mais ſe contenir moderement en fortune dure, aſpre & diverſe, vient a grant reputation & de hault vouloir.

Doncques elle doit prier journellement pour la conſervation de ſon mary, & que aucun inconvenient ne luy advienne; touteſfois advient ſ'il autrement, le portera paciemment, & elle rapportera grant louenge de ſupporter la calamité du mary infortuné. A l'exemple de Penelope & pluſieurs autres matroſnes exaltees par renommee eternelle, qui euſt eſté obfuſquee, ſ'elles euſſent eu proſperes marys : car il eſt facile en abondance trouver des participans, mais en adverſité chacun ſ'en retire.

Par ce celles qui obſervent foy & loyaulté en temps nebuleux & faſcheux ſont dignes de gloire, quant ne contempnent en riens leurs marys par diminution d'honneur ny de ſervice.

CHAPITRE IIII

DE LA CONCORDE DES MARYEZ

RACOMPTER le fruict de concorde, & comme toutes choses mondaines consistent & sont entretenues par paix, ce seroit chose longue & infinie, signamment au propos que avons de mariage, duquel je dis la haulte tranquilité & grande felicité estre la concorde, & par le contraire, la discorde est miserable tempeste. Entre les commandemens des Pytagoriens est ordonné fuyr & rescinder les langueurs du corps, imbecilité des cueurs, luxure du ventre, sedition de cité, discorde de la maison, & intemperance de toutes choses.

Ulixes desiroit aux nouveaulx maryez pour le meilleur souhait accord & pacification, oultre lequel l'on ne treuve rien meilleur en la vie de l'homme : car quant les maryez vivent en paix, les amys en ont joye avec eulx, & les ennemys douleur & regret.

Bien fortuné fut de Therentiane le mary

qui vefquit xxv ans fans aucune offenfe ou rude parolle de fa femme. Ennia & fon mary Rubrius vefquirent XLIIII ans fans querelle. N'eft de merveilles fi en l'inftitution de la femme catholicque approuvons tranquilité : car difcorde ne vient que de vice qui faict repudier & defeftimer la perfonne & vertu la faict reverer. Pour ce entre gens maryez, l'ung regrette la faulte & coulpe de l'autre. De difcorde naift & provient difcention, contention, noife, objurgation, reproche & bataille. Aucunes femmes font fi quereleufes & difficiles que, pour legiere caufe, offenfent leurs marys, tant eft leur parler audacieux & fafcheux. Il n'eft rien que tant aliene le mary de l'amour de la femme que la noife reiteree, & la langue amere & injurieufe. Lors elle abufe de fubjection & de familiarité, & veult donner a entendre que elle a courage pour tenir bonne mine, f'elle n'eft contreminee. Pour ce le fage l'equipare a la gouttiere de la maifon, & a la fumee qui chaffe l'homme dehors. Dit oultre que mieulx vault habiter en terre deferte que avec femme noifive & de mau-

vaife tefte. Ce bruyt donnent aucunes femmes intollerables, fi avant qu'il femble que il n'en foit point d'autres, tant font redonder leur malice en tout le fexe feminin, dont tant d'amertumes en font contre elles efcriptes, qui retardent plufieurs hommes a fe maryer, & font retirer le cueur des hommes pacifiques, par crainte de cheoir en tel inconvenient, quant voyent les divorces, feparations & regretz de plufieurs maryees ; & dient que mieulx leur eft & plus commode ufer de concubines, lefquelles n'ofent faire telles moleftes, de peur d'eftre dechaffees. Je m'efmerveille qu'elles ne fe portent plus difcrettes & que plus ne penfent complaire a leurs marys, pour eviter fi miferable & perpetuelle neceffité de vivre en tormens avec ceulx dont elles ne fe peuent feparer.

La femme peult beaucoup pour mettre concorde en la maifon ; car, comme dit Ariftote, les mafles entre les hommes & autres animaulx ont les cueurs plus paifibles & moins irritables; & comme ilz font en ire plus courageux & rudes, auffi en amour font plus promptz, fimples & moins caute-

leux, pour autant qu'ilz ſont de plus noble & excellent courage. Naturellement les maſles ſont amoureux des femelles, leſquelles ſont plus intentives & malicieuſes, dont advient que par legieres ſuſpitions inflamment leurs marys de querelles & complainctes par leur indignité, combien que plus toſt les devroient eſtaindre, effacer ou couvrir. L'homme eſt plus facile a reconſiliation que la femme, comme voyez que les moins preux & hardis, ou de cueur feminin, retiennent plus longuement les injures, & ne ſont contens de moyenne vengeance. Tant plus eſt l'homme vertueux, tant plus ſupportera l'imbecilité de la femme. A Romme anciennement y avoit ung temple d'une deeſſe, auquel alloyent les maryez diſcordans faire leurs ſacrifices : car de par elle eſtoit ordonne que l'homme devoit eſtre appaiſé de la femme, & non au contraire. La femme a en oultre une autre choſe de moult grant efficace & vertu en concorde, c'eſt quant elle ayme ſon mary. Amour eſt de telle nature qu'elle attire a ſoy, & ſ'elle ayme veritablement & par effect, non par diſſimulation, ſans faulte, elle ſera aymee.

Lors n'y aura entre eulx que ung cueur, ung desir, ung vouloir de ferme amytié. Pour ce doit estre souvent admonnestee de n'y aller par fantasie, par faintise ou a l'apparence: car elle ne peult couvrir les yeulx d'ung chascun, qu'on n'en tienne propos. Les hommes ne sont si statues, pierres, ymages, ou busches de boys, qu'ilz ne sachent discerner entre choses fainctes & vrayes ; aussi voyez que le mal vient tousjours en lumiere plus tost que le bien. Je n'ay jamais veu ma mere dissentir d'avec mon pere, & en ses proverbes, pour signifier de croire aucune chose, disoit qu'elle le croyoit comme si son mary Loys vif l'eust dit. A ceste cause l'on doit experimenter la concorde d'aucunes, qui ayment imprudentement, & par petis & legiers commandemens, pour experimenter leur prudence & obeyssance.

Davantage la femme a moyen de concorde par approcher & accommoder ses meurs, actes & gestes avec son mary, en estimant ce qu'il aymera, comme conseille Horace, entre les amys. S'il est adonné a la chasse, tu dois fuyr les pandz de rethz ou les chiens,

& ainſi des autres cas, pour approcher ſa complexion, quant elle ne tend a vice. Deux freres vivoient en amytié; l'ung jouoit du luc, l'autre eſtoit rude, & auquel le son eſtoit faſcheux. Le premier ſe deporta de jouer pour vivre en communion, & continuer leur amour. Ainſi doit-elle attemperer les meurs & exercices de ſon mary, & ſoy adonner a ſa vocation & art, au mieulx qu'elle pourra, qu'elle n'ait en hayne ce que plaiſt a son mary.

La femme de Hector, prince de Troye, eſt commandee en louenge & memoire qu'elle ne deſdaignoit donner avoine de ſes mains & foing ou paille aux chevaulx de ſon mary, & les veoit ſouvent, pour ce que en iceulx il ſe delectoit, & en eſtoit fort ſongneux pour le faict de la guerre. Pline eſcript qu'il aymoit tres cherement ſa femme, & ce par pluſieurs lettres, entre leſquelles y en a une ou il remercie & rend graces a la tante de ſa femme, pour autant que ſi bien & tant vertueuſement, avoit nourry ſa niepce, diſant que ſa femme l'aymoit, qui eſt indice & ſigne de chaſteté; car elle eſtoit curieuſe de ſes livres, eſquelz il prenoit delectation grande, & pour luy

complaire eſtudioit quant & luy en iceulx. Elle eſtoit attentive d'ouyr louenge de ſon mary, & comme diſcrette ſe adonnoit a toutes choſes qui le delectoient. Je feuz a Paris en l'hoſtel de Guillaume Budee, homme de grant ſçavoir, qui me compta que ſa femme eſtoit auſſi ſongneuſe de ſes livres que de ſes enfans, pour ce qu'en iceulx il prenoit ſouverain plaiſir. Plus ſagement font telles femmes que celles qui retirent leurs marys de l'eſtude des lettres ou d'aucun art honneſte, pour les enhorter a voluptez, jeux & delices, affin d'y participer. Plus elle a de commodité de vivre avec homme ſage et docte que avec homme fol, imbecille ou ignorant. Non ſeulement ne ſe faſchera de l'eſtude ny d'autre vocation du mary, mais encores ne doit demonſtrer avoir en deſdaing la bonne occupation d'icelluy, ſoit de parolle, de l'oeil, de geſte, ny d'autre ſignification. Elle aymera toutes choſes, louera ou blaſmera ce qu'elle verra a quoy ſon mary tendra, voire diſt il choſes difficiles ou a elle incredibles. Jamais ne ſe preferera a luy, mais le tiendra a Seigneur, a pere plus grant & meilleur de ſoy.

Quelle amitié ou dilection peult avoir la riche femme de mefcontempner le povre mary ? La belle, le difforme, ou la noble, le citoyen ? Car il fault qu'il y ait eu autre vertu en luy, puis que tu l'a efpoufé. Si par conjonction toutes chofes font communes, parens, amys & facultez, pourquoy ne fera l'argent au mary, auquel eft la femme ? Mefle plus eaue que vin, il apperra toufjours vin : ainfi quoy que la femme apporte, c'eft au mary & a fa difpofition par les loix & couftumes, lefquelles prohibent donation entre maryez pour garder efgalité. Voyez que en bonne police commune, pour la bien regir, il fault ofter mien & tien ; & par plus forte raifon le fault rejecter en bonne police de maifon en laquelle foubz une tefte n'y a que ung corps : car f'il y en avoit plufieurs, ce feroit monftre.

Pour ce tout ce que la femme apporte & elle mefmes font au mary comme au Seigneur. Ta forme & beaulté ne te doit induire a le vilipender ; car la formofité de ton corps eft a luy, & quoy qu'elle foit plus requife en la femme, petite fiebvre ou autre fragilité

facillement la diminue, & te rend difforme; mais lors tu ne vouldrois eſtre de ton mary vilipendee. Pour ce dit le ſage la grace de la femme eſt decevante & la beaulté vaine : mais celle qui craint Dieu ſera louee. Et ſi vous eſtes une meſme chair & ung meſme corps, la beaulté de l'ung reluyſt en l'autre. De nobleſſe, n'y a apparence inquieter le mary, de laquelle n'y a erreur que du peuple : car tous ſommes d'une meſme maſſe deſcendus, d'ung pere & une mere : mais ſeules vertus induiſent nobleſſe. Les femmes reluyſent des rayons de leurs marys, non de leurs parens.

Cornille, de tres noble & ancienne maiſon Romaine, ne ſe voulut jamais renommer des Scipions dont elle eſtoit deſcendue, mais de la lignee de ſon mary ignoble. Autant en fiſt la ſeur du plus aagé Denys, tyrant de Siracuſe en Sicille, dont les Siracuſiens l'eurent en grande admiration & reverence, morte & vive. Vertueuſe ſe monſtra Marie, a laquelle advindrent les pays de Flandres par le decès du duc Charles ſon pere, laquelle fut femme de Maximilien, empereur ſimple, doulx & amyable, lequel les princes deſdaignoient

pour sa mansuetude & doulceur, en sorte que mieulx vouloient les affaires du pays estre communiquees a la femme que au mary. Neantmoins ne luy advint oncques dispofer de ces affaires sans le vouloir & consentement de son mary : dont depuis ilz les eurent tous deux en grande reputation.

Maintenant il fault mettre le frain & la bride a la langue d'aucunes matrosnes, lesquelles ne ont mode, contenance, ne maniere en leurs reproches, tant espanchent l'affection de leur vouloir par leurs infestees & mauvaises langues : comme en matiere molle & tendre plus facillement le feu y prent. Aucunes sont detenues par ire & courroux, tellement que elles perdent le jugement de raison par objurgations, noises & injures, dont s'ensuyt une rage & forcennerie entre maryez, voire de celles qui sont souvent estimees vertueuses & pleines de pudicité. Comme c'est chose difficile de faire taire la femme, aussi c'est tres belle vertu de cohiber & refrener son parler, & ce est en sa puissance, pour le moderer. Pour ce, quant elle est a son sens rassis & seulette, souvent doit reme-

morer que s'elle vient en debat a son mary, qu'elle ne luy reproche ne impropere macule de son sang & parenté, de son estat & vocation ne de sa vie, quoy que la faulte y soit, que par moyen; car par telle contumelie, la reconciliation sera plus difficile, & par apres souvent en aura souvenance, dont il ne pourra regarder sa femme de bon oeil.

Sainct Mathieu en son evangile menasse & denonce griefve peine a celluy qui impropere a son frere ou voisin d'estre fol; mais le dire au mary, seigneur & vicaire de Dieu sur la femme, est exorbitant. Se l'homme faict ou dict injure a la femme, elle ne le doit imprimer en sa memoire ne repeter, mais paciemment le souffrir comme subjecte, dont elle le trouvera plus doulx & commode. Terence poete, exprimant les meurs des personnes, dit de la femme pudique, qu'elle doit estre esveillee d'esperit, prudente, modeste & secrette pour couvrir les inconveniens, injures & contumelies de son mary. Aussi ne fault reprouver ou reprocher les curialitez, services & benefices fais au mary, qui est chose moult odieuse, & dont l'en pert la grace

du bienfaict. Joinct aussi que tu luy debvois comme a ton pere ou a toy mesmes. Aucunes fascheuses rememorent souvent leur grant lignage, leurs biens, richesses & douaires, pour se vouloir exalter par dessus leurs marys, qui est signe de indiscretion & de se rendre hayneuses.

Juvenal desire plus la femme ignoble vertueuse que la riche ou noble, odieuse & qui se vante.

Plutarque, homme grave, commande souverainement aux maryez craindre a leur commencement (que l'amour n'est encores ferme & bien enracinee), d'avoir contention, noises & debatz ; car facillement s'ensuyt divorce, comme le vaisseau recent est legier & facile a rompre. Finablement je dis que le lict est ydoine singulierement a reconsiliation : pour ce est il que nullement on ne le doit violer par debatz & contentions ; car si ce lieu est rendu odieux, toute medecine est corrompue, par laquelle l'on debvoit subvenir aux infirmitez du vouloir & esperit des gens maryez.

CHAPITRE V

COMME PRIVEMENT SE TRAICTERA AVEC LE MARY

Cy ne sera pas hors de propos de la matiere subjecte differer & deschiffrer, comme privement & arbitres excluz, la femme conviendra avec le mary. Anciennement es victimes & sacrifices que faisoient les infideles a la deesse Juno, garde des nopces, jamais n'y laissoient le fiel, signifiant que entre maryez ny devoit estre aucune amaritude ne courroux; car la femme doit, par discretion de meurs & de langage legier, blandir, complaire, adoulcir & attirer ou copuler a son amour le mary. Elle recitera joyeuses fables ou devises ou hystoires facondes, pour recreer le mary las ou vexé de labeur, ou debilité de son art. Louera peu, vituperera moins, & ne mesdira d'autruy. Exaulcera sapience & commandemens fondez en equité, evitera vice & peché pour l'enhorter a vertu : car en louant les bons & vilipendant les iniquitez, elle incitera le mary

& elle a bien vivre. Et parfois repetera & relatera avoir ouy aucuns diɛtz notables & de confequence, entre les aſſaulx des deux fortunes, par leſquelz elle rabaiſſe le cueur du mary eſlevé en honneurs, richeſſes ou auɛtorité ; ou de le exalter, ſ'il vient a eſtre proſterné en adverſe fortune, & ne deffaillir par impacience, pour par ce le reduire a mediocrité : ce qu'elle pourra mitiguer & pacifier par doulces & amiables parolles.

Ainſi revocqua ſon mary nommé Ataulphe la royne des Gothes, ayant fantaſie d'effacer le nom des Romains, par ſa doulce oraiſon & vertueuſe remonſtrance. En temps de proſperité aura aucuns propos & deviſes du temps de adverſité, affin que ſ'il a ardantes affections & exceſſives, par muliebres blandimens, chaſte & prudente, elle puiſſe mitiguer la tempeſte & pacifier folle entreprinſe. Elle luy communiquera toutes ſes cures & ſolicitudes a luy non indignes. Elle l'aura pour ſeul amy, compaignon, conſeil, maiſtre, ſeigneur, & en luy mettra ſes cogitations & deviſes. Et cela fait moult en concorde & mutuel amour, & naturellement

ceulx qui ayment attirent a eulx l'amour d'autruy. Sera en oultre la sage femme songneuse d'entendre le vouloir de son mary, pour eviter que aucune racine de hayne ne puisse pulluler, car plus nuysent les maladies incongneues que les apparentes : mais ne extorquera ne demandera de son vouloir aucune chose oultre son gré, ne aussi le poursuyvra pour le irriter ou attraicter durement. Elle aura en reputation que Dieu ne les hommes ne luy seront point propices, sinon le mary appaiser. S'il est absent, suffira soy informer de sa convalescence, & non interroguer par le menu en quel lieu il a esté ou qu'il a faict. Au lict se gouvernera sagement, car il y a maniere de user de sa femme. Mais de ce qui y sera dict ou faict, elle le doit tenir secret, comme estroict conseil, & ainsi que s'il estoit dict en lieu sacré ou confession, sans jamais en faire a autruy recitation. Les propos du lict doivent estre mussez & serrez par silence, plus que autres mysteres des deesses poetiques : car c'est grant resverie, que telz secretz soyent revelez.

Ainsi firent Olimpiade, femme de Philip-

pes, roy de Macedoine, & Porcie, femme de Brutus, lesquelles eurent en grant taciturnité & silence les entreprinses de leurs marys. Et non seulement elle estudiera d'estre amye & compaigne de vie, mais aussi de reconcilier chascun a son mary, & ne luy susciter ou donner ennemys, pour le mettre en inconvenient par dissimulation. Elle ne usera pas du mary comme d'ung ruffien, pour se venger de ses injures, s'il n'y a eminent peril de pudicité, qui est la chose qu'elle pourroit avoir plus precieuse. Si elle entend dire aucuns motz peu honorables des faictz du mary, ne fault pas que incontinent elle l'en voise servir, pour l'enflammer par ire & courroux ou main armee; si c'est d'elle, le dissimulera, & comme discrette, s'en taira, sa pudicité seule saulve. En leur coucher & repos aura en elle honte avec chasteté, en se rememorant femme, non adultere, comme recite Plutarque, disant que entre maryez doit estre souverain amour & pudeur.

Nous lisons que les roynes de Perse hantoient leurs marys joyeusement, non point avec gens pleins de lasciveté; mais s'ilz al-

loient es convives & festins, ilz avoient compaignie de leurs concubines; tant d'honneur ilz portoient aux mariages. Quant sera requise, rendra debvoir a son mary avec honneste vergongue : car la femme maryee porte le nom de dignité, non de volupté. Aussi le mary est conjoinct par appellation d'affinité, non de luxure. Pour ce est expedient que les marys ne se adonnent par trop a leurs menus plaisirs & voluntez desordonnees, qu'ilz ne soyent trouvez maistres d'enseigner leurs femmes a luxure. Combien que ne voulons cy enseigner les hommes, mais leur souviendra de la sentence du Pitagorien, que l'impudicqué & immoderee delectation & trop ardant desir du mary adultere sa femme. Sainct Paul leur commande de posseder leur femme, comme vaisseau de generation, en sanctification, non en cupidité, comme font les Gentilz qui ignorent le vray Dieu. L'espoux es Cantiques appelle son espouse sa seur par reciproque & mutuelle moderation d'amour. En retournant a la femme, elle ne doit coinquiner ne souiller sa couche sacree & lict beneyst par actes immundes & desordonnez, ne provoc-

quer l'affection du mary. Plusieurs dames vous pourroient estre recitees, lesquelles avec leur mary ont gardé virginité perpetuelle. Autres n'ont esté congneues de leur mary que pour avoir generation.

Une chaste matrosne interroguee se jamais elle estoit allee a son mary, dist que non, mais que son mary estoit allé a elle. Je conseille a jeunes maryez, quant se desvestent de leurs habitz, soy couvrir de honneste vergongue, & ne se monstrer nudz, soit en tenebres, de jour ou de nuyct : car il est honneste a nature que Dieu, les Anges, vostre mary ne vostre propre conscience vous voyent desnuez de honte, car c'est a faire a femmes viles & abjectes. Hesiode, grave poete, admonneste les femmes de non oster leur premier habit pour plusieurs dangiers qui adviennent en tenebres.

CHAPITRE VI

DE JALOUZIE

JALOUZIE eſt deſcripte eſtre une maladie de ce que l'ung jouyt, de ce que l'autre convoite ; ou c'est la peur que tu as d'avoir avec toy compaignon en choſe commune que tu veulx eſtre a toy ſeul. Par quelques motz qu'on la puisse diffinir ou expliquer, c'eſt tres grande perturbation d'eſperit. Si elle reſgne au mary, tant qu'elle continue, la femme deſpere de concorde. Mieulx ſeroit a tous deux de mourir que l'ung cheuſt en inconvenient de jalouzie, principallement le mary, car l'on n'y pourroit eſtre plus crucié ou tourmenté. Lors ſe eſmeuvent querimonies, complainctes, clameurs, noises, haynes de ſoy & d'autruy, ſuſpition de mal, batures & occiſions. Pluſieurs femmes ont eſté tuees, incitees par ſeule jalouzie de leurs marys ; & quoy qu'elle procede d'amour, elle eſt ſi exceſſive qu'elle tend a gros vice. En telle affection ſont pluſieurs beſtes & animaulx.

Ariſtote eſcript que la lyonneſſe par fois eſt deſſiree, ſ'elle eſt ſurprinſe par le lyon en adultere. Ainſi eſt dilanyee & tuee la femelle du cygne & la cygoigne par les maſles. Ce doit eſmouvoir la femme de preveoir a tel inconvenient que ſon mary n'en ſoit entaché, ou ſ'il en eſt, l'en delivrer. Elle pourra tres bien faire par une ſeule raiſon ; quant elle ne dira, ne fera choſe que le mary puiſſe avoir en ſouſpeſon.

Sainct Paul, ſainct Hieroſme, Ariſtote, & autres gens ſages, conſeillent non ſeulement ne faire mal, mais auſſi ne faire choſe qui en ait apparence. Par maintes raiſons tu peulx couvrir les ſiniſtres & mauvaiſes fantaſies, principallement ſe tu es chaſte, c'eſt voye tres ſeure : car le temps qui demonſtre la verité par actes contraires fait deffaillir les choſes faulſes, & conferme ou corrobore les vrayes. Si tu es bonne & chaſte, eſpere que facillement & en brief la perturbation ceſſera ; ſi tu es autre, ſaches pour vray qu'elle augmentera & ne ſera effacee l'affection. En ſomme ſe tu ſouffres, & as mary jaloux, tu as peine & vertu, & en ce tu es bien

heureuſe : ſ'il y a cauſe, tu es miſerable. Celle qui demonſtre aymer ſon mary ſans fiction & par effect ſera aymee, comme dit eſt ; mais encores doit-elle procurer ne faire, dire, aller, venir ou hanter en lieu qu'on puiſſe ſouſpeſonner, ou conjecturer qu'elle ayme autre que ſon mary. S'il fault aymer autres, ce ſoit a cauſe du mary, & ſ'elle ne veult aymer les amys de luy, que elle ne les ait en hayne : car ſ'elle veult vivre a ſa fantaſie, le mary a jugement de ſa legiereté. Aucuns marys ſe reſjouyſſent avoir toutes choſes communes avec leurs femmes, fors leurs amys. Auſſi n'eſt decent a nouveau maryé ſouvent mener ſes amys vers ſa femme jeune, pour y avoir habitude, affin d'eviter qu'il n'en face ſon ennemy : car gens frauduleux ont pluſieurs aguetz, & entretiennent le mary pour venir a autre fin. En lieu publicque hantera le moins qu'il luy ſera poſſible, & non que par commandement & ordonnance du mary : lors n'en ſera en crainte. Elle n'aura collocution ne deviſera avec homme eſtrange ſeule, ne avec femme nottee, & qui a mauvais bruyt. Ne donnera

lettres ny recepvra en derriere de ſon mary. Elle parlera peu d'homme qu'elle congnoiſt, ne l'exaulcera par louenges, ou eſcoutera ceulx qui le louent, ſoit de formoſité & beaulté de corps ou autrement. Quant ſera avec ſurvenans, ne les regardera intentivement, ne dira ou fera choſe qui donne indice, ne ſigne de turpitude ou villenie. Ces choſes ſont a dire, quant non ſeulement ſont monſtrees pour eviter le mal, mais auſſi les eſpeces & occaſions.

Maintenant convient parler de la jalouzie de la femme, ou ne fault tant de remedes : car en elle eſt de mettre ordre par bons medicamens, quant elle trouble la maiſon, faſche & infeſte le mary. En premier lieu la femme doit penſer le mary eſtre le maiſtre & le ſeigneur, & que a elle n'eſt licite de faire comme luy, ny la pudicité tant eſtre requiſe en luy que en elle par les loix humaines, ne ſi dommageable. Du droict divin je le tiens eſgal, touteſfois que plus eſt libre la vie de l'homme, lequel a cure & charge de pluſieurs affaires, mais la femme de ſeule pudicité & amour. Elle doit fermer les oreil-

les, ſi aucun faſcheux & ſiniſtre rapport luy eſt faict de ſon mary, & non riens en croire ny penſer ; car pluſieurs fois on tient propos pour mettre diviſion entre les maryez, pour ſ'en gaudir.

La dame Hermionne lamentoit de ſoi eſtre retiree de ſon mary Cadmus par jalouzie, recongnoiſſant avoir prins a tort telle fantaſie par la perſuaſion des femmes qui la venoient viſiter. Si par jalouzie elle objurgue & tence ſon mary ou delaiſſe ſa maiſon pour l'avoir ennemy, elle fera choſe moult aggreable aux concubines, qui tant plus attireront l'amour a elles & ſa ſubſtance. Et penſera en elle meſmes comme mieulx elle ne pourroit complaire a ſon ennemy, que de se rendre fugitive de ſon hoſtel & de ſa necte couche, avec hayne de ſon mary, pour du tout de luy aliener & retirer ſon eſperit. Pour ce jamais honneſte matroſne ne ſe doit tant abandonner & retirer de ſon mary par telles injures.

Nous liſons jeunes femmes avoir été dilanyees & deſſirees des chiens de leurs marys eſtans aux boys, par nuyct ou elles eſtoient

allees par jalouzie en penſant qu'ilz fuſſent ailleurs. Plus ſagement fiſt la femme du plus aagé Affrican, laquelle jamais n'accuſa ſon mary, dominateur de la plus grande partie du monde, & prince de ſon peuple, de ce qu'il hantoit ſecrettement l'une de ſes damoiſelles & lui monſtroit bon viſage, comme es autres, pour non reveler le vice de ſon mary, & eſtre arguee d'impacience; ains apres qu'elle fut veſve la marya richement. Icelle ſage femme ne ignoroit pas que quelque part que fuſt ſon mary, qu'elle eſtoit dame, femme & maiſtreſſe, & ſ'elle y euſt voulu obvier, doubtoit & craignoit pire inconvenient, car ſon mary en euſt faiſt pis & l'euſt ſcandaliſé & la fille. Auſſi penſoit qu'elle euſt eſté accuſee qu'elle l'euſt faiſt pour ſa volupté, non pour amour qu'elle euſt a ſon mary.

Si tu preſſe le mary par importunité, tant plus ſera irrité ; ſi tu le ſupporte, & diſſimule, plus legierement le revocqueras, meſmement en conſideration de tes bonnes meurs, contre la force de vivre de femme ahontee, laquelle n'a propos, fors de meſchanceté & puterie. Car le mary par temps ne le pourra

ignorer, & tant plus t'eftimera, confiderant ta vertu contre les vices de la putain.

Ainfi Terence (tres parfaict painctre des affections humaines) le defcrit de Pamphile & fa concubine Bacchis. Pour ce, comme la femme doit eftre d'entendement & d'efperit, liberalle, prudente, & modefte, auffi elle doit celer les injures, inconveniens & contumelies de fon mary. Les exemples meuvent & excitent plus que les parolles : pour ce ne te veulx obmettre une recitation digne de grande memoire, d'une damoyfelle encores vivante, laquelle certioree d'une nouvelle amye que avoit faict fon mary, a raifon de quoy les freres d'elle queroient moyen de l'occire, remonftra a fon mary le peril & le danger, luy priant de l'amener en fa maifon, & elle la traicteroit humainement comme fa feur, & luy donneroit la meilleure tour de fon chaftel ; ce qui fut faict, en forte qu'il fut ung ang fans coucher avec fa femme. Pendant lequel temps elle faifoit toutes courtoyfies a fa compaigne, demonftrant ne le faire a regret pour pouvoir retirer fon mary. Affligee l'euffiez vous peu juger, mais non jamais

ſ'en conquerir ou plaindre. Enfin le mary, ſaoullé de ſes folz & menus plaiſirs par telle frequentation, print en hayne mortelle ſa concubine, & apres qu'il l'eut dechaſſee, miſt perpetuellement ſon eſperit & ſa vie es main de ſa femme, que tant avoit trouvee vertueuſe & paciente.

Telles remonſtrances concernent celles qui ont cauſe de jalouzie ; mais la prendre par legieres ſuſpitions, pour veoir ſon mary parler ou jouer a quelque voiſine, par ſonges, par legieres conjectures, ce n'eſt pas le faict d'une femme diſcrette, comme font pluſieurs legieres & inconſtantes, ſoy cruciant & leurs marys : car il fault qu'elles ne les eſtiment gueres, ou qu'elles ſoyent par trop ſubjectes a leurs affections, leſquelles naiſcent par opinion. Pour ce garde d'eſtre ſeduicte par telz indices, quant le faict en ſoy ne te doit eſmouvoir. Faignez plus toſt ne riens ſçavoir de leurs mauvaiſes converſations, & les laiſſez ſaouler de leur folie, car plus toſt ſ'en retireront, que d'en jouyr par dragmes & a la deſrobee.

CHAPITRE VII

DES AORNEMENS

u mary eſt la diſpoſition de l'habit de ſa femme & a ſa volunté, comme toute autre choſe. S'il le veult ſimple, tu t'en dois contenter ; ſi tu l'appete meilleur, tu te compoſe & appreſte a la veue & regard d'autruy, non es yeulx de ton mary, qui eſt ſigne d'improbité & mauvais vouloir. Si tu cherches couleurs & paintures, tu feras de la livree du dyable, car en adulterant & fardant ton viſage, tu macule ta chaſteté, comme avons predit des filles, quant je t'ay recommandé l'habit de chreſtienne. Aucunes veullent plaire par pigmens & farderies, & ſoulz umbre de adulterer la face, ſouvent penſent d'effacer la chaſteté. Et ſe n'eſt par ſolicitude de la femme, jamais le mary ne le conſentira, ne commandera, ſ'il eſt prudent ; & ſ'il le veult, tu en feras quelque peu pour luy complaire, & diras avec la bonne dame Heſter : Sire Dieu, tu ſces ma

neceſſité, que je abhomine ſigne de gloire & d'orgueil. Ce que je me pare maintenant c'eſt pour le ſalut du peuple, & ne le faiz a mon privé, mais le deteſte, comme drappeaulx de femme menſtrueuſe. Et ſe le mary ſ'en rapporte a elle, comme maryee, ne doit querir que complaire a ſon mary par vertus.

Sainct Cyprien martyr admonneſte les maryees non tant eſtudier a blandir & complaire a leurs marys, qu'elles tombent en inconvenient. Oultre ce que avons dit des filles ci devant, ſainct Pierre & ſainct Paul dient l'habit d'une matroſne chreſtienne devoir eſtre nect & ſimple, plus reſplendiſſant de ſainctеté de vie que d'or ou de pierres precieuſes. L'honneſte dame prend vrays aornements de pudicité, en nourriſſant ſes enfans, & faiſant ſon devoir, tant au faict domeſticque que en la gloire du mary. La femme d'ung grave philoſophe nommé Philon & ſage, interroguee en publicque pourquoy ne portoit la couronne ſur teſte comme les autres reſpondit : je ſuis aſſez paree des vertus & louenges de mon mary. Demo-

chares philosophe dit que le beau parement d'une femme, c'est moyen acoustrement, peu de langage, & avoir bon mary. Je ne appreuve l'aornement precieux & excessif en la matrosne, non plus que les taches & macules en ses habitz. Bien est a considerer le jour & le temps, & aussi quelque peu la coustume du lieu, mais non pas des folles & glorieuses.

Aristote escript estre decent a la femme soy vestir en moins d'appareil que n'ordonnent ou permettent les loix de la cité : car l'excellence de la forme & beaulté, paremens d'habitz, ny abondance de bagues d'or, ne donnent point tant de louenges que d'estre vertueuse & discrette. De ce les bonnes dames en doivent donner exemple aux autres, & par moyen les increper & corriger, s'elles excedent. Pour ce l'on doit suyvre raison, sainƈteté & bonne reputation, plus que par vains jugemens & meurs despravez, induitz par gens corrompus & legiers, & y accommoder son sens & son vouloir. Plus est de gloire de retraƈter & abolir les perverses & meschantes acoustumances que de les suyvre : car d'autant que le mal est creu par les

mauvaiſes & voluptueuſes, autant croiſtra le bien par les bonnes qui en feront exclamation. Trop plus de louenge eſt d'avoir oſté les meurs pernicieuſes que de les enſuyvre. Tu ne dois deſperer de les pouvoir effacer, quant autres ſemblables a toy les ont apportez.

Peu de femmes ont envie de la purité et vertu de leur voiſine, de ſa pacience, contenance, ſobriété ou amour du mary; mais pluſtoſt ont envie des habitz, bagues ou doreures de leurs compaignes, tant ſont ſuperbes & folles en vanitez. O beſtes inſenſees & desmeſurees, leſquelles ſ'efforcent plus qu'elles ne peuent a ſe parer pour contempner les povres. Elles ont honte d'aller avec elles, & n'ont vergongne de ſe parer plus que a leur eſtat n'appartient. Elles ſpolient & deſtruyſent marys & enfans pour ſe veſtir & reparer, & laiſſent la maiſon deſgarnie, affin qu'en publicque puiſſent monſtrer leur gloire ; & ſouvent incitent leurs marys a gaings deſhonneſtes & a vices avec exactions de leurs ſubjectz par leur importunité, pour eſtre richement acouſtrees comme leurs voi-

ſines & parentes ; & qui pis eſt, pour tel entretenement, vendent leur pudicité pour supplier la neceſſité du mary qui ne veult ou ne peult. A tels inconveniens doivent ſecourir les riches matroſnes pour ſervir d'exemple, et le remonſtrer es oultrecuydees par moyen, pour les retirer de telles ſuperfluitez, comme faiſoit la dame Oppie, laquelle ne ſouffroit ſes ſubjectes porter habitz, ſinon ſelon le taux qu'elle y ordonnoit.

Pitagoras enſeignoit les vertueuſes dames aymer pudicité, ſervir leurs marys, & entendre a reſpargne qui eſt comme mere de vertu, & ſur tout qu'elles ne portaſſent robes de ſoye, bagues ne doreures, qui ſont inſtruments de luxure, ains ſe parer de vertus.

CHAPITRE VIII

DES LIEUX PUBLICQUES



LES maryees doivent eſtre plus rares & tardives a hanter les lieux publicques que les vierges, car elles ont ce que les pucelles ſemblent chercher. Pour

ce toute bonne cure & follicitude doit eftre referee a conferver ce qu'elles ont, & a luy feul complaire. Le legiflateur des Lacedemoniens ordonna les maryees eftre couvertes par le corps & en la face es lieux publicques, comme indecent a regarder autruy ou eftre regardees; dont je ne defprife les failles & accouftremens que portent les Orientaulx & Flamens, ou ilz ont le corps et le visage affublé de manteaux de ferges ou autres, quant elles font en lieux publicques. Car on ne les voit que par les yeulx, et a l'hoftel les oftent, en forte que les habitz ne fervent que pour affemblees communes. Trop plus eft indecent en Europe couvrir les vifages de mafques, & fe defguyfer d'habitz, pour veoir autruy & neantmoins eftre mefcongneues, qui eft la voye & licence de parvenir a delices & a impudicité. Si le mary le voit & il fouffre, juftement il en porte la peine, quant a vanité luy ouvre la feneftre.

Une royne nommee Fauna, femme du roy Faunus, fut fi chafte que jamais homme ne la veit fans eftre emmantelee que fon mary. Pour ce elle morte fut appellee Bonne deeffe; & de-

puis aux ſacrifices qu'on luy faiſoit, non ſeulement les hommes n'eſtoient preſens, mais (qui plus eſt) on n'euſt oſé la avoir ymages ne effigies de quelque maſle que ce fuſt, pour eviter toutes occaſions & ſiniſtres penſees. Je ne veulx par ce conclure que les dames ſoient touſjours couvertes ou recluſes comme religieuſes, mais perſuader que rares ſoyent en publicque, hors lieux neceſſaires, comme au ſervice de Dieu. Et moins entre les hommes : car il n'y a riens dont le mary en eſtime mieulx ſa femme.

Le roy Thigrane, apres avoir feſtoyé Cyre, roy de Perſe, demanda a ſa femme qu'il luy ſembloit de la formoſité & beaulté d'icelluy roy de Perſe. Laquelle lui diſt : Ainſi me ſoient les dieux en ayde que je n'ay pendant le feſtin geƈté mes yeulx que ſur toy mon mary. Bonne maſtrone ne prendra plaiſir a eſcouter & ouyr homme eſtrange, ne diſcuter de ſa beaulté : car tous hommes luy ſont d'une taille, beaux ou difformes, excepté le mary qu'elle doit reputer le plus venuſte & beau en toutes choſes, comme faiƈt la mere ſon ſeul filz.

Sainct Hieroſme recite d'ung prince romain qui triumpha en bataille de mer, lequel avoit femme exemplaire de pudicité. Advint qu'il ouyt tenir propos de luy en paſſant par ſes ſouldars, qu'il avoit la bouche puante. Quant il fut vers ſa femme, luy demanda pour quoy ne l'en avoit adverty, pour y remedier de longue main. A quoy elle reſpondit, qu'elle n'y avoit jamais riens mal ſentu, & eſtimoit que nul homme euſt meilleure alaine. Mais de ce ne ſe pourroient excuſer celles qui baiſent pluſieurs hommes avant que eſtre maryees. Et ſi la nouvelle eſpouſe doit obſerver honneſteté a la maiſon avec ſon ſeul mary, de jour, de nuyct & au lict, inferez quelle contenance de pudicité elle doit avoir en lieux publicques. Digne de louenge eſtoit telle femme, ſouffrir paciemment le vice du mary, lequel ne le ſceut ou congneut que par debat & reproche d'autruy. La mode barbariſque, plus beſtialle que humaine, de ſoy baigner hommes & femmes enſemble indifferemment, ne me pourroit plaire, ny a preude femme, ny auſſi tant de legiers baiſiers avec autre que ſon mary.

Ung poete fut mulčté & puny de groſſe peine pecuniaire, pour ce que en preſence de la royne, il avoit joué & tenu propos indecens. Auguſte Ceſar prohiba & deffendit aux femmes de aſſiſter aux jeux, eſquelz les hommes eſtoient nudz. Juvenal vitupere celles qui veullent ſçavoir toutes nouvelles, que l'on faičt a la cour & ailleurs. Caton, en une oraiſon qu'il fiſt des femmes, redargue & reprent aſprement celles qui ſont curieuſes ſçavoir qu'on dit parmy la ville, au four, au molin, au conſeil ou de la guerre. Ariſtote dit que les femmes ne doivent enquerir des ſtatutz de la ville, non plus que les hommes de la leſſive : par quoy leur deffend d'en parler ny ouyr. L'ung ne ſe doit empeſcher du menu faičt domeſticque, ne l'autre de ce que l'on faičt hors de la maiſon, meſmement pour ſçavoir les vices des voiſines; mais bien ſoy informer des poures & neceſſiteux, pour leur ſubvenir ſecrettement par le conſeil & avis du mary, & a ce le induire ſelon ſes facultez.

Senecque recite ſa maraſtre avoir eſté ſeize ans avec ſon mary gouverneur d'Egypte, ſans avoir eſté veue en lieu publicque, ny

entrer homme au quartier de ſon logis, congnoiſſant la fragilité humaine, la ſuſpition des meſdiſans, & que drap tendre & delicat ne doit eſtre de pluſieurs ſouvent traicté ny deſployé. Pluſieurs femmes ſ'eſlievent en leur cueur pour l'auctorité de leurs marys ou de leurs parens allyez, qui eſt grant folie : car la propre vertu de la perſonne la doit exaulcer, & non les vertus d'autruy. C'eſt grant folie de penſer que la vertu d'autruy ou le vice te face vertueux ou indigne. Et ſouvent advient que pluſieurs tellement abuſent de l'auctorité de leurs parens, que non ſeulement ilz ſe rendent odieux, mais avec ce leurs prochains conſtituez en dignité. Comme nous liſons de la femme du frere de l'empereur Vitel, laquelle entreprenoit par ſon audace plus d'auctorité que la femme de l'empereur. Les ſeurs de Hieroſme, roy de Syracuſe, par leurs entreprinſes de dominations, induirent & inciterent le peuple & ſubjectz a ſedition telle qu'il fut dechaſſé & deffaict avec tout ſon parenté. De noſtre temps un ſeigneur eut moult a ſouffrir par la ſuperbe & oultrecuydee arrogance de ſa femme. Vous femmes,

ne congnoiſſez la maniere & moderation du gouvernement des negoces publicques. En prosperité ou affliction ne voulez croire & donner lieu aux experimentez, mais procurez de pourſuyvre toutes choſes par affections, non par conseil. Vous ſemble il que ce ſoit ſans cauſe que les ſages vous ayent oſté l'adminiſtration du bien publicque ? De preſcher, de parler es egliſes, exercer judicatures ? Entendez que ce n'a eſté que a celle fin que n'ayés occaſion de hanter & parler es lieux publicques. Voſtre maiſon vous ſoit grande cité. Le commun ne vous congnoiſſe, ne vous luy.

Thucydides treuve bon la femme n'eſtre louee en publicque, ſuffira de non eſtre vituperee, & d'eſtre tellement incongneue des eſtrangiers que l'on en face peu de renommee. Ce n'eſt pas argument de grant pudicité, quant elle eſt ſouvent alleguee es convives, par quelque nom impoſé, comme : la belle, la gorgiaſe, la mignonne, la dorée, la rouſſe, la boyteuſe, la graſſette, la maigre, la bien coiffee, la poete. Bien font aucunes ſelon leurs eſtatz & negoces hanter lieux

commununs, comme marchandes. Les jeunes deuſſent eſtre acompaignees des vieilles, ou du moins ſoyent pudibundes & honteuſes, ſans arrogance, en deſir de diminuer de leur gaing plus toſt que de leur renommee & pudicité. Je le dis pour celles qui alaictent les achepteurs, & par blandimens les attirent a marchander drap & honneur. Advint a Bourges, que une jeune maryee accepta & receut pour une nuyct d'ung gentil homme cent eſcus du conſentement du mary, penſant que le cas feroit incongneu, & qu'ilz en feroient bouticle garnye. A certain autre jour, le ſeigneur refuſé de la dame, ſ'il ne donnoit autres cent eſcus, fiſt publier par la ville a ſon de trompe, qui en vouldroit avoir pour cent eſcus la nuyct, qu'il ſe adreſſaſt a luy, dont toute la ville fut abbreuvee, & la dame deſhonnoree. Plaute dit eſtre l'office de dame abandonnee blandir autre que ſon mary, & a eviter comme le chant des Seraines. Plus de proffit rapportera des achepteurs la vergongneuſe par continuation que la fine & menſongiere. Pour ce ne ſera inutile ſouvent repeter que le ſeul treſor de la femme eſt

pudicité, en crainte d'y mettre macule. A reclure femme en maiſon, comme dit eſt, ſ'enſuyt que mal luy eſt concedé ſuyvre les armes.

Judich & Delbora vainquirent par armes de l'Egliſe & ſpirituelles leurs ennemys, qui ſont jeuſnes, oraiſons, abſtinences & ſainɛteté. L'une trencha la teſte du capitaine Holofernes, c'est du dyable ; & l'autre comme royne, jugea le peuple d'Iſrael : mais telles ſont de preſent eſvanouyes. Les armes de l'Egliſe ſont foy, oraiſon & vertu qui vainquent les adverſaires. De la femme, en publicque, ne doit eſtre veu ne ouy parolles, geſtes ou allure, qui ſignifie arrogance, faſcherie ou delices : toutes choſes doivent eſtre en elles ſimples, droiɛtes, modeſtes & temperees en pudeur. Maintenant trouverez es femmes tant de bragues, que oultre leurs aornemens, elles ſe fondent en la gloire. Choſe ridiculeuſe & a meſpriſer, qu'elles attribuent a honneur, quant par preeminence veullent eſtre diɛtes & appelees dame Nicole, dame Barbe, dame Guillemette. Sotte, ce petit mot te peut il donner orgueil,

ou auctorité ? Que dira l'on aux roynes & princeſſes ? L'ange ſaluant la royne des cieulx, ſa maiſtreſſe, l'appella par ſon nom Marie : & toy, indigne, veulx eſtre appellee dame par deſſus ton nom ! Tauxe ton intereſtz, que ton mary t'appelle par ton nom, ou aller devant ou apres en compaignies ; l'honneur ne giſt pas la, mais en reputation de vertu. En pluſieurs aſſemblees les premiers ſont honnorez, en autres ceulx du meillieu, & en aucunes autres les derniers. Si tu as le lieu plus honnorable, ne t'en eſlieve point, si pour ce jour l'on te veult applaudir. Quelle eſt, a voſtre advis, la cauſe que les hommes blandiſſent les femmes ? Parlent a elles doulcement ? Les ont en veneration & estime, ſinon que voſtre ſexe imbecille eſt avide & convoiteux d'honneur ? Lequel eſt facillement penetré & diverty par legiere offense, comme le verre tendre & fragile. Doncques voſtre vertu ne merite pas l'honneur, mais l'urbanité & gracieuſeté d'autruy. Et pour ce qu'ilz vous voyent ſi affectees a ce, ilz vous gratifient benignement & voluntiers de peu de choſe. Ilz ſe deſcouvrent & vous ſa-

luent, donnent le hault bout, robes molles & precieuſes, bagues & pierreries, comme l'on faict aux enfans, affin qu'ilz ne pleurent: par ce ne vous eſtiment plus ſages. Auſſi n'eſtes vous, ſi par ce vous eſlevez en orgueil & meſcontentement des maſles. Je ſuis homme : mais pour ce que j'ay entrepris par charité fraternelle vous inſtruire, je ne veulx riens celer ne diſſimuler de ce qui peult ſervir a voſtre inſtruction.

Bien eſt vray que les joyeuſes voluptez que prenons avec vous vous donnent reputation, mais on ne vous peult donner a entendre ou eſt le ferme honneur ; car il doit eſtre merité, non appeté ; on le doit ſuyvre, mais non prendre, en faire les oeuvres, mais non ſ'en cuyder ou exalter. Ce vous ſera bon argument de meriter honneur, quant vous porterez paciemment eſtre contempnees. Il n'eſt voye plus expediente a honneur que vertu, laquelle ſeule ne cherche gloire & touteſfois la treuve. Auſſi elle ne peult eſtre inhonnoree, ne de contempner eſt indignee, comme recite Socrates. Saluſte eſcript que Caton aymoit mieulx eſtre que veu bon:

ainſi quant moins de gloire il cherchoit, tant plus en avoit. Pluſieurs femmes estiment aſſentacions, flateries, adulations et blandiſſemens qu'on leur faict, eſtre honneur. Penſez vous en ce avoir louenges ? Ce n'eſt que venin, mais par convoitiſes de vaine gloire, vous cuydez par flateries eſtre louees, quoy que telles laudes ſoyent dictes pour rire & paſſetemps, ou pour vous decepvoir. Ne adjouſtez jamais foy pour croire aucun bien eſtre en vous plus avant que voſtre conſcience vous juge. Celle qui bien se mire, bien ſe congnoiſt povre pecore, ver de terre, brebis du troupeau de Dieu, ſimple formil, inutile creature, prochaine a pourriture ; lors ſe reputera indigne de toutes louenges. S'il y a en vous quelque bien, c'eſt don de Dieu, rendez luy en graces ; ſ'il y a du mal, c'eſt votre faulte : ainſi la reprehenſion eſt a vous, & la louenge eſt a autruy. D'avoir envie, c'eſt grant vilité & villenie, ſoit aux honneurs d'autruy, richeſſes, habitz, maiſons, poſſeſſions, beaulté ou fecundité : car c'eſt inculper ou reprendre le diſtributeur (qui eſt Dieu) des benefices.

Tels dons (que nous appellons biens mondains) ne ſont que empeſchemens de dreſſer ſon eſperit aux choſes celeſtes, attirans par leur ponderoſité & peſanteur le cueur a la terre. Si vous oſtez envie, ſans curioſité de ſçavoir le gouvernement de voz voiſines, qu'elles font, dient ou comment elles vivent, vous en oſterez ce qui en naiſt, a ſçavoir litiges, objurgations, noiſes, diſſentions, querelles & debatz dont les marys ſont ſouvent empeſchez. Jamais honneſte femme ne fera telles choſes, ſinon qu'elle ſe informe pour ſecourir & ſubvenir aux malades & indigens ſes voiſins auſquelz plus elle eſt tenue que es forains ou eſtrangiers. Pour ce dit le Pſalmiſte : Le povre t'eſt delaiſſé, tu ayderas au pupille & aux veufves. Heureux eſt qui entend aux neceſſiteux, car Dieu le conſervera, le delivrera de inconveniens, & luy ſera en ayde au lict de douleur, & jamais ne le delaiſſera en toutes ſes affaires.

CHAPITRE IX

COMMENT ELLE SE GOUVERNERA AU FAICT DOMESTICQUE

ES deux premiers poinctz obſervez de inviolee pudicité & ſouveraine amour a ſon mary, ſe la femme eſt duycte au gouvernement de la maiſon, c'eſt heureux mariage & joyeulx. L'office des hommes eſt d'apporter & gaigner : celluy des femmes garder avec cure & anxieté ou peine qu'il n'y ait faulte, comme dit Ariſtote. Facillement ſe conſumme le bien domeſticque en main de femme prodigue. Si le rateau eſpanche, fruſtratoirement & pour neant ſerre la forche, & qui eſpanche les biens, n'eſt eſtimee fermer les jambes. Pour ce n'eſt decent a honneſte matroſne eſtre profuſe & prodigue & abandonnee, comme eſcript Saluſte de Sempronie. Et eſt la moindre injure que l'on pourroit improperer ne faire a la femme d'eſtre curieuſe, vigilante & de ſobre depenſe. Pour ce elle acouſtumera nourrir ſa famille en ſobrieté competente. Je ne veulx louer

celles qui ne sçavent mettre difference entre vivre sobrement & avoir disette, entre prodigalité & liberalité. Aucunes sont si subjectes a leur proffit que jamais ne veullent lascher ce qu'on leur mect en main, & ce qui entre une fois en leur coffre, jamais n'en sort, non plus que d'ung labirinte ou d'une tour fermee.

Entendez le dict de Aristote que trois choses sont requises en la mesnagiere : operation nourrissement & castigation. Viande sans oeuvre & chastiment, rend la personne inutile & petulente. Ouvrage & castigation, c'est chose par trop violente, qui rend le serviteur remis & debile. Pour ce la maistresse de famille distribuera ouvrages & vivres competens & raisonnables, selon leur qualité & merite des personnes, & l'entendement du mary, sans estre dure, rebelle ou aspre a ses familliers & domesticques ; & comme pleine de bon vouloir, soit reputee plus mere que maistresse. De ses servans & domesticques exigera par doulceur, amour & mansuetude, reverence & obeyssance, plus que par severité & courroux. Riens ne proffiteront a sa vene-

ration noiſes, injures, reproches, tencemens, ne griefves batures, plus toſt les diminuent. Honnorez doivent eſtre les bons plus que les pervers, les pacifiques que les violens, & les prudens que les tempeſtatifz. Pour ce ſoyent les dames diligentes aux ouvrages, ſans grief labeur, remonſtrans par raiſon la pareſſe de ſes domeſticques, en delaiſſant au mary par moyen plus dure aigreur & reprehenſion.

Si tu as nourry de jeuneſſe en ta maiſon ou longuement bons ſervans, eſtime les comme freres, ſeurs ou enfans, pour la longue experience que tu as de leur loyaulté, meſmement en leurs maladies & neceſſitez, comme l'on eſt plus curieux des chiens nourris a l'hoſtel. Auſſi ſont admonneſtez ceulx qui ſervent du dict de ſainct Paul, de faire la beſongne benignement, diligemment, & joyeuſement, en toute obeyſſance, ſans murmuration ne reſponſes menſongieres, pour ne perdre leur labeur envers Dieu & les hommes. Et ſur le tout d'avoir les mains ſeures, ſans faire dommage a leurs maiſtreſſes qui les nourriſſent. C'eſt faict de vile &

mauvaise personne a remunerer le benefice de nourriture par larrecins. Elles aymeront leur maistre & dame, car ilz sont au lieu de pere & mere : pour ce sont appellez pere & mere de famille. Elles ne doivent dire ne faire chose qui provocque a vice les enfans de la maison, car souvent l'on peche plus par exemple que par faict. Retournant doncques a la mere de famille, je dis que plus fidele & gracieux service est celluy que l'on extorque & attire par amour que par crainte indeue. Aux serviteurs touteffois ne doit estre telle, qu'ilz prennent audace de jouer ou gaudir avec elle. Bien leur sera amyable, mais non tant que reverende, car ilz pourroient abuser de familiarité & par trop l'accroistre. Elle laissera & remettra la castigation des varletz au mary, se joindra aux servantes qui auront meurs entieres, mesmement de pudicité. Les entretiendra par bons exemples, devises honnestes, commandemens & monitions. Lors sçaura comme le faict de sa maison se gouverne, & chascun de sa famille, pour prevenir & remedier aux vices qu'elle verroit sourdre & pulluler. Si

aucunes de ſes ancelles eſt ſuſpecte, ſ'enquerra de la verité, & ſi par reformation ou remonſtrance ne veult tollir & oſter la ſuſpition, ſoit miſe hors de la maiſon, au moindre ſcandale que l'on pourra : car la malverſation des ſervantes eſt ſouvent retorquee & rejectee ſur la maiſtreſſe par le commun peuple ſuſpicionneux, comme recite ſainct Hieroſme. Et le proverbe ancien eſt : ſelon le ſeigneur, la meſgnie.

Homere deſcript que Uliſſes retourné en ſa maiſon tua de ſes ſervantes qu'il trouva eſtre habandonnees a vice, non tant pour leur forfaict que pour la ſiniſtre & mauvaiſe reputation & dangier de la pudicque renommee de ſa vertueuſe dame Penelope. La bonne matroſne ſ'exercera en art & operation, comme avons dit des filles. En ce occupera ſes damoyſelles, comme la chaſte Lucreſſe fut trouvee attentive aux ouvrages avec ſa famille par les jeunes enfans des princes de Rome. Salomon donne louenge a la femme qui cherche lainne & lin pour ouvrer de ſes mains. Ce qu'elle doit faire plus laborieuſement, ſ'il en eſt beſoing, pour

la nourriture de ſa maiſon. Lors croiſtra ſon loz, quant avec ce ſera curieuſe du liċt de ſon mary, comme le marinier du gouvernail de la navire. Dit oultre, elle ſe levera de nuyċt pour entendre aux affaires, & donnera aux ouvriers beſongne & viande : par ce ſera vigilante non pareſſeuſe, ny endormie. De ce qui reſte fera aulmoſne. Pour ce il dit : Elle a ouvert ſa main aux povres, & eſtendu ſes bras aux indigens : car elle ne doit eſtre ſi curieuſe d'amaſſer richeſſes temporelles que ſpirituelles. En donnant aux diſeteux, l'on donne a uſure, dont l'on recepvra amples arrerages & remuneration en ce monde & en l'autre. Pour ce, ſ'il y a abondance, l'on doit donner pleine la main. Lors ne ſauldra qu'elle ait peur du chault ne du froit : car Dieu la pourvoyra, en ſorte qu'elle n'aura riens moins au bout de l'an. Dit oultre, ſes ſerviteurs ſeront bien veſtus. Il n'eſt riens plus honnorable en une maiſon que d'eſtre honneſtement habillé & bien repeu, non a volupté ou delicatement, mais a neceſſite & utilement. Peu dure la vertu ſollicitee par mauvais exemples prochains ;

pour ce doibt la vertueuſe dame mettre ordre en ſes alimens par ſobreſſe & en ſes habitz, car par ce elle rendra ſes domeſticques contens, ſelon leur eſtat. Comme vouldrois tu procurer ſobre vie de tes ſervans, quant toy meſmes ne l'obſerve ? Lors ilz murmureront, & tant moins ſeront enclins a obeyr a tes commandemens.

A femme d'eſtime, ſaturité, gourmandiſe & ebrieté, ſont moult indecentes, guerroyantes contre pudicité & ennemyes de honneſteté. Femme qui reçoit & prend vin en voracité & excès facillement ſ'abandonne a lubricité, mais la ſobre ne laiſſe riens incongneu en ſa maiſon, prend garde par tout, ſçait la proviſion de la maiſon, & le reste qui eſt en eſpargne. Pour ce adjouſte le Sage : Elle conſidere les voyes & ſentiers de ſon hoſtel, car elle aſſiſte aux affaires domeſtiques, a mettre cuyre, filler, couldre, tailler, & autres, dont la beſongne en eſt meilleure & mieulx faicte. Ainſi diſons que le cheval n'eſt mieulx penſé, ne le champ mieulx fumé, que de l'œil du maiſtre car ſa preſence embellit les negoces. Lors la dame vertueuſe ne

mange point son pain oyseuse, & satisfaict a Dieu qui a estably que vivrons en la sueur de nostre corps, a l'exemple de sainct Paul qui labouroit de nuyct pour non grever autruy, & admonnestoit estre chose indigne de manger quant on refuse labeur.

La jeune maryee ne prendra plaisir que aucun entre en sa maison sans l'auctorité du mary, comme l'ordonne Aristote, & moins s'il est absent. Plaute recite que la bonne femme doit tousjours estimer en ses faictz & dictz que le mary soit present. En oultre aura la matrosne eaues distillees, metridal, diaculum & telles petites drogues prestes pour subvenir es langueurs & maladies quotidiennes qui peuvent ayder aux mary, enfans, ou domestiques. Combien que je ne loue femme qui veult essayer plusieurs medecines qu'elle treuve escriptes en papiers & cayers. Mais suffira de soy empescher de ce qu'elle aura veu, apprins, & experimenté.

Telle dame catholicque apres avoir mis ordre en son hostel & a ses domestiques, s'elle n'est prochaine de l'eglise, eslira en sa maison lieu secret & separé du commun

pour soy retirer chascun jour, & plus souvent es festes a contempler les benefices de Dieu, l'en remercier, luy demandant, de bien bon cueur & ferme foy, pardon et remission de ses pechez, & prier pour elle, son mary, ses enfans, amys & tous chrestiens, affin qu'il plaise au Seigneur par sa grace inspirer en tous amendement & changement de vie; & ce sera en delaissant aucunement les sollicitudes mondaines, pour rememorer l'instabilité & fragilité des choses terriennes & briefveté de nostre vie, contempler la vie future & les choses celestes. Dit sainct Paul: la femme est sanctifiee par le mary fidele, & l'homme parsois par les prieres de la femme; comme souvent nous lisons les marys avoir prins oeuvres de vertu par les merites de leurs femmes, comme par Domitienne, Flavius Clemens, qui estoit prochain de Domitian Cesar; par Clotilde, Clodovee, roy de France; le roy des Gothes, par Jugulde, & plusieurs autres. Es festes solennelles se pourra confesser a homme de sçavoir, & s'armer du sainct sacrement de l'autel, se demonstrant catholicque sans fiction telle que

doit eſtre, & donnant aux autres utiles exemples, en ne retournant plus a ſes faultes paſſees, & pour ce faire, demandera la grace de Dieu devotement & ſans hypocriſie.

CHAPITRE X

DE LA CURE ET SOING QU'ELLE DOIT AVOIR ENVERS SES ENFANTS

Au commencement ſi la nouvelle maryee ne devient enceinte, non ſeulement le doit porter moderement, mais ſ'en doit reſjouyr, car elle eſt quicte de l'incredible douleur que l'on a a l'enfantement. Innumerables langueurs adviennent aux pregnantes, perilz & dangiers a le porter, rendre, nourrir & entretenir avec grandes ſollicitudes & doubtes qu'il ne ſoit pervers, face ou reçoive aucun mal. Je ne puis entendre la raiſon de ce deſir a porter enfans. Veulx tu eſtre mere pour remplir le monde, comme ſi ſans toy il deuſt finir? C'eſt comme adjouſter deux ou trois eſpiz aux champs des moiſſons. Ne ſoys curieuſe

de remplir la maiſon de Dieu : il y mettra bien ordre ſans toy, deuſt il exciter enfans de pierres. Saches que la malediction ancienne de la ſterilité eſt paſſée. Maintenant tu as autre loy, en laquelle virginité eſt preferee a mariage. Pour ce l'Evangile beatifie la ſterilité & les mammelles qui n'ont alaicté : conſidere ſe tu es une d'icelles. En Flandres une femme approchante cinquante ans vefve ſe remarya, voulant eſſayer ſi c'eſtoit par elle ou ſon feu mary qu'elle n'avoit eu aucuns enſans. Au bout de l'an, elle enfanta en extreme douleur, & le lendemain fut enterree avec ſon filz. Tu deſire veoir tes enfans : feront ilz autres que ceux que tu congnois? par quoy tu doive avoir telz appetits immoderez, quant tu peulx choiſir enfans pour adopter & aymer comme tiens ? Si on voyoit en figure ou painćture les calamitez & grevances que les enfans engendrent a leurs meres, l'on auroit en crainte de porter comme ſerpens venimeux. Quelle reſjouyſſance trouvez vous aux enfans ? S'ilz ſont jeunes, peine immortelle ; ſ'ilz ſont adoleſcens, crainte & ſoucy a quoy ils ſe incline-

ront ; ſ'ilz ſont maulvais, regret eternel ; ſ'ilz ſont bons, perpetuelle ſolicitude qu'ilz ne ſe changent, qu'ilz ſ'abſentent, qu'ilz ne meurent, ou qu'il ne leur vienne inconvenient.

Octavie, ſeur de l'empereur Auguſte, le teſmoignera, & pluſieurs autres joyeuſes meres, mortes en griefz regretz par affliction des enfans. S'il y en a pluſieurs, plus y a d'anxietez, & le vice de l'un efface la joye des autres. Quant ſont femelles, ymagines quelle cure il y a a les dreſser, garder & loger ; joinct que peu souvent les pere & mere voyent leurs enfans bons & vertueux, ſ'ilz ne viennent a grant aage, car la vraye bonté eſt acompaignee de ſapience. Platon dit eſtre heureux celluy qui en vieilleſſe a vertu & ſçavoir, & lors les progeniteurs ſont redigez en cendre. La femme eſt ingrate qui ne recongnoiſt tel benefice de Dieu de non porter enfans ou les perdre, avant que d'avoir l'infortune d'iceulx, comme dit Euripides.

Bien je concede que comme naturellement chaſcun animal appete conſerver ſon eſpece par engendrer ſon ſemblable, ainſi la femme appete d'eſtre mere, ſans lequel deſir ou

plaisir peu de femmes en feroient les oeuvres. Ne reproche ou impropere a ton mary la sterilité, que la coulpe ne soit en toy par nature ou volunté de Dieu. Peu d'hommes produict nature sterilles, femmes plusieurs. Ce appert par la raison des philosophes qui dient que a concepvoir enfans l'homme y fournit plus que la femme. Par ce ne fault inculper a Dieu les faicts tres justes, qui faict tout pour le mieulx. Auquel seul l'on doit demander lignee, comme bonté es enfans, car ce sont dons de Dieu, pour lesquelz obtenir l'on peult justement le prier, remettant le tout a son sainct vouloir, sans y adjouster autres remedes que prieres, oraisons, ou aulmosnes. A Dieu l'on doit requerir lignee, & bonne; car s'elle estoit mauvaise, mieulx vauldroit engendrer ung dragon ou ung loup. Faitz requeste comme la mere de Samuel, celle de la vierge Marie, de sainct Jehan Baptiste, de Ysaac, Samson & d'autres, par larmes & prieres, avec saincteté de vie: autrement conceuz, ne peuvent estre que vicieux. L'ange admonnesta la mere de Sanson de non boire vin, ne cervoise, en luy annon-

ceant ſa conception, qui denote ſobreſſe devoir eſtre es pregnantes & enceinctes. Si la femme a des enfans, feroit choſe difficile a explicquer & deſchiffrer la cure d'iceulx par le menu. Pour le premier, elle eſtimera & repoſera tous ſes treſors en iceulx.

Une dame (laquelle eſtoit du pays qu'on appelle maintenant Terre de labeur en Italie) riche & opulente, arrivee a Romme, logea en la maiſon de la dame Cornelie des Gracchiens. Elle monſtra grans treſors d'habitz, metaulx, & de toutes ſortes de pierres precieuſes, priant ſon hoſteſſe luy monſtrer ceulx de ſon hoſtel & ſon cabinet. Le ſoir que ſes enfans furent venus de l'eſtude, les luy monſtra en luy diſant : Voyla mon ſeul treſor de ces quatre filz qui ſont ma totalle richeſſe, & en iceulx j'ay ma ſeule ſollicitude. A tel treſor conſerver & augmenter, l'on ne doit refuſer labeur : car charité & amour le rendent legier. La bonne dame les nourrira de ſon propre laict quant feront nayz, comme elle faiſoit en ſon ventre, ſ'elle peult : ainſi font les autres animaulx. Nature convertit, tant eſt ſage & benigne, le ſang duquel l'enfant

eſtoit nourry au ventre en laict, & le tranſmect blanchy aux mammelles, pour l'en ſubſtanter, ſelon que a eſté dit au premier livre. Apres ſ'elle ſçait les lettres, les apprendra en jeuneſſe, pour uſer d'une meſme mere, nourrice, maiſtreſſe & mieulx aymee. Aux filles monſtrera l'art muliebre de filer laynne, lin & chanvre, couldre & adminiſtrer le faict domeſticque, en luy commettant peu a peu a garder cleſz. Il ne ſera dur a la bonne mere lyre choſes devotes & ſainctes pour rendre ſes enfans meilleurs : car ilz reçoivent les premieres informations & conduictes qu'ilz ont veu ou ouy de la mere, & les incorporent des jeuneſſe, qui ſert beaucoup plus que l'on ne penſe, car ſelon ce la mere les peult rendre bons ou mauvais. Pour ce reduyrons briefvement aucunes inſtructions.

La mere evitera de parler ruſticquement, que telle façon ne croiſſe avec l'aage des enfans & continue longuement. Adoleſcens ne retiennent leur parler commun que de la mere en vices ou en vertus, comme ilz oyent dire a leurs meres. Dont advient que eulx venus en aage, ilz ont le cueur & vouloir

tendre & mol; car par acouſtumance on leur dit pluſieurs menſonges qui les reduict a difficulté de ſçavoir prudence, comme recite Platon. Ainſi avons veu en pluſieurs pays complainctes, comme en ceſte ville de Valence & autres, que les enfans ont longuement retenu le langage de leurs meres. Pour ce auront les progeniteurs livres d'hiſtoires ou fables honneſtes, tendans a commandation & louenge des vertus & extirpation des vices. Et combien que l'enfant n'entende que c'eſt vice ne vertu, touteffois il ſe habituera & acouſtumera ſelon qu'il apprendra de la mere. Elle l'admonneſtera ſelon ſon aage, en louant les vertus & deprimant les vices. Le repetera ſouvent pour l'inſiger & imprimer es cueurs rudes & vollages : car ilz retiennent en memoire & incorporent ce que la mere faict ou dict. Ilz vont a elle & l'interroguent, ilz croyent ce qu'elle leur dit comme l'Evangile. Elle leur doit remonſtrer les richeſſes, puiſſances, honneurs, gloire, nobleſſe, forme, beaulté & force eſtre vaines & a contempner; & par le contraire juſtice, continence, doulceur & charité eſtre vertus qui ſubliment la

perſonne en ce monde & en l'autre. S'elle entend aucun bienfaict, ſagement & induſtrieuſement l'extollera & le louera; mais ſ'il eſt de malice, le redarguera & improperera par grande reprehenſion. Quant elle baiſera ſon enfant, ne priera Dieu qu'il ait grans treſors comme Craſſus, haulx honneurs comme Ceſar, heureux comme Auguſte : mais ainſi Dieu te doint eſtre juſte, imitateur de ſainct Paul, entier comme Caton, bon comme Senecque, docte comme Ariſtote, eloquent comme Ciceron ou Demoſthenes; & pour le meilleur ſouhait de les veoir en Paradis.

La matroſne ne recevra jamais joyeuſement ce que ſon filz aura dit ou faict impudemment, par malice ou deſhonneſtement, pour en rire ou l'en baiſer : car par ce l'acouſtumera de continuer, d'autant qu'il voit luy eſtre aggreable, tant enfans ſe delectent de complaire a leurs parens. Mais le chaſtiera, & luy monſtrera que ce ne luy plaiſt, car il eſt difficile de laiſſer les meurs acouſtumees. Au contraire l'embraſſera & feſtoyera, quant il aura dict ou faict quelque choſe de vertu, & qui demonſtre commencement de bonne

jeunesse. Nous avons incitation naturelle a bien vivre, qu'on appelle conservation & scintille de justice originelle, que Dieu donna a noz premiers parens, pour nous attirer a vertu & a la vie eternelle. Mais quant elle croist avec nous, elle n'est aucunement aydee, ains souvent depravee & estaincte par faulx jugemens, opinions, delices, parens, nourrissiers, maistres, familliers, compaignons, & le peuple grant maistre d'erreurs, qui s'efforcent de opprimer & destruire tel embrasement & petit feu de vertu naturelle. Les ungs provocquent leurs enfans a richesses, autres les eslievent par noblesse ; ilz adorent honneurs, quierent auctoritez, louent la figure & beaulté, estiment gloire, fuyvent volupté, vilipendent povreté, se mocquent de simplicité, desdaignent religion, hayssent instructions ; de tous vices font honnesteté, de gaudisseries font sçavoir, de vice font vertu, & toute probité nomment folie. Les bonnes meurs dorment, les louables coustumes sont mesprisees, dont il est un nombre infiny de folz & de mauvais. Et les bons & sages sont en petit nombre, combien que de

noſtre primitive nature ſoyons enclins a vertu. Pour ce la bonne mere en l'education de ſes enfans, augmentera ce petit feu naturel par inſtillations de bons enſeignemens, concernans l'honneur de Dieu & leur ſalut, arrouſera le mol eſperit d'eaue de doulceur, & y ſemera graine ſalutaire de bonté pour les acouſtumer & parfaire en bien.

J'ay veu & leu peu de gens eſtre elevez ſans bonne inſtruction. Les corps ne ſont plus debilitez que de delices ; par quoy les meres perdent leurs enfans, quant voluptueuſement les nourriſſent. Aymez comme devez, en ſorte que l'amour n'empeſche les adoleſcens de les retirer de vices, & les contraignez a crainte par legieres verberations, caſtigations & pleurs, affin que le corps & l'entendement ſoyent faitz meilleurs par ſeverité de ſobreſſe & nourriture. Meres, entendez que la plus grande partie de la malice des hommes vous eſt a imputer, car vous ryez de leurs meſfaiɛtz par voz folies ; vous leur ingerez perverſes & dangereuſes opinions, & de vertu les attirez aux laz dyaboliques par voz larmes & faintives compaſſions ;

car vous les aymez mieulx riches ou mondains que bons. Telle fut Agripine mere de Neron, laquelle par oracles fut advertie qu'il ſerait empereur, mais qu'il ferait tuer ſa mere, comme depuis il advint. Vous craignez que les enfants n'ayent froit ou chault pour leur faire apprendre vertus, & en les traictant en delices, vous les rendez vicieux; dont par apres vous plorez a chauldes larmes & regrettez ce que vous avez faict. La fable eſt notoire de l'adolescent qu'on alloit pendre, qui pria de parler a ſa mere, & luy arracha l'oreille, pour ce que mal l'avoit chaſtié en jeuneſſe. Que pourra on dire de la fureur & folie des meres, qui ayment leurs enfans vicieux, yvrongnes, noyſeux & eſtourdys, plus que vertueux, ſobres, modeſtes & pacificques ? Les veneurs eſtiment le chien meilleur celluy que la chienne prent le premier, ou que mieulx elle traicte ; mais entre les enfants celluy que la mere a plus cher, eſt communement le pire.

Jamais mere ne ayma ſon filz mieulx que la mienne, mais c'eſtoit sans m'en appercevoir : car oncques ne me monſtra bon visage,

ne pardonna une faulte ſans correction; mais ſe j'eſtoys abſent, elle eſtoit moult curieuſe de moy & au retour ne faiſoit apparence de ſon deſir. A Paris, j'avoys un compaignon qui ſe reſjouyſſoit de la mort de ſa mere, pour ce que ſ'elle euſt veſcu, il ne fuſt allé a l'eſtude, tant le nourrissoit en ſes menus plaiſirs & voluptez. Prudente femme eſlira plus toſt la mort honneſte de ſon filz que vivre en reproche.

La mere ſainct Loys roy de France deſiroit plus veoir le decez de ſon filz unique que le veoir commettre ung peché mortel. Pour ce devez appeter aux enfans plus bon renom que vie deſhonneſte, comme l'on recite des dames de Lacene qui ont occis pluſieurs de leurs enfans laſches & meſchans, diſans qu'ilz n'eſtoient a elles ne du pays de Lacedemonie. Auguſte mere de ſainct Symphorien, incita ſon filz a martyre. La dame Sophie pres de Rome miſt en ſepulture de ses mains trois de ſes filles qu'elle veit joyeuſement endurer mort pour la gloire de Jesu Chriſt ſoubz l'empire de Adrian. Pour ce apprendront les progeniteurs choſes ſainctes aux enfans plus

que proffitables & les feront ſuyvre gens vertueux, plus toſt que ceulx qui en brief ſont devenus riches. Non ſans cauſe l'on reprent les Megarenſes qui apprenoient a leurs enfans fructifier par avarice, & acquerir par quelque moyen que ce fuſt : car lors ilz deſiroient la mort de leurs parens, & aucuns les ont eſtainctz & faict mourir par venin pour leurs longues vies, & leur reprochoient que leurs cupiditez les avoient nourris en telz vices. Si ſera cohibee telle inſacieté par ſeverité de ſaincte diſcipline au premier aage des enfans, qu'ilz n'ayent abandonnement aux vices dont a difficulté ilz ſoyent revocquez. Le Sage dit que la verge ne doit eſtre eſpargnee au dos du filz & moins a la fille. Le pardon corrompt les maſles, mais les femelles en ſont totallement perdues. Par licence les filz ſont faitz pires, & les filles adonnees a tous vices, ſ'elles ne ſont refrenees. Prenez advis, parens, de ne faire ou dire choſe indecente devant la fille, car elle ne prendra en gré le chaſtiment de ce qu'elle fera comme vous non plus que le cinge : car plus induict l'exemple que la remonſtrance & la veue que

l'ouye. Si le filz jure, la folle femme dit qu'il fera ruftre & gallant; f'il faict quelque tromperie, qu'il fera fin, & telle louenge les exalte en vices. Le proverbe eft non fans caufe : de bonne mere prens la fille; car ce n'eft pas peu d'eftre apprins & acouftumé ou nourry d'une forte ou d'autre.

Pline rend graces a la tante de fa femme que tant bien l'avoit morigeree & inftruicte fagement; car elle nourrye en fon hoftel difoit n'y avoir ouy dire ne veu faire chofe qui ne fuft fainćte & honnefte. Singulierement l'on doit veiller es filles pour le dangier de mettre macule ou fufpition en leur pudicité, foient meres ou nourriffieres : car nourriture paffe nature. Nous lifons de Caton le cenfeur qui dechaffa du fenat ung Romain nommé Caïus Manlius pour ce qu'il avoit baifé fa femme en prefence de fa fille. La pupille en fon tendre aage ne fçait que l'on faict a veoir mal verfer fes fuperieurs; mais voluntiers elle retient telz actes comme le mirouer, & fe reprefentent en fa penfee difficilles aucuneffois a evacuer & reffourdre. Pour ce doivent les enfans eftre

inſtruictz par les bons exemples de leurs parens.

Nous liſons au livre des Machabees que le reverend vieillart Eleazare ayma mieulx ſouffrir mort par griefz tormens, que de ſimuler ou faindre de manger choſe deſſendue en la loy, affin de non eſtre cauſe ou exemple aux adoleſcens par la fiction, delaiſſant a tout le peuple memoire de grant vertu. Si Hely juge & eveſque d'Iſrael fut puny a mort, non pour mauvais exemple, mais par trop mollement corriger ses enfans pervers Ophni & Phinees, penſes combien plus griefvement feront pugnis ceulx qui par exhortation ou exemples enſeignent leurs jeunes enſans a vivre en volupté. Au contraire, ſainct Paul parlant de la femme laquelle a acouſtumé ſes enfans a vertu & a bien vivre dit : la femme fut ſeduicte en prevarication, mais ſera ſaulvee par generation d'enfans, ſ'elle perſiſte en foy, charité, ſanctification & pudicité : car par ce elle inſtruict ſes enfans.

CHAPITRE XI

DE CELLES QUI CONVOLENT ET RETOURNENT EN SECONDES NOPCES

Celles qui ſe remaryent, leur premier mary decedé, ſont admonneſtees (oultre ce que dit est) de non irriter leurs marys par faſcheuſe commemoration du deffunct. S'elle en dit mal, elle ſe demonſtre folle, & d'en reciter bien, elle faſche. Advient ſouvent que les hommes & femmes reputent les choſes paſſees meilleures que les preſentes, pour ce qu'il n'eſt felicité qui ne ſoit permeſlee d'inconveniens & amertumes. Le bon temps eſt toſt oublié envers le mal qui preſſe aigrement; auſſi l'aage croiſt, dont a ſouſtenir les dommages ſommes plus impaciens. Davantage la recordation du bon temps de noſtre jeuneſſe (a icelluy comparer aux affaires) donne implications & faſcheries es douleurs preſentes, & rend deſir des joyes expirees. Enfans quant viennent en aage regrettent

les joyeufetez passees, quant ilz ont negoces en main, car lors ilz n'avoient que plaifirs & foulaz. Touteffois le Sage ne treuva telle opinion bonne d'eftimer les anz passez meilleurs que les prefens. Bien eft reputee jeuneffe autre que vieilleffe, & le temps de fanté que de maladie, & quoy que les affaires furviennent felon l'aage, le temps eft tel qu'il fouloit. Pour ce la bonne matrofne ne rememorera en fon efperit que le dernier mary foit moins a aymer & fervir que le trefpaffé. Tant fe deçoivent celles qui fe mefcontentent de quelque offenfe de ce mary, & lors ont feulement fouvenance de ce que leur aggreoit en l'autre, ce que l'on accepte par plus grant hayne, quant la comparaifon vient en place. Lors procedent debatz, reproches & querelles, dont les marys font contrainctz a les molefter, quant pleurent & defirent le deffunct : par ce n'ont l'ung ne l'autre. Lors tu es du nombre des noverques (dictes belles meres) quant le mary a enfans d'autre lict, & d'iceulx, comme les autres, feras reputee injufte & inique. Pour ce je provocque & incite toutes femmes

a moderer leurs affections & passions, dominer sur icelles, pour vivre en paix & tranquilité, puis que a ce se sont submises. Autrement, accumuleront une grande montjoye de douleurs & regretz, & se elles ne peuvent mitiguer telle ire, mal pourroient estre constantes a endurer adversitez. Je ne treuve aspres & mauvaises noverques que celles qui ont affections desordonnees & tyranniques, qui ne dominent sur les perturbations de leur entendement, mais y servent. Celle qui est menee par raison & a equité se reputera une en amour avec son mary, & par ce que amytié rend tout commun, seront ungs leurs enfans : car il n'est plus grant amour que mariage faisant vraye conjonction de propinquité & cognation. La dame aura pitié des jeunes pupilles en leur bas aage, & par recordation des siens (si elle en a) aymera les estrangiers, recogitant & pensant que l'on fera aux siens comme elle fera aux autres, morte ou vive. S'il n'y avoit ja que le nom de mere si souvent repeté par les enfans du mary, c'est pour se monstrer doulce, & dissimuler son ennuy, quant par imbecille jeu-

nesse sont quelque mal, mesmement les petis qui ne sçavent dissimuler, mais l'appellent mere par telle affection & amour que s'elle les avoit engendrés. C'est nom de grant amytié & doulceur qui tollit hayne & amollit le cueur. Mais tu es rude, se en te nommant mere, tu te rendz ennemye. Tous chrestiens te doivent estre freres par charité, singulierement tes allyez, affins, & enfans de ton mary, freres des tiens.

Lisez anciennes hystoires : vous trouverez les beaulx peres avoir moult aymé les ensans de leurs femmes, & leur avoir laissé royaulmes & empires, combien qu'ilz eussent des nepveux, comme feit Auguste a Tybere & Claude a Neron de l'empire romain. Bien est vray que les marys ne blandissent ou s'esbatent familiairement avec les enfans de la femme, comme vouldroient bien les meres; cela seroit sot & indecent aux hommes: plus convient au sexe muliebre. Aucunes femmes sont si simples ou sottes qu'elles pensent que les marys n'ayment point les enfans pour ce que ilz ne les tiennent sur leur girons, les portent ou festoyent peu; mais la

magnitude & excellence du viril courage muſſe l'amour autrement que es femmes, leſquelles extollent & louent juſques au ciel ce qu'elles ayment, & depriment juſques au centre de la terre ce qu'elles ont en hayne, tant ſont tenebreuſes leurs affections. Noverques, entendez le dict de ſainct Jehan l'apoſtre : comme aymera l'on Dieu inviſible, quant l'on a en hayne ſon alyé & ſon prochain que l'on voit chaſcun jour? Telles font imprecations a Dieu, quant elles prient Dieu, leur faire comme elles font aux autres en leur oraiſon dominicale. Pour ce ſ'elle n'a charité & amour a eulx, quelque diſſimulation qu'elle en face, elle eſt en danger de mort ſpirituelle.

CHAPITRE XII

COMMENT SE DOIT GOUVERNER AVEC SES PARENS, AFFINS ET ALLIEZ



LA fille, apres qu'elle eſt maryee, paſſe en autre maiſon & famille, comme recite Nigide tres ſçavant. Lors elle ſe retire avec ſes allyez & abandonne

ses parens. Pour ce a son office & charge appartient entretenir ses affins mieulx que ceulx de sa consanguinité, pour plusieurs raisons : car elle est transplantee & remise en autre mesgnie pour leur engendrer enfans, & accroistre leur sang & leur nombre par sa fecondité. Au paravant, elle a satissaict a ses parens, maintenant doit capter & attirer l'amour & reputation de ses allyez, & complaire aux prochains de son mary, qui tant plus l'estimeront & l'auront les affins tant plus chiere, & aussi les enfans venans d'elle, pour la vertu d'icelle induisante mutuel amour du pere & de l'aliance. Par tel entretenement ceulx qui lui seront allyez, de nouvel gratifieront a son mary, & se resjouyront de la bonne adresse, & le provoqueront d'avoir tant plus sa femme en recommandation, pour le rapport qu'il aura de sa discretion, en quoy elle trouvera grosse commodité. Et par le contraire, s'elle leur est odieuse, & les vueille mespriser ou contempner, ilz mesdiront d'elle, & la desdaigneront, quant se trouveront ensemble. Pour ce luy est convenable apprester & querir leur amour, ou acquis,

le conſerver, de quelque eſtat qu'elle les treuve.

Therence dict le proverbe eſtre commun, que les bruz ayment peu les belles meres par les quotidiennes experiences, non ſeulement a les veoir, mais leurs effigies de ſucre trouveront ameres. Sainct Hieroſme, contre Jovinien (& ce apres Plutarque) dit la maniere avoir eté anciennement en Aphrique, que le lendemain des nopces la bruz demandoit a emprunter de ſa belle mere une chaudiere laquelle elle luy refuſoit, pour luy apprendre que par apres ne fuſt mal contente, ſ'elle ne obtemperoit au vouloir de ſa bruz, qu'eſtoit pour l'acouſtumer de n'en prendre en deſdaing les refuz de la dame. Moyenneur doit eſtre le mary entre ſa mere & ſa femme, & y doit mettre ordre pour les faire vivre en paix & luy avec chaſcunes d'icelles. Autrement la mere a regret que tout l'amour de ſon filz ſoit paſſé en la nouvelle maryee, ou la femme eſt indignee que ſon mary ayme autre mieulx qu'elle. De ce ſourdent haynes, querelles & faſcheries, comme entre deux chiens qui ſe combattent quand le maiſtre en feſtoye l'ung

plus que l'autre. Le nombre des amys doit croiſtre l'amour, non la diminuer. Pour ce la mere ne doit eſtimer eſtre moins mere que paravant, ne la femme moins aymee qu'elle doit eſtre. Mais doivent reconcilier & corroborer le mary l'une & l'autre, ſ'il ſurvient quelque faſcherie. Folle dame, ne veulx tu pas la bruz eſtre aymee de ſon mary qui luy eſt amye & pour ung jamais compaigne? Euſſes tu deſiré eſtre ainſi avec ton mary? que pourroys tu pis ſouhaiter a ton filz, que en hayne habiter avec femme importune, faſcheuſe, & mal voulante? Inſenſee bruz, veulx tu empeſcher le filz d'aymer ſa mere? Tu feras aymee du mary comme femme, compaigne & bonne amye & la mere auſſi, comme mere. A laquelle il doit amour ſinguliere & reverence pour l'education & nourriture qu'il a eu d'elle. Pour ce la belle fille ſe recongnoiſſant eſtre une avec ſon mary, ſe perſuadera la mere de ſon mary eſtre la ſienne propre, & luy portera honneur, la reverera & ſervira avec ſes complexions, pour ſe reconcilier & ſe rendre bonne envers elle, puiſque avec elle fault converſer & vivre,

plus toſt que mettre en teſte a ſon mary de ſe ſeparer, & diſtraire d'elle & de ſon amour. Diſcrette femme enhortera ſon mary & priera de ſe porter tel envers la mere qu'il doit. Il n'y a dame ne belle mère ſi inique qui n'ayt en amytié & reputation la bruz qu'elle verra aymer ſon mary & son parenté en pudicité.

Agrippine, niepce de l'empereur Auguſte, fut en grant hayne envers ſa belle mere; mais par ſa grande pudicité & amour qu'elle avoit a ſon mary filz de la dame Livie, quoy que auſſi fut vilipendee & meſpriſee de ſon dit mary, par continuation de ces deux vertus, rendit doulx & amyable le hault & fier courage de la dicte dame Livie. La bruz ne doit en neceſſité ſurvenir a ſa dame, moins que ſi d'elle avoit eſté nee, dont elle acquerra louenge & reputation, a l'exemple de la bonne Ruth Moabite, laquelle delaiſſa ſa cognation & pays pour ſuyvre ſa belle mere affligee, laquelle elle conſoloit de parolles & ſubſtantoit de ſon labeur comme propre fille, dont par apres eut grant premiation & loyer; car par le conſeil de ſa dame elle eſpouſa Booz, homme opulent & riche, duquel elle eut des

enfans & merita d'estre mere grand du roy David, duquel nostre Seigneur est descendu.

CHAPITRE XIII

COMME SE TRAICTERA AVEC SES ENFANS MARYEZ GENDRES OU BRUZ



INSI comme es autres choses, la femme de bon vouloir doit en tout accommoder ses meurs & affections au jugement & desir de son mary. Aussi elle doit aymer & entretenir ceulx qu'elle aura avec elle, quant il adviendra de conjoindre les enfans par mariage, en sorte touteffois que toute l'auctorité demeure au pere. La raison le commande, Aristote l'enseigne, les lois imperialles decretent les enfans estre en puissance du pere, maryez ou aagez, s'ilz ne sont emancipez, qui denote la puissance du pere sur les enfans. Laquelle a observé Jesu Christ envers Joseph son pere putatif. Les hommes engendrent, mais la mere enfante au pere des enfans : par ce il est plus tenu a la nourriture que la mere, & en ce consiste

son auctorité. La vertueuse dame n'attirera a elle telle puissance sur son gendre ou sur sa bruz pour les molester. Elle ne peult impetrer leur amour par hayne, non plus que de ses enfans. Elle aymera & instruira iceulx observant ses preeminences, & ne fera ou dira chose devant eulx dont ilz ayent mauvais exemples de chasteté ou frugalité; & s'il sourt inimytié entre iceulx maryez, les réconciliera, & plus tost tiendra le parti de la bruz que de son filz pour l'attirer en son amour, en ce qui ne sera vicieux, ou l'excusera par honnestes moyens, & par ce elle aura tant plus sa belle mere en reverence & honneur. Car par autre sorte plus facilement pourra contenter son filz, lequel sera joyeulx d'avoir tel mediateur de paix & de sa felicité. Aussi par ce la bruz jouyra plus pacifiquement de son mary ; & neantmoins ne delaissera la dame a remonstrer a son filz, bruz, gendre, ou a sa fille particulierement & a part, a froit sang & sans courroulx, les faultes d'ung chascun d'iceulx, en les redarguant pour les rendre meilleurs.

La bonne matrosne ne fera a sa fille chose

qu'elle pense desplaire a son gendre. Ne menera icelle ny sa bruz aux festes & dances, sinon contraincte, ny d'eglise en eglise ou ailleurs, sans le vouloir, consentement & bon gré du mary. La folle dira : c'est ma fille, je la puis mener ou bon me semble. Ta fille est elle : mais tu l'as donnee a autruy, duquel elle est femme & subjecte ; tout le droict que tu y avois, tu l'as transporté a ton gendre.

Si tu l'ayme bien & desire la veoir heureuse, paisiblement & concordamment vivre avec son mary, toy mesmes la dois conseiller qu'elle ne face chose qui luy desplaise, ny dont son mary puisse prendre sinistre & mauvaise suspition, & feusse de parler a toy. C'est adulterer la femme d'autruy de vouloir faire d'elle plus que ne permet le mary. Il est larron, qui contracte le bien d'autruy, oultre le gré du maistre. La dame aymera son gendre comme son filz, l'aura touteffois en plus grande reverence que le filz & la bruz, que la propre fille : car elle n'a pas moyen de reconcilier l'ung comme l'autre. A tous deux donnera conseil & enhortement egal,

mais en forte qu'elle demonſtre plus vouloir perſuader au gendre que commander.

CHAPITRE XIIII

DE LA MERE DE FAMILLE AAGEE

LA matroſne venue en aage vieil prendra l'exemple des oyſeaulx d'Egypte, leſquelz a la fin de leur long aage, ſerrent buſchettes de boys aromatique pour conſommer les humeurs peccantes de leur corps, pour ſuavement & doucement finir leur vie. Elle lors quitte & deſchargee de porter enfans & les nourrir, auſſi qu'en elle eſt eſtaincte luxure & ardeur de volupté, commencera de aſpirer & ſavourer les choſes celeſtes plus que les terriennes, & diminuer des ſollicitudes & cures du faict domeſticque. Et ſ'en retirant prendra garde a la charge qu'elle laiſſera aux jeunes, pour les habituer & acouſtumer.

Elle ne fera ou dira choſe qui ne ſoit bonne, ſaincte & devote, pour donner exemple aux petis de l'enſuyvir.

Lors croiſtra ſon nom, quoy que la face ſoit ridee & incongneue. Sa bonne vie du temps paſſé ſera exaltee, & gaignera commandement ſur ſon mary, tant la tiendra en honneur & reverence, d'autant qu'elle a veſcu touſjours ſoubz l'auctorité d'iceluy.

Pluſieurs (comme liſons) conſiderans la vertueuſe conduicte de leurs femmes les ont eu en crainte & ſinguliere recommandation, juſques a obeyſſance.

Archippa, femme de Temiſtocles, ſage & chevalereux, tant ſe rendit ſubjecte a la volunté de ſon mary, que enfin le mary ne faiſoit que ce qu'elle ordonnoit, & par ce dominoit ſur tout le pays de Grece par la bonne reputation de ſon mary. Auſſi en pourra bien teſmoigner la bonne dame Sara vieille & deffuncte en toute volupté.

Lors la dame en ſes vieilz jours, ſes enfans logez ou pourveuz, retiree des cures terriennes, courbee, regardant la terre pour luy rendre le corps, ayant l'eſperit au ciel ou elle eſpere parvenir, eſlevera tous ſes ſens, ſon cueur, ſon affection & ſes penſees

a Dieu, & ne recogitera ne penfera chofe qui ne foit convenante & accommodee au prochain chemin qu'elle a affaire.

Lors auffi prendra garde que, foubz umbre & couleur de devotion, qu'elle n'entre en fuperftition par ignorance ou cuyder trop fçavoir ; ains commettra toutes doubtes a la determination de l'Eglife, fans vouloir fpeculer la theologie plus avant qu'il appartient a femme ignorante. Elle fera attentive en operations falutaires comme en oraifons, & principallement a ouyr, entendre & retenir la parolle de Dieu qu'elle aura apprins aux fermons, lefquelz elle frequentera bien diligemment, & fur le tout fe confiera en la clemence & benignité de Dieu, fans prendre confidence ou folle efperance de parvenir en gloire eternelle tant par fes oeuvres que par le don & benefice de Dieu. Pour ce que en aage vieil l'efperit a plus de vigueur que le corps, elle fe diftraira des labeurs corporelz, & adjouftera a l'efperit, en faifant oraifons & prieres plus fouvent & plus attentivement, comme dit eft. En Dieu penfera & a fon falut, ardemment luy remer-

ciant, entre ſes benefices, ſa longue vie. Jeuſnera peu & moins faſchera ſon corps pour aller en pelerinages & circuyr les egliſes. Il ne luy ſera beſoing de trop occuper ſon entendement, ny extenuer ſon corps ; mais ſera ſon office proffiter aux autres par monitions ſalutaires & exemples de bonne vie.

FIN DU SECOND LIVRE





LE TIERS LIVRE

EST

DES VEFVES



CHAPITRE PREMIER

PREMIEREMENT DU DUEIL D'ICELLES



E mary mort, la bonne femme congnoift avoir receu gros dommages : car elle a perdue la compaignie de Charité & Amour naturelle, & plus que la moytié de fon efperit, dont fourdent honneftes larmes, juftes douleurs & plainctz non a reprouver & reprehendre. Ce feroit indice & figne de feverité ou de impudicité non plorer le mary de nouvel decedé. Entre les fem-

mes y en a qui ont façon contraire pour le dueil de leurs marys, oultre la voix moyenne, car les unes y ſont par trop exceſſives, & les autres ſ'en paſſent de legier. J'ay veu femmes en la Gaule Belgicque ne faire compte de la mort de leurs marys, non plus que de l'ung de leurs bons voiſins & amys, qui eſt argument de froide charité conjugalle & de mariage. Elles dyent que c'eſt la coutume du pays, comme autres vicieuſes façons qu'elles ont, & referent & mettent ſur le mal & inconvenient qu'il leur advient, aux eſtoilles & influences du ciel. Toutefſfois la region ne faiƈt pas les vices : car autrement les delinquens ne devroyent eſtre punys, mais la region & pays dont ilz sont. Nous n'avons pas les pechez de l'air ny du ciel, mais de noz propres meurs, & en tous lieux soubz le ciel, y a bien & mal vivans. J'ay veu femme, pour le decez de ſon mary, n'en eſtre eſmeue aucunement, & autres qui euſſent voulu rachepter le ſalut de leurs marys de leur propre vie.

En Alemaigne anciennement les ſeules filles vierges ſe maryoient & contractoient

une fois en leur vie mariage, avec efperance & veu de n'y plus retourner, aymans non feulement le mary, mais le mariage. Autres femmes (comme recitent hyftoriographes) en aucuns pays eftiment grant honneur d'eftre fepulturees & enterrees vives avecques leur mary mort, affin qu'ilz n'ayent que une vie, comme ilz n'avoient que ung corps. N'eft de merveilles fi l'on donne gloire, honneur & louenge a la jeune vefve, ou en aage de porter enfans, f'elle continue fa viduité, mue & change fes meurs de delices & menus plaifirs qu'elle a eu avec le deffunct pour recordation d'icelluy, & par charité eftainct les ardeurs de cupidité. Toute la loy de Dieu ne fonne autre chofe que Charité, Amour & ardeur a mettre le feu en terre; mais quant au povre Jesu Chrift on adjoufte riche Dyable, a fobre vie luxure petulante, a chaftes regretz delictz impudicques, au chreftien gentilité ou erreur: Dieu laiffe & mefprife telle fociété qui retire fes dons & delaiffe fa part au dyable. Des deux exceffivetez avant dictes la foy catholicque ne permect, pour quelque cas que ce soit, de foy tuer ne avancer fes jours.

Mais ſi me ſemble la ſtabilité grande a femme par ſa ſapience eſtre ſi legierement non eſmeue du decez de ſon mary, quoy qu'il n'y ait remede, & qu'il fuſt ſubject a ce & non immortel, je loueroys telle conſtance en homme docte & vertueux ; mais la ſapience en ſexe imbecile ſembleroit eſtre ſuſpecte & importune en ſi ſoubdaine mutation, la ou paravant n'y auroit eu fervente dilection. Pour ce dit le Sage que l'on doit plorer en tel dueil par trois ou quatre jours, pour eviter detraction ; & ſi les pleurs ceſſent & les gemissements indeuz, ſi doit la vefve plus ſe contenir en ſon hoſtel, en habitz simples & vivres moins exquis que paravant, l'an de dueil durant ; avec ce ne hanter compaignies ou aſſemblees que neceſſaires. Ainſi que en la loy Mosaique les nouveaulx maryez avoient an pour ſe reſjouyr avec leurs femmes, & par ce exemps d'aller a la guerre & aux charges, comme la vefve a l'an pour ſe contenir ſolitaire, pour prier Dieu, & pour le louer, remercier de ſes graces. Lequel an paſſé, ne delaiſſera toute ſa vie la memoire & ſouvenance d'icelluy.

Solon, légiflateur d'Athenes, ordonna celebrer fes obfecques en pleurs & lamentations, pour veoir par fes amys en quelle reputation il eftoit tenu. Brutus, chief de l'armee des Romains a dechaffer le violateur de la chafteté de Lucreffe, mourut en la bataille, & fut plainct ung an par les matrofnes romaines, comme vindicateur de pudicité d'autruy. Par plus forte raifon fe doit abftenir de joyeufetez la vefve pour le decez du mary, tuteur de fa pudicité, propugnateur de fon corps, pere de fes enfans, deffenfeur de fa famille, de fa maifon & de tous fes biens. Tu auroys regret & dueil du mort, fe l'euffe aymé vivant. S'il ne te chault de la perte, il ne t'eftoit pas cher ; la richesse qu'il te laiffe ne doit reprimer le fens de douleur. Aucunes fe refjouyffent d'eftre quictes de fervitude, deftachez de tel lyen, pour avoir liberté : veritablement il eftoit plus diffolu, fi plus tu ne te demonftres vertueuse. La navire fans recteur eft deferte & delaiffee ; l'enfant, fans maiftre, le vacabond, fans loy, & la femme, fans mary ; car lors le bafteau eft agité des ventz & l'adolefcent eft fans con-

ſeil. Le cheval ſans bride a difficille arreſt: ainsi eſt la femme deſtituee de ſtabilité de conſeil & de crainte en viduité. Quelque arrogante dira: Je vivray auſſi bien ſeule que avec tel mary que j'avoys. Preude femme jamais ne tint ce propos, ne oncques femme mauvaiſe ſ'en teut. Si l'imprudente femme ne gouverne le mary a ſon gré, il luy eſt intollerable. La bonne ne trouvera ſi diſſolu mary qu'elle ne l'ayme mieulx vivant que mort; car, comme avons dit au livre precedent, elle n'eſt digne d'eſtre nommee femme maryee, ſ'elle n'ayme ſon mary comme soy meſmes. Dieu & nature ont donné aux beſtes incitations & inclinations naturelles de vertu pour arguer & reprehendre ceulx qui y contreviennent.

Moult enſeignent les bonnes mouſches, les formilz diligens & les chiens fideles comme pluſieurs gens ſont inutiles & vicieux. Les columbes ou pigeons, & les brebis deteſtent & contempnent fraulde, tromperie & aſtuce. Les pigeons ramiers & les tourterelles demonſtrent la foy & charité de mariage, car elles ſe contentent d'ung maſle & autres ne reçoivent; & ſi la tourterelle a perdu ſa

compaigne, jamais ne boit en eaue clere, ne repose sur branche verte, ny se veult resjouyr avec les autres de son espece. Ces chastes amours & sainctz de ces menus animaulx doivent induire & inciter la personne a telz actes de vertus. Quant aux autres qui ne sçavent mettre mode ne façon, ne maniere en leurs pleurs & gemissements, je ne les puis approuver ; car a la nouvelle playe survenue, elles remplissent l'air de clameurs & crys excessifz & immoderez, perdent & confondent toute contenance, tirent & lacerent leurs cheveulx, descouvrent leur poictrine, frappent, dilanient & froissent leurs joues, gettent leur teste a la muraille, se gectent contre terre, & par longtemps contiennent tel dueil, comme en Asye, en Cicille & en Grece; en sorte qu'il a convenu & esté besoing par les legislateurs y establir decretz & arrestz, pour moderer telles insolences. A ceste cause sainct Paul, leur escripvant pour les consoler, dit: Ne vous contristez ne faschez point de ceulx qui dorment & sont mortz, comme sont ceulx qui n'ont aucune esperance. Car vous devez esperer, comme Jesu Christ est mort & res-

ſuſcité, ainſi il menera avec luy ceulx qui ſont mortz en luy. La veſve aura dueil & deſplaiſir de ſon mary mort par affection, non par exclamation, par tordre & entrelaſſer ſes mains, ou concuſſion des membres de ſon corps : mais par moderation & contenance modeſte, par laquelle aſſez donnera a entendre ſes regretz & ſa perte. En France les femmes nobles ne vont aux enterremens de leurs marys, pour eviter inſolence, indeue maniere ou contenance, propos de regretz indecens a leur eſtat & diminution de leur eſtime. Et pour ceſte raiſon, je ne deſpriſe la façon de pluſieurs nations, qui ont femmes propres a louage, pour ſuyvre le corps du mary deffunct, & faire publicquement les exclamations & regretz que pourroit faire la veſve, laquelle ſuyt avec les parens & enfans en dueil, ſans ce que aucun ſonne mot, excepté la locative ; & par ce ne ſont desmeſurees en leur parler ny façon de faire, de quelque eſtat qu'elles ſoyent.

Apres ce premier conflict & aſſault de douleur, la veſve commencera a parler en elle de conſolation, pour pluſieurs raiſons

que je obmetz. Seulement je l'enſeigne rememorer que tous reſſuſciterons, que tous mortelz vivent en ceſte loy de rendre a nature la vie comme au crediteur, & a celle qui l'a preſté, quant Dieu l'ordonne. Les ungs toſt, les autres plus tard : mais la loy eſt a tous commune de naiſtre, vivre & mourir. Noz ames ſont immortelles, par quoy noſtre vie mortelle paſſe en autre vie eternelle & bienheureuſe pour ceulx qui auront bien veſcu, comme nous croyons par la religion chreſtienne, non pas par noz merites & bienſfaicts, mais par la bonté de celluy qui nous a delivré de mort eternelle. Ceulx qui meurent les premiers precedent, & les autres ſuyvent. C'eſt la conſolation chreſtienne que tous reſſuſciterons, ſe Dieu plaiſt, en gloire. Les mortz ſont allez devant, nous yrons de brief apres. Prebſtres ſçavans, entendus, & cheſtiens, donneront telles conſolations a la vefve : car il eſt arreſté & eſtably a tout homme, de quelque eſtat qu'il ſoit, une fois mourir, & c'eſt quant il plaiſt a Dieu le determiner, a quoy nul ne peult reſiſter. Ainſi doivent refociller les cueurs affoibliz &

eſtonnez, & non pas par boire a la veſve es convives des obſecques, & leur dire qu'ilz en trouveront aſſez d'autres, & que ja ont regardé & bien pourveu a ſon adreſſe. Mais, je vous demande, que pourroient dire ou enſeigner pendant le convive telz ſeigneurs, ja pleins & remplis de vin comme ſaulniers?

CHAPITRE II

DES FUNERAILLES DU MARY



OMME des Gentilz & Payens avons retenu & acouſtumé pluſieurs choſes, eſt demeuree la façon en l'Egliſe de celebrer en grandes pompes les funerailles & enterremens des decedez. Ces infideles avoient fantaſie que les ames des corps non inhumez ou enterrez ſouffroient groſſes peines aux enfers, & que les funerailles & obſecques les allegeoient & mettoient en gloire. Ce que depuis aucuns ſages poetes ont reputé a ſuperſtition. Lucain eſcript qu'il eſt couvert du ciel qui n'a ſepulture. Diogenes, Theodore, Senecque, Ciceron & principal-

lement Socrates, & plusieurs autres affectateurs & amateurs de Sapience, ont desduyct par plusieurs argumens que a l'ame ne sert en riens en quel lieu le corps ait putrefaction: car la gloire des funerailles est la vertu des decedez, non des faictz. Aussi plusieurs roys & princes ont mesprisé sumptuosité des obsecques celebrees pour leur corps tendant a pourriture, & que l'on reduyct en terre. Noz sainctz martyrs de religion chrestienne ne se sont souciez la ou devroient gesir leur corps mortz, ains leur suffisoit que a l'ame fust bien pourveu; car Dieu pourvoyera assez a ce que les cendres soyent reformees, quelque part qu'elles soyent au jour du jugement.

Sainct Augustin dit les sepultures estre plus soulas des vivans que aydes & subsides des trespassez. Les sepulchres painctz & dorez ne proffitent riens au corps qu'il ne pourrisse, ny a l'ame des mauvais; aussi ne nuyt la vile sepulture ou nulle aux bons. Le grand appareil des obsecques du mauvais riche ne allegea ses douleurs; ny le fumier qui receut le corps du povre Lazare mendiant ne luy fist au-

cune nuyſance. L'ung par ſon immiſericorde a ſupplices & tormens de ſa mauvaiſe vie, & l'autre loyer de ſon innocence. Je n'entendz par ce rejecter ou reprouver totallement les ſepultures, car les ſainctz peres, Abraham, Iſaac, Jacob & Joſeph a leur mort y ont ordonné; & Thobie eſt commandé & loué de l'ange pour ce qu'il avoit intumulé & enſepvely les mortz. Mais je dis que les fraiz doivent plus regarder l'utilité du deffunct que la gloire des parens vivans. Celluy qui eſt mort a affaire avec Dieu ſeul qui ſe reſjouyt des merites & bonnes oeuvres qu'il a faict, pendant qu'eſtoit en ce monde & vie corporelle, tout ainſi qu'il appreuve & ſe reſjouyt de la bonne vie des vivans.

Noſtre Seigneur en l'Evangile rend Paradis a ceulx qui font oeuvres de charité & de miſericorde, & le denye aux autres qui ne le font. Dit en oultre que tu ne dois convocquer aux convives ceulx qui le te peuent rendre, car ce ne feroit que preſter ; mais ceulx qui ne te pourroient rendre la pareille, comme indigens & mendians, & Dieu le te centupliera. Par ce mieulx vault veſtir les

eſtrangiers que ſes riches parens, repaiſtre les fameliques orphelins que les preſtres opulentz, & employer les grans fraiz & exceſſives pompes ou inutiles aux vefves, pupilles & neceſſiteux, que en vaine gloire de ſepulture & tombeaulx, ymages dorez & parez, qui ne ſont faiɛ̃tz que pour la gloire & louenge des vivans, a demonſtrer la magnificence de leurs predeceſſeurs. De ce que dit eſt, appert aſſez clerement que l'on doit dire des vefves, leſquelles ſe deſpouillent pour telles gloires & oultrecuydances. Et avec ce defraudent leurs creanciers, ne ſatiſſont aux teſtamentz et derniere volunté de leurs marys deffunɛ̃tz, a quoy plus elles deuſſent entendre que a vouloir exalter en gloire mondaine le renom de leurs marys decedez.

CHAPITRE III

DE LA MEMOIRE DU MARY



A vefve aura ſouvenance & devant ſes yeulx toujours aura que les ames ne deffaillent avec les corps, & que mort n'eſt autre choſe que ſeparation

de l'ame & du corps, & que l'ame n'eſt point telle en l'autre monde que du tout elle renonce a noſtre ſocieté. Pluſieurs ſont ouyes des vivans & congnoiſſent beaucoup de noz actes, & ceſtes par le rapport de leur bon ange. Pour ce doit penſer la bonne veſve que ſon mary vit de vie eternelle qui eſt la vraye & meilleure; par ce ne luy eſt totallement oſté mais vit avec elle d'eſperit & par memoire & cogitation d'icelluy. Les deffunctz vivent avec nous par ſouvenance, comme noz parens & amys abſens & loingtains auſquelz nous parlons quant d'iceulx avons remembrance ; mais ſi la cogitation & memoire en eſt totallement oſtee, lors nous pouvons dire qu'ilz ſont vrayement mortz. Une belle jeune dame (nommee Valence Meſſaline veſve de Sulpice) fut requiſe de convoler & ſe remettre en ſecondes nopces par ſes freres; auſquelz elle reſpondit: Mon mary Sulpice m'eſt touſjours vivant. Diſoit une payenne & infidele & incertaine ſi les ames vivoient apres que elles ſont ſeparees du corps, que fera doncques la femme chreſtienne? Pour ce aura la veſve familiarité

telle avec ſon mary decedé par memoire d'icelluy comme ſ'il eſtoit abſent, & tel l'honnorera par plus grande veneration de pitié & de charité ou aulmoſnes que de larmes & pleurs. En ſes faictz & dictz, & en ſa façon de vivre, qu'elle rememore que ſon mary la voit & conſidere ſes voyes, non comme homme, mais comme eſperit ſimple & pur, & que en le craignant & eſtimant comme vefve elle faict ſacrifice à Dieu. Elle le tiendra comme ſon conſervateur & garde, non ſeulement en ſes actions, mais auſſi en conſcience. Ainſi doibt traicter ſa famille, adminiſtrer les negoces de ſa maiſon, nourrir ſes enfans, que le deſſunct en ait bon rapport, & tous ſe reſjouyſſent de telle vefve laquelle mect ſi bon ordre a ſes affaires. Par ce ne ſoyent les pleurs, regretz & larmes ſi continuelz & vehemens, qu'il n'y ait fin, pour donner a congnoiſtre que nous pleurons les mortz, plus pour leur abſence que pour eſtre totallement eſtainctz.

CHAPITRE IIII

DE LA CONTINENCE ET HONNESTETÉ DE LA VEFVE

POUR commencer a donner reigles aux vefves, je ne puis mieulx commencer que par l'exhortation de sainct Paul escripvant aux Corinthiens, qui commande aux femmes vefves estre curieuses du service de Dieu & estudier de luy complaire, & aux maryez, des affaires mondaines & satisfaire a leurs marys. Il est decent que la maryee se condescende du tout au desir & volunté de son mary, & la vefve au mary des sainctes femmes Jesu Christ. Ja doncques par la viduité cesseront les aornemens du corps, servans seulement a l'embellir & enrichir, ou superfluz pour estre paree, lesquelz souloient estre pour complaire aux yeulx du mary; lequel mort, tout appareil & toute la vie de la vefve doit estre attemperee pour complaire aux yeux de celluy qui succede au lieu de son mary : immortel pour le mortel : Dieu pour homme. Au-

trement ſ'elle ſe compose & aorne, elle donne argument de ſe remaryer. Lors penſera a ce que avons predict des vierges. Car il n'eſt expedient a la vefve attirer mary par aornemens & chercher ſa condition moins que la fille ; mais plus toſt (ſi faire le convient) y proceder comme contraincte, & oultre ſon vouloir, par advis de ſes parens. Encores eſt a tollerer & ſupporter le moyen acouſtrement de la pucelle, mais en la vefve eſt faſcheux & indice de cueur vollage. Qui ne meſdira de celle qui apres le premier mary ſe repreſente pour ung autre, & rejecte Jeſu Chriſt pour le dyable ? Aprez eſpouſe autre homme ; ainſi eſt a une fois vefve, maryee & adultere. Comment ne trouvera mieulx bon party, celle qui demonſtre viduité de corps, geſtes & habitz, avec meurs & vertus decentes, que l'abandonnee a joyaus & ſuperfluitez de aornemens & de bancquetz ? Car chaſcun penſe que autant en feroient des ſecondz marys, quant le cas tel y adviendroit. Or n'y a mary ſi redibitoire, & je ne ſçay comment, qui ne deſire que ſa femme ſoit dolente de ſa mort, & luy faire tel honneur

que de le regretter. La vefve delaiſſee qui vit en delices, pluſtoſt doit eſtre reputee morte que vivante, car ſon ame eſt eſtaincte de vertus.

Tous ſainctz docteurs, comme ſainct Paul, Hieroſme, Ambroiſe & Auguſtin, eſcripvent larmes, pleurs, regretz, ſolitudes, jeuſnes & oraiſons devoir eſtre les vrays paremens de ſaincte vefve. Sainct Paul demonſtre quelz convives, jeux, dances & communes aſſemblees doit frequenter la vefve, quant il ordonne qu'elle perſiſte en oraiſon, jour & nuyct, & a faulte de mary, qu'elle parle & deviſe plus frequemment avec Dieu. Je diray plus facilement, il fault jeuſner, prier plus ſouvent & plus devotement, lyre ſtudieuſement, aſſiſter longuement aux ſermons & ſervice divin, & contempler affectueuſement les choſes qui rendent ſa vie & ſes geſtes meilleurs. Comme faiſoit la bonne vefve Anne, fille de Phanuel, laquelle veſquit ſept ans avec ſon mary, & des lors juſques a quatre vingtz & quatre ans, ſervit au temple jour & nuyct, en jeuſnes & oraiſons. Plus de vertus nous requerons en la vefve qu'en la maryee. L'une doibt ac-

commoder ses voluntez au vouloir du mary, avec lequel elle vit, & l'autre a pour chef Jesu Christ immortel. Pour ce est expedient que sa vie soit plus excellente & a tel mary convenante : ses propos soyent plus graves, son parler plus modeste.

L'on congnoist la personne & prudente sagacité a ses dictz, comme la face au mirouer; & telle est la vie que demonstrent les devises. — Nuysent aussi aux cogitations & pensees les parolles lascives & deshonnestes, & corrompent les bonnes meurs, comme dit sainct Paul, apres ung poete nommé Menander. Souvent advient que les vefves, demonstrent quelles elles ont esté en mariage; car par la licence de viduité, leur semble qu'elles peuent tout ce qu'il leur plaist & veullent dire, & descouvrent souvent ce qu'elles celoient par crainte du mary : comme les petis oyseaulx delivrez de la cage, reprennent leur ramage. Lors est apparente la femme quelle elle est par nature ou par meurs, quant elle est en sa propre liberté. La vraye pudicque est celle qui a peu faire mal & ne l'a pas faict. Lors en elle seule demeure la gloire & louenge de

ſes vertus ; mais quant elle eſtoit maryee, le mary attiroit a ſoy une partie de tel honneur par reputation que l'on a de ſon inſtruction. Auſſi a la veſve tous ſes vices luy ſont imputez, car lors elle n'a aucune excuſe de commandement. Le mary a & prent toutes delices & joyeuſetez en la vertueuſe femme : ainſi faict Jeſu Chriſt en ſon eſpouſe, tant luy eſt chiere & plaiſante la veſve bien vivante, que l'on ne le pourroit croire ny penſer. Telle fut icelle Anne, laquelle prophetiſa & merita veoir Jeſu Chriſt au temple, des premieres, avec le bon Symeon. Sainct Paul les recommande aux eveſques, car par leurs prieres l'Egliſe obtient pluſieurs choſes de Dieu. Et en pluſieurs paſſages de la Saincte Eſcripture ſont recommandees les veſves & pupilles, de non leur nuyre ou bleſſer, ſur peine d'encourir l'indignation de Dieu qui exaulcera leurs clameurs & lamentations, frappera de glaive ceulx qui les moleſteront, & rendra leurs femmes veſves & leurs enfans pupilles. Et par le contraire, beneyſtra les veſves & juſtifiera leurs bienſfaicteurs.

CHAPITRE V

COMME ELLE SE GOUVERNERA EN LA MAISON

Quoy que l'on conseille la bonne vefve frequenter les eglises & insister souvent a oraison, elle n'est par ce deschargee de la cure & sollicitude des negoces temporelles & domesticques. Pour ce escript sainct Paul d'elles a son disciple Thimothee : La vefve mettra bon ordre en sa maison, traictera doulcement ses domesticques, enseignera ses enfans, & leur apprendra d'estre obeyssans. Mais souvent advient qu'il n'est enfans plus mal nourris que de femmes vefves, tant sont corrompus par la trop grande licence & liberté d'icelles. Je conseilleroys qu'elles donnassent & commissent la cure de leurs enfans a gens de bien & graves, pour les nourrir en crainte et subjection, quant les facultez le peuent supporter. Car la vefve aveuglee d'amour maternelle cuyde estre moult austere & severe, ores que peu les corrige. Aucunes lisons avoir bien

introduit & nourry leurs enfans, comme Cornelie mere des Gracchiens, & Veturie mere de Coriolanus : mais telles ſont rares & en petit nombre. De l'education & nourriture d'iceulx avons parlé au premier livre precedent. Davantage, ſ'elle eſt encore jeune, ne ſe doit meſler avec la multitude & grande famille de varletz & ſerviteurs, que quelcun d'iceulx ne deſtourne ſon bon vouloir. Pour ce perſuader a Salvine vefve dit ſainct Hieroſme : Tendre eſt la renommee de pudicité en femmes, & comme fleur tres plaiſante legierement devient aride & ſeichė, ſrappee de mauvais vent, & ſe corrompt par soufflement legier, meſmement la ou l'aage eſt competent a vice, & que du mary l'auctorité y deffault, de laquelle l'umbre eſt la garde & ſeurté de la femme. Que faict la vefve entre la multitude de famille ? Je ne veulx pourtant qu'elle la diminue, meſmement des hommes & ceulx qu'elle aura, ſelon l'exigence de ſon affaire. Je ne dis pas qu'elle les meſcontente ou meſpriſe comme ſerviteurs ; mais avec eulx qu'elle communicque en crainte & honte comme hommes. Lors pourra

preferer ſur eulx quelque vieil homme de meurs honneſtes, du quel l'honneur donnera dignité a la maiſtreſſe, ou ait avecques elle ſemme aagee & bien morigeree. Car j'en ſçay pluſieurs qui gardoient leurs maiſons fermees en publicque, leſquelles eſtoient notees & ſouſpeſonnees de leurs ſerviteurs domeſticques, ou par l'acouſtrement d'aucuns d'iceulx, ou par l'aage d'elles, pour leur parement indeu, viſage riant, pour leur amour ſecret, ou pour l'uſage de viandes delicates, ou autres indices & ſignes qui n'eſtoient point ſans infamie. Pour ce elle attirera aucun ancien de ſes parens ou allyez, auquel elle aura confidence, lequel ſuffocquera & eſtaindra telles preſumptions.

Les Romains ordonnerent les femmes eſtre touſjours ſoubz la puiſſance des hommes, comme de peres, de marys, de freres ou parens. Plus voluntiers hantera la vefve les affins & prochains de ſon feu mary que les ſiens, pour memoire d'icelluy, pour donner a congnoiſtre qu'elle a aymé le deffunct & eſtimé ſon parenté, en la famille duquel elle a eſté tranſlatee, pour les augmenter par pro-

pagation & generation d'enfans. Entre ceulx du ſang de ſon mary elle demonſtre plus ſa vertu de pudicité, ſinon touteſfois que entre eulx euſt jeunes gens legiers & habandonnez a vices, & petulans a laſciveté & luxure, entre leſquelz euſt peril de maculer ſa chaſteté, ou que les femmes ſes affines fuſſent eſventees de lubricité : car lors mieulx feroit qu'elle ſe convertiſt a ſes parens.

CHAPITRE VI

COMMENT ELLE SE GOUVERNERA DEHORS LA MAISON

IL ſera expedient a la vefve parfois ſortir de ſa maiſon pour ſes negoces. Lors ſera couverte & embrunchee, demonſtrant ſa viduité par effect comme par nom : vefve en grec & latin eſt interpretee, deſolee & deſerte, ou delaiſſee. Par ce y a groſſe difference entre celle qui eſt ſeule, & celle qui eſt accompaignee de mary. Si telle ſeverité & rigueur a eſté dicte en la reigle & meurs des maryees, penſes que ce ſera en viduité. Occaſion elles ont d'eſtre exemple

de continence & frugalité, de pudicité, qui n'eſt pas pour ſe demonſtrer cointes, jolies & affectees a vanité. Le plus ſera qu'elle ſoit veue en lieux publicques le moins qu'elle pourra, acompaignee de femme grave & ancienne, allant la droicte voye ou elle a affaire. Ne cherchera les temples & egliſes, eſquelles y a frequentation d'hommes & a l'heure commune, mais les chappelles & lieux plus ſecretz de ſollitude, eſquelz elle pourra & aura occaſion de faire prieres & oraiſons a Dieu, non licence & moyen d'eſtre veſue & pourſuyvie de vanité. Avec les prebſtres & fins moynes, quel honneur peult elle avoir d'y converſer ? le Dyable eſt ſubtil, & de longue main a apprins par quel art il peult chaſcun tromper & ſubvertir. S'elle a beſoing de conſeil, eſlira homme aagé, auquel luxure ſoit morte & eſtaincte, plein de bon eſperit & vouloir, adonné a toute ſaincte devotion & parfaicte verité, qui ne contraingne la penſee de la femme plus avant qu'il eſt beſoing, ny auſſi luy habandonne la bride par trop grande licence, comme eſcript ſainct Hieroſme a une vefve nommée Euſtoche. Si tu

ignore ou doubte en aucune chofe de la Sainĉte Efcripture, interrogue celluy qui par fa vie eft eftimé, qui par l'aage eft excufé & par renommee n'eft reprouvé, & qui veritablement puiffe dire avec fainĉt Paul : Je vous ay fiancé a ung feul, pour vous prefenter chafte vierge a Jefu Chrift. Et fi tu ne le trouve tel, il te vault mieulx l'ignorer, en te conformant a la difpofition & ordonnance de la fainĉte Eglife, que avec peril & dangier de la prendre. La vefve en lieu publicque non feulement fervira a elle, mais a autruy, telle fe portera en honte, vergongne & pudicité es marchez & congregrations d'hommes, efquelz eft le dangier de quelque cry de bec, & que l'on dye du moins qu'elle foit affaillie & preffee, ores que ne foit vaincue ou vaine, dont plufieurs parlent, non pas ce qu'il eft, mais ce qu'il leur plaift. Car comme la mer agitee des ventz n'eft encores tranquille & paifible, la tempefte ceffee, auffi n'eft la penfee de la vefve, par recordation de fes menus plaifirs paffez, fe quelque peu elle eft a ce incitee, finon que par l'ardeur de chofes celeftes, elle reprouve

& tempere ses delectations & la memoire d'icelles. Pour ce n'y a meilleur expedient que de soy retirer des anxietez & fascheries & grosses sollicitudes mondaines, a l'exemple de la bonne dame Magdaleine, laquelle delaissant a sa seur le faix & la cure domesticque, & seant aux piedz de nostre Seigneur, est commandee d'avoir esleu la meilleure part. Celle qui vouldra alleguer raison, servant a la fantasie dira : J'ay de gros affaires, mon train est en dangier de mon gaing, & estat diminué, mon patrimoyne se pert. On me inquiete de plusieurs procès, & en ce je n'y puis seulle pourveoir & mettre ordre. Escoute le dict de sainct Ambroise : Ne dis je suis seulle, chasteté ne quiert que sollitudes, pudicité que lieu secret, & l'impudicque & vollage que les assemblees. Tu as des negoces & crains ton adversaire : Dieu intercede pour toy envers le juge. Veulx tu bien deffendre ton patrimoyne ? Recommande luy ton affaire, mieulx le pourras regir & gouverner que maryee. Ton serviteur a offensé : pardonne luy, car mieulx vault que tu souffre & supporte la coulpe d'aultruy

que manifester la tienne. Nous ne ignorons, les causes de ceulx qui ont foibles advocatz ou postulans, ou nulz, estre commandees envers les juges qui succedent au lieu de poursuyvans. Car comme par nature nous avons en hayne estimees richesses, ainsi aydons aux povres vesves & indigens, & nous efforceons deprimer les haultains & extoller les inferieurs, du moins les garder de oppression. Je dys de bons juges & fidelles advocatz, combien que aucuns sont qui vendent leurs playderies & escriptures ou sentences & appoinctemens par argent, & aux femmes par luxure, quant elles vont simplement en besongne. Pour ce dit le Sage les loix estre semblables aux toilles des areignees : les petites bestes y demeurent, mais les grosses passent au travers. Telz conseilliers & juges la vesve evitera, car assez par commune renommee sont descouvertz, & perdra plustost de son bien temporel que cheoir en inconvenient de sa pudicité & bon bruyt.

Bien redargue sainct Paul les vesves, non seulement oyseuses, & fabulantes de maison en maison pour leur passetemps, mais aussi

celles qui font garruleufes, detractoires, & pernicieufes ou mocqueufes, parlantes a la vollee & curieufement de chafcune voifine; & leur femble que leurs negoces foyent fi bien endormyes que imprudemment elles fe ingerent compofer les affaires d'autruy, & fe eftiment fages en leur fol entendement, perfuadent enhortant, commandant, reprenant & cavillant les faictz d'autruy, louant & exaltant leurs befongnes, prefumant d'elles, & f'efcoutent parler a leurs vanteries, en forte qu'elles fe veullent monftrer tout fçavoir dehors, & en la maifon font borgnes & aveuglees.

CHAPITRE VII

DES SECONDES NOPCES

De totallement rejecter ou reprouver les fecondes nopces feroit affaire aux hereticques. Bien eft meilleur & plus louable fe contenir que de rechief fe maryer, & ce par confeil de chreftienne pureté & humaine. Plufieurs dames ont refufé

grans honneurs pour conſerver viduité, & peu ſouvent s'en treuvent bien. Pluſieurs cauſes aſſignent & donnent celles qui y aſpirent, pour couvrir leur lubricité, comme dit eſt, & dyent : Mon bien ſe pert, mes heritages ſont diſſipez & rognez, mon ſerviteur parle contumelieuſement, ma ſervante ne me craint point : qui yra a mes affaires ? Qui enſeignera mes petis enfans, & ſatiſfera a leurs fraiz ? Veritablement cela devroit plus toſt divertir ton vouloir a reprendre nouveau mary, car lors tu n'auras donné nourricier a tes enfans, mais ennemy ; non ung parent, mais ung tyrant ; non fourment, mais torment ; non farine, mais famine. Elle doncques, enflammee de volupté, meċt en oubly le fruiċt de ſon ventre, & entre ſes petis enfans ignorans, miſerable rejeċte ſon dueil, pour ſe cuyder reſjouyr. Que te vault alleguer la perte & dechet de ton patrimoine ? L'orgueil de tes ſervans ou autre excuſe ? Que ne confeſſe tu ta turpitude & meſchanſeté ? Certainement n'y a veſve qui reprenne mary, non pour dormir avec luy ; ou ſe la volupté ne la ſtimule & enhorte, quelle reſ-

verie eſſe ſe proſtituer & habandonner de nouvel a autre homme pour effacer ta chaſteté? Affin de augmenter tes richeſſes & maculer ta pudicité precieuſe & eternelle, pour choſe vile & en brief ruynee ? Si tu as enfans, pourquoy reiteres & recommences tu nopces ? Si tu n'en as point, pourquoy ne as en crainte l'experience de ta ſterilité ? L'on eſcripra nouvel contract de mariage, affin de te contraindre a faire teſtament. Ce ſecond mary ſimulera eſtre malade pour faire donation mutuelle a ton proffit, mais ſera pour te decepvoir. Si du ſecond lict tu as enfans, ſurviendra guerre domeſticque & bataille civile. A peine te sera licite aymer tes premiers enfans, ny de bon oeil regarder iceulx que tu as engendrez. Il leur fauldra donner viande a cachette ; ce ſecond mary aura envie du devancier ; & ſi tu ne fains avoir en hayne tes premiers enfans, il luy ſemblera que encores aymeras tu mieulx leur pere que luy.

Une bonne dame romaine, preſſee de convoler & ſe remettre en ſecondes nopces, reſpondit vertueuſement diſant : Si je trouvoys pire mary, j'auroye merveilleuſement

regret, & f'il eftoit meilleur, je mettroys en oubly la memoire du premier; par quoy je ne me mettray en nul des deux dangiers. Si tu te treuve belle mere d'autres enfans, quelque douce, amyable & clemente que puiffe eftre, tu feras reputee cruelle maraftre. Si les enfans du premier lict de ton mary font malades, en les cuydant foulager, tu feras reputee leur avoir donné breuvage vicieux ou venimeux; fi tu ne donne viande, tu es cruelle; fi tu en donne, tu es dicte maleficque & mefchante. Je te prie me dire fe tu trouveras en fecondes nopces tant de bien qu'il puiffe compenfer telz maulx. Sainct Hierofme & fainct Ambroife en ont efcript chofes merveilleufes, qui ne font cy repetees: car noftre propos n'eft que l'inftitution & enhortation de bien vivre. Bien je confeille a femme chafte perfeverer en faincte viduité, mefmement fi elle a des enfans, qui font le fruict, l'effaict & fin de mariage. Si toutesfois en tel elle ne peult, ou a mieulx parler, ne veult refrener les compunctions & aguillons de la chair, & les furmonter felon noz inftructions deffus dictes, prendra le confeil

de ſainct Paul, qui conſeille aux vefves demourer en tel eſtat, mais ſ'ilz ne veulent contenir & garder chaſteté, mieulx ſera ſe maryer que de bruſler du feu de luxure. Davantage il eſcript a Timothee : Je veulx les jeunes vefves ſe remaryer, procreer enfans & adminiſtrer leur faict domeſticque, pour le dangier qu'elles ſe abuſent par leur liberté, ce que vault mieulx preveoir. Car pluſieurs, ſoubz umbre d'avoir Jeſu Chriſt pour eſpoux, ſuyvent Sathan & les paſſions de leurs deſirs charnelz. Soyent touteſfois diſcrettes telles vefves que elles ne ſoyent legieres a ſe remaryer toſt apres le decès de leurs marys : car elles donneroyent ſigne de ne l'avoir gueres aymé en ſon vivant, quant ſi briefvement & dedans l'an le mettent en oubly. Doivent auſſi premierement pourveoir en leur maiſon, & aux enfans par conſeil des parens & amys, deſquelz elle a meilleur beſoing pour y mettre ordre par telz advis, que la pucelle, d'autant que plus y a d'affaires. Auſſi ne ſera obmis que lors elles doivent chercher & accepter telz, auſquelz ſoyent decentes femmes vefves, hommes de moyen aage, ſobres, reverendz,

experimentez, & de bonne reputation : qui par ſa prudence mettent ordre, moderent & temperent les affaires des deux; en ſ'eſtimant a demy aagee, quelque jeune qu'elle ſoit, puis qu'elle a eu ja autre mary; & ne ſe joindra ou maryera pour ſon plaiſir aux jeunes gaudiſſeurs, joueurs, ardans, imprudens qui encores ne ſçauroient gouverner eulx, leur femme, ne leurs negoces domeſticques; & ſ'elle croit mon conſeil, elle ſ'en trouvera bien, & vivra joyeuſement, & pacifiquement en ſon hoſtel, avec ſa famille.

FIN DU TIERS LIVRE





A Monſieur le Curé d'Eſpoiſſe, Blaiſe de Changy, mon filz, eſtudiant a Paris.

Monsieur le curé d'Eſpoiſſe, apres avoir traduiƈt en langue maternelle le livre escript de l'Inſtitution de la Femme chreſtienne, vous m'avez envoyé de Paris le livre de l'Office du mary, compoſé par le meſme auƈteur en plus parfonde matiere, pour le joindre avec le precedent; mais d'icelluy m'avez requis eſtre mis en françois. J'ay pris le plus commun, empeſché de vieilleſſe et maladie, ſelon mon petit entendement. Et a la mienne volunté que l'auƈteur ſi ſçavant l'euſt traduiƈt luy meſmes, car il euſt illuſtré ſa renommee entre gens ſimples, comme il a faiƈt entre gens clercs et ſçavans par ſon ſingulier ſtille.

Voſtre pere,
De Changy.





DE

L'OFFICE DU MARY



CHAPITRE PREMIER

DE L'ORIGINE ET UTILITÉ DE MARIAGE



E Souverain maiſtre des oeuvres, auĉteur de nature, pourvoyant aux eſtats futurs, forma homme & animaulx en petit nombre, subjeĉtz a la mort, ordonnant que par propagation de ſemence ilz croiſtroient en grande & infinie multitude.

Ce que font les beſtes ſans ordre & ſans loy pour conſervation de ladiĉte eſpece, combien qu'entre icelles y en y a qui obſervent

entre elles chasteté, charité, soy & amour naturel, comme s'ils avoient sanctité matrimonialle, comme cignes, turterelles, cornilles, columbes. Mais il a construict l'homme prompt de sa nature a societé & communion de vie a plus estroictes loix : car il n'a voulu le masle, par effrenee volupté, divertir a plusieurs femmes, ne la femme divulguer son corps a plusieurs masles. Par legitimes nopces il a conjoinct & lyé l'ung a l'autre, & au mary a donné la femme, non seulement pour la creation d'enfans, mais aussi pour societé de vie. Pour ce recite Moyse que la divine Sapience a la creation du monde dist qu'il n'estoit pas bon a l'homme d'estre seul ; pour ce luy fist adjutoire & ayde semblable a luy. Ce qui estoit moult necessaire & utile, tant a ce que le peuple augmenté par possessions, deussent parvenir aux enfans legitimes, que aussi par le moyen des femmes propres, cessassent entre les hommes noyses, contentions & controversies. Car les ungs eussent appeté la beaulté, autres la grace, & eussent voulu user de leurs voluptez a leur plaisir, si les femmes fussent incertaines.

L'homme est animal superbe, audacieux, avide de vengeance, qui cherche mille moyens pour non avoir compaignon en ses menus plaisirs; dont procedent haynes, batailles & forfaictures dedans & dehors. Heleine, Lucresse & autres dames romaines en tesmoigneront. Pour la fille de Julia, les Espaignolz changerent de prince. Henry second, roy d'Angleterre, fut dechassé de son filz qui surpris de l'amour & beaulté de sa fille, la viola. Mille autres exemples se pourroient alleguer des maulx infinis que luxure a perpetré & commis. Elle a perverty les royaulmes, les patrimoynes, les familles & attiré plusieurs a grandes calamitez. Pour ce le pere souverain a statué mariage & les loix d'icelluy, non tant par les lettres que par bonnes meurs inferees es cueurs des vivans, que par impulsion d'amour nul vueille delaisser ou changer sa partie ; & en deffault d'amour, encor pudeur, honte & honnesteté y succede, en sorte que nul n'est si aliené d'entendement qu'il ignore en mariage devoir poursuyr concubine. Pour construire & edifier maisons, entretenir la famille (dont

ſont maintenues les citez) conſidere la commodité de la femme qui vous vient en ayde, ſemblable a vous, vraye compaigne juſques a la mort, participant es choſes proſperes & adverſes, future mere de lignee, commune gardienne des facultez domeſticques comme des ſiennes, pour les laiſſer a ſes ſucceſſeurs qu'elle ayme comme ſoy meſmes. En quoy eſt deſchargee la cure & charge de cueur viril, decent a plus haultes cures & ſolicitudes. Davantage telle conjunction procure l'education & nourriture des enfans, non ſeulement en diligence & cure, mais en griefve ſolicitude.

Les autres animaulx nourriſſent leurs petis a certain temps, mais quant peuent chercher leur vie, donnent congé a leurs nourriciers, & luy diſent a dieu perpetuel, & ne congnoiſſent plus l'ung l'autre. Mais a l'homme ſon facteur luy a donné raiſon tres excellente par ſingulier benefice, laquelle a eſté obscuree & corrompue par peché : par quoy le filz a beſoing de longue nourriture & ſollicitude, attendant le temps de ſon adoleſcence, pendant lequel il le fault ſouvent

admonnester, corriger, batre durement & aucunes fois blandir ; & mesler miel avec amertume. Qui soustiendroit telz labeurs & anxietez journellement advenans, coucher, lever, garder & alimenter enfans nourris en doubte ? De quel vouloir ilz feront, si n'estoit ce sacrement de mariage, qui faict redonder l'amour des enfans es parens, augmenter entre eulx charité & estaindre la hayne ? Doncques les pere & mere, affectez a leurs petis enfans, les nourrissent selon leur faculté & povoir, instruisent, & compriment leurs affections desordonnees, cohibent les vices & impriment bonnes meurs ; instruictz & enseignez ne les delaissent ne rejectent, comme autres animaulx, mais preservent & aydent, & non eulx seulement, mais aussi la bruz, les gendres & affins, descendans jusques aux enfans des enfans, pour conservation de leur nom & famille, & leur apprennent art selon leur vocation, & induysent pour subvenir a leur vie & necessitez. En quoy recevons grant bien de Dieu, differant de la condition des bestes brutes.

A ung Adam a esté donné une Eve, comme

une Eglise au seul Jesu Chrift. Grand & merveilleux eft le miftere, quant l'amour fecret faict de deux ung. Difficile feroit ung en aymer deux & les honnorer; & fi l'on eft aymé de deux, ce ne peult eftre efgalement, & le mieulx aymé fera fafché & ennuyé qu'il n'eft feul ou le mieulx venu : dont font querelles, noyfes & haynes au faict de la maifon. Telz cas n'eftoient expediens a repos & tranquilité domefticque, a laquelle fi l'on ne fe retire, comme au port, quant on eft las & fafché des oeuvres ou cures eftranges ou privees, ou fera ailleurs le repos ? Mieulx lui feroit difcourir & vaguer par tempeftes & peregrinations, que d'eftre a l'hoftel en continuel torment; quant ilz font plufieurs a ung, ce n'eft pas amytié mais fervice, & entre iceulx y a envies, rancunes & faintifes, felon leur faveur. Pour ce (comme eft dit) pour entretenir vraye amour, Dieu a la naiffance du monde donna a ung une femme, & femblablement au deluge referva en l'Arche de Noé a chafcun la fienne, congnoiffant que amytié n'eft permanente en plufieurs : parquoy de deux fut faict ung par conjunction

de mariage, pour demonſtrer qu'en trois, quatre ou pluſieurs, ne peult conſiſter ny demeurer. Mais le peuple croiſſant par ſa malice a delaiſſé le commandement de Dieu pour suyvre les ſenſualitez. Pour ce en remede dict Sainct-Paul que chaſcun ait la ſienne, affin de ne ſ'en contaminer par luxure, car il vault mieulx ſe maryer que ardoir ou bruſler par feu de concupiſcence. Par ce doncques conjunction de mariage eſt d'ung homme & d'une femme par inſeparable ſocieté & communion de vie.

CHAPITRE II

DE ESLIRE FEMME



VANT que d'entrer en propos, je deteſte ceulx qui ne cherchent femmes, mais les raviſſent ou fraudent. Amour eſt attiré par autre amour, parfaicte foy & vertu, non par violence. Adam ne raviſt Eve, mais Dieu luy donna pour acquerir amytié. Qui conſidere & experimente les meurs & conditions de ceulx que

voulons aymer : par plus forte raifon le devons faire a eflire femme, princeffe d'amytié. Aucuns preferent beaulté ou richeffe a amour, & aymerent mieulx detriment & dangier de leur perfonne que de leurs biens temporelz, combien que l'argent ne furmonte l'eftude : mais ce advient par leurs defordonnees affections, comme aucuns fouffreroient plus toft eftre expulfez & privez de tous leurs biens que autres de partir; ainfi que l'ung veult afprement venger petite injure, & ung autre fouffreroit eftre batu & oultragé. Si doncques a choifir amy (avec lequel on a peu a converfer) fault precogiter de pres fes façons de vivre, combien eft il expedient a eflire femme, laquelle doibt perpetuellement demourer avec toy, a table, au lict, en chambre, & en ton cueur ? Si tu te abfente, tu luy commetz la maifon, tes negoces, ta famille, tes enfans, qui t'eft la chofe la plus chiere. Elle te convoye, elle te reçoit au retour, elle te baife & embraffe. Si tu as quelque joyeufeté nouvelle, tu luy communicques ; elle participe en ta trifteffe. Pour ce y a double voye & doubteufe en mariage : l'une attire

a misere, l'autre a felicité ; pour ce il est bien expedient sur ce deliberer. Election, est prendre la chose que l'on presume plus utile pour la fin ; pour ce le sage considere plus la fin que son affection. Or n'est aucun sage, s'il n'a experience, ou usage & notices des choses. Pour ce empeschent l'election, l'imprudence & affection tant aux jeunes que es vieulx. Doncques doivent referer aux parens l'election de la femme, qui les vouldroient conseiller comme eulx mesmes ; & doibt bien craindre le jeune que la perturbation de son esperit par desordonné desir compense sa briefve volupté en sempiternelle & pardurable penitence.

Souvent trouverez clandestins mariages & frauduleux se mal porter ; & peu malheureux qui sont faictz par conseil & advis des parens & amys curieux & experimentez, lesquelz doivent principallement avoir en esgard & consideration de eslire telle femme que en paix, tranquilité & amour, l'on puisse converser & vivre avec elle, sans avoir esgard singulier aux puissances, auctorité ou richesses ; dont, par apres, eulx & leurs enfans ont

regret. Et ſur le tout en telle election (comme en tous autres actes) fault ſongneuſement implorer & demander la grace de Dieu pour avoir femme ſage & de bonne vie. Car le douaire eſt donné des parens, mais de Dieu la prudente : pour ce eſt le proverbe commun, qu'il eſt mal ney qui eſt mal maryé. Mais avant que de parvenir a celle election, fault explicquer & entendre l'eſperit & l'entendement, affin qu'on ne ſe tienne pour deceu de pluſieurs cas ſurvenans. L'homme conſiſte du corps & de l'ame. En l'ame y a deux parties : la ſuperieure, en laquelle eſt jugement, conſeil & raiſon, qui dicte la penſee, & l'inferieure, en laquelle ſont les mouvemens, affections & perturbations. Les voluntez naiſcent d'opinion, & les opinions ſont diverſes, petites, moyennes ou exceſſives ſelon les corps. Pour ce les affections ſont comme aux maſles & femelles en tous eſtatz comme les perſuaſions, plus grandes aucuneſfois en l'ung qu'en l'autre. Naturellement quant la ſemence de l'homme eſt receue ou ventre maternel, ſ'elle eſt en ſuffiſante chaleur, l'homme engendre le maſle, autre-

ment la femelle. Pour ce par deffault de celle vive chaleur, la femme est plus imbecile par nature, moins en seureté, plus caduque, averse & craintive, dont plusieurs choses luy sont necessaires qui l'occupent en la cure de maintes petites negociations; comme ung ediffice ruyneux; & par crainte, est souspesonneuse, quereleuse, envieuse, & agitee de diverses cogitations. Par quoy en gros & long negoce elle est imprudente, & par son occulte imbecilité, elle a suspition d'estre desprisee, comme de plus debile matiere; dont comme en estouppes facillement est enflammee a ire & convoiteuse de vengeance. Et d'autant qu'elle s'estime mesprisee & debile, elle ayme estre aornee & paree, & repute a honneur petites choses, comme estre saluee des princes ou regardee du peuple. D'icelle crainte provient superstition, comme sapience persuade religion; & par consequent loquacité par varieté & multiplication d'affections. Ces choses avant dictes adviennent par nature, non par sexe. Pour ce voyons plusieurs hommes imbeciles, plus muliebres que les femmes par nature; car assez trouverez es

hiſtoires romaines & cathalogues des ſainctes la force & virilité de pluſieurs dames. Entendez que ces choſes avant dictes ſont recitees pour demonſtrer que, comme l'on ne peult totallement muer, divertir ou changer les complexions naturelles de l'homme, auſſi ne faict on pas de la femelle qu'elle ne ſoit femme; & comme le maſle, imbecile, muable, maladif, ſubjecte a ſes paſſions. Par quoy qui ſe veult joindre a elle doit ſupporter ſes complexions, ou les moderer par moyen comme nous endurons les mauvaiſes conditions d'ung amy. Par plus forte raiſon devons ſupporter telles façons en femmes; car ſ'elles avoient force virille, facillement ne ſe laiſſeroient gouverner ne dominer, non plus que les hommes qui, ſoubz umbre de liberté couverte d'orgueil, ne veullent eſtre ſuppeditez. Pour ce par ta force robuſte & agu eſperit ou prudence, tu domineras ſur elle, en vivant avec ſes inclinations naturelles : car il eſt plus grief endurer mauvais ſeigneur que mauvais ſerviteur. Il n'eſt a doubter qu'il convenoit la femme eſtre telle, quant ſubjecte eſtoit eſtablie a l'homme, & Dieu

qui faict tout pour le mieulx n'en doit estre reprins. Et ores que les affections feminines pourroient estre muees en virilles, on le devroit recuser.

Si la femme estoit aussi robuste en corps & en esperit, comme se rendroit elle en la subjection d'ung pareil ou moindre de soy? Qui la tiendroit a l'hostel? Qui conserveroit le faict domesticque, consistant en tant de menus & petites choses necessaires? Qui feroit la cuysine? Qui nourriroit les enfans? Plustost renonceroit a tout, & yroit demourer es foretz que en telle subjection. Son parler est souvent blandiment & recreation au mary, quant il revient des negoces, & apprent ses enfans a parler, ce que desdaigneroit le masle. Son aornement pur & nect est utile, non seulement a la mundicité du faict domesticque & commodité de vie, mais aussi a santé, a recreation d'esperit: car on ne se peult resjouyr a veoir choses immundes. Son envie aguise ses vertus, son industrie & art, sa diligence, quant par icelle, elle mect peine de faire mieulx que sa voisine. Je ne treuve superstition en la femme estre intollerable,

quant elle n'eſtainct ou opprime la religion catholicque, car par ſon ignorance eſt ſouvent en doubte. Ce ſont les promptitudes du ſexe feminin & de leur eſperit qui ſe peuent adonner a bien, comme ſera deſduyt cy apres. Par quoy n'eſt leur entendement a repudier non plus que le viril, & telles les convient avoir, ſi l'on ne veult vivre seul; mais entre icelles, par pluſieurs raiſons & conjectures, on peult choiſir les moins vicieuſes. La fin de mariage eſt procreation de lignee, en quoy pluſieurs deffaillent, car ilz ne font pas comme le bon laboureur, qui conſidere la bonne terre, & choiſit la necte ſemence pour ſemer. Quelle follie eſt plus grande de non conſiderer les meurs, vie, vertus ou eſperit & parenté de la femme, avec laquelle tu propoſe vivre & mourir, quant pour t'acompaigner en quelque voyage, tu craindrois le fol ou arrogant, diſſemblable a tes complexions? Pour ce eſt a conſiderer le corps & l'entendement d'elle principalement, qu'elle n'ayt au corps maladie hereditaire, qui ſe tranſfunde & paſſe des parens aux enfans. Tu ne la peulx choiſir trop ſaine:

car assez adviennent d'inconveniens, & te greveroit veoir tes enfans tormentez de maladie, comme de toy mesmes. Quant a la façon de vivre, entendz que amour, dont procede l'amytié, naist d'opinion de chose bonne & honneste. Pour ce entre les bons seulement est la vraye & durable amour ; car entre les pervers elle languist. Pour ce fault preveoir & premediter les biens & les maulx, comme en l'entendement celerité, tardité, simplicité, malignité, hebetitude, l'art, experience, dureté, prudence, promptitude a vice ou vertu.

En corps l'aage, la stature, la disposition, la force, la santé, la corpulence. Et par dehors, l'alliance, le lignage, le bruyt & renommee, la dignité, la grace, la condition ; lesquelles choses aucunes sont veues a l'oeil, les autres sont plus obscures, qui ne se peuent congnoistre que par conjectures de la physionomie. L'on considere le cheminer, l'asseoir, le repos, le visage & yeulx d'icelluy, le geste de tout le corps, le son de la voix. Les plus certains & expres sont les meurs, qui sont congneuz par parolle, laquelle non

ſeulement eſt enunciative & deſclaire l'entendement, mais auſſi les affections : car d'abondance de cueur la bouche parle. Pour ce diſoit Socrates a ung jeune eſcollier que ſon pere luy avoit amené pour l'inſtruire & enſeigner : Parle, affin que je te veoye ; car par ſon parler il le pouoit mieux congnoiſtre que par ſa phyſionomie. A veoir la femelle parler, pourrez congnoiſtre ſes meurs, affections, vices ou vertus, & ce a quoy elle ſe delecte : chaſcun ayme ſon semblable. Pour ce doibt l'homme veoir la femme, toucher, odorer, confabuler & deviſer avec elle, boire, manger & jouer par fois, pour entendre ſes complexions, & attirer d'elle ce qu'il y deſire de congnoiſtre. Fault auſſi conſiderer la vertu & nourriture de la mere ou d'autre, quelles compaignes elle hante, & quelles ſervantes la hantent ; car ſelon le proverbe commun : Selon ſeigneur, meſgnie duicte, & quelle maiſtreſſe, telle chamberiere. Et par ces choſes deſſus dictes, l'on conjecture ſon bon vouloir, & en quoy plus elle ſe delecte. D'icelle qui converſe & hante ſouvent avec gens en convives ou parolles, l'on n'en pourroit

que mal juger. Aussi a la façon de vivre que a eu la femme ou fille par le passer avec ses voisines, parentes & compaignes servantes, facillement jugerez de la conversation future. De misericorde & devotion, Dieu seul la congnoist; mais nous en determinons, quant voluntiers l'on parle de Dieu & des Sainctes Escriptures, & que voluntiers on les escoute. Les jeusnes & oraisons, quoy qu'ilz soyent louables en femmes, je remectz a Dieu de les congnoistre: car autant les font bonnes que malles. Plusieurs femmes sont intollerables, entre lesquelles est celle qui est impudicque, quoy que aucunes se retirent. Si est la muette specieuse & belle, avec laquelle tu ne peulx avoir collocution, plaisir, service ne education des enfans. Aussi la superbe, laquelle efface l'amour cordial par ses vices, arrogance, fascheries & mescontentement; entre lesquelles ne veulx comprendre celles qui sont fieres aux estrangiers, & pleines de mansuetude & doulceur aux siens, car ce sont les meilleures, comme lisons de Penelope, Lucresse, Cornelie & autres, qui se sont rendues ancelles a leurs marys, & conservé leur

dignité par pudicité, par superbe vertu & renommee, desirantes plus la mort que d'y mettre macule. Mais si orgueil la surmonte par beaulté, parenté ou richesse, elle est griefve & intollerable. La rioteuse, contencieuse & opiniastre ne doibt se joindre a celluy qui facillement se courrouce, comme mettre les estouppes au feu, car toujours seront en debat. La liberalle & profuse n'est a repudier au prince, car c'est vertu a elle decente. Femme adverse, pleine de rapacité & larcin, n'est duysante a celluy qui a enfans d'autre lict avec les siens, car elle est cause de plusieurs exactions. Pour ce fut ordonné au Senat de Romme que les gouverneurs des pays ne menassent leurs femmes avec eulx. La negligente est inutile a celluy qui a autre occupation hors de sa maison. La femme ne peult estre moins blasmee que de chicheté & respargne. Celle est duysante aux povres & aux riches, ayans leurs facultez & richesses subjectes a cas fortuitz. La facunde qui est faicte sans acerbité, resjouyt l'esperit de l'homme; celle garde de suspicion de jalouzie. Celle qui est pleine de loquacité & babil,

nuyst a celluy qui traicte choses secrettes, car il est tousjours en doubte de porter ou cacher lettres de secret.

Beaulté, richesse, hault lignage rend plusieurs femelles insolentes & arrogantes; par quoy, en comptant leurs haultz douaires, rendent l'homme subject a elles, touteffois que aucunes de petit lieu, eslevees en dignité par mariage, sont plus petulantes & fieres que les riches. Pour ce les anciens ont toujours conseillé se joindre avec ses pareilz. La difforme & layde est gardee a regret, la belle a difficulté. La grande beaulté est cause d'eslever la femme, par ce que chascun la regarde & vient en adoration & souhait, dont on mect peine luy complaire. Par quoy elle pense estre en elle quelque bien singulier plus que aux autres, quoy qu'elle ne se veoit que au mirouer, & tantost elle oublie quelle elle est, & ne se congnoist des yeulx de l'entendement pour entendre que la beaulté est momentanee, & tantost passee. Joinct qu'elle est difficile a garder contre tant de postulans, & tousjours trouverez debat entre beaulté & pudicité. La robuste convient au mary labo-

rieux, pour eſtre compaigne de labeur. De l'aage des maryez, les anciens les prenoient a plus grant aage. De droict la femme eſt puiſſante a douze ans; mais il eſt bon que la fille ſoit forte & robuſte comme en l'aage de dix ſept ou dix huyt ans pour enfanter plus fortz & robuſtes enfans, & que mieulx les puiſſe porter & nourrir. Et le maſle doibt attendre le temps de ſa croiſſance qui eſt d'environ vingt ans, & eſt plus decent au vieil mary jeune femme que au contraire, que pluſieurs inconveniens de jalouzie en ſourdent, qui perturbent l'amour & repos domeſticque. Quant aux parens, ſouvienne toy de bonne vigne prendre le plan, & de bonne mere la fille; touteſſois que plus j'eſtime la nourriture d'une bonne matroſne que la nativité d'une mere legiere, car par le proverbe commun : Nourriture paſſe nature. Auſſi doibt le futur mary conſiderer les affins & allyez de celle qu'il eſlit, pour ce que ſouvent fault ſuyvir leur partie, quoy qu'ilz ſoyent rioteux & importuns. Contemplera auſſi ſongneuſement ſes facultez, le meſtier de practicque, le moyen qu'il a ou revenu

pour nourrir & alimenter a suffisance, luy, sa femme & ses enfans, pour selon, choisir party raisonnable & decent pour estre maistre & seigneur en son hostel. Car se tu parviens a avoir femme opulente pour vivre en oysiveté, tu trouveras vray le dict du Sage, que meilleure est petite viande en charité & amour que abondance en hayne & fascherie; & mauldiras l'heure d'avoir caché paix & tranquilité par richesses. Pour ce je conseilleroys tousjours a femme de se maryer a plus grand que soy, car le cueur viril ne se peult comporter a soy submettre a la femme.

Apres te fault mettre en consideration les cas de celle que veulx eslire; s'elle est vefve, vierge, corrompue, aymee de plusieurs, libre de ses amours, & son aage. De la vefve l'on se doibt informer comme elle a vescu avec son feu mary, & quel il estoit : car comme elle a vescu avec luy, ainsi dois tu esperer de toy. S'il te surmontoit en vertu, elle te molestera de reproches a te comparer en vertu, richesse ou auctorité, bon traictement, au precedent. Celle que tu prendras chargee d'enfans, s'elle est avaricieuse, elle attire a

ſoy pour ſes propres enſans ; & les tiens ou les communs demoureront orphelins, deſtituez de ayde maternel. Entre les corrompues, en y a deux manieres dangereuſes : l'une de celle qui a eſté commune a pluſieurs, car il eſt difficille de ſ'en retirer ; l'autre eſt qui a ſervy a gens puiſſans, car elle te meſpriſera, apres avoir hanté grande ſeigneurie. L'homme doibt craindre de cheoir en la main de celle qu'il a longuement aymé & pourſuy par ſervices & parolles indecentes, l'eſtimant ta maiſtreſſe, ta vie, tes yeulx, ta lumiere, tout ton ſouvenir, & autres deviſes que folz amoureux perſuadent & dyent, ſe rendans plus ſubjeċtz a elle qu'ilz ne feroient a Dieu. Car telz propos te rendent vil envers elle, & a ceſte cauſe veult dominer ſur toy. Car par acouſtumance d'eſtre de luy obeye, voire en choſes impertinentes & difficiles, elle ſe habitue que, par apres, luy nuyſt la ſubjeċtion ; comme voyez, par le contraire, que les princes craignent ceulx qui ont eſté leurs pedagogues & maiſtres d'eſcolle, quoy qu'ilz ſoyent leurs ſubjeċtz. Pour ce non ſans cauſe a eſté prediċt que, pour juger de ſes affaires, eſt bien

expedient le bon & loyal conseil, & non d'ung seulement, mais de plusieurs, pour entendre les inconveniens contraires a repos & soulas. Il ne fault pas avoir esperance qu'en la femme n'y ait aucun deffault, comme aussi es hommes : mais les cas veuz au paravant blessent moins.

Sur ce que dit est, on peult congnoistre les cas necessaires ; car tant y a de moyens que l'on n'en pourroit donner certaine reigle pour chascun. Bien je dis encores devoir estre en deliberation a futur maryé, qu'il ne suyve le jugement de ses sens, comme de l'œil qui est surpris de venusté & formosité ; non de l'oreille, que l'on attire par faconde loquacité ; non par affection de sa pensee pour lignage ou richesse : car apres la coppie & satieté vient longue penitence. Mais on doibt l'affaire remettre a Dieu & au conseil. De ta part garde de defrauder celle avec qui tu veulx vivre en paix, soit par jactance, faulx rapport ou autrement ; car elle te aura pour ennemy, & vauldroit mieulx luy notiffier & declarer mediocrement tes deffaulx, lignage & facultez, que ta fraude n'engendre discor-

de; comme feiſt le filz de Sergius Galba (qui depuis eut l'empire romain) lequel ſecrettement ſe deſpouilla devant Livia, dame opulente, pour luy monſtrer l'inconvenient de ſa perſonne, pour ce qu'il eſtoit boſſu & a groſſe eſpaule, dont par apres elle mieulx l'eſtima. Aucuns ſe jactent & vantent que par leurs ſens ilz gouverneront les femmes qu'ilz auront, quelques qu'elles ſoyent, car en la main & puiſſance du mary eſt la conduicte. Bien eſt vray qu'il y peult beaucoup, meſmement ſ'il entend de mettre ordre & raiſon en l'amytié de gens maryez, excedante toute autre charité, & moult differente a tyrannie, en laquelle ceux qui ſont contrainctz obeyſſent. Le corps peult eſtre preſſé pour obeyr, mais l'ame & le cueur, ouquel eſt l'amytié, ne peult eſtre contrainct, ny l'amour extorqué ou attiré par force, mais plus luy eſt faicte violence, plus reluċte & reſiſte, ſe retirant de l'autre part, comme narrent les hiſtoires de la palme. En amour eſt la fontaine, l'origine & le ſiege de mariage; pour ce en controverſe & combat de cueur, eſt plus raige que mariage. Par quoy telz ſont ſouvent

deceuz, quant ilz trouvent chofes dures & intractables qu'ilz eftimoient molles, facilles & flexibles. Autres par aufterité & dur traictement f'efforcent avoir chamberieres, non compaignes; car ilz fe complaignent qu'ilz n'ont tranquilité ny amour. Mais c'eft par bonne raifon, quant par importunité fe veullent faire craindre, pour fe cuyder demonftrer n'eftre obtemperans a leurs femmes, & rejectent en obviant a l'amour qu'ilz devroient avoir a elles. Pour ce Dieu, Nature, & les divins & humains commandemens demonftrent le mary devoir eftre l'ame de la femme, fa tefte & fon pere, pour focieté telle que du pere au filz, non comme du feigneur a fa chamberiere.

CHAPITRE III

DE L'ACCÈS EN MARIAGE


PRES avoir faict debvoir en ton election pour parvenir a focieté conjugale, invocqueras premierement Dieu qui a inftitué le neud & lyen indiffolu-

ble de mariage, & le prieras de te donner grace & moyen de vivre en paix & tranquilité, non y aller en gloire & vanité de dances, bancquetz & convives, comme a choses prophanes, ains comme a chose sacree. Car ce n'est pas pour seule conjunction des corps, mais sacrement invisible, faisant de deux ung en amour & copulation, de pensee redondante en propagation des enfans, qui autrement seroient illegitimes; car de ce, en faire vanité & insolence, est inculper & reprendre les faictz de Dieu, tant le devons avoir en reverence & honneur. Lors que auras pris femme, esleveras ta pensee a precogiter de te reduyre a plus moderez actes & meurs que n'as acoustumé. Ta femme te sera comme compaigne honneste, crainte observee; elle te sera pour Eglise, et toy a elle pour Jesu Christ, affin de converser avec elle en toute honnesteté & amour, comme Jesu Christ en son Eglise, laquelle il ayme incrediblement & entretient. Naturellement entre tous animaulx la societé reconsilie amour avec la communion de vie. Or n'est plus grande societé que entre maryez, ayans maison com-

mune, viande, lict, enfans & toute fortune, soit prospere ou adverse, qui doibt induyre entre eulx souverain amour. Qui penseroit estre aymé de celluy qui a sa femme en hayne? De personne jamais n'avez tel ayde que de la femme. Elle soulage les sollicitudes du mary, elle ministre & sert plus diligemment que chamberiere quelconque ou autre administrateur qui le faict pour loyer, mais la femme y va par seul amour. Par quoy n'y a meilleure commodité. Pour ce dist Dieu a Adam qui luy avoit faict adjutoire & ayde semblable a luy. Le serviteur n'est semblable a son maistre, mais apprecié & estimé comme le beuf ou cheval que l'on admonneste a l'oeuvre par flagellations. Que me pourroit proffiter toute benevolence d'autruy, quant en ma maison, qui m'est seul refuge, je suis en hayne & discord? Que me nuyt que l'on se gaudisse de moy? Je metz peine de vivre joyeusement & en repos: car au dedans est la fontaine de felicité & de misere. Quel amour doibt estre en conjunction de mariage, le declaire Adam ou Dieu par sa bouche quant Eve luy fut presentee, disant: C'est os

eſt des miens, & ceſte chair de la mienne. Pour ce delaiſſera l'homme pere & mere, & adherera a ſa femme, & des deux sera faict ung. C'eſt la ſouveraine amytié & la fin par copulation ſi chiere. Ainſi nous fera la celeſte charité & amour unir avec Dieu. Pour quoy dict il laiſſera pere & mere pour ſa femme, ſinon que telle charité & dilection d'entre eulx doibt ſurmonter toutes autres ? Voire celle par laquelle naturellement ſont les enfans tenus a leurs parens. Homere recite d'Hector (qui previt la cité de Troye devoir eſtre enflammee & deſtruicte) n'avoir eu telle anxieté & faſcherie de pere, mere, freres, parens & pays, qu'il eut de ſa femme.

L'amour viril voit journellement ſon guerdon : car ſ'il ayme, il eſt aymé & eſtimé. Le filz du roy d'Armenie nommé Tygranes offrit ſa mort pour le ſalut de ſa femme, dont elle ſe rendit a luy plus que ne feroit une eſclave. Sainct Paul eſcripvoit aux Epheſiens que le chief de la femme eſt l'homme, comme Jeſu Chriſt eſt la teſte & le chief de l'Egliſe, lequel a donné ſa vie pour elle. Qui te fera

audacieux, ſi n'eſt amour qui a ce incite les beſtes brutes, imbecilles ?

Dieu n'a point ſouffert pour enrichir l'Egliſe, ny pour avoir ſes voluptez & delices ; car il a ce tout contempné & meſpriſé, mais pour la ſanctifier & glorifier. Ainſi doivent les bons marys aymer leurs femmes comme leur propre corps, non pour les aorner a l'apparence, mais par vertus, quelques qu'elles ſoyent. Jeſu-Chriſt enſeigne, inſtruict, nourriſt, illuſtre, commande, & corrige doulcement ſon eſpouſe l'Egliſe chaſcun jour, & la reçoit joyeuſement quant elle propoſe amendement. Qui ayme ſa femme, il ſe ayme luy meſmes, comme eſcript ſainct Paul : car jamais homme n'eut ſa propre chair en hayne. Ciceron conſeille, pour conſerver amytié, que le plus hault ſe deprime & l'inferieur ſe extolle pour avoir entre eulx equalité nourriſſe d'amour ; mais en conjunction des maryez n'eſt beſoing de ce conſeil, par ce que chaſcun d'eulx doibt eſtimer eſtre partie du corps de l'autre. Par quoy povreté, richeſſe, beaulté, defformité, nobleſſe, ignobilité, prudence & imprudence, ſont communs entre

ceulx qui ne font que ung. La vertu eft touf-jours prefte, non oyfeufe, mais en effect: pour ce aux bons eft permanente. Dont lyfons plufieurs dames avoir refufé mariages fecondz ; car elles eftimoient leurs marys dormir & abfens, & non mortz, continuant leur amytié a la vie & apres la mort.

Singulierement eft a craindre entre nouveaulx maryez difcord, quant encor n'eft leur amour enraciné ; car telz petitz entendemens fe reconfilieront & acouftumeront en amytié, pour rejecter plus griefve concuffion & divifion, f'elle furvient entre eulx. Pour ce au commencement doivent eftre evitees toutes fufpitions, pour danger de plus toft hayr que ayder, & quoy qu'on te dye de ta femme, n'eftre legier a croire : car l'on ne peult vivre au gré de chafcun & plufieurs interpretent par affection joyeufe, ou comme le bien faict a mal, & font curieux de nouvelletez & joyeulx quant mal f'adreffe. Quant du parler d'amour, j'entendz d'amour celefte & vertueux : car c'eft amour terreftre d'aymer la beaulté ou richeffe de fa femme comme aveugles. Les vrays marys ayment

l'ame, les vertus, & le salut de leurs compaignes, comme le pere le filz, le chief le corps, l'ame la chair, & Jesu Christ l'Eglise, comme dit est.

La femme a esté rendue subjecte au mary, comme le filz au pere, & autrement ilz sont pareilz & esgaulx pour mutuel amour. Le feu painct en la paroy ne ard point; l'ayment fainct & faulx n'attire point le fer, aussi ne faict l'amour fainct qui ne consiste point en signes & apparences, ains plus tost engendre hayne. Mais si tu as ton espouse en vray amour & deue reverence tu l'auras & entretiendras tel d'elle. En ce tu doibs commencer; car s'elle te voit prendre plaisir a loquacité & babil, elle te continuera; si en vices, elle te applaudera; s'elle voit desirer sa beaulté, elle s'efforcera de se entretenir; mais si tu reprimes par ta vertu les passions & petites affections qu'elle a de nourriture, peu a peu elle mettra peine en ce te ensuyr, car en amytié les gens vont comme on les pousse. Estime la prudence quant elle est fondee en vertu: car toute seule est plus a priser que seule prudence; pour ce te servira

plus la femme pour vertu que pour auctorité ou majesté. Pour ce (dit Saluste) que Cathon aymoit mieulx estre bon qu'estre vêu tel, pour ce ay je predict que au commencement doivent maryez confermer leur amour pour estre durable & permanent : comme plus facillement le drap retient sa premiere tainсture. Mais en ce le mary doibt observer la majesté & preeminence, que par fol amour il ne soit dominé de l'amytié de sa femme, car en aymant il doibt rememorer sa superiorité & estre le chief, & aussi qu'elle est fille & compaigne pour aymer par moyen.

La femme aspre & de mauvaise teste doibt estre adoulcie par amour & gouvernee par majesté. La doulce, plus la blandiras, plus se rendra a toy subjecte. Art, industrie & diligence est necessaire aux pasteurs de bestes, mais plus au gouverneur des humains. Du reproche de noblesse, n'y a ordre ; tous sommes filz d'Adam, d'une masse. Il est indecent a l'homme de s'en estimer & pis a la femme, & n'est besoing de discuter quel est le lignage entre gens maryez, mais seulement quel est le mary, ou la femme. Envers les al-

lyez te demonftreras tel, qu'ilz foyent joyeulx de ton alliance & qu'ilz congnoiffent ta vertu pour l'amour que tu portes a ta femme; autrement ilz te feront contraires en tes adverfitez.

CHAPITRE IIII

DE LA DISCIPLINE DES FEMMES

PLUSIEURS difputent f'il eft expedient a femme fçavoir lettres & les erudier & inftruire en lettres & fciences. Aucuns livres font pour compofer & aorner fon langage, autres pour voluptez & paffetemps inutiles comme fables & inventions de menfonges, composees par gens oyseux, ignorans ou vicieux. Ilz font du tout a rejecter, comme le Peregrin, Triftan, Lancelot, Ogier le Danois, Artus de Bretaigne & autres; mais j'appreuve en femme la lecture des livres fainctz, induysans a vertu & bonnes meurs. L'homme n'eft imprudent, & ne fçait bien ou mal que ce qu'il apprent, combien qu'il eft plus prompt a vices. Pour

ce eſt bon & utile lyre bons exemples de la louenge des bons, de la punition des mauvais & inſtructions de vertu, pour ſe congnoiſtre & reprimer ſes affeſtions desordonnees, que mieulx on ne peult ſçavoir que par eſtude & leſtures de bonnes lettres, ou enſeignemens & remonſtrances ; autrement on parviendroit par acouſtumance de peché a contempner honneſteté & vilipender vertus.

La femme eſt cree raiſonnable comme l'homme, ayant l'eſperit doubteux a bien & a mal, flexible & muable par uſage & conſeil. Si pluſieurs en y a de perverſes, cela n'argue ny monſtre la malice de la nature, non plus que des hommes, entre leſquelz pluſieurs ſont larrons, meurtriers, faulx & deſloyaulx. Entre iceulx aucuns ont eſcript par leur curioſité inveſtives contre le ſexe feminin, qui les devoient attribuer a tous les deux. Si les hommes ſont plus ſçavans, c'eſt par ſcience des lettres. N'eſt ce pas grande follie mieulx eſtimer ignorance que ſçavoir ? Vouldriez vous la plus ignare eſtre la meilleure ? S'elles apprennent a ſe parer, filler, couldre & broder, pour quoy non a congnoiſtre choſe ſa-

lutaire & de vertu? A l'heure le bien, utilité, honneur, & guerdon de pudicité, ne pourra elle plus estimer, ny sa chasteté, que l'imbecille? Aucuns estiment ainsi de leurs enfans, & les reputent meilleurs, s'ilz sont ydiotz, ignorans, sans aucun sçavoir, que clercs & lettrez. Telz les fault pour engendrer & nourrir asnes. Si erudition nuyt a probité & vertu, mieulx est doncques les nourrir aux champs que entre gens sçavans. J'ay leu, mais je n'ay trouvé femmes plus vertueuses que sçavantes; & plusieurs autres ay leu viles & abjectes par leur nourriture & ignorance de leurs meurs. Quelle difference seroit entre la personne & les animaulx, se n'estoit l'instruction? Pour ce voyez par experience les femmes advisees a religion & martyre, comme capables de sapience haultaine, aussi bien que les hommes. S'elles ne sont doctes, elles doivent estre instruictes de leurs marys, commc le filz du pere, ce que par necessité luy impose & commande sainct Paul. Le mary l'endoctrinera se congnoistre, estimer chascun, la cure domesticque, crainte de faire ou dire chose qui mette macule en son hon-

neur par reputation, aymer Dieu ſur tout & vertus avec pitié, & autres cas ſelon ſa vocation, affin qu'elle ſache moderer le temps d'abondance & de neceſſité, que l'ung ne la deçoive, & l'autre ne l'induyſe a iniquité. S'il la voit deffaillir par nourriture en aucune vertu, blaſmera vice & louera la vertu contraire, pour ſucceſſivement l'en corriger ou reprimer ſes paſſions. Pour ce delaiſſera les livres de vanité & de batailles, qu'elle ne adjouſte ſeu aux eſtouppes, & verra livres de religion & de bonnes meurs. S'elle a taciturnité, tant plus ſera a louer. Mais en toutes ces choſes l'exemple du mary eſt ſouverain pour induyre ſa femme aux meurs & vertus qu'il demonſtre par effect en operations & parolles : car elle l'enſuyvra, pour autant que non ſeulement ce les perſuade, mais conſtruict, comme voyez en guerre que ſi le chief ſ'expoſe au peril, ſi faict toute l'armee.

Comme obtemperera ou obeyra la femme redarguee de continence par le mary lubricque, & d'intemperance par homme glout? Entre la conduicte du mary ſervira moult a

la femme l'exemple des vertueuses & sainctes dames, mesmement de celles de son parenté, & des matrosnes de la cité, qui l'incitera par honneste envie de les ensuyr. Car nous sommes fort induitz des exemples voisins, par louenge de vertu ou griefve correction de iniquité. La collocution & devise soit entre maryez simple & familiaire, honnesteté gardee avec reverence. Appelle ta femme par nom de signification d'amour, comme ma fille, ma seur, ma commere, a l'exemple de sainct Paul qui ainsi appelle la sienne. Elle t'appellera par nom d'amour & veneration, comme seigneur. Ainsi faisoit Sarra de Abraham. Les devises seront de bonnes meurs, de vertus, de l'erreur des mal vivans, du faict domesticque & regime d'icelluy, de l'art, science & vaccation de leur estat; de supporter les fortunes adverses, de la nourriture des enfans, comme on les fera preudhommes, non riches, ou constituez en auctorité; & supporter les affections de la femme, molle matiere, qui ne peult soustenir grief faix. Pour ce, parfois sont honnestes iceulx a entrelasser aux sollicitudes, sans curiosité. Es

femmes gardans leurs maiſons, feront rentes follicitudes, les joyeuſes nouvelles & inventions de la ville, & de ce que lon faict, pour plus appeter la demourance de la maiſon cloſe, ſauf toutesſois que telles recitations ne ſoyent indecentes, ou telles qu'elles corrompent les bonnes meurs. Et non ſeulement l'on ſe doibt abſtenir de jeux illicites, mais de cogitations impudicques, que plus le mary ne ſe monſtre amoureux que mary ; car l'amateur trop ardent a ſa cupidité eſt equiparé a l'adultere, & la femme eſt nom de compaigne, non de volupté. Pour ce ne ſoys pas cauſe le premier d'inflammer la luxure d'elle : car par les yeulx, oreilles, atouchemens, & par tous membres, luxure eſt excitee. A ceſte cauſe doivent eſtre rejectees les parolles lubricques & de laſciveté, comme l'on faiſoit anciennement en aucunes religions, eſquelles on ne ſouffroit maſles & femelles pourveoir leur copulation. A Romme es ſacrifices de la bonne deeſſe n'eſtoit permis paindre ung maſle ; ny en Lacedemone & l'iſle de Delos les chiens n'entroient au temple pour leur prompte luxure.

Les nouvelles maryees, virginité perdue, doivent ſe contenir a la maiſon quelque temps, comme fiſt la bonne dame Elizabeth, laquelle vieille avoit eſté congneue de ſon mary. Comme dit ſainct Paul : Sache ung chaſcun poſſeder ſon vaiſſeau en ſanctification, non en volupté, pour cohiber & reprimer l'immoderee ſenſualité. Mariage eſt ſacrement de tres grant miſtere ; pour ce ne doibt eſtre pollu par immundicité deſordonnee, comme liſons de l'hyſtoire Thobie. Car ſur ceulx qui ſe maryent pour leurs menus plaiſirs, ſeulement pour vacquer a leur effrenee luxure, a le Dyable puiſſance, car ilz rejectent Dieu arriere d'eulx. Pour ce les vertueux anciennement ſ'abſtenoient de congnoiſtre leurs femmes enceinctes, conſiderans que nopces ſont plus introduictes pour propagation d'enfans que pour luxure : en quoy les hommes ſont plus brutaulx que les autres animaulx. Il ne fault ignorer le dict de ſainct Paul, de l'homme qui n'a puiſſance de ſon corps, ains plus toſt la femme, ny la femme du ſien, mais le mary : pour ce nul d'eulx n'en peult diſpoſer ſans injure de l'autruy.

Celle qui communicque son corps a autruy, offense grandement sa partie, & Dieu aucteur de telle conjunction, qui les punira esgalement, comme violateurs de sa majesté & ordonnance, de quelque estat qu'ilz soyent; car il n'a acception de personne. Pour ce doivent les marys diminuer de leurs menus plaisirs. Aussi ne doivent maryez defrauder l'ung l'autre, se n'est par mutuel consentement, pour vacquer a jeusnes ou oraisons, ou par maladie, puis retourner a leur debvoir, selon le conseil de sainct Paul, docteur de l'Eglise, pour dangier de incontinence, comme le cheval trop gras par sejour, & le maigre & deffaict ne sont decentz a porter fardeaulx; mais ne doibt estre faicte separation par discorde ou contristation. Pour reveler conseil a la femme, deux choses sont a noter en elle : l'une est l'amour d'entre eulx, qui le faict celer; l'autre est prudence & discretion qui le sçait faire, car taciturnité se regit par le clou de prudence. A l'imprudente & garruleuse l'on ne doit reciter que cela que l'on veult chascun sçavoir, car telle ne celle que ce qu'elle ne sçait. Tel apologue

est narré de la mere aux regnardeaulx, laquelle ne declare a ses petitz son entreprise, pour la conservation d'iceulx, & que eulx ne soyent surprins ou revelez.

CHAPITRE V

DU FAICT DOMESTICQUE

GENS maryez se doivent porter telz l'ung envers l'autre par leur sens interieurs & amour, comme dit est. Mais au faict domesticque doivent tousjours, & en toutes leurs affaires avoir Dieu & sa loy divine devant les yeulx, sans avoir esgard ou consideration que les voisins font. Ainsi comme les pervers induysent de malles coustumes, aussi les bons font exemples pour induyre choses louables, contraires aux mauvaises, que suyvent les vertueux comme autres les fascheuses; car honnesteté est toujours joincte a utilité. Si quelque legier convoiteux de nouvelleté a audace de demonstrer façon ou meurs indecentes, pour quoy n'aura courage le vertueux induyre

meurs contraires? Le ſage eſt democqué du fol, & le fol du ſage. Veulx tu eſtre meſpriſé des deux? Si ung curieux de volupté ſe veult habiller de ſoye, ou en veſtir ſa femme par arrogance, qui te gardera de porter habitz de laine honneſtes, plus toſt que de ſuyvre ſon orgueil, ſoubz umbre de acouſtumance ou de façon de la cité? Si le crapuleux & glout veult uſer de perdris ou friandiſes, que te nuyt de ta vie commune & raiſonnable? Je ne veulx empeſcher la civilité des vivans; mais comme en la cité ilz ne ſont tous pareilz, auſſi ne doivent eſgallement en fraiz exceſſifz faire l'ung comme l'autre, mais eſt bon & louable chaſcun ſe gouverner ſelon ſon eſtat & ſes facultez. Et comme en la cité les ſuperieurs gouvernent les plebeyens & commun peuple, auſſi au faict domeſticque le mary & la femme ſont les maiſtres, la femme toutesfois, ſoubz la puiſſance du mary, & ordonnent des affaires ſelon l'exigence des cas. Car pluſieurs affaires ſont que la femme ne doibt entreprendre ſans le conſeil & advis du mary, comme de prendre hoſte, loger une fille, ou autres telz cas; mais autres ſont

deſquelz la femme a la charge & cure totalle. Dont on ne peult donner reigles & la diverſité des pays, mais naturellement il eſt plus convenable aux marys d'entendre aux negoces du dehors, & les femmes a l'hoſtel, comme plus propres a ce pour faire la cuyſine, & porter ou nourrir enfans. Pour ce le mary doibt eſtre ſolliciteux de pourveoir a la femme a ſon povoir des choſes neceſſaires de l'hoſtel. A quoy contreviennent gens pires que brutaulx, qui deſrobent leurs femmes de leurs biens domeſticques pour jouer ou hanter les tavernes, car d'hommes ilz n'en ont que la face.

Tu admonneſteras la femme traicter les viandes, veoir ſouvent ſes affaires, rabiller les choſes lacerees & deſcouſues; ne converſera familiairement avec les ſerviteurs, ne toy avec ſes ancelles. Sur le tout, garde qu'elle ne demeure oyſeuſe a la maiſon, & la metz en beſongne a quelque negoce, tant petite ſoit: car, comme eſcript Syrus, ſ'elle penſe ſeule, elle penſe mal. Elle ſ'exercera non tant en choſe delicieuſe ou vaine que utile, quoy qu'elle ſoit opulente : car fortune eſt muable,

& l'occupation divertit les folles penſees, non touteſſois a labeur excedant ſa valitude & ſon ſexe. Ne l'acouſtume a jeux, car l'on n'en ſçauroit bien penſer, tant eſt prompte a volupté. Sa maiſon luy ſera grande cité, de laquelle peu elle ſorte ; ce luy doibt eſtre pelerinage de mettre le pied dehors l'entree de ſa maiſon. C'eſt aſſez d'aller aux lieux deſquelz elle ne ſe peult excuſer. D'aller veoir ſa tante, ſa couſine, c'eſt occaſion de vaguer & diſcourir : dont naiſcent garulité & curioſité, & pluſieurs autres vices ; plus religieuſement elle ſert en ſon hoſtel. Aux egliſes ſoyent vacantes a regraciations a Dieu de leur eſtat, & a oraiſons, non a confabulations. Si toutes eſtoient couvertes de failles comme en la Gaule Belgicque, mieux demonſtreroient ſignes de devotion. Il n'eſt bon que ſeule ſorte de l'hoſtel, ne par trop accompaignee, tant pour les fraiz que auſſi lors elle deſire ſe monſtrer ; mais ſ'acompaignera de matroſne honneſte, qui ne mette macule en ſes meurs, ny en ſa pudicité de mariage.

CHAPITRE VI

DES CHOSES EXTERIEURES

En compagnies l'ung contamine l'autre, comme les pommes ou entre les brebis, par ouyr parolles vicieufes & veoir faictz impudicques, & feftins infolens. Pour ce bien dit le prophete royal David que, entre fainctz fera tel, & pervers avec les vicieux. Pour ce dois bien confiderer les gens, compaignies & affemblees que ta femme vueille hanter, quoy qu'ilz soyent prochains. Ce que l'on dict que, entre amys toutes chofes font communes, n'eft de ceft amour conjugale dont avons parlé : car en telle amytié facramentalle n'y doibt avoir commun que le mary et la femme. En tous propos doivent eftre les oreilles confervees pures : que devant elles ne foyent proferez mots de lafciveté & lubricité, car fouvent font difficiles a rejecter de la pensee pudicque.

Nous lifons de Hieron Syracufan qui mul-

cta & puniſt grandement ung poete qui avoit chanté devant les dames une chanson impudicque. Pour ce eſcript ſainct Paul : les collocutions deteſtables corrompent les bonnes meurs. N'eſt ce pas grant follie aux marys achepter painctures pour mettre en leurs chambres & lictz induyſantes a lüxure ? Ja aſſez eſt enflambee par ardeur de jeuneſſe, ou en leurs convis & maiſons, pour plaiſanter par leurs deviſes, proferans luxures, parolles villaines, ordes & ſales. En quoy ilz demonſtrent bien leur legiereté & imprudence. Ne reçoy aſſemblee de jeunes gens en ton hoſtel avec la maryee, dont ſourdent ſaltacions, danſes, jeux, bancquetz & propos dommageables, indecens a honneur, ennemys de repos, peſte de pudicité, & deſplaiſans a Dieu. Ne en telz lieux ne doibs mener ta femme, ne tes filles. Qui n'a craincte de renommee & bonne reputation, n'a pas craincte d'adultere ; et par le contraire la vertu louee croiſt. Peu tu doibs faire ou tenir propos & comptes de ta femme avec autruy, meſmement des choſes secrettes entre vous, qui ne viennent que a mocquerie &

follie. C'eft affez qu'en affection de mary foit commandee, de luy ne doibt eftre louee, car c'eft fufpition de la vouloir vendre. Semblablement l'on doibt ofter toutes occafions de mal, que n'entrions en temptations.

CHAPITRE VII

DES HABITZ ET ACOUSTREMENS

ADAM & Eve, noz premiers parens, couvrirent leurs corps pour eviter honte, & depuis nature a enfeigné de fe veftir pour neceffité. Mais la malice des humains a couvert & attribue a honneur & gloire les habitz, tant hommes que femmes. Bien difoit ung philofophe a celluy qui f'eflevoit de la bonté de fes veftemens : Ne cefferas tu point de te glorifier de la vertu de la brebis ? Les Romains mifrent ordre & loix aux viandes & veftemens de chafcun eftat, mais maintenant il n'y a autre loi que comme chafcun veult. Par quoy le vertueux & fçavant mettra l'ordre en fa maifon, pour sa privee utilité & publicque commodité &

exemple. Le mary & la femme doivent considerer que ilz n'ont yeulx pour ſe vouloir parer que les leurs propres, l'ung pour l'autre. Et comme dict le proverbe: La femme de l'aveugle a qui ſe veult elle composer ? Si tu te delecte en paremens & bagues, la face te faſchera : telle affection eſt en la volupté, non en ta femme eſpousee. S'elle eſt nectement acouſtree, & ſ'elle te plaiſt, pour ce que eſtes ung meſme corps & ung vouloir, que ſert la curioſité d'habitz tant doubteux, dangereux & dommageables ? Quant ſont fort parees, demandent a ſortir, hanter compaignies, ſe monſtrer eſtre ſollicitees ; c'eſt le fruict de telle couſtange. Pour ce garde ſongneuſement que tu ne ſeuffre la femme eſtre inventrice d'habitz ou viandes inuſitees ou nouvelles, que par la ville n'en ſoit alleguee : car l'on prent moins garde aux choſes acouſtumees. Aucunes en y a qui consumment demy le jour a elles parer, en autres affaires negligentes. En oultre de paremens exceſſifz, precieux, proviennent appetitz de carcans, doreures, chaines, anneaulx, gans perfumez, patenoſtres, ſeinctures, braceletz, ſuyte de

damoifelles & de vivres delicatz. Moult deffaillent les riches des citez qui permettent a leurs femmes porter habitz exceffifz ; car ilz induyfent les povres voyfines a faire, non ce qu'elles peuent, mais comme les autres : dont plufieurs detractent de pudicité, pour y fatiffaire, au reffus du mary. Pour ce le fage y pourvoyra.

Souviengne toy que tu n'es pas ney pour la femme, mais la femme pour toy. Pour ce l'acouftumeras a miniftrer & fervir ; qu'elle fe congnoiffe donnee pour ayde de tes labeurs, non pour eftre voluptueufe & gorgiafe. Les principaulx affaires retiendras a ta difpofition, gardant touteffois fon honneur & reputation comme le tien propre. De fes voluptez d'habitz, les fupportera en defrifion, & les rejecteras comme defirs ridicules de petitz enfans. Tu te veftiras doncques & ta femme pour fatiffaire a nature, felon ton eftat & dignité. La difference fera que toy plus fimplement, & mieulx la femme. Comme la fumptuofité n'eft decente a l'ung ny a l'autre, la nectetė eft congruente a la femme : mais f'elle excede, elle eft

reputee legiere & arguee de vanité, & ne augmente point sa beaulté entre bonnes matrosnes, quant toute sa cure gist en paremens. N'est ce pas plus indice & jugement de pudicité & necteté de cueur, de simples ornemens que superflus ?

Plus est honnoree la mere de famille de la bonne garde de sa famille, & diligence de ses negoces ou education, songneuse de ses enfans, que celles qui sont tant parees d'or, d'argent, de soye, ou de pierreries. La dame Cornelie en a esté commandee de par dessus son hostesse tant opulente. En ville, voysin sçait ce que voysin peult. Pour ce povre femme vestue precieusement est villipendee, & le mary, qui applaudit a la folle femme. Trop mieulx feroit a subvenir aux povres, & suyvre le conseil de nostre evangile, en laquelle l'aucteur de nostre salut dict : Qui aura deux robbes, qu'il en donne a celluy qui n'en a point. Et si tu veulx enjoueller & embellir ta femme, fais que l'art & facture ou ouvrage ne excede la valeur ; car c'est chose vaine ; mais de façon mediocre & attrempee, non inacoustumee, que la femme estimera

plus avoir pour garder que poſſeder pour ſ'en ayder, ſi le cas le requiert. Telz habitz & paremens moderez ont moins d'envie, ſervent a bons exemples, & augmentent l'honneur de la perſonne. En la maiſon, la femme ſe veſtira plus ſimplement, affin qu'elle ſoit plus prompte aux ouvrages domeſticques.

CHAPITRE VIII

DE L'ABSENCE DU MARY

VNG chaſcun qui veult pretendre a mariage doibt pourveoir a ſes affaires, qu'il n'aille a aucun pelerinage loingtain. Le proverbe vulgaire eſt que cheval n'eſt mieulx penſé, ny le champ mieulx fumé, que de l'œil de ſon maiſtre. Pour ce luy eſtant a la maiſon, toutes choſes ſe portent & conduyſent mieulx; & ſ'il te fault abſenter, fains ton brief retour. Lors ſera expedient avoir homme ſidele pour la garde de ta famille, & ne commetz en ton hoſtel homme ou femme qui par ta maiſon

puiſſe avoir ſuſpition d'eſtre contaminé ou vituperé, & ſur le tout, ne te fie qu'en celluy qui aura reſpect de la crainte de Dieu ou autrement n'y aura vice qu'il ne permette, par prieres ou remuneration & loyer. Laiſſe doncques non pluſieurs, mais qui feront occupez en honneſtes negoces, non oyſeux, non vagabondz. Ne retiens filles que celles qui deſirent chaſteté & honneur, ayant peu de familiarité aux maiſons de la cité.

Les affaires domeſticques, tu les commanderas a tes plus prochains, deſquelz tu auras bonne reputation, que pour leur auctorité ilz ſoyent en reverence & eſtime a ta femme & ta famille.

CHAPITRE IX

DE LA REPREHENSION ET CASTIGATION DE LA FEMME



E vice ou malverſation de la femme, le mary le doibt corriger ou diminuer par moyen : car en ſouffrant les vices d'autruy tu les fais tiens. Mais auſſi ne doibs eſtre legier a pluſieurs propos con-

trouvez, mesmement de jalouzie, qui ne faict que fascher, & les voysins (qui interpretent les faictz plus tost en mal qu'en bien) sont joyeulx de te mettre en fantaisie & se gaudissent quant mal s'adresse. Castigation & reprehension sert pour emendation & pour exemple, autrement c'est ultion ou vengeance, ou espece de crudelité, car les vices passez ne se peuent revocquer, mais les futurs doivent estre prohibez.

Il y a en mariage trois especes de vices, qu'il fault par trois manieres que chastie le mary. Le premier & le plus grand est adultere, par lequel la femme se desjoinct de son mary & corrompt toute charité & concorde. Telle femme nostre Seigneur en l'evangile a permis repudier, & non pour autre delict. En cestuy gist extreme castigation selon les loix, touteffois que prealablement fault faire comme le bon cyrurgien, qui ne couppe ou brusle le membre, sinon par necessité, & apres avoir essayé tous medicamens pour y pouvoir remedier. Il y a autres vices moyens & autres legiers, quoy qu'ilz faschent. En ces deux derniers sert

caſtigation, reprehenſion & remonſtrance. L'on ne trouve homme en qui n'y ait quelque choſe a corriger ou reprimer; n'y a il auſſi aux femmes, qui ne ſupportera leur imbecillité, leur sexe & inconveniens, qui ſe purgent chaſcun moys, qui portent enfans en telle anxieté, les enfantent en ſi grant douleur, les alimentent en telle curioſité, & ſubjectes a tant de miſeres.

Vierges seront aux parens, femmes aux marys, veſves aux enfans. Pour ce dict ſainct Paul: Il eſt expedient que les plus robuſtes ſupportent l'infirmité des imbecilles. Tu fais & ſouſtiens tant de peines & faſcheries, par terre, par mer, jour & nuyct, pour augmenter ton bien, que veulx tu mieulx, que endurer quelque façon de vivre de ta femme, ſelon ſa nourriture, ou complexion, pour vivre en paix & tranquillité en ta maiſon & uſer de ce que as acquis joyeuſement, quant il n'eſt bien ny richeſſe a preferer a icelle concorde ? Et pour ce que repreſentation n'eſt donnee que pour amendement de choſes ameres, elle ne doibt eſtre donnee ſinon en neceſſité; car par continuation ſans pro-

pos on rend les femmes moins de bon vouloir & diminution de l'auctorité qu'elles doivent a leurs marys : mesmement en ce sert moult l'exemple du mary, s'il a les vertus contraires a la correction. La remonstrance doibt estre joyeuse & en familiarité, non par impetuosité de courroux, mais par moyen & entre eulx : car tant plus la femme te aura en reverence. Pour ce en increpation fault considerer le temps & le lieu que ne incite a inimytié perpetuelle. Ne soit aussi longue duree que ne vienne a desperation. Pour ce dict sainct Paul : Aymez vos femmes & ne leur soyez aspres. Si nostre Seigneur ordonne reconciliation a vostre frere courroucé, plus est a entendre a la femme qui est le corps dont le mary est le chief.

Plusieurs inconveniens adviennent au corps, & touteffois pour ce ne l'avons en hayne, & y mettons doulx remede a nostre povoir. Sera doncques l'objurgation briefve, qu'elle ne refrigere l'amour conjugal de l'ung ou de l'autre, ou par continuation elle croisse en inimytié. Les petitz vices doivent estre tollerez ou dissimulez, & reservees les repre-

henfions en plus grans affaires. Auffi en toute caftigation fault faire ce que dict le Sage : interroguer premier que vituperer ; & prens cure qu'il y ait caufe & raifon, car les fantafies font diverfes. Objurgue & reprens en forte que la femme entende & congnoiffe que l'admonition vient plus par effect de la rendre meilleure que autrement. Auffi en continuant telle honnefte caftigation, elle fe rendra tant plus fubjecte a toy par parolles ou filence ; & lors dois retourner a la priftine ferenité de doulceur de faict & de ufage, en continuant fignes d'amours acouftumez. Il eft des femmes preftantes & vertueufes qui par imprudente correction viendroient en acouftumance ou irritation. Telz efperitz ne doivent eftre point reprimez, car cela les induyt a f'eflever en gloire de pudicité & a conferver icelle. Femmes de cueur ne doivent point eftre deprimees, finon qu'elles ayent offenfé. Mais par increpation & remonftrance des precedentes vertus, plufieurs en y a qui fe corrigeront par fignes qu'ilz congnoiftront en ton vifage par ta reverence. A prompte matrofne ne fault plus

grant caſtigation que peu de parolles, pour monſtrer viſage troublé. La ou toutes ces choſes ne proffitent en rien, & qu'il fault venir a bataille & verberation, de ce je n'y vois commandement, puis que amour & ſapience eſt oſtée d'entre eulx, comme diƈt le vieil poete. Jamais l'homme n'en a la femme meilleure, ne la femme n'en amende; car ſi ſouvent elle eſt admonneſtee, repriſe & objurguee, & que plus dure elle ſe porte, il vault mieulx la ſouffrir telle, ſaufve la pudicité. Il n'eſt point facile rompre l'arc a force de tendre. Ainſi fiſt Socrates, Job & Thobie: par la malice de leurs femmes obtindrent patience ſi vertueuſe. Lors le mary penſera la fortune de mauvaiſe teſte luy eſtre advenue, comme ſon pays, ſon corps, ſon eſperit, par le vouloir de Dieu, qui donne a chaſcun ce qu'il ſçait qu'il luy eſt neceſſaire. Il n'eſt homme qui vouluſt corrompre l'ediƈt royal, ny la paix par luy promulguee, & moins doibt contrevenir a ceſte indiſſoluble ſocieté naturelle & divine. Comme ſouvent eſt diƈt: Nul a ſon propre corps en hayne, & ſ'il y a mal, on le nourriſt & entretient; ainſi

debvons nous faire pour caufe de noz femmes.

CHAPITRE X

DE PROCEDER EN MARIAGE

En progreffion de mariage, lifons chofes fingulieres de femmes par moyen defquelles groffes guerres & prinfes de villes ont efté delaiffees a faire, ce que l'on n'avoit peu faire par prieres de pere, de mere, de freres ny de feurs. Ainfi voyons que tenons les beftes en amour qu'avons longuement nourries. Tant d'autres familiaritez de la femme font au mary a rememorer, f'il n'a le cueur de pierre. Elle eft prefte a fouftenir tous labeurs pour complaire au mary ; elle a renoncé a toutes fes fortunes pour les tiennes. Pour ce ne fera jamais, f'il eft fage, chofe qui l'en deftourne, foit en affection de la femme ou de fes affins. Si tu aymes les parens d'elle, ilz refereront tel acte aux tiens par copulation de mutuel amour.

Plufieurs cas adviennent en mariage, po-

vreté, ignominie, prife, exil, maladie, communs aux maryez, comme la bonne fortune. Pour ce font meflees les neceffitez de l'ung avec l'autre; & fi vous eftes ung, fi l'ung eft malade, fi eft l'autre; & fi l'ung eft riche, fi eft l'autre; par quoy efgallement fault traicter les neceffiteux. Aucunes dames ont plufieurs envies & fimulations tranfitoires procedantes de caufes legieres, comme elles font de tendre efperit & de jugement debile. En ce ne fault mefler la gravité de l'homme viril; elles font convoiteufes de affeoir, de cheminer; elle augmentera telles fantafies pour vouloir venger douleur feminine : mais plus toft f'en rira le mary. Elle f'occupera a fa quenouille, & luy prendra garde a ce qui eft au gouvernement de la cité; car il n'eft rien plus vil a l'homme que de f'empefcher des negoces familiaires & domefticques.

CHAPITRE XI

QUELLE UTILITÉ DE L'AMOUR MUTUEL EN MARIAGE

L est impoſſible reciter le proffit & utilité qui advient par concorde a gens maryez a la maiſon & dehors; ainſi comme par le contraire, on ne pourroit deſcripre les dommages & inconveniens qui adviennent par diſcorde & diſcention. La famille, comme le bien publicque d'une ville en diſcorde des principaulx, ne peult avoir grant joye : mais par leur union la ville eſt a ſeurté & en bonne garde. Par concorde de ville, chaſcun meċt peine faire ſa beſongne. Les grans ſont obeys, & les ſubjeċtz y prennent exemple, chaſcun en ſa famille particuliere. Amour n'eſt jamais que entre les bons pour eſtre a duree. Tu n'es pas digne de gouverner le bien publicque, ſi par ta ſapience & bon jugement, tu ne reprens les mal vivans en lieu publicque & lieu privé par concorde & tranquillité. Par le contraire qui te baillera charge de repos en ville, & y domi-

ner comme feigneur, fi l'on veoit que tu ne puiffe bien gouverner ton faict familier ? Ainfi fut parlé en Grece d'ung homme fçavant nommé Gorgias, duquel le peuple recitoit : qu'il redige a concorde foy, fa femme & famille, & puis on verra comme il gouvernera le bien publicque.

Pour ce parlons de l'office de la famille, en laquelle gift toute concorde & joye & paradis de ce monde, quant entre eulx ont honnefte confentement, moderez, amyables ; en forte que gens mal vivans eftiment entre eulx la tranquillité & concorde, & ceulx qui voyent continuer en bonne entree. Et en ce monde ne fçauroit on plus approcher de la vie celefte que par telle concorde, & comme eft recité dans Homere, amour redonde en grant joye a tous les amys & donne trifteffe aux malevoles. Les ungs fe refjouyffent, les autres font en torment, quant on voit les debatz & noifes : amour conjugale les induyt a vacquer a religion, a contemplation, & a reverence de Dieu tout puiffant. Dont femble que telz maryez foyent arroufez du feu du Sainct Efperit comme furent les Apoftres, qui

furent tous d'ung cueur & vouloir apres la reception du feu de charité divine.

CHAPITRE XII

DE CEULX QUI N'ONT POINT D'ENFANS

DIEU donne aucunes fois des enfans en mariage, & puis ſouvent les oſte, & retire par ſon conſeil occulte & inſcrutable, congnoiſſant qu'ainſi nous eſt expedient, ou il n'en donne point du tout. Dont il ne nous fault referer la cauſe a nature : mais ſi n'eſt ce pas petit benefice, de non point gouter tel doulx fiel & amaritude a une goutte de miel, la ou il en y a plus de ſix cens infuſes & meſlees. Les enfans ſont ſouvent les peres & meres folz en leur jeuneſſe, & les deteſter en vieilleſſe. Pour ce Auguſte empereur ayant une fille & une niepce avoit touſjours en ſouvenance de rememorer qu'il fuſt ſans enfans.

Je delaiſſe la diſputation de n'avoir point d'enfans ; mais ſeulement veulx induire & admonneſter les malices que a l'incertitude

de fruict d'enfans, a confiderer leurs effrenees voluptez, que ilz rendent fouvent, & pour les plus grandes calamitez, aux parens. Pour ce ne doivent chercher les moyens pour en avoir oultre nature, & n'en foyent pourtant plus afpres aux femmes fteriles, car il n'advient par le vice de l'ung ny de l'autre, comme j'ay dit; & veritablement plus defire la femme lignee que le mary. Anne eftoit fterile; Helcana fon mary la confolait en luy difant: Ne te fuis je pas meilleur que dix enfans? D'ung tel homme eftoit decent & expedient naiftre le prince d'Ifrael & prophete Samuel. Si Dieu envoye des enfans, filz ou filles, on les doit recevoir joyeufement, comme don celefte, & les inftruire amoureufement. Leur vertu te proffitera redondant en eulx, non pour la volupté, mais pour immortalité des bienffaictz qu'ilz feront.

CHAPITRE XIII

DE LA FEMME AAGEE

Apres que la matrofne morigeree vient en vieilleffe, on luy doibt faire comme en tout autre miniftere & fervice fidele & diligent. Nous lafchons la bride au vieil cheval & au beuf; fupportons la vie forte qu'il a acouftumé; plus a commandement laiffons vaguer & paiftre, & les retirons de labeur. Ainfi devons nous faire au vieil ferviteur & chevalier de guerre, & les pourveoir de vivres, d'autant qu'ilz ont faict leur debvoir en leur temps. Nous les devons equiparer a nous en affinité & amour; & par plus forte raifon la femme aagee devons honnorer & doulcement traicter, qui n'eft pas befte brute, cheval, ny de pire condition que toy mefmes, ny ancelle acheptee, mais pareille a toy, qui de longtemps l'as eflevee compaigne, & conjoincte en amour & fociété. Pourtant eft bien raifon que celle qui fi longuement a rendu fes

affeċtions ſubjeċtes a toy ſoit maintenant eſgalle.

Ja doivent ceſſer la majeſté & auċtorité du mary en elle pour avoir mandement & auċtorité ſur icelle, plus avant qu'elle ne ſouloit. Pour ce commanda Dieu a Abraham que a Sarra l'ancienne maſtrone il obtemperaſt. Pour ce ne la fault pas traiċter comme jeune mais la ſoulager & ſupporter, pour donner exemple aux domeſticques. Tu la dois recevoir journellement a tes principaulx cas & affaires, & la rendre comme eſgalle a toy. Lors ta veneration & auċtorité baille exemple aux enfans, ſi vous en avez, & a toute la famille & voyſins. Ainſi elle ſentira fruiċt de ſeigneurie, qu'elle a tant longuement adminiſtré a ſon mary. Et ne ſera la dame intollerable ou faſcheuſe apres que tant ſe ſera rendue ſoubz l'empire & ſubjeċtion de ſon chief qui eſt ſon mary. Lors eſt temps de commencer l'ung & l'autre a ſavourer les biens celeſtes, ou n'y a mary ne femme, mais ſont tous comme anges de Dieu, eſperitz incorruptibles, auſquelz il ne fault point augmentation ne propagation pour reparer le

genre humain. Si la femme meurt, neantmoins elle te fera en memoire & charité, & voz enfans communs ; & auſſi ceulx qu'elle auroit d'autre mary, les reputeras comme les tiens, que les conſanguins congnoiſſent la memoire de la femme morte leur eſtre proffitable pour les vivans. Elle enſepvelye, c'eſt touſjours amour fervente, comme ſi elle vivoit. Si tu precede par mort, fais teſtament & luy laiſſes du bien pour vivre, que chaſcun entende comme tu as veſcu avec elle & elle appreuve ta vie & ta mort. Delaiſſe luy choſe dont elle puiſſe ſ'entretenir ſelon ſon eſtat de viduité ; qu'elle ne perde a ung meſme jour le corps & les biens : car c'eſt choſe raiſonnable & droiſt divin & d'eſcript que la femme ſoit douce & priſee le ſurplus de ſa vie, pour l'honneur de ſon mary.

CHAPITRE XIIII

DES JOYES DE PARADIS

EMMES de bien vivans ſelon les inſtitutions deſſuſdictes auront remuneration ineſtimable ; auſquelles je ne veulx donner terreur ou crainte des torments eternelz appareillez aux mal vivantes, mais alecter & continuer a bien vivre pour les joyes & triumphes que reçoit l'ame devote en Paradis. Le bon ange qui l'a toujours eu en garde, apres qu'elle eſt delivree du corps & de Purgatoire, prent ſouverain plaiſir a la rendre en Paradis, comme victorieuſe & rendant bon compte de ſa charge. L'Evangile nous demonſtre qu'il y a grande joye au ciel d'ung pecheur qui faict penitence : mais plus eſt de l'ame qui a parachevé ſon cours & prent poſſeſſion centuple du bien qu'elle a faict. Et ainſi que les dampnez ont, en chaſcun de leurs membres, leur propre raige & douleur, auſſi les beatifiez ont en tous leurs ſens ſpirituelz & auront es corporelz leur

propre & fouveraine joye. Les yeulx ne verront que chofes joyeufes, l'ouyr que chantz melodieux, les fentements que chofes flagrantes & odoriferantes, l'efperit fera content, l'entendement fçavant, le vouloir acomply, la memoire affouvie : & ainfi des autres jusques a fouveraine joye & facieté incredible, qui mieulx fe peult penfer que efcripre. Jamais l'on n'aura nouvel appetit, l'on n'y eft fatigé de labeur, de chault, ne de froit, & fi a l'on faturité de tout ce que l'on pourroit defirer. Lors, l'ame a agilité, immortalité, impaffibilité & incorruptibilité, fans a jamais eftre fafchee, malade ne defgouftee. L'on va plus toft que le vent par deffus les nues & par deffoubz les eaues. L'on a toutes chofes defirables a fouhait : par quoy toutes delectations de ce monde ne font que regretz a les equiparer es celeftes.

Moyfe parlant a Dieu au buyffon ardant par quarante jours n'eut oncques fouvenance de boire ne de manger; toufjours parloit, efcoutoit, veilloit, & debout fans feoir, qui ne fut jamais en plus grant joye & fi ne veoit Dieu que au dos. Et a fon retour, les enfans d'If-

rael ne pouvoient regarder ſa face, pour la grant ſplendeur qui en procedoit. Quelle ſera doncques l'ame en la clere intuition & fruition de la tres haultaine, tres excellente, & tres magnificque trinité & eſſence divine tant clere, ſplendide, reluyſant & illuminant par deſſus tous les anges & beatifiez, quant le moindre eſt ſans comparaiſon plus cler que le ſoleil ? Ça bas que appellons vallee de miſere, aucuns ont telles delectations aux lettres qu'ilz en laiſſent les autres eſbatemens. Mais a conſiderer les choſes celeſtes, tous deſirs terriens nous ſont vilz & meſpriſez, en ſorte que ſi tous eſbatz de ce monde eſtoient enſemble, l'ame bienheureuſe ne deſtourneroit pas l'oeil de l'intuition de la ſouveraine eſſence pour les regarder : dont plus nous doivent inciter telz biens delectables que les folz plaiſirs mondains.

En paſſant oultre je dis que ton bon ange te convoyera en hault, ou tu monteras en grant magnificence avec congregation & exercice d'anges & caterves de citoyens celeſtes.

Penetreras les nues & tous les cieulx, le firmament, le ciel criſtallin & le ciel empiree,

lesquelz comme sont plus haultz, sont plus excellents & prestantissimes en magnificence & dignité. La recevras joye inestimable a veoir les tripudiations & esbatemens des esperitz angelicques qui te obeyront, & a ouyr leurs chantz si divers, si bien concordans & ainsi melodieux, pour te honnorer & delecter. Chascun te festoyera en pompe & lyesse, comme l'on faict les roys en leurs entrees. Mais oncques les triumphes romaines ne approcherent la moindre joye que te sera presentee. Lors en telle jubilation verras & orras les mysteres de Paradis, ou les habitateurs sont tous en souveraine resjouyssance, selon leurs merites. Incontinent parviendras a celle exuperante cité de Hierusalem nostre mere, non facille a descripre, de laquelle matiere, dignité, ou artifice elle est composee.

Bien dit le Psalmiste que les cieulx demonstrent la gloire & triumphe de Dieu & louenge de ses mains : mais ceste architecture precede. L'apocalipse la descript par interpretation toute de pierres precieuses en murs, portes & fondemens. Le pavé est or pur, cler comme verre. Rien n'y a incomposé, ains toutes

chofes delectables y affluent en tres grande abondance. Si plufieurs magnanimes ont faict dures & loingtaines peregrinations pour veoir citez nouvelles, places inufitees, ediffices finguliers, & les meurs de nations eftranges : quelle volupté occupera tes fens, que ne prenne affection extreme & defir curieux de veoir cefte cité fi admirable, fi triumphante par recordation qu'elle t'eft promife & appareillee ! Au retour de loingtain voyage, noz parens & amys nous feftoyent & fe refjouyffent, & nous congratulent du bien qui nous advient. Plus fera quant retournerons la hault dont nous fommes defcendus, & y avons plus haultain & meilleur pere, auffi parens & amys conftituez en plus excellente charité & amour.

Doncques a l'aborder & approcher cefte cité, fera ta joye redoublee, quant fainct Pierre te ouvrera la porte acompaigné des Apoftres. La caterve des Prophetes que menera fainct Jehan Baptifte, ou David avec fa harpe ; l'affemblee des Martyrs, la congregation des confeffeurs, chafcun en fes aornemens fimphoniens & cantiques qui te falue-

ront par bon ordre, chascun te regardera & magnifiera, ilz te embrasseront comme leur frere ou seur, te demonstrant que en leur compaignie tu soys le tres bien venu, & de visage ryant tu leur rendras leur salut. Entre lesquelz plus te gratifieront les Sainctz et Patrons que tu as eu en honneur & reverence par tes prieres. Aussi tes propres parens pere ou mere, mary, femme, ensans, ceulx que tu as delivré de Purgatoire, ceulx que tu as alimenté, nourry, conseillé, vestu, substanté, enseigné ou faict autre bien; lesquelz te remercieront, & iceulx congnoistras mieulx que jamais. Car la n'y a aucune ignorance, qui te sera soulas merveilleux de recouvrer en tel lieu tes amys, que tu cuydes avoir perdus. Ce faict, te viendra au devant la vierge Marie, acompaignee de innumerables vierges, matrosnes & vesves tant excellentes, comme des sainctes dames Anne, Magdaleine, Barbe, Catherine & autres, en sumptueux appareil, laquelle te embrassera comme son frere ou sa seur, de la poictrine virginalle, de laquelle elle a alaicté Jesu Christ, te prendra par la main en presence

de toute la court celeſtielle, & te presentera au ſiege de l'eſſence divine. Dieu deſcendra de ſon troſne en haulte majeſté, qui te recevra doulcement, comme fiſt le pere ſon enfant prodigue. Lors le adoreras luy rendant grace, honneur, louenge & ſanctification, & avec toy tous eſperitz celeſtes. Il te detiendra des ſiens a perpetuité, & te confermera en grace & joye ſi merveilleuſe, qui plus vient a contempler que a deſcripre. Il te couronnera, meſmement les vierges, de l'aureole, comme royne. Il ne te fauldra point ſoucier quelle oraiſon ou harengue on luy fera: car nul y eſt ignorant, craintif ou timide, mais l'on eſt inſpiré de ce que l'on doibt dire ou penſer. Et Dieu qui t'a faict en te taiſant, il te entend. Apres te rendra icelle dame royne des cieulx en ton ſiege royal, entre les eſperitz angeliques, ſelon tes merites. Des la en avant ne ſera jamais faſtidié, mais aſſouvy & raſſaſié de telles continuelles joyes & beatitudes, par l'intuition, fruition & regard face a face d'icelle ſublime Trinité, en laquelle ſont abſconſez tous treſors de beatitude & felicité. En icelle verras & liras comme en

ung mirouer ce que defireras & affecteras de fçavoir, tant de tes parens, mary, femme, enfans, que autres chofes quelzconques; & feras joyeux de la juftice rigoureufe que Dieu rend aux mauvais. La avec les bienheureux chanteras perpetuellement hymnes, gloire, louenge & fanctification a Dieu fouverain, qui a jamais ne diminuera telles joyes & beatitudes a fes domefticques & commenfaulx. En la recitation des chofes deffus dictes les paroles deffaillent, & ne fe peuent efcripre ne explicquer: car oeil n'a veu, oreille n'a ouy ne cueur d'homme entendu les joyes que Dieu a preparees a ceulx qui l'ayment. Mais l'on en recite ce que l'on en peult comprendre, pour par ce abhorer les vices, defprifer les delectations voluptueufes & mondaines, affin de foy inciter & totallement delecter de parvenir a telle felicité. Quelle entre les femmes y a (fi cupides font d'honneur) qui ne fe vouluft reftraindre de fes menus plaifirs, & fe regir felon les inftitutions avant dictes, fe elle incorpore, rumine & rememore en fa penfee telles delectations fupernelles, pour apres cefte briefve vie tran-

ſitoire obtenir & conſerver ung tel triumphe ? A la mienne volunté, que les amoureux tinſſent telz propos & deviſes de telles joyes avec leurs amyes, par telle & ſi grande affectation qu'ilz deviſent des choſes inutiles & pernicieuſes.

FIN DE L'OFFICE DU MARY





EPISTRE

de Meſſire Jacques de Changy, escuyer, docteur en droictz, advocat a Dijon, a ma damoyselle de Villesablon, ſa ſeur.

En priant Dieu que vous ayez tres parfaicte felicité, je deſire que vous ſoyez petite par humilité, grande en magnanimité & diſcrette par intention, renonçant toute iniquité pour venir a perfection; volunté par contriction, entiere par confeſſion, juſte par ſatiſfaction, pure de conſcience, innocente de mal, necte & chaſte de cueur, obeyſſante aux divins commandemens, encline a tout bon conſeil, eſtre sans propre volunté, reſiſtant aux tentations, circunſpecte en inſpiration, ferme en foy, certaine en eſperance, ardante en charité. Congnoiſſez vos deffaulx & vous accuſez, autruy excuſez, ne jugez nulluy, ne vous vantez point, fuyez vaine gloire, ſupportez voſtre prochain, n'appetez point vengeance, vivez en ſouffrance, pardonnez de legier, en voz courroux ne penſez point, peu aller, peu parler, bas regarder,

hault penfer, familiere aux bons, eftrange aux mauvais. Limitez voftre temps; ne dormez point trop, levez vous matin; premier querez le royaulme de Dieu; hayffez peché & aymez voz ennemis, fecourez aux povres, ayez compaffion des pecheurs; foyez craintive en toutes chofes, ayez le cueur doulx & piteux; prenez & donnez bon confeil, fortifiez vous de patience, de bon & hault entendement; apprenez fcience, defirez fapience, donnez bon exemple; examinez fouvent voftre confcience, corrigez vous de vous mefmes & auffi vos fubjectz. Fuyez les lieux publicques, tenez follitude felon voftre eftat, penfez a voftre fin, doubtez les enfers, craignez le jugement. Ne croyez point a tous rapportz, ne refpondez point a tous propos. Vivez fobrement, veftez vous fimplement; foyez diligente en tous voz faictz, ayez attrempance, ouvrez prudentement. Soyez forte en bon courage, aymez toufjours juftice, hantez toufjours les eglifes & principallement la voftre, & y tenez filence. Soyez fobre en parler, tardive a refpondre, fage pour bien enquerre. Aymez la parolle de Dieu, foyez diligente a l'ouyr & prompte a l'executer, & mettre en effect. Soyez povre en efperit, fimple & debonnaire; ayez defir de juftice, plorez tous pechez; foyez mifericordieufe & nourriffez paix; fouffrez perfecution juftement, efjouyffez vous fi l'on vous blafme. Gardez vous d'ingratitude, recongnoiffez les benefices de Dieu; fuyez parolles oyfeufes & noyfeufes; n'efcoutez point flatteurs; n'appetez point louenge ny vengeance. Referez tout a Dieu; foyez joyeufe en adverfité, en profperité attemperee. Soyez difcrette en voz jeufnes, tres fecrette en voz aulmofnes; en toutes vertus tenez moyen, fi-

non en la droicte amour de Noſtre Seigneur. Soyez lachrimeuſe en compunction, ſeule en voſtre oraiſon & en union de pensee, parfunde en ſouſpirs, croiſſante en deſirs, douloureuſe en compaſſion, eſlevee en meditation, ravye par elation, haulte par contemplation, admirable par inquiſition, penſiſve par admiration, excedante en jubilation, en amour de Dieu exceſſive, louenge ſans ceſſation, endormye par alienation de divine inebriation, longue en perſeverité. C'eſt la voye de perfection pour venir a la maiſon de la haulte cité triumphante, cité imperialle, cité royalle, cité permanente, de laquelle dict monſeigneur Sainct Paul : Oeil ne veit, ny oreille n'ouyt ne en cueur d'homme ne monta ce que Noſtre Seigneur a promis a ceulx qui vertueuſement ſe combatront en ce monde contre les vices, & auront victoire, laquelle nous octroye celluy qui feiſt le regne pardurable.

AMEN JESUS





GLOSSAIRE

Abſconser, cacher.
Achoiſon, motif, raison.
Adjutoire, aide.
Adminiſtrateur, serviteur.
Affectateur, celui qui affecte de, qui prétend à ; s'emploie en mauvaise part.
Affin, allié, parent.
Agu, malicieux.
Aguetter, épier.
Ahonté, qui n'a pas de pudeur.
Ains, mais, au contraire.
Alaicter, attirer, allécher. On trouve aussi la forme *alecter*.
Allicer, allécher.
Amaritudè, amertume.
Amatoire, érotique.
Ancelle, servante.
Aornement, ornement.
Apparoir, apparaître.
Arcte, serré, étroit.
Ardoir, brûler.
Ardre, brûler.
Argin (fille d'), il faut entendre : la fille du roi des Argiens ou des Argives.
Arreſté, sage, modéré « Femmes vertueuses et arrestées », I, IV.
Aſſentation, adulation, flatterie.
Atoucher, toucher.
Attedier, ennuyer, fatiguer.
Attemperer, même sens que attremper.
Attraicter, traiter.

Attrayement, ce qui attire, séduit.
Attrempance, modération, retenue.
Attremper, régler, modérer.
Aucunement, quelque peu
Baille, sage-femme.
Barbarisque, barbare.
Beneiſtre, bénir.
Bienheuré, bienheureux.
Blandiment, caresse.
Blandir, caresser, flatter.
Blandiſſement, flatterie, caresse.
Brague, toute espèce de parure.

Cabaſſon, corbeille à ouvrage.
Cacher, chasser.
Caſtigation, réprimande, châtiment.
Caterve, troupe.
Caut, avisé, prudent.
Caviller, railler.
Celeſtiel, céleste.
Certiorer, rendre certain, informer de.
Chaſtiſſime, très chaste.
Circuir, faire le tour de, parcourir, visiter.
Citoyen, plébéien, qui n'est pas noble, p. 188.
Cognation, parenté.
Cognition, connaissance.
Cohercer, réprimer.
Cohiber, retenir, empêcher.
Coinquiner, salir.
Coint, élégant, paré.
Collauder, louer.
Comeſſation, festin, partie de débauche.
Commandation, recommandation.
Commander, recommander, et aussi confier.
Complaindre (*se*), se plaindre.
Concordamment, avec concorde.
Confabulation, causerie, entretien, bavardage.
Confabuler, causer ; est pris comme confabulation en mauvaise part.
Confidence, confiance.
Conflatile, fondu, coulé, en parlant d'une statue.
Congruent, convenable.
Congruer, convenir.
Conquerir, se plaindre.
Conſiliateur, médiateur.
Conſter, exister, être.

Contempner, mépriser.
Contendre, diſputer.
Contractation, attouchement. Manque dans les Dictionnaires.
Contracter, toucher, manier.
Contraire, contracter.
Contre, p. 205, en comparaiſon.
Contriſtation, triſteſſe.
Conturber, troubler.
Convis, feſtin, repas.
Convive, banquet.
Copie, uſage, jouiſſance.
Corruptelle, corruption.
Coulpe, faute.
Couſtange, dépenſe, coût.
Coutumelie, injure, outrage.
Coutumelieuſement, injurieuſement.
Creue, groſſière. — « Se tu parles peu en publicque, tu es eſtimée *creue* », I, xii.
Criminateur, accuſateur.
Crucier, tourmenter, vexer.
Crudele, cruel.
Crudelité, cruauté.
Cruſtulle, enduit, fard. Godefroy donne *croſſule*, mais avec un autre ſens.
Cuider, *cuyder*, penſer.
Culper, inculper.
Cure, ſoin, inquiétude.
Curialité, bon office.
Cuſtode, garde.

Damp, dommage.
De, que, après un comparatif.
Deffluer, couler.
Defrauder, tromper.
Degaſter, gâter tout à fait.
Dejecter, chaſſer.
Delivre, delivré, débarraſſé de.
Democquer, bafouer.
Denuder (*ſe*), ſe mettre nu.
Deoſculation, baiſer, embraſſement ; mot abſent des Dictionnaires.
Deſceu (*au*), à l'inſu.
Deſeſtime, méſeſtime. Dans l'*Apologie de Guill. de Naſſau*, j'ai trouvé un exemple de ce mot, qui a été donné par Godefroy.
Deſidieux, oiſif, pareſſeux.
Deſperation, déſeſpoir.

Deſperer, déseſpérer.
Deſpriſer, mépriſer.
Deſrompre, rompre.
Deſtourbe, empêchement
Deſtraver, courir de côté et d'autre, se débaucher.
Deſviateur, celui qui égare, qui fait sortir du bon chemin. Manque dans les Dictionnaires.
Detracter, ôter.
Detractoire, médiſant.
Deturper, salir, souiller.
Devis, entretien familier.
Deviſe, cauſerie.
Dictier, poème, poéſie.
Diffame, infâme ; peut-être faut-il lire *diffamé* qui aurait le même sens.
Dilanier, déchirer.
Dirimer, rompre.
Diſcipule, forme savante du mot disciple.
Diſcrime, affiquet, objet de toilette. « Tels *diſcrimes* par orgueil retirent de congnoiſtre Jeſu Christ », I, x. Plus loin, I, xvi, ce mot a le sens de péril, danger.
Diſſentir, être en déſaccord, en diſſentiment.
Diſſerer, diſſerter.
Dition, domination.
Document, inſtruction, enſeignement.
Doint, donne, subj. de donner.
Douloir, se plaindre, avoir de la douleur.
Ductible, facile à conduire.
Duire, inſtruire, former.
Dyoniſien, adj., de Bacchus. « Convives *dyoniſiens*. »
Egrotant, malade.
Elation, orgueil.
Embrunché, qui a la tête baiſſée.
Emendation, amendement.
Empeſcher (ſ'), s'occuper.
Empetrer, obtenir.
Enhortation, exhortation.
Enhortement, exhortation.
Enhorter, exhorter.
Enjoueller, parer de joyaux.

Ensuyr, suivre, imiter; on trouve aussi *ensuyvre*.
Entendible, intelligible.
Enunciatif, qui énonce, déclare, revèle. Manque en ce sens dans Littré, La Curne, Godefroy.
Equiparer, égaler, comparer.
Erudier, instruire.
Es, dans les, aux.
Estaing, étamine.
Estuant, bouillonnant.
Exagiter, tourmenter.
Exaulcer, orth. fréquente du verbe exhausser.
Exceder, v. n. faire des excès.
Exercite, armee; est aussi employé avec le sens d'exercice.
Excessiveté, excès.
Excogiter, imaginer, inventer.
Excommuniment, excommunication.
Excusation, excuse.
Exercitation, exercice.
Exsequer? poursuivre.
Extoller, élever, glorifier.
Exuperant, qui surpasse.
Fabuler, bavarder.
Facond, éloquent.
Faille, morceau d'étoffe carré long qu'on pose en manière de voile sur la tête nue; il descend par derrière jusqu'à la ceinture, et on le serre par-devant avec les deux bras. Il y a vingt ans, dit M. Montaiglon, on voyait encore dans les faubourgs de Bruxelles quelques vieilles femmes du peuple porter la faille brune.
Faintif, feint, imaginaire.
Faintiſe, feinte, dissimulation.
Farderie, action de se farder.
Faſtidier, dégoûter.
Fede, vilain, malpropre.
Fedité, vilenie, souillure.
Feteur, puanteur.
Flagel, fléau.
Flagicieux, honteux, infâme.
Flagrant, qui exhale une bonne odeur.
Flave, blond.

Foment, ce qui excité, aiguillon, stimulant.

Forain, qui vient du dehors, étranger.

Formoſité, beauté.

Fors, p. 133, peut-être.

Fruition, jouissance.

Fumer, s'irriter, s'emporter.

Garruleux, bavard.

Garruloſité, bavardage.

Gaudifferie, raillerie.

Gaultier, bon compagnon.

Gemme, pierre précieuse.

Glout, gourmand.

Gorgias, vaniteux, glorieux.

Gorgiere, pièce d'étoffe très fine, transparente, glacis de gaze posé à la hauteur des épaules sous le corsage très ouvert par-devant et par derrière. Les gorgières, dit Viollet-Le-Duc, formaient de petits plis réguliers au cou, qui se perdaient sous la poitrine, laissant deviner la couleur de la peau et la forme.

Gorre, débauche.

Gratifier à, faire plaisir à, être agréable à.

Grevance, ennui, déplaisir.

Guerdon, récompense.

Habitateur, habitant.

Habituation état, manière d'être.

Hayneux, odieux.

Haytié, gai, de bonne humeur.

Hebetitude, hébétude.

Hongner, grogner.

Ignobilité, basse naissance.

Ignoble, de basse naissance.

Illaqueer, prendre au lacs, au fig., captiver, séduire.

Immanité, cruauté.

Immiſericorde, manque de pitié.

Improbe, méchant.

Impropere, blâme, critique.

Improperer, faire des reproches.

Impugnation, attaque.

Impulſer, donner l'impulsion.

Incaut, imprudent, mal avisé.
Inceder, marcher.
Incompoſé, mal reglé.
Incredible, incroyable.
Incrediblement, d'une façon incroyable.
Increpation, réprimande, reproche.
Increper, gourmander, reprimander.
Indiſſociable, inséparable ; manque dans Godefroy.
Inebriation, ivresse.
Inexplicable, dont on ne peut se tirer, se dépêtrer.
Infaire, infecter.
Infeſter, importuner, ennuyer.
Infeſtiſſime, superlatif de infeste, ennemi, odieux
Infiger, enfoncer dans.
Information, leçon, instruction.
Informer, former.
Infructifere, infructueux, inutile.
Infunder, verser dans.
Inhonnoré, qui est sans honneur.
Inordonné, désordonné.
Inſacieté, insatiabilité.
Inſolence, excès. « Moderer telles insolences », III, 1.
Insolent, excessif. « Festins insolents, » de l'*Office du mary*, VI.
Intentif, attentif.
Interrogat, question, interrogation.
Intolerabilité, qualité de ce qui est intolérable.
Iracunde, irascible.
Ja, déjà.
Jacter (ſe), se vanter.
Jaserant, collier, chaînette composée de petites agrafes d'or ou d'argent.
Juguler, égorger.
Labourer, travailler.
Lacene, la Laconie ; comme adj. signifie *Laconienne.*
Lacheure, action de lâcher les rênes.
Lachrymeux, qui répand des larmes.
Laude, louange.
Liberallement, de bon gré.

Librairie, bibliothèque.
Lignir, oindre.
Liquefait, liquéfié,
Locuste, sauterelle.
Loz, louange
Luxure, est employé avec le sens de *luxe.*
Luxurier, s'abandonner à la débauche.
Magnifier, exalter.
Magnitude, grandeur.
Malefique, malfaisant.
Malevole, malveillant.
Mallegrace, ce qui déplaît dans les attitudes, les manières.
Mandement, commandement.
Maturer, hâter, presser.
Melancolieux, triste.
Meſcontempner, mépriser; verbe absent de tous les Dictionnaires.
Meſgnie, maison, famille.
Meſlouer, désapprouver; exemple antérieur à tous ceux que cite Godefroy.
Meſmement, surtout, principalement; de Changy ne l'emploie qu'en ce sens.
Meſus, abus.
Metridal, contrepoison composé par le roi Mithridate de trente-six ingrédients, selon Celse, de quarante-quatre, selon Galien, et de cinquante-quatre, selon Pline (Godefroy). Dans l'île de Guernesey, méthridat désigne encore un antidote ou remède souverain.
Mimus (le Sage), Changy cite un passage de P. Syrus, auteur de *Mimes,* p. 148.
Miniſtrer, servir.
Mitiguer, adoucir.
Mode, mesure, modération.
Modeſtiſſime, très modeste.
Moleſte, gêne, ennui.
Montjoye, amas.
Morigerer, a le même sens que *morigener.* Cette forme très ancienne manque dans Littré et Godefroy.
Moyen (par), par mesure, modérément.
Moyenneur, médiateur.

Mulcte, amende.

Mulcter, condamner à une amende.

Muliebre, de femme, féminin.

Mundicité, propreté, pureté.

Napleux, qui est atteint du mal de Naples, c'est-à-dire de la grosse vérole. Je n'ai rencontré nulle part ailleurs ce mot curieux. Tahureau s'est servi de l'adverbe *napleusement.*

Negoce, occupation quelconque.

Nobiliter, ennoblir.

Noisif, qui cherche les noises ou querelles.

Nonciateur, celui qui annonce.

Note, p. 151, marque infamante.

Nourriture, a toujours le sens d'éducation.

Noverque, marâtre, mot fréquent aux XV[e] et XVI[e] siècles, quoique ni La Curne, ni Godefroy ne l'aient mentionné.

Nutriciere, nourrice.

Nutriment, nourriture.

Nuysable, nuisible.

Objurguer, faire des reproches.

Oblivion, oubli.

Obscurer, obscurcir.

Obseque, obéissance.

Occision, tuerie.

Oppugner, assiéger.

Ord, sale.

Oration, discours.

Orillettes, pendants d'oreille.

Ou, dans le, *ouquel* dans lequel.

Oziere, osier.

Parfond, profond.

Parforcer (se), s'efforcer, faire tous ses efforts.

Parjurement, parjure.

Parmesler, mêler tout à fait. Unique exemple du XII[e] s. dans Godefroy.

Pasdane, objet de toilette que je ne saurais définir, Godefroy donne *padane,* sorte de bride, sens qui ne convient pas ici.

Passionné affligé, tourmenté.

Patent, large, ouvert.

Pelerin, errant, vagabond. « Pensée pelerine », I, III.
Periclitation, péril.
Periller, être en péril.
Pernocter, passer la nuit
Perseverité, persévérance. Un seul exemple dans Godefroy avec le sens de *obstination*.
Pertinacité, opiniâtreté.
Pigment, fard.
Pitagorée, femme disciple de Pythagore.
Pitié, est synonyme souvent de piété.
Plainct, plainte.
Pluviner, brouillasser, bruiner.
Ponderosité, poids.
Potestat, homme puissant, grand seigneur.
Postposer, placer après, négliger.
Poursuyr, poursuivre.
Preceller, surpasser.
Preciput, principal.
Precogiter, penser d'avance.
Preextimer, préférer.
Pregnante, femme enceinte.
Premiation, prix, récompense.
Premier, récompenser.
Prestant, supérieur.
Prestantissime, superlatif de *prestant*.
Pristin, premier, ancien.
Procurer, de, chercher à faire ses efforts pour.
Profus, prodigue.
Progeniteur, père, mère, ancêtre.
Propugnateur, défenseur.
Propinquité, alliance, parenté.
Puterie, putasserie.

Quant et, en même temps que.
Quaqueterelle, bavarde.
Que, a souvent le sens de « de sorte que, ce que, de peur que, afin que ».
Querimonie, plainte.
Qui, signifie très souvent « ce qui ».

Ramage, état sauvage. « Les petits oyseaulx delivrez de la cage reprennent leur *ramage* », III, III.

Reclure, renfermer.
Recogiter, méditer.
Recoller, rappeler dans son esprit.
Recordation, souvenir.
Rediger, réduire.
Refociller, réchauffer.
Refrigerer, rafraîchir.
Regardeure, regard.
Regraciation, remerciement.
Religiosissime, superlatif de « religieux ».
Relucter, lutter, résister
Remis, découragé, p. 225.
Remonstrance, page 97, preuve, démonstration
Representation, réprimande, remontrance.
Respargne, économie.
Respargner, faire des économies.
Ressourdre, repousser.
Retracter, retirer.
Revocquer, éloigner, détourner. « Revocquer les cogitations de turpitude », I, IV ; sens qui manque dans les Dictionnaires.
Revolver, rouler dans son esprit.
Ridiculeux, ridicule.
Rioteux, querelleur.
Rixeux, qui aime les rixes.
Rude, inexpérimenté, novice. « En leur rude et tendre jeunesse », I, I
Sacratissime, très sacré.
Sagette, flèche.
Saturité, satiété, mot encore employé par Racine.
Saulterelle, danseuse.
Scintille, étincelle.
Se, si, donc, p. 57.
Segreger, séparer.
Sejour, repos.
Signamment, principalement, surtout.
Simphonien, de symphonie.
Sobresse, sobriété.
Solacier, égayer, consoler.
Solennisation, solennité.
Solliciteux, soigneux.
Soulas, consolation, joie.
Souloir, avoir coutume.
Souvent, adj., fréquent.
Specieux, beau.
Speciosité, beauté.
Speculer, considérer, contempler.

Spiracle, souffle.
Subjection, soumission.
Sublimer, élever.
Superbir, s'enorgueillir.
Supernel, céleste.
Suppediter, ~~supplanter~~.
Suspicieux, soupçonneux.

Tabourineur, tambourineur.
Tardité, lenteur.
Tempestatif, emporté, violent.
Temulent, aviné, au fig., désordonné.
Tencement, semonce, reproche.
Tenuissime, très ténu.
Terminisant (terme), tout ce qu'il y a de plus terme, recherché, technique. Cfr. Breton bretonnant.
Tollir, enlever.
Transfundre, faire passer dans.
Tripudiation, danse désordonnée.
Tripudier, danser, trépigner.
Turbe, multitude.
Turpe, honteux, laid.

Ultion, vengeance.
Ureber, hurebec, insecte qui ronge la vigne.

Valitude, force, santé.
Venatrice, chasseresse.
Venuste, gracieux.
Venusté, gracieuseté.
Verberation, coup de fouet ou de lanière, coup en général.
Viande, nourriture quelconque.
Victeur, vainqueur.
Vindicateur, vengeur.
Voise, subj. du verbe « *aller* ».
Voluptuer, se livrer au plaisir.
Voluptuosité, amour du plaisir.
Vulnerer, blesser.

Ydoine, capable de, propre à.
Ymageur, sculpteur, statuaire.
Yre, et *Ire,* colère.

— [illegible] 41, 42, 77, 83, 142, 370
— été 103

Achevé d'imprimer

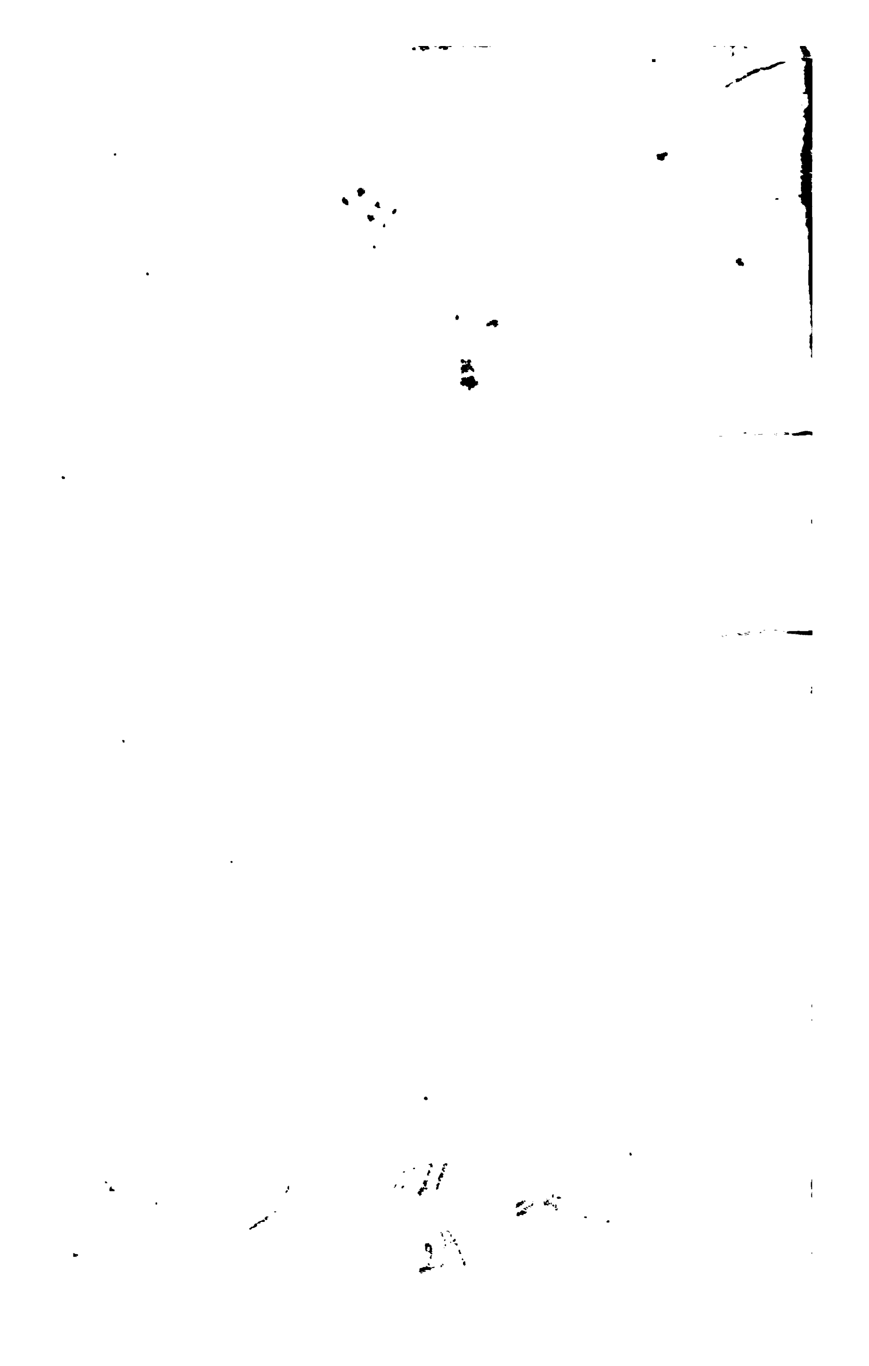
par LEMALE & Cie

au Havre, le 11 mai 1891.

[illegible]

[illegible] 132

[illegible] 290




3 2044 010 243 939